BIBLIOTECA · PUBLICA · DUCAL · DE · OSUNA

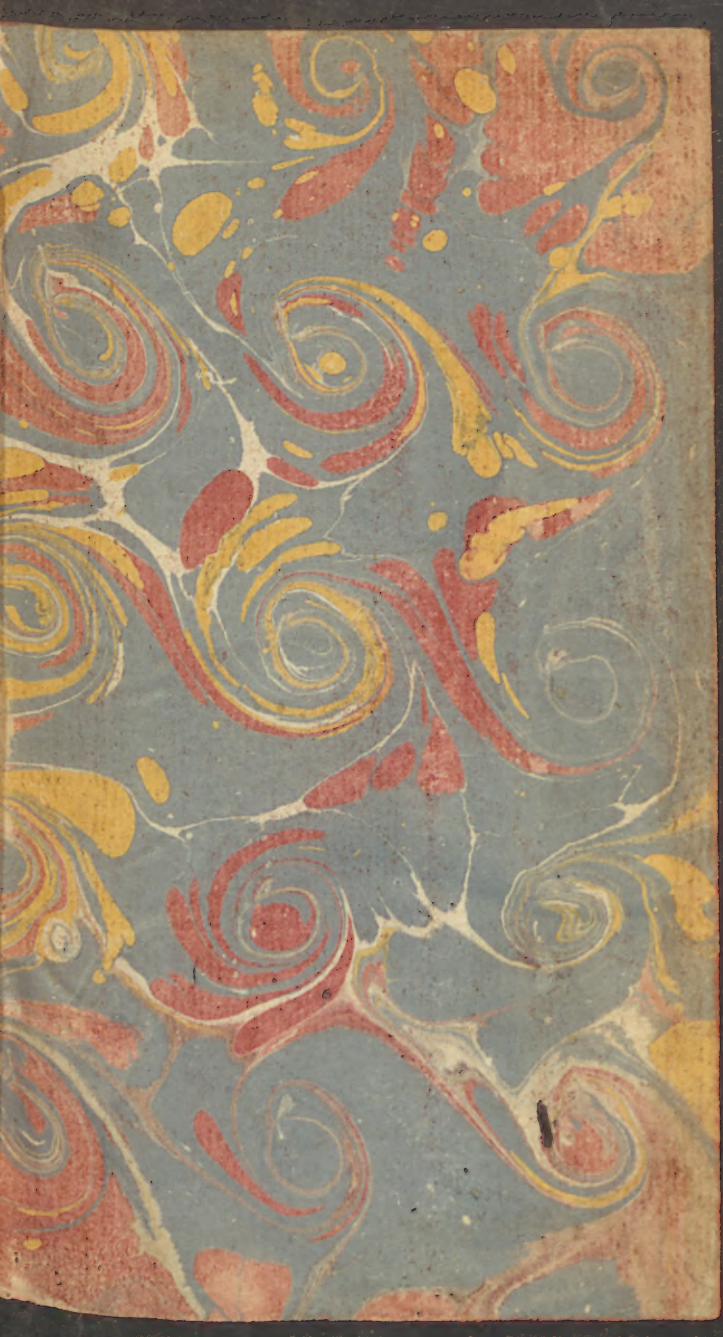

47-7-62-8

Sil 213
21

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME TRENTE-SIXIE'ME.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,
Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :
CONTENANT
CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,
DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERE' DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRE' :
AVEC LES MŒURS DES HABITANS,
LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.
POUR FORMER UN SYSTÈME COMPLET
d'Hiſtoire & de Géographie moderne, qui repréſente l'état actuel de toutes les Nations :
ENRICHI
DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.
TOME TRENTE-SIXIE'ME.

A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Auguſtins, à la Bible d'or.

M. DCC. LI.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

VILLE

HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siècle.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.

UNIVERSITAT DE VALÈNCIA

VOYAGE DE DELLON,

Aux Etabliſſemens François de la Côte de Malabar.

INTRODUCTION.

On a dû regarder la Relation précedente, comme un ſupplement qui n'a rien perdu de ſon prix pour être un peu déplacé, & qui jette au contraire, dans

INTRODUCT. le volume précedent, un agrément que les Anglois ne devoient pas dérober aux premiers. Mais rentrons, autant qu'il eſt poſſible, dans le ſeul ordre qui convienne à leur plan, & qu'ils ont preſque toujours negligé. Il conſiſte, comme je l'ai fait remarquer pluſieurs fois, à lier du-moins les Relations qui ſuccedent, avec celles qui les ont précedées, par quelque explication, qui faſſe remonter le Lecteur à la ſource des nouveaux évenemens qu'on lui préſente.

On l'invite ici à ſe rappeller l'établiſſement des François à Surate, tel que pluſieurs Voyageurs (1) l'ont deja repreſenté dans ſon origine. Mr Caron, Directeur de la Compagnie Françoiſe, forma dans le même temps divers Comptoirs, que De-la-Haye, L'Eſtra & Carré n'ont pû faire connoître que par leurs noms. Dellon, parti

(1) Voyez les dernieres Relations du Tome 32, & les premieres du 33e. Tavernier fait l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Perſe & aux Indes, dans la negociation des Députés de France. Mais elle n'appartient point à ce Recueil. Remarquez ſeulement qu'il s'eſt trompé lorſqu'il fait aſſaſſiner *La-Boulaie*, dans l'yvreſſe, par des ſoldats Perſans. Il ignoroit que ce Voyageur reparut enſuite à Rome & à Paris, comme on l'a vû ci-deſſus dans la Relation du Pere De-Rhodes. Cette erreur, qui ne peut être excuſée dans un ouvrage publié ſeize ans après, joint à l'emportement avec lequel il traite les Députés, doit le faire lire avec défiance. *Troiſieme Tome de Tavernier*, Page 95. *de ſa Relation*.

de France en 1668, sur un Vaisseau de la Compagnie, sans autre motif que la passion de s'instruire en voyageant, nous donne les seuls éclaircissemens que j'aye pû découvrir sur des entreprises qui meritent de ne pas demeurer dans l'oubli. Son Ouvrage n'a paru qu'en 1711 (2). Il renferme aussi ses observations sur Madagascar, & sur d'autres lieux de son passage; mais comme elles n'ajoutent rien à celles qu'on a deja recueillies sur les mêmes lieux, & que sa navigation n'eut rien de plus remarquable, c'est assez de lui faire occuper la scene pour quelques évenemens dont la connoissance n'est dûe qu'à lui. Qu'on le suppose à Surate, résolu de partir avec *La Force* & *La-Marie*, deux Vaisseaux François, qui devoient faire voile au Malabar.

INTRODUCT. Caractere de l'Auteur.

Il sortit de ce Port sur La-Marie, le 6 de Janvier 1670, avec un vent favorable, qui l'accompagna jusqu'à la rade de *Rajapour*. Le Vaisseau La-Force, qui s'arrêta pour y prendre quelques

DELLON. 1670. Voyage à Mirzeou.

(2) A Cologne, chez Pierre Marteau; dédié à M. le Baron De-Breteuil, Introducteur des Ambassadeurs. Il contient aussi une Relation de l'Inquisition de Goa, qui avoit deja vu le jour. Dellon fit, après son retour, le voyage de Hongrie avec leurs Altesses Serenissimes MM. les Princes de Conti, en qualité de leur Medecin. Il n'écrit pas mal, & son caractere paroît judicieux.

DELTON. 1670.

marchandiſes, avoit ordre de rejoindre l'autre à Balliepatan. L'Auteur n'eut point alors l'occaſion de connoître cette Ville, mais le ſejour qu'il y fit dans la ſuite lui donna le temps d'y faire quelques obſervations.

Rajapour & ſa deſcription.

Rajapour eſt ſitué ſur la côte de Malabar (3), à quatre-vingt lieues de Surate, & vingt au Nord de Goa. Il appartenoit au Prince Sevagi, ce fameux rebelle, qui avoit donné long-temps de l'occupation au Grand-Mogol & au Roi de Viſapour (4). La riviere qui l'arroſe ne reçoit pas de Navires au-deſſus de cinq cens tonneaux. On y trouve d'abord un petit village, qui n'eſt habité que par des pêcheurs. A quatre lieues de la mer, on rencontre la petite ville, qui donne ſon nom à la riviere & au port. Les plus grandes Chaloupes y remontent facilement avec le ſecours de la marée: mais lorſque la mer ſe retire, il reſte ſi peu d'eau dans la riviere, qu'on la traverſe à gué. Les Anglois avoient autrefois un établiſſement conſiderable à Rajapour, duquel ils furent chaſſés, pour avoir entrepris d'y établir un Fort. La Compagnie de

(3) A dix ſept degrés de latitude.

(4) Voyez ci-deſſus les Relations de Carré & de l'Eſtra.

DELON. 1670.

France s'y étoit établie après eux ; & ses Commis y avoient fait bâtir une belle maison, accompagnée d'un jardin fort agreable. Elle avoit, à peu de distance, une source d'eau chaude, également salutaire pour une infinité de malades qui venoient en boire ou s'y baigner. Les montagnes & les forêts, qui environnent la Ville, sont remplies de singes, d'une varieté extraordinaire dans leur taille & dans leur couleur. Ils viennent familierement jusques dans les maisons, parce que les Habitans portent le respect pour eux jusqu'à la veneration. Les François, à qui cette familiarité paroissoit incommode, en tuoient toujours quelques-uns. Mais ils avoient besoin de précaution pour n'être pas apperçus. Ce crime auroit été capable de les faire chasser du pays (5). On recueille quantité d'excellent poivre aux environs de Rajapour. il s'y trouve aussi beaucoup de salpêtre, & l'on y fabrique des toiles très fines. Ces trois marchandises font le principal commerce du pays. Sevagi possedoit un grand nombre de Places fortes, dont quelques-unes étoient situées sur des montagnes inaccessibles. Leurs garnisons faisoient des

(5) Page 160.

DELLON. 1970. courſes continuelles ſur les Peuples voiſins, avec leſquels ce Prince étoit en guerre. La plûpart de ſes Sujets étoient idolatres comme lui : cependant il ſouffroit, dans ſes Etats, toutes ſortes de Religions ; & Dellon juge, comme tous les Voyageurs du même temps, qu'il étoit non ſeulement un des plus habiles Princes de l'Aſie, mais un des plus grands politiques de ſon ſiecle (6).

Jugement de Dellon ſur Sevagi.

Il arrive à Mirzeou.

La-Marie arriva le 14 de Janvier à la vue de Mirzeou, & le même jour elle jetta l'ancre à l'embouchure de la riviere. C'eſt à très peu de diſtance qu'eſt ſituée la Ville de Mirzeou, une des plus importantes du Royaume de Viſapour, éloignée de Goa d'environ dix huit lieues vers le Sud. La Compagnie de France y avoit un Bureau, & faiſoit acheter beaucoup de poivre par ſes Commis (7). La riviere ne reçoit que des Barques d'un port mediocre. A moins d'un quart de lieue de la Ville, qui eſt aſſez peuplée pour ſa grandeur, on voit une Forteresſe, qui ſe nomme auſſi Mirzeou, place aſſez forte & bien munie d'artillerie, où le Roi de Viſapour entretient ſans ceſſe une

(6) *Voyez* Carré & l'Eſtra.

(7) *Voyez* d'autres motifs, dans la Relation ſuivante.

nombreuse garnison. Le pays qui l'environne est agreable & fertile, surtout en riz, qu'on y recueille abondamment. Le Commandant du Fort étoit un Seigneur Persan, nommé Cojabdella, homme d'un merite distingué, & fort estimé du Roi de Visapour, auquel il s'étoit attaché depuis quelques années. DELLON. 1670.

Comment les François sont reçus du Gouverneur.

Les François n'eurent pas plutôt touché le rivage, qu'ils envoyerent un Exprès au Fort, pour donner avis au Gouverneur de leur arrivée. Il vint sur le champ rendre visite au Capitaine & aux autres Officiers du Vaisseau. Après leur avoir fait beaucoup de civilités, il les invita tous à souper pour le même jour; & quoiqu'il ne fût encore que huit heures du matin, on leur fournit, par son ordre, des palanquins & des chevaux qui les conduisirent au Château. Ils furent suivis, dans cette marche, par les hautbois, les tambours, les trompettes & les gardes du Gouverneur. A leur approche & pendant leur entrée, le canon tira pour les saluer. On les introduisit dans une grande salle, dont le plancher étoit couvert de riches tapis de Turquie & de beaux carreaux de brocard. Cojabdella n'avoit rien épargné pour rendre la fête

DELLON. 1679. agreable. Il avoit invité, au festin, plusieurs personnes de qualité du pays. A peine l'Interprete François eut commencé à temoigner combien ils étoient sensibles à ses politesses, qu'ils virent entrer une troupe de danseuses & de joueurs d'instrumens.

Danseuses des Indes. On trouve, dans toutes les Indes, des societés de femmes qui font leur unique occupation de la danse. Elles admettent, parmi elles, les hommes dont elles ont besoin pour jouer du tambour, de la flute & du hautbois; & le partage de ce qu'elles gagnent, en cet exercice, se fait avec égalité. Ces societés étant établies sous l'autorité des Princes, elles sont protegées des Gouverneurs, qui en tirent même une sorte de tribut. Chacun peut les appeller chez soi & les employer, pour le prix dont on convient. Jamais il n'est permis de leur faire violence, & moins encore de les insulter. Leurs chansons & leurs danses sont fort agreables, mais un peu lascives. Les femmes employent une partie de leurs profits à se parer. On voit, sur quelques-unes, pour dix ou vingt mille écus de pierreries. La plûpart sont jolies & bien faites, parce qu'elles n'en reçoivent point sans ces deux agrémens. Elles so-

font une espece de vœu de n'être pas chastes ; & ce que chacune reçoit en particulier, des amans qu'elle se procure, n'entre point dans la bourse commune (8). DELLON, 1670.

Ce spectacle amusa d'abord les François : mais ensuite il leur parut fatiguant par sa longueur. On leur avoit servi quelques verres de vin & du caffé. Ce rafraîchissement ne suffisoit pas à de jeunes gens pleins d'appetit, qui s'étoient moins attendus à voir danser pendant tout le jour, qu'à faire un bon repas. L'heure d'allumer les flambeaux étant venue, on les fit descendre dans la cour, où ils esperoient de trouver le souper prêt : mais ils furent surpris d'y voir paroître, au lieu de table, les mêmes danseuses, qui recommencerent leur exercice. On l'interrompoit quelquefois, pour leur donner le temps d'admirer les feux d'artifice, qui servoient comme d'intermedes à la fête. Elle dura jusqu'à dix heures du soir, & la plûpart commençoient à douter si Cojabdella n'avoit pas resolu de les faire mourir de faim. Cependant, le bal ayant cessé, ils furent conduits dans un sallon ouvert de toutes parts, où Festin du Gouverneur.

(8) Pages 166 & précedentes.

DELLON. 1670.

suivant l'usage des Orientaux, le couvert étoit à terre. On les fit asseoir sur des carreaux, les jambes croisées. Le Gouverneur s'assit avec eux, & l'on servit une grande quantité de differentes viandes, que l'appetit leur fit trouver excellentes. On avoit mis, sur la nappe, plusieurs vases de porcelaine, pleins de limonade, où ceux qui vouloient boire avoient la liberté de puiser avec des cuilleres de bois, qui tenoient environ la mesure d'un petit verre. On donnoit aussi du vin à ceux qui en demandoient : mais on n'en exposa point sur la table ; & le Gouverneur, comme les autres Mahometans, affecterent de n'en pas boire, par respect pour leur loi. Lorsqu'on eut desservi les viandes, on apporta toutes sortes de fruits & de confitures, avec une profusion extraordinaire. Après le festin, les danses recommencerent, & furent poussées fort avant dans la nuit. Ensuite le Gouverneur fit reconduire les convives par ses gardes, au son des mêmes instrumens qui les avoient amenés. Le lendemain, ils l'envoyerent prier de venir dîner dans leur Vaisseau. Il y vint avec une suite nombreuse. On le reçut au bruit du canon, & ses politesses lui furent rendues avec

Festin des François.

usure. Cependant il trouva l'art d'enchérir sur celles des François, par quantité de presens qu'il fit distribuer à tous ceux qui avoient soupé chez lui : mais lorsqu'il parut prêt à se retirer, le Capitaine du Vaisseau lui en fit aussi de fort riches, au nom de la Compagnie, sans oublier aucun Officier de sa suite (9). DELLON. 1670.

Etat du Royaume de Visapour.

Dellon fait observer que le Royaume de Visapour n'est pas d'une grande étendue : ce qui n'empêche pas que le pays étant très riche, le Roi, quoique tributaire du Grand Mogol, ne soit un des plus puissans Princes de l'Inde. Il fait profession du Mahometisme ; mais une partie de ses Sujets est encore attachée à l'idolâtrie (10).

Voyage à Ballieparan, & sa description.

Les François partirent de Mirzeou le 19 de Janvier ; & le matin du 22 ils mouillerent devant la riviere de *Ballieparan*, où le Vaisseau La-Force étoit arrivé depuis trois jours. Le poivre qu'ils devoient prendre pour la France étant préparé depuis long temps, leur charge fut bien-tôt achevée. Ballieparan est un gros bourg du Royaume de Cananor, situé sur la côte de Malabar (11), & peuplé de riches Mahometans qui doi-

(9) Page 172.
(10) *Ibidem.*
(11) A onze degrés de latitude du Nord.

BELON. 1670.

vent leur fortune au commerce. Il borde la riviere, à une bonne lieue de l'embouchure. On découvre à peu de distance, le Palais où le Roi de Cananor fait sa residence ordinaire, & plusieurs belles pagodes dont il est environné. Toute l'étendue de terre qui est entre Surate & le Cap de Comorin, se nomme ordinairement la côte de Malabar: cependant cette côte ne commence réellement qu'au Mont-Dely (11); & c'est dans cet endroit que les peuples qui l'habitent prennent le nom de Malabares. Elle est divisée, dans une longueur d'environ deux cens lieues, en plusieurs Royaumes, dont tous les Souverains sont idolâtres. Celui de Cananor, sans être le plus puissant, précede tous les autres, & jouit d'une consideration singuliere, qu'il doit à certains motifs de Religion. Il est distingué par le nom de *Colitry*, qui n'est qu'un titre, comme *Samorin* est celui des Rois de Calecut.

Etablissement des François à Tellichery, près de Cananor.

La maison que le Prince *Onitiri*, Gouverneur du Royaume, avoit d'abord assignée aux François pour leur commerce, ne suffisoit pas pour les loger commodement. D'ailleurs son éloignement de la mer rendoit le transport des

(11) A douze degrés.

BIBLIOTECA COLOMBINA
SEVILLA

VUE DE CANANOR.

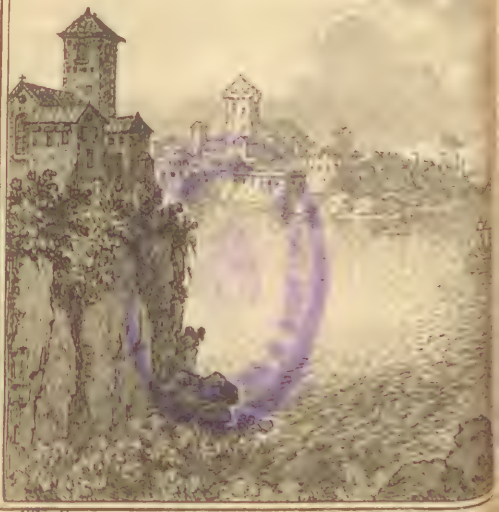

T. IX. N.° XV

marchandiſes fort difficile. Auſſi-tôt que les deux Vaiſſeaux François eurent mis à la voile, Dellon demanda inſtamment un lieu plus commode ; & ſes ſollicitations lui firent obtenir cette faveur. Le Prince ſe rendit lui-même, avec quelques François, dans une Terre de ſon appanage, qui ſe nomme *Talichere*, ſituée ſur le bord de la mer, à quatre lieues au Midi de Balliepatan, & trois lieues de Cananor. Ce lieu leur paroiſſant plus convenable, ils l'acheterent pour la Compagnie ; & dans leurs mains, il prit le nom de *Tilſery* (13). DELLON. 1673.

Cananor, principale Place du Royaume qui en tire ſon nom, eſt accompagnée d'un port aſſez commode pendant l'Eté, mais où les Vaiſſeaux ne ſont pas en ſûreté pendant l'Hyver. C'eſt un des premieres lieux où les Portugais s'arrêterent, après avoir découvert les Indes. A peine furent-ils arrivés, qu'ils y eleverent une Tour, avec des pierres qu'ils avoient apportées de Portugal. Elle ſubſiſte encore. Ils prirent ſoin de l'environner d'une forte muraille, ſur laquelle ils placerent plus de cent pieces de canon, & cette Forteresſe les rendit redoutables à tous les pays voiſins, où l'artillerie n'étoit pas encore Obſervations ſur le pays.

(13) Page 300.

DIVISION. 1670.

en usage. Ils bâtirent ensuite, près de leur Tour, une assez grande Ville, qu'ils conserverent long-temps : mais les Indiens, fatigués de leur tyrannie, appellerent enfin les Hollandois à leur secours ; & ces nouveaux Maîtres raserent les fortifications de Cananor, pour s'en épargner la garde. Cependant les Habitans du pays ont tiré peu d'avantage de ce changement. Ils sont plus durement traités par les Hollandois qu'ils ne l'avoient jamais été par les Portugais ; & si l'on en croit l'Auteur, ils rappelleroient volontiers leurs anciens tyrans (14).

A demi-lieue du Fort de Cananor, en tirant vers le Midi, on trouve un gros bourg, peuplé de Mahometans, & gouverné, sous l'autorité du Roi, par un Seigneur de la même Secte. Il se nommoit *Aly - Raja*. Ses vertus le faisoient aimer des siens & respecter de ses voisins. Il étoit riche, & Souverain même de quelques-unes des Isles Maldives. Ce bourg avoit plusieurs Marchands, chez lesquels on trouvoit abondamment ce que les Indes produisent de plus riche & de plus curieux.

Dans tout le Royaume de Cananor, comme dans tous les autres Etats du

(14) Page 301.

Malabar, on ne voit pas de grands chemins qui conduisent d'une Ville à l'autre : ce ne sont que des sentiers, ou des chemins fort étroits, parce qu'on n'y connoit pas d'autres voitures que des chevaux, des elephans, & des palanquins. Le pays produit une extrême abondance de cette espece de cannes, que les Indiens nomment bambous. Lorsqu'elles sont encore tendres, on choisit les meilleures pour les couper par tranches, & de l'épaisseur d'un écu, qui se confisent au vinaigre, & dont on fait une sorte de salade que les Orientaux nomment *Achar*, par excellence. Ils donnent le même nom à tous les fruits ou les legumes qui sont confits au vinaigre : mais on y joint leur nom propre, comme Achar de poivre, Achar de gingembre, d'ail, de choux, &c ; au lieu que le bambou est distingué absolument par celui d'*Achar*. Ces cannes, lorsqu'on les laisse croître, deviennent aussi grosses que la cuisse humaine, & longues de vingt à trente pieds. Elles servent à divers usages, mais particulierement à porter les palanquins. Dans leur jeunesse, on leur fait prendre toutes sortes de plis & de figures. Celles qu'on reussit à courber en forme d'arc, de maniere que les deux bouts demeu-

DE JON. 1670.

DELLON. 1670.

rent parfaitement égaux, ſont recherchées pour les palanquins des Seigneurs, & ſe vendent juſqu'à deux cens écus(15).

Diverſes Places voiſines de Cananor.

A la diſtance d'une lieue, au Midi de Cananor, on rencontre un village qui ſe nomme *Corla*, & qui n'eſt habité que par des Tiſſerands. Il s'y fabrique de très belles toiles, qui portent le nom du lieu. Une lieue plus loin, on arrive au bourg de *Tremepatan*, où le Mahometiſme eſt la ſeule Religion reconnue. La plûpart des Habitans s'y enrichiſſent par le commerce. Aſſez près de ce bourg, on découvre, ſur une colline, un Château du Roi de Cananor, où ce Prince s'eſt fait une habitude de paſſer une partie de l'année. Une aſſez belle riviere, qui arroſe les murs de Tremepatan, va ſe jetter dans la mer un quart de lieue plus loin. On y fait entrer des barques, ou de petits Navires dont le port ne ſoit pas au-deſſus de deux cens tonneaux; avec la précaution neanmoins de prendre des Pilotes du pays, parce qu'à l'embouchure, & même aſſez loin dans la mer, il ſe trouve des rochers à fleur d'eau, qui en rendent l'approche & l'entrée fort dangereuſes.

Iſle de Tremepatan.

A l'extrémité de ces rochers, s'éleve

(15) Pages 303 & précedentes.

DELLON 1670.

une petite Isle, qui n'est peuplée que de gibier. Elle est d'un secours extrême pour les petits bâtimens, qui étant surpris en mer par l'orage, viennent chercher un abri entre l'isle & la terre. L'unique disgrace qu'ils ayent à redouter est la rencontre des Corsaires, qui s'en font une retraite, & qui montent sur les lieux les plus élevés, pour découvrir les barques sans en être apperçus (16).

Les François de Baillipatan se transportent à Tilsery.

Le Prince Onitri s'étant rendu par terre à Tilsery, avec deux Commis de la Compagnie de France, qu'il alloit mettre en possession de cette terre & de ses dépendances, Dellon partit le lendemain pour le suivre par mer, après avoir fait embarquer, dans plusieurs barques, les meubles & les marchandises que les François avoient à Baillipatan. Il avoit pris quelques Indiens pour lui servir d'escorte. Cependant deux Pares Corsaires, qu'il eut le bonheur de reconnoître, vers l'Isle de Tremepatan, ne lui laissèrent pas d'autre ressource que de faire entrer toutes ses barques dans un assez grand ruisseau, qui tombe dans la mer à peu de distance de la riviere, & d'y laisser la meilleure partie de son escorte, tandis qu'il continua son chemin par terre. Il trouva

(16) Page 305.

DEILON. 1670. heureusement à Tilsery un Vaisseau François, nommé La-Ville-de-Marseille, qui arrivoit de Surate, pour charger du poivre. On arma promptement une Chaloupe. Vingt hommes qu'on y mit, avec quatre pierriers, firent prendre la fuite aux Corsaires & dégagerent les barques (17).

Description de Tilsery. La Terre de Tilsery (18) consistoit en deux grands enclos; l'un proche de la mer, un peu élevé, & ceint d'une forte de fossé. Il contenoit environ quatre cens cocotiers, avec une maison assez commode, quoique bâtie de terre & couverte de feuilles de palmiers. L'autre enclos étoit plus bas, plus grand & plus éloigné de la mer. Outre les cocotiers, qui étoient en fort grand nombre, on y voyoit plusieurs arbres fruitiers de différentes especes. A demi-quart de lieue de la maison, un bourg de Mahometans présentoit une Mosquée assez mal construite. Du côté de la mer, on trouvoit deux gros villages de Pêcheurs; & ces trois habitations étoient de la dépendance du nouveau Comptoir. Aux environs, le pays offroit plusieurs autres belles terres, qui ap-

(17) *Ibidem.*

(18) A onze degrés & demi de latitude du Nord.

partenoient à de riches Seigneurs. Le Prince, en vendant Tilsery aux François, leur en avoit cedé la propriété, avec le droit d'y bâtir; mais s'étant reservé le Domaine Seigneurial, il passa quelque temps dans une terre, qui n'en étoit pas éloignée. Après son départ, ils firent travailler avec tant de diligence, que dans l'espace de peu de mois, ils se trouverent établis dans une fort grande maison, avec des magasins capables de contenir toutes leurs marchandises. Ils l'environnerent d'un profond fossé & de quelques bastions, pour se mettre à couvert, non seulement des Pirates, qui ne cessoient pas de les menacer, mais de leurs voisins mêmes, que la jalousie avoit deja soulevés contre eux. Malgré ces précautions, ils furent obligés d'avoir recours à la protection du Prince Onitri, qui leur envoya un de ses principaux Officiers, avec une garde de cent cinquante hommes. Ce fut alors qu'ils s'applaudirent beaucoup de lui avoir laissé, dans la vente, un droit, qui l'obligeoit naturellement à les défendre. Ce Prince, confondant leurs interêts avec les siens, revint lui-même au Comptoir. Il se déclara hautement leur protecteur. Il fit châtier severement quelques mutins,

DELLON. 1670.

Ouvrages des François, & jalousie de leurs voisins.

DELON. 1670. qui avoient fait éclater leurs menaces, & sa fermeté dissipa tous les troubles (19).

D'un autre côté, le Samorin, mécontent des Hollandois, & se promettant de la France des secours qu'il n'espéroit plus du Portugal, envoya secrettement des Députés à Tilsery, pour faire des propositions fort avantageuses aux François. *Flacour* & *Coche*, principaux Commis du Comptoir, partirent ensemble pour Calecut & firent un traité, avec ce Prince, par lequel il cedoit à la Compagnie la Souveraineté d'un lieu nommé *Alicote* (20), avec toutes ses dépendances & le pouvoir d'y construire un Fort. Quelques Bâtimens François qui vinrent prendre, dans le même temps, du poivre à Tilsery, & qui laisserent au Comptoir des armes & des munitions, acheverent d'y établir la sureté.

Caron, Directeur general, y passa

(19) Pages 312 & précedentes.

(20) Cette Place n'est pas éloignée de Cochin. C'est une Forteresse, & le pays qui en dépend est fort étendu Il y passe une riviere, où des Vaisseaux de trois ou quatre cens tonneaux peuvent entrer facilement, & qui rend ce lieu fort propre au commerce. *Page* 315. On a vu dans le Journal de De-la-Haye qu'en passant sur la Côte du Samorin, avec une escadre Françoise, il fit un nouveau traité avec ce Prince, par lequel cette donation fut confirmée. Les François prirent alors possession d'Alicote. *Voyez* Tome 32.

bien-tôt avec trois Vaisseaux, dans sa route pour Bantam, où il se proposoit de former un nouvel établissement. Il laissa ordre à Flacour, qui étoit revenu de la Cour du Samorin, d'en aller commencer un autre dans un lieu que les Portugais ont nommé *Sirinpatan*, quoique dans le pays il porte le nom de *Padenote*. On se disposa aussi-tôt pour ce voyage. L'Hyver étoit commencé; car on appelle hyver, aux Indes, la saison des pluies, qui est le temps néanmoins où le Soleil est le moins éloigné. Flacour sentit toutes les difficultés de l'entreprise. Mais craignant l'indignation du Directeur General, qui s'étoit fait redouter par sa severité, il n'eut aucun égard aux dangers de l'inondation. Toutes les marchandises furent emballées. En vain, Dellon representa vivement de quelle importance il étoit d'attendre la fin des pluies, qui devoit arriver au mois d'Octobre. Il ne put faire changer de resolution à Flacour, avec lequel néanmoins il ne pouvoit se dispenser de partir. A la verité, Sirinpatan n'étoit éloigné que de trente lieues.

DELLON. 1671. Voyage de Sirinpatan, ou Padenote.

Ils se mirent en chemin, le 16 de Juin 1671, sans autres habits que des chemises, des caleçons de toile, &

Peines & dangers du chemin.

BELON. 1671.

des ſandales aux pieds. Chacun portoit auſſi ſon parapluie de feuilles de palmier, & un bâton, pour s'appuier dans des chemins ſi gliſſans qu'ils étoient ſans ceſſe en danger de tomber. Dès le premier jour, ils trouverent toute la campagne inondée. Ils ſuivoient leurs guides pas à pas, dans l'eau juſqu'à mi-jambes, ſouvent juſqu'aux genoux, & quelquefois juſqu'à la ceinture. Après avoir fait deux lieues fort pénibles, ils arriverent le ſoir, également las & mouillés, dans un petit bourg de Mahometans, où ils firent un mauvais repas, qui ne fut pas ſuivi d'une meilleure nuit. Ils en partirent de grand matin, dans l'eſperance de profiter d'un intervalle de beau temps : mais il dura peu. La pluie recommença preſqu'auſſi-tôt, & les chemins ſe trouverent plus gâtés que le jour précedent. Ils étoient obligés de tenir continuellement leurs parapluies ; & ne pouvant s'appuier ſur leurs bâtons, ils tomboient ſouvent dans l'eau. Ces chutes les fatiguoient beaucoup. Cependant elles étoient encore moins incommodes que les ſangſues, qui s'attachoient à leurs jambes & à leurs cuiſſes, il falloit les en arracher à tous momens, & leur ſang couloit en abondance. Ces

nouvelle peine les affoiblit jusqu'à les contraindre de finir leur journée à midi, sans avoir fait plus de deux lieues. Ils se logerent dans la maison d'un Mahometan, d'où ils se rendirent après midi chez un puissant Naher (21), Seigneur du bourg. Quoiqu'ils eussent pris des Passeports du Prince Onitri, ils avoient besoin de protection dans les lieux de leur passage, & quelques petits presens la leur faisoit obtenir. DELLON. 1671.

Le lendemain ils trouverent les chemins beaucoup plus aisés, parce qu'ils marchoient sur des hauteurs. Mais, par le plus fâcheux contre-temps, leurs guides se tromperent. Après une marche de quatre heures, ils se trouverent précisement dans le même lieu d'où ils étoient partis le matin. La colere n'étant d'aucun secours, il fallut recommencer la même route, & se fier à ceux qui les avoient égarés. Cependant la pluie tomboit avec plus de violence que jamais. On passoit, à la verité, par des lieux secs, mais pierreux, & sans cesse entrecoupés de plusieurs torrens très profonds & très rapides, qu'il falloit traverser sur des arbres & sur des planches, au risque continuel L'Auteur en est rebuté.

(21) Ou Naïer. C'est le nom qu'on donne à la Noblesse du pays.

DELLON. 1671. de dans l'eau & de s'y noyer. Un I
dien y perit, ſans qu'il fût poſſible
le ſecourir, ni de ſauver même le p
quet dont il étoit chargé. On fit nea
moins deux lieues, au travers de c
dangers, & l'on arriva fort tard da
un aſſez gros Bourg, ſitué ſur le bo
d'une riviere, qui deſcend à Cogniа
La civilité des Habitans, & l'abonda
ce des vivres déterminerent les Fra
çois à s'y arrêter un jour ou deux
mais avec quel étonnement apprire
ils que toutes les peines qu'ils avoie
eſſuyées n'approchoient pas de ce q
leur reſtoit à ſouffrir juſqu'à Sirinp
tan! Dellon avoue qu'il fut effrayé
la peinture qu'on leur fit des chemin
Il renouvella ſes efforts, pour enga
Flacour à remettre leur voyage à la
de la ſaiſon. Le trouvant inflexibl
& n'ayant pas les mêmes raiſons
s'obſtiner dans une entrepriſe à laqu
le il n'étoit obligé par aucun en
gement, il prit le parti de retourn
à Tilſery.

Il quitte ſes Compagnons pour retourner à Tilſery.

Après avoir temoigné ſon regret
Flacour, il ſe mit dans un canot, av
deux hommes ſeulement, pour deſce
dre la riviere de Cogniali juſqu'à
mer. Sa navigation fut d'abord a
tranquille. Son deſſein étoit d'aller p

fer la nuit au Bourg de *Bargara*, chez un riche Mahometan qui en étoit Seigneur (22), avec lequel il avoit même quelques affaires à regler. Il arriva fort heureusement à la vue de Cota, un des plus gros Bourgs de toute la Côte, plus connu par le nom de Cogniali, son Seigneur, sujet du Samorin & le plus redoutable Corsaire du Malabar (23). Les Loix du pays ne permettant point à ces Brigands d'exercer leurs pillages sur la terre, il se flattoit d'être bientôt en sureté à Bargara, qui n'est pas fort éloigné de Cogniali, lorsqu'il apperçut, dans une Barque quelques hommes armés qui s'avançoient vers son canot à force de rames. Les Corsaires, qui l'avoient découvert au passage, avoient pris la resolution de l'enlever. Comme il étoit instruit des usages, il se hâta d'aborder à la rive, dans la confiance de s'y trouver hors d'insulte. A peine y fut-il descendu, que les deux Indiens qui le conduisoient prirent la fuite dans son canot. Ceux qui le poursuivoient, l'ayant trouvé seul à terre, lui appuierent une lance sur l'estomach, avec menace de l'en percer s'il n'en-

DELLON. 1671.

Il est pris par des Corsaires de Cogniali.

(22) Il se nommoit Couteas-Marcal.

(23) On l'a vu paroître dans plusieurs autres Relations.

DELLON. 1671.

troit auſſi-tôt dans leur Barque. Il reconnut trop tard l'imprudence qu'il avoit eue de ne pas ſe faire accompagner par quelques Nahers, ou de n'avoir pas pris du moins des armes à feu. La force l'obligeant de ceder, il ſe vit expoſé à la violence de trois Brigands, qui ne ceſſerent pas de l'inſulter juſqu'à l'entrée de Cogniali. Ils affecterent même de lui faire traverſer tout le Bourg, où les Habitans ſortoient de leurs maiſons pour voir paſſer le premier François qu'ils y euſſent vu dans l'eſclavage (24).

Comment il évite l'eſclavage.

Dellon fut conduit chez le Seigneur qui s'attendoit à tirer de lui une ſomme conſiderable. Mais ne lui ayant trouvé que quelques ducats, il lui fit diverſes queſtions ſur le voyage que les François avoient entrepris à Sirian. Il lui demanda particulierement ſi Flacour avoit emporté de groſſes ſommes, & s'il devoit paſſer par Cogniali à ſon retour. Enſuite il ſe fit apporter des fers, pour les lui mettre aux pieds. Cependant il ſe contenta de les poſer près de lui; & faiſant appeller quelques-uns de ſes gens, il mit en deliberation avec eux s'il devoit le retenir ou lui rendre la liberté. Quoique D.

(24) Pages 33 & précedentes.

lon n'eût pas une parfaite connoissance de la langue, il l'entendoit assez pour comprendre le sujet de ce conseil. L'inquiétude du succès anima son courage. Il n'oublia rien pour leur représenter l'injustice qui l'avoit fait arrêter. Enfin, quelques reflexions qu'il leur inspira, sur l'alliance que le Samorin venoit de former avec la France, lui firent craindre de s'attirer l'indignation de ce Prince, dont ils étoient Sujets. Le Corsaire s'approcha de lui. Les fers disparurent. On lui fit des civilités & des excuses, auxquelles il s'étoit moins attendu qu'aux horreurs d'une longue prison. On le pressa même de passer la nuit dans le bourg. Mais l'impatience de se voir en liberté, joint à la crainte de quelque changement dans une si favorable disposition, lui fit demander instamment d'être renvoyé le soir même à Bargara. Pendant qu'on lui préparoit une barque, Cogniali lui présenta quelques confitures seches, qu'il ne put se dispenser de recevoir, mais qu'il prit le parti de mettre dans sa poche, de peur qu'elles ne fussent empoisonnées. L'usage du poison, quoique moins commun chez les Malabares que dans les autres contrées de l'Orient, ne laisse pas d'y être connu; & Dellon croit que

DELLON, 1671.

Il craint d'être empoisonné.

DELLON. 1671.

sur cet article on n'y sçauroit apporter trop de circonspection (25). Son argent lui fut rendu. Ensuite, apprenant que la Chaloupe étoit prête, il ne perdit pas un moment pour s'y rendre avec quatre hommes armés qui l'accompagnerent jusqu'à Bargara.

Il retrouva, dans ce bourg, son Cabinet & ses hardes. Les deux Indiens qui l'avoient abandonné aux Corsaires lui donnerent pour excuse, que n'ayant pas douté qu'il ne fût renvoyé de Cangniali avec une escorte, ils avoient voulu prendre les devants. Mais sa joie lui fit oublier leur infidelité, en apprenant d'eux qu'il étoit arrivé depuis deux heures un autre François dans le bourg. C'étoit *La-Serine*, un des Commis du Comptoir de Tilsery, qui revenoit de Calecut & de Tanor, où il étoit allé acheter du poivre pour les magasins de la Compagnie. Ils passerent agréablement la nuit chez le Coutre Marcal, & le lendemain ils arriverent au Comptoir avant midi.

Voyage de Tanor & de Calecut.

La-Serine devant retourner dans les deux Villes (26), d'où il étoit revenu pour y faire emballer le poivre qu'il

(25) Page 333.

(26) L'Auteur rapporte ensuite quel fut le succès du Voyage de Flacourt & son nouvel établissement

avoit acheté, Dellon se fit un amuse- DELLON. 1671.
ment de l'accompagner. Ils prirent leur route sur le bord de la mer. Après avoir fait une lieue, ils arriverent à Meali, double village, dont l'un est habité par des Malabares & l'autre par des Mahometans. Une petite riviere, qui separe ces deux habitations, reçoit les bâtimens dont le port n'est pas au-dessus de cinquante tonnneaux. Ce canton est un des plus agréables & des plus fertiles du Pays. Le bord de la mer offre un autre village, qui n'est habité que par des Pêcheurs. C'est à deux lieues de Meali qu'est situé le bourg de Bargara. Il n'y passe point d'autre riviere qu'un petit bras de celle de Cogniali: mais la mer y forme une très belle anse, qui sert de retraite aux Pares, pendant l'Eté. Aussi-tôt que l'Hyver est venu, les Marchands & les Pirates sont obligés d'y laisser à sec les bâtimens qui ne sont point en voyage. On les couvre de feuilles de palmier, jusqu'à la fin des pluies. C'est à Bargara que le Royaume de Cananor finit du côté du Sud. Quoique ce grand bourg ne soit habité que par des Mahometans, dont Couteas-Marcal étoit le Seigneur, les environs n'en dépendent pas moins d'un riche & puissant Naher, qui reçoit la

DELLON. 1671.

dixmes de toutes les prises des Pirates & des droits de Douanne pour toutes les marchandises qui entrent dans le bourg ou qui en sortent.

A très peu de distance de Bargara on passe la riviere, au-delà de laquelle on trouve le bourg de Cogniali, ou de Cota, que les avantages de sa situation rendent une des plus fortes Places de Malabar. C'est une peninsule, dont l'accès est fort difficile, du côté même qui tient à la terre, à cause de la prodigieuse quantité de limon ou de vase que la mer y apporte dans les grandes marées. La riviere, qui baigne ce bourg, est large & profonde. Elle donne entrée, jusqu'à la Place, aux Navires qui ne sont pas au-dessus de deux cens tonneaux. Mais l'embouchure est couverte par une petite Isle qui n'est pas moins utile aux Corsaires que nuisible aux Marchands (27).

Forces de Cogniali, Seigneur de Cota.

Dellon a deja peint le Seigneur de Cota comme le plus fameux Corsaire du Pays. Le nombre de ses Galeres monte jusqu'à douze, armées chacune de six à sept cens hommes; sans compter plusieurs petites Galiotes qui vont aussi en course, & quelques Vaisseaux qui

(27) Pages 338 & précedentes.

envoye pour le commerce dans les Royaumes voisins. A son exemple, ses Sujets sont tout à la fois Marchands & Pirates : ce qui les rend presque tous riches, & fiers jusqu'à l'insolence. Son grand-oncle, qui portoit aussi le nom de Cogniali, s'étant revolté contre le Samorin, mit ce Prince dans la nécessité d'implorer le secours des Portugais pour le faire rentrer dans la soumission. Le Viceroi des Indes envoya aussi-tôt une puissante flotte, qui attaqua les Corsaires du côté de la mer, tandis que l'armée du Samorin les tenoit assiegés par terre. Mais il arriva des contre-temps, qui firent perir la meilleure partie des troupes alliées. Les Corsaires, devenus plus insolens, commirent une infinité d'excès dans les terres de Calecut, & se vengerent, par une mort cruelle de tous les Portugais qui étoient tombés entre leurs mains. Cependant la belle saison ayant succedé aux pluies, le Samorin & le Viceroi les attaquerent avec de nouvelles forces. Le siege de Cota fut recommencé par mer & par terre, & pressé si vivement, que dans l'espace d'un mois elle fut emportée d'assaut. Tous les habitans furent passés au fil de l'épée, & Cogniali tomba vivant au pouvoir des Vainqueurs. Il fut conduit

DELLON. 1671.

Histoire de son grand-Oncle.

DELLON. 1671.

à Goa, où son châtiment, pour tant de cruautés qu'il avoit exercées contre les Chrétiens, fut d'être livré, les mains liées derriere le dos, aux enfans de la Ville, qui l'assommerent à coups de pierres. La Forteresse de Cota passoit autrefois, parmi les Indiens, pour une Place imprenable. Mais les Samorins n'ayant jamais voulu permettre qu'elle fût rétablie, il n'en reste aujourd'hui que les ruines (28).

Etat present de Calecut.

De-là jusqu'à Calecut, on compte sept lieues; & cet espace n'offre que trois ou quatre villages, qui meritent peu d'attention. Ce Royaume, autrefois si petit, que, suivant l'expression de l'Auteur, on entendoit, de toutes les frontieres, le chant des coqs qui étoient nourris dans le Palais du Souverain, est aujourd'hui le plus grand du Malabar. Sa Capitale est située à onze lieues de Tilsery. C'étoit dans cette Ville que se faisoit anciennement presque tout le commerce. Les Portugais furent bien reçus dans leurs premiers voyages. Ils obtinrent du Samorin la permission de s'établir dans ses Etats, avec tous les privileges qui pouvoient affermir leur situation. Mais ayant bientôt poussé l'ingratitude jusqu'à l'inso-

(28) Page 340.

ter, il les chassa de tous les lieux de sa dépendance, sans leur avoir jamais permis de s'y retablir. L'air de Calecut est fort sain, & le terroir si fertile, qu'il produit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie. La terre, un peu plus basse que la mer, est sujette à de fréquentes inondations. Il ne se passe point d'année où l'eau ne couvre quelque petite portion de l'Etat du Samorin, dont elle demeure en possession; & ce dommage devient si sensible, que l'ancienne Forteresse des Portugais, qui étoit autrefois assez loin du rivage, est aujourd'hui presque ensevelie à deux bonnes lieues dans la mer. On n'en apperçoit plus que le sommet des tours, & les barques passent facilement entre ces ruines & la terre (29).

DELLON. 1671.

Les vents de Nord-Oüest, qui soufflent avec violence & presque sans interruption sur la Côte de Malabar, depuis le mois de Mai jusqu'à la fin de Septembre, ne contribuent pas peu au progrès que la mer fait chaque année, sur-tout pendant l'hyver. Dellon, pendant son sejour à Calecut, vit submerger la maison des Anglois, qui n'étoit bâtie que depuis vingt ans & dans

(29) Page 343.

DELLON. 1671. un lieu assez éloigné du rivage. Ces inondations annuelles ont ruiné plusieurs fois la Ville même, & mettent les Habitans dans la necessité de la rebâtir plus loin, à mesure que l'eau s'avance. On ne peut douter que ce ne soit la principale raison qui en a banni, comme insensiblement, les Negocians & le Commerce. Cependant on voit encore un très grand marché, composé de plusieurs rues assez regulieres, & peuplé de riches Mahometans. Un gros Village de Mancouas ou de Pêcheurs, & plusieurs autres habitations qui touchent à la Place, lui donnent toujours l'apparence d'une grande Ville. Elle étoit anciennement la demeure ordinaire du Samorin. Mais les ravages de la mer l'ayant dégouté de ce sejour, il y laisse un Gouverneur qui est logé dans l'ancien Palais. Ce poste, qui est un des plus importans de l'Etat, enrichit ceux qui l'occupent. Il est honoré du titre de *Rajador*, qui signifie Vicerois. Dellon vit, dans la cour du Palais de Calecut, une grosse cloche & plusieurs pieces de canon de fonte, qui ont été tirées de l'ancienne Forteresse des Portugais (30).

Le sable de ce rivage est mêlé, dans

(30) Page 345.

plusieurs endroits, de petites parties d'or très fin. Comme il n'est défendu à personne de les chercher, un grand nombre d'Habitans ne subsistent que de ce travail. La plûpart emportent le sable chez eux, en payant un droit au Rajador pour une certaine quantité de paniers. L'Auteur vit des morceaux de cet or, qui valoient quinze à vingt sous; quoique leur valeur ordinaire soit depuis quatre jusqu'à dix (31). DELLON. 1671.

L'Auteur passe à la vue des Corsaires.

Les Européens se rendent des civilités mutuelles dans ces Régions éloignées. La Serine & Dellon ne firent pas difficulté d'accepter, à Calecut, un logement chez les Anglois. Ils y furent retenus plus long-temps qu'ils ne se l'étoient proposé, par la crainte de quelques Pirates, qui paroissoient disposés à les attaquer au passage. Mais ils s'armerent enfin de resolution; & passant, le mousqueton en main, entre ces Brigands & la Côte, avec une escorte de quelques Nahers, ils ne furent menacés que par quelques mouvemens, qui ne les empêcherent point d'arriver le soir à Tanor.

Description de Tanor.

Cette Capitale du petit Royaume, qui porte le même nom, n'est éloignée que de cinq lieues au Midi de Calecut.

(31) Page 346.

DELLON. 1671. Tout l'Etat de Tanor eſt enclavé d
les terres du Samorin, dont il ne lai
pas d'être indépendant. La mer y fo
me une anſe, où les Vaiſſeaux ne pe
vent mouiller ſans peril que pend
l'Eté. Ce qu'on nomme la Ville eſt
compoſé de pluſieurs Villages de Ma
couas, d'un fort grand marché, qui
peuplé de riches Mahometans, & d
gros Village uniquement rempli
Chrétiens, auſquels le Roi permet
xercice public de leur Religion. Ils
une petite Egliſe aſſez propre, dev
laquelle on a fouffert qu'ils ayent é
une croix. Le Roi fait ſa reſidence
dinaire dans un Château plus éloigné
la mer (32). Il laiſſe, à Tanor,
Gouverneur dont l'autorité ne s'ét
point ſur les Chrétiens; par une fav
ſpéciale, qui reſerve le droit de l
adminiſtrer la Juſtice au Directeur
leur Egliſe. Les Jeſuites de Goa,
ſont depuis long-temps en poſſe
de cette eſpece de Souveraineté, la f
exercercer par de ſages Miſſionnair
entre leſquels Dellon nomme,
éloge, le Pere Mathias Fernand
homme Apoſtolique, qui écrivoi
parloit beaucoup mieux la langue

(32) A une lieue du rivage.

labare que les plus habiles Prêtres de la Nation (33). DELLON. 1671.

Quoique dans toutes ses dimensions le Royaume de Tanor n'ait pas plus de dix lieues d'étendue, le Roi n'est tributaire d'aucune autre Puissance. Il a conservé une étroite liaison avec les Portugais, depuis qu'ils sont établis dans les Indes, comme ils n'ont rien négligé pour l'entretien de son amitié. Au contraire, il a toujours fait profession de haine pour les Hollandois; & Dellon ne dissimule pas que la guerre paroissant inévitable entre la France & la Hollande, c'étoit cette raison qui faisoit rechercher l'alliance de ce Prince à la Compagnie. Il ajoute que son terroir est sain & fertile, que la chasse & la pêche y sont abondantes, & qu'on y recueille sur-tout une très grande quantité de poivre. La nourriture ordinaire des Habitans est le riz, le poisson, & le cocos. Ils ne mangent point de volaille, parce qu'ils aiment mieux la vendre aux étrangers. Après avoir reglé leurs affaires à Tanor, les deux François retournerent par terre à Calecut. Une marche de deux lieues les fit rentrer dans les Etats du Samorin, à *Chali*, gros Bourg de Mahometans, où passe

(33) Page 350.

BELLON. 1671.

une petite riviere, qui sert de retraite aux Corsaires plutôt qu'aux Marchands. En arrivant le lendemain à Calecut, ils trouverent les Anglois occupés à sauver ce qui restoit d'entier dans leur maison que la mer avoit miserablement renversée (34).

Succès de l'établissement de Sirinpatan.

Flacour, qui avoit eu la constance d'aller jusqu'à Sirinpatan, revint à Tiffery vers la fin du mois de Novembre. Il avoit employé trente cinq jours à s'y rendre, c'est-à-dire, à faire un voyage de trente lieues, dans le danger continuel de perir avec toute sa suite. Mais l'heureux succès de sa negociation lui avoit fait oublier toutes ses peines. Il avoit été bien reçu du Roi & des Grands du pays. Les marchandises qu'on en pouvoit tirer pour la Compagnie étoient de très belles toiles, du bois de sandal, qui s'y trouve en abondance, & d'excellent salpêtre naturel, qui n'a besoin d'aucune préparation. Flacour avoit apporté des échantillons de toutes ces marchandises; sur-tout des toiles plus belles de la moitié que celles qui étoient du même prix à Surate. Ainsi le Comptoir, dont il avoit jetté les fondemens, fit concevoir de grandes esperances.

(34) Page 353.

Mais Dellon ignora les suites de ce nouvel établissement. Il commençoit à s'ennuier du séjour de Tilsery ; & ne voulant pas borner sa curiosité aux operations d'un Comptoir, il profita de l'occasion d'un Vaisseau François qui faisoit voile à Mirzeou. Son dessein étoit de visiter diverses places, où ce bâtiment devoit relâcher sur la route, & de se rendre ensuite à Goa. Il partit le 20 de Janvier 1672 ; & le 24, il mouilla dans la Rade de Mangalor. DELLON. 1671.

Cette Ville, qui appartient au Royaume de Cananor, est la plus importante Place de ce petit Etat. Elle est située à dix huit lieues au Nord de Ballieparan, sur le bord d'une riviere où les Vaisseaux d'un port médiocre peuvent entrer dans la saison des pluies, & dans les grandes marées (35). Elle est assez grande, & ses Habitans sont un mélange de Mahometans & d'Idolâtres. Entre la mer & la Ville, qui n'en est éloignée que d'une demi-lieue, on 1672.

(35) L'Auteur conseille néanmoins de prendre, dans toutes les saisons, des Pilotes du pays. Sans cette précaution, un Vaisseau s'expose à toucher sur des bancs de sable, qui sont en assez grand nombre à l'entrée de la riviere. Il y a aussi, hors de la Barre, une bonne Rade, où l'on peut mouiller sans danger pendant l'Eté ; temps auquel la riviere est trop basse pour permettre aux Vaisseaux d'y remonter. *Page 368.*

DELLON. 1672. rencontre le Comptoir des Portugais & l'on découvre sur une hauteur la Forteresse, qui leur appartenoit autrefois, comme celles qu'on voit encore subsister dans tous ces Ports. Mais les Canarins, animés par l'exemple des autres Peuples de l'Inde, & fatigués de la hauteur avec laquelle ils étoient traités par cette Nation, avoient pris occasion de sa derniere guerre avec les Hollandois pour la chasser entierement du pays. Après la paix, qui se fit ensuite entre le Portugal & la Hollande, les Vicerois de Goa mirent tout en usage pour rentrer dans les Places dont ils avoient été dépouillés. Leurs Flottes repandirent long-temps la terreur sur cette Côte, & forcerent enfin le Roi de leur remettre les Forteresses de Mangalor & de Barcalor. Mais ils se trouvoient si épuisés par les guerres précedentes, que n'y pouvant mettre des garnisons assez fortes, ils se contenterent d'y établir des Comptoirs, pour y recevoir, comme auparavant, la moitié des droits sur les marchandises que le Commerce y apporte ou qu'il en fait sortir (36).

Quoique les Canarins soient peu éloignés des Malabares, leurs usages

(36) Page 369.

ſont fort differens, & reſſemblent plutôt à ceux des Sujets Idolâtres du Mogol, dont ils ſont tributaires. Ils ſont baſanés. Ils portent les cheveux longs, & leur habillement eſt le même que celui des Gentils de Surate. L'air du pays eſt pur & ſain. Le terroir eſt ſi fertile, que dans une étendue aſſez bornée, non ſeulement il fournit pluſieurs Etats voiſins, mais qu'on en tranſporte aux Ports d'Achem, Bantam, Mocka, Maſcate, Balſora, Mozambique, Monbaze, & dans quantité d'autres lieux (37).

Le Vaiſſeau François paſſa le lendemain à la vûe de Barcalor, où les Portugais reçoivent, comme à Mangalor, la moitié des droits du Commerce. Le jour ſuivant, il mouilla dans la Rade de Mirzeou. La Flotte de Mr de De-la-Haye, compoſée de treize Vaiſſeaux de differentes grandeurs, paſſoit alors à la vue de cette Côte, pour ſe rendre dans l'Iſle de Ceylan (38).

Il ſeroit inutile de ſuivre Dellon à Goa, & dans quelques autres lieux ſur leſquels la curioſité du Lecteur eſt épuiſée. Mais, je ne ſupprimerai point une avanture dont il ſe trouve des traces dans

(37) Page 327.

(38) Voyez le Journal de De-la-Haye, au Tome 32.

DELLON. 1672.

d'autres Voyageurs ; & que Dellon vé rifia par ſes propres yeux pendant qu'il étoit à Daman.

Hiſtoire du faux Comte de Sarjedo.

Un Portugais, dont la fortune étoit dérangée, mais qui avoit beaucoup d'eſprit & de hardieſſe, ayant eu l'occaſion de s'aſſurer qu'il reſſembloit parfaitement au Comte de Sarjedo, un des plus grands Seigneurs de Portugal, conçut le deſſein d'une fort audacieuſe entrepriſe. Le veritable Comte de Sarjedo, qui étoit alors à Liſbonne, étoit fils d'un ancien Viceroi des Indes Orientales, & qui s'y étoit fait aimer par la douceur de ſon Gouvernement. Il avoit laiſſé à Goa un fils naturel, qu'il avoit enrichi par ſes bienfaits, & qui tenoit un rang diſtingué parmi les Portugais des Indes. Dellon fait obſerver qu'en Portugal les enfans naturels de Gentilshommes, ne ſont pas moins nobles que les enfans légitimes, & que leur ſeul deſavantage eſt de n'avoir aucune part à l'héritage, quoiqu'ils puiſſent recevoir toutes ſortes de legs ou de donations.

C'étoit avec le fils légitime de ce Viceroi que l'avanturier avoit une parfaite reſſemblance. Louis de Mendoce Furtado gouvernoit alors les Indes. Mais ſon terme étant expiré, on attendoit

de jour en jour, à Goa, qu'il lui vînt un successeur de Lisbonne ; & le bruit s'étoit déja repandu que Dom Pedre, Régent de Portugal, pensoit à nommer pour cet emploi, le jeune Comte de Sarjedo, dont le Pere l'avoit rempli avec tant de succès & d'approbation. L'avanturier Portugais, voulant profiter de cette circonstance, partit de Lisbonne, se rendit à Londres, y prit un équipage de peu d'éclat, & s'embarqua avec deux valets de chambre, qui ne le connoissoient pas, sur un Vaisseau de la Compagnie d'Angleterre, qui avoit ordre d'aborder à Madras. Il étoit convenu de prix avec le Capitaine pour son passage & pour celui de ses gens, & le payement avoit été fait d'avance. Il avoit fait provision des petites commodités qui sont necessaires sur mer, & qui servent à gagner l'affection des Matelots, telles que de l'eau-de-vie, du vin d'Espagne & du tabac. Pendant les premiers jours, il garda beaucoup de reserve ; & l'air de gravité qu'il affecta dans ses manieres & dans son langage disposa tout le monde à le croire homme de qualité. Ensuite, il fit entendre aux Anglois, quoique par degrés, & dans des termes ambigus, qu'il étoit le Comte de Sarjedo : mais, en appro-

DELLON. 1672.

DELLON. 1672. chant de Madras, il prit ouvertement ce nom; & pour expliquer son déguisement, il ajouta que le Prince Régent de Portugal n'ayant pû équiper une Flotte assez nombreuse pour le conduire aux Indes avec la pompe & la majesté convenable à son rang, lui avoit ordonné de partir incognito; parce que le terme de Mendoza étoit tout-à-fait expiré.

Les Anglois ajouterent de nouveaux honneurs à ceux qu'ils lui avoient déja rendus, & le traiterent avec les respects & les céremonies qu'on observe à l'égard des Vicerois. Ils s'applaudissoient du bonheur qu'ils avoient eu de le porter aux Indes, ne doutant point que sa reconnoissance pour les services qu'ils lui avoient rendus ne le disposât, pendant le temps de son Gouvernement, à rendre service à la Compagnie, & particulierement à ceux qui l'avoient obligé. Mais pour l'exciter encore plus à les favoriser dans l'occasion, à peine fut-il descendu au rivage, que chacun s'empressa de lui offrir tout l'argent dont il avoit besoin, & c'étoit justement à quoi le faux Comte s'étoit attendu. Il en prit de toutes mains, des caissiers de la Compagnie & de divers particuliers, qui s'estimoient trop heureux &

trop honorés de la préference qu'il leur accordoit, & qui se repaissoient deja des grandes esperances dont il avoit soin de les flatter. Non seulement les Anglois lui ouvrirent leurs bourses ; mais les Portugais, qui étoient établis à Madras, & ceux qui demeuroient dans les lieux voisins, vinrent en foule auprès de lui pour lui composer une espece de cour, sans pouvoir déguiser leur jalousie, de l'honneur que les Anglois avoient eu de le recevoir les premiers. Le Comte reçut ses nouveaux Sujets avec la gravité d'un veritable Souverain, & leur tint un langage qui prévint jusqu'à la naissance des moindres soupçons. DELLON. 1672.

Les Portugais les plus riches lui offrirent aussi de l'argent, & le supplierent de ne pas épargner leur bourse. A peine vouloient-ils recevoir les billets qu'il avoit la bonté de leur faire. D'autres lui présenterent des diamans & des bijoux. Il ne refusoit rien : mais il avoit une maniere de recevoir, si agréable & si spirituelle, qu'il ne sembloit prendre que pour obliger ceux qui lui faisoient des presens. Il se donna des gardes, & un grand nombre de domestiques, & son train repondit bien-tôt à

BELLON. 1672. la grandeur de son rang. Après s'être arrêté l'espace de quinze jours à Madras, il en partit avec un équipage magnifique & une suite nombreuse, dont l'entretien lui coutoit peu, parce que dans tous les lieux de son passage il n'y avoit personne qui ne se crût fort honoré de le recevoir. En passant dans les Comptoirs François & Hollandois, il eut soin de ne rien refuser de ce qui lui étoit offert; dans la crainte de les offenser, disoit-il, s'il en usoit moins civilement avec eux qu'avec les Anglois. Les riches Marchands & les personnes de qualité, Mahometans ou Gentils, suivirent l'exemple des Européens. Chacun cherchoit à meriter les bontés d'un nouveau Viceroi, qui devoit jouir si-tôt du pouvoir de nuire ou d'obliger. Il tiroit d'ailleurs un extrême avantage de l'estime & de l'affection qu'on avoit eue pour le Seigneur dont il s'attribuoit le nom & la qualité. De tous les Vicerois des Indes, c'étoit celui qui s'étoit fait le plus aimer. Il parcourut ainsi toute la côte de Coromandel & celle de Malabar, sans cesser de recevoir de grosses sommes & des presens. Il avoit aussi l'adresse d'acheter les pierreries & les raretés qui

trouvoit en chemin, remettant à les payer lorſqu'il ſeroit à Goa. DELLON. 1672.

Enfin il approcha de cette Capitale de l'Empire Portugais, où le bruit de ſon arrivée aux Indes s'étoit repandu depuis long-temps. Il y étoit attendu avec impatience. Mais il ſe contenta d'y envoyer un de ſes principaux domeſtiques, pour faire quelques civilités de ſa part à celui qu'il honoroit du nom de ſon frere, & qui étoit le fils naturel du vieux Comte de Sarjedo. Ce Seigneur ſe trouva incommodé lorſqu'il reçut la Lettre du faux Comte; & ne pouvant ſe rendre auprès de lui, il y envoya ſon fils aîné, que Dellon avoit vû à Goa, & dont il parle avec éloge. Le Comte lui fit un accueil fort civil, mais en gardant neanmoins toute la fierté que les Portugais obſervent avec leurs parens naturels. Comme il étoit fort bien inſtruit des affaires publiques & de celles de la Maiſon de Sarjedo, il ne laiſſoit rien échaper qui ne ſervît à confirmer l'opinion qu'on avoit de lui. Il fit entendre ſans affectation à celui qu'il nommoit ſon neveu, & à d'autres Seigneurs Portugais, qui étoient venus de Goa pour lui faire leur cour, qu'avant ſon

DELLON. 1672.

entrée il étoit indispensablement obligé d'aller jusqu'à Surate, pour y traiter de quelques affaires secretes avec les Ministres du Grand-Mogol, qui devoient s'y rendre dans la même vûe. Cet artifice lui fit éviter de passer à Goa, dont il n'approcha que de dix lieues. Cependant son cortege & sa bourse grossissoient de jour en jour, parce que la Noblesse des Villes Portugaises, qui se trouvoient proche de son passage, se rendoient sans cesse auprès de lui, & que de tous côtés on lui apportoit des presens que sa civilité ne lui permettoit pas de refuser.

Il s'avança vers Daman, où Dellon étoit depuis quelques mois; mais ce ne fut qu'après avoir fait avertir le Gouverneur du jour auquel il y devoit arriver. Il avoit ordonné aussi qu'on lui préparât un logement hors de la Ville par la seule raison qu'il vouloit éviter les céremonies, ou les remettre à son retour de Surate. On disposa, pour le recevoir, une Maison que les Jesuites ont à un quart de lieue de la Ville. Il y alla descendre de son palanquin. Le Gouverneur & toute la Noblesse du pays s'y étoient rendus pour lui rendre leurs respects, & presque tous les Habitans

s'y rassemblerent pour avoir l'honneur de le saluer. Un Jesuite du College de Daman, qui avoit étudié à Coïmbre avec le veritable Comte de Sarjedo, & qui croyoit le connoître parfaitement, ne manqua point de se trouver avec le Pere Recteur, pour le recevoir dans la Maison qui lui étoit destinée. Il le vit. Il lui parla. Il fut si convaincu que c'étoit le Comte de Sarjedo, qu'il n'en conçut aucun doute. Le lendemain de son arrivée, ce fourbe se trouva un peu incommodé d'une indigestion, qui lui avoit causé quelques douleurs d'entrailles. Il demanda s'il n'y avoit pas de Medecin dans la Ville. On fit appeller Dellon, qui eut à son tour l'honneur de le voir, & de lui rendre ses services. Il parut satisfait de ses remedes. Cependant Dellon observa que les airs de grandeur étoient affectés. Il fut même surpris que ce fier Viceroi le reprît en public de quelques termes trop peu respectueux, dont il s'étoit servi en lui parlant; sans considerer qu'un Etranger ne pouvoit pas sçavoir toute la délicatesse de la langue Portugaise (39). Mais cette facilité à s'offenser ne l'empêcha point de marquer au Medecin François beaucoup

DELLON 1672.

(39) Page 474.

DELLON. 1672.

d'estime & de confiance, & de lui fai
de magnifiques promesses, qui port
rent les amis à le féliciter de l'occasi
qu'il avoit trouvée d'avancer sa fortun
Le Comte fut guéri en peu de jours,
ne pensa qu'à continuer son voyage. C
pendant, il acheta, dans la Ville, qua
tité de choses précieuses, sans les paye
Il reçut de l'argent de divers Portugai
mais il se dispensa d'en donner à pe
sonne, & Dellon ne reçut aucun salai
pour ses soins & ses remedes. Il part
enfin, avec sa nombreuse suite. Elle f
même grossie du fils du Gouverneur
Daman, qu'il eut la bonté d'y admett
à la priere de son frere. Avec ce brillan
équipage, il se rendit à Surate, où so
premier soin fut de convertir tout so
argent en pierreries. Ensuite, laissa
toute sa suite dans la Ville, il en part
avec un seul homme, sous le prétex
d'une conférence qu'il devoit avoir
quelques lieues, avec un Ministre secr
du Mogol. Mais son voyage fut beau
coup plus long qu'on ne se l'imaginoit
puisqu'on ne l'a pas revu depuis. Il eu
néanmoins l'honnêteté de faire dire
sept ou huit jours après, à tous les hon
nêtes gens de son cortege, qu'ils pou
voient s'en retourner, parce que le

BIBLIOTHEQUE ROYALE

affaires ne lui permettoient pas de revenir si-tôt (40).

DELLON. 1672.

(40) Pages 476 & précedentes. L'Auteur ajoute que le bruit de cette avanture se repandit dans toutes les Indes, & qu'il vit repasser, par Daman, toute la Noblesse qui avoit été pendant plusieurs mois honteusement dupée par un adroit imposteur.

VOYAGES
AUX MINES DE DIAMANS
DE GOLKONDE, DE VISAPOUR ET DE BENGALE.

INTRODUCT. CE n'étoit pas le poivre de Visapour, comme on l'a fait observer dans la Relation précedente, ni les esperances ordinaires du commerce, qui avoient donné naissance à l'établissement François de Mirzeou. Le celebre Tavernier, qui voyageoit alors dans l'Orient (41), avoit communiqué, aux Directeurs de Surate, ses observations sur les mines de Diamans qu'il avoit visitées, & la Compagnie Françoise esperoit de grands avantages d'un Comptoir qui n'en étoit pas éloigné. Ainsi le Voyage de Tavernier aux Mines, doit suivre l'Histoire de cet établissement. Mais il s'est trompé, lorsqu'il s'est cru le premier Européen (42), qui eût visité

(41) On a vu, ci-devant son caractere & l'usage qu'on doit faire de ses Relations.

(42) Il dit hardiment que » si d'avanture quelqu'autre en a écrit ou parlé avant lui, ce ne peut avoir été que sur le rapport qu'il en a fait. *Ubi infra.* Page 291.

les Mines de Golkonde. Dès l'an 1622, un Anglois, dont Purchas a publié la Relation dans son Recueil, avoit profité du voisinage de Masulipatan, pour se procurer les mêmes lumieres. Sa Relation doit préceder par conséquent celles du Voyageur François ; d'autant plus que s'expliquant avec assez d'obscurité sur sa route & sur le terme, il laisse quelque raison de douter s'il parle effectivement des mêmes lieux & du même travail. INTRODUCT.

§ I.

Voyage de Guillaume de Methold.

METHOLD ayant entendu parler avec admiration d'une Mine de Diamans, dont le Roi de Golkonde s'étoit mis en possession, & qui attiroit tous les Joualliers des pays voisins, ne put resister à la curiosité de la visiter. On attribuoit cette découverte au hasard. Un berger gardant son troupeau, dans un champ écarté, avoit donné du pied contre une pierre, qui lui avoit paru jetter quelque éclat. Il l'avoit ramassée ; & l'ayant vendue, pour un peu de riz, à quelqu'un qui n'en connoissoit pas mieux la valeur, elle étoit passée de mains en mains, sans rapporter beau- METHOLD. 1622. Motifs du Voyage.

METHOLD. 1622.

coup de profit à ſes maîtres, juſqu'à celles d'un Marchand plus éclairé, qui par de longues recherches étoit parvenu enfin à découvrir la mine. Methold également curieux de voir le lieu d'où l'on tiroit une ſi riche production de la nature, & de connoître l'ordre qui s'obſervoit dans le travail, entreprit ce voyage avec *Socore* & *Thomaſon*, tous deux employés comme lui au ſervice de la Compagnie Angloiſe dans le Comptoir de Maſulipatan.

Route de Methold.

Ils employerent quatre jours à traverſer un pays deſert, ſtérile, & rempli de montagnes. Cet eſpace leur parut d'environ huit milles d'Angleterre. Leur premier étonnement fut de trouver les environs de la mine fort peuplés, non ſeulement par la multitude des ouvriers que le Roi ne ceſſoit pas d'y envoyer, mais encore par un grand nombre d'Etrangers, que l'avidité du gain attiroit de toutes les contrées voiſines. Les trois Anglois ſe logerent dans une hôtellerie aſſez commode; & pour ſuivre l'uſage établi, ils rendirent une viſite de civilité au Gouverneur, qui étoit un Bramine, nommé *Raja Ravio*, établi par le Roi, pour recevoir les droits de la Couronne & pour conſerver l'ordre entre quantité de Nations différentes.

Cet Officier leur fit voir de fort beaux Diamans, dont le plus précieux étoit de trente carats, & pouvoit se tailler en pointe. METHOLD. 1622.

Le jour suivant, ils se rendirent à la mine. Elle n'est qu'à deux lieues de la Ville de Golkonde. Le nombre des ouvriers ne montoit pas à moins de trente mille. Les uns fouilloient la terre, les autres en rempliſſoient des tonneaux. D'autres puiſoient l'eau qui s'amaſſoit dans les ouvertures. D'autres portoient la terre de la mine dans un lieu fort uni, ſur lequel ils l'étendoient à la hauteur de quatre ou cinq pouces; & la laiſſant ſecher au ſoleil, ils la broyoient, le jour ſuivant, avec des pierres. Ils ramaſſoient avec ſoin tous les cailloux qui s'y trouvoient. Ils les caſſoient ſans aucune précaution. Quelquefois ils y trouvoient des Diamans. Plus ſouvent ils n'en trouvoient pas. Mais on aſſura Methold qu'ils connoiſſoient, à la vûe, les terres qui donnoient le plus d'eſperance, & qu'ils les diſtinguoient à l'odeur. Il ne put douter du-moins qu'ils n'euſſent quelque moyen de faire cette diſtinction, ſans rompre les mottes de terre & les cailloux; car dans quelques endroits, ils ne faiſoient qu'égratigner un peu la terre; &, dans d'autres, ils Ses obſervations à la Mine.

METHOLD. 1622.

fouilloient jusqu'à la profondeur de d
ou douze brasses.

Qualités de la terre.

La terre de cette Mine est roug
avec des veines d'une matiere qui r
semble beaucoup à la chaux, quelq
fois blanches & quelquefois jaun
Elle est mêlée de cailloux, qui se lev
attachés plusieurs ensemble. Au l
d'y faire des allées & des chamb
comme dans les mines de l'Europe,
creuse droit en bas, & l'on fait comm
des puits quarrés. L'Auteur ne peut
surer si les mineurs s'attachent à ce
methode pour suivre le cours de la v
ne, ou si c'est un simple effet de l
ignorance. Mais ils ont une maniere
tirer l'eau des mines, qui lui parut p
ferable à toutes nos machines: elle co
siste à placer, les uns au-dessus des a
tres, un grand nombre d'hommes q
se donnent l'eau de main en main. R
n'est plus prompt que ce travail; &
diligence y est d'autant plus nécessai
que l'endroit où l'on travaille à l
pendant toute la nuit, se trouveroit
matin presque rempli d'eau.

Combien la Mine est affermée.

La Mine étoit affermée à un ri
Marchand, nommé *Marcanda*, de
Tribu des Orfevres (43), qui en paj

(43) *Voyez* ci-dessous la description de Golcond

annuellem

annuellement la somme de trois cens mille Pagodes ; sans compter que le Roi se reservoit tous les Diamans au-dessus de dix carats. Ce Fermier général avoit divisé le terrain en plusieurs portions quarrées, qu'il louoit à d'autres Marchands. Les punitions étoient fort rigoureuses pour ceux qui entreprenoient de frauder les droits : mais cette crainte n'empêchoit pas qu'on ne détournât sans cesse quantité de beaux Diamans. Methold en vit deux de cette espece, qui approchoient chacun de vingt carats, & plusieurs de dix & douze. Mais, malgré le peril auquel on s'expose en les montrant, ils se vendent fort cher. METHOLD. 1622.

Cette Mine est située au pied d'une grande montagne, assez proche d'une riviere, qui se nomme *Christena*. Le Pays est naturellement si sterile, qu'il ne pouvoit passer que pour un desert avant cette découverte. On admiroit avec quelle promptitude il s'étoit peuplé, & l'on y comptoit alors plus de cent mille hommes, Ouvriers ou Marchands. Les vivres y étoient d'autant plus chers qu'on étoit obligé de les y apporter de fort loin ; & les maisons assez mal bâties, parce qu'on se formoit des logemens proportionnés au peu de sejour qu'on y devoit faire. Peu de temps Sa situation.

METHOLD. 1622.

après, un ordre du Roi fit fermer la mine & disparoître tous ses habitans. On s'imagina que le dessein de ce Prince étoit d'augmenter le prix & la vente des Diamans : mais quelques Indiens mieux instruits apprirent à Methold que cet ordre étoit venu à l'occasion d'une Ambassade du Mogol, qui demandoit au Roi de Golkonde trois livres pesant de ses plus beaux Diamans. Aussi-tôt que les deux Cours se furent accordées, on recommença le travail ; & la mine étoit presqu'épuisée, lorsque l'Auteur quitta Masulipatan.

Autres pierres précieuses du même pays.

Ce pays produit aussi beaucoup de cristal, & quantité d'autres pierres transparentes qui n'ont pas la même dureté, telles que des grenats, des amethystes, des topazes & des agathes. On s'y trouve beaucoup de fer & d'acier, qui se transporte en divers endroits des Indes. On vend le fer, sur les lieux, environ trente sous le quintal ; & quarante cinq sous, le quintal d'acier. Mais les prix augmentent du double à Masulipatan, parce qu'il faut employer, pour le transport, des bœufs, qui mettent huit jours entiers à ce voyage (44).

(44) Methold n'ayant pas fait faire la description de cette route, j'emprunterai ici celle de Tavernier, qui ne peut trouver rien de plus convenable.

On ne connoît, dans le Pays, aucune mine d'or, ni de cuivre. Il se trouve, METHOLD. 1622.

De Golkonde à Masulipatan, on compte, dit-il, cent cosses (*) en prenant le droit chemin. Mais quand on veut passer par la mine de Diamans, qui se nomme *Colour* en Persan, & *Gani* en langue Indienne, il y a cent douze cosses, & c'est la route que l'Auteur a tenue.

De Golkonde, on fait quatre lieues pour se rendre à Tenara, lieu remarquable, où l'on voit quatre fort belles maisons, accompagnées chacune d'un grand jardin. L'une des quatre, qui est à gauche le long du grand chemin, est incomparablement plus belle que les trois autres. Elles sont bâties de belles pierres de taille & à double étage, avec de grandes galeries, de belles salles & de belles chambres. Devant la face principale est une grande Place. A chacune des trois autres faces, on voit un grand Portail, & des deux côtés, une belle Plate forme relevée de terre, d'environ quatre ou cinq pieds, très bien voutée, où les Voyageurs de qualité prennent leur logement. Au-dessus de chaque Portail, il y a une grande balustrade, & une petite chambre qui est pour les Dames. Les personnes de consideration, qui ne veulent pas se loger dans les édifices, peuvent faire dresser leurs tentes dans les jardins. Mais on ne peut loger que dans trois de ces maisons. La plus belle & la plus grande n'est que pour la Reine. On y entre néanmoins dans son absence, & l'on a la liberté de se promener dans les jardins, qui sont ornés de quantité de belles eaux. Le tour de la Place offre de petites chambres, destinées pour les pauvres Voyageurs; & tous les jours, vers le soir, on leur fait une aumône de pain, de riz, ou de legumes cuits. Comme les Idolâtres ne mangent rien qui ait été preparé par d'autres, on leur donne de la farine pour faire du pain, & un peu de beurre, dont leur usage est de frotter leur pain, qui est fait en forme de galete.

De Tenara, on compte douze cosses à Jatenagar; douze de Jatenagar à Patengy; quatorze, de Patengy à Pengeul; douze

(*) *On appelle* Cosse *une de nos lieues communes; & Cos, environ quatre des mêmes lieues.*

[METHOLD. 1622.

dans un seul endroit des montagnes, une grande quantité de bezoar, qu'on tire du ventre des chevres. L'Auteur parle avec admiration de la multitude de ces animaux qu'on ne cesse pas de tuer, pour chercher ces précieuses pierres dans leurs entrailles. Quelques-unes en donnent trois ou quatre, les unes longues, d'autres rondes, mais toutes fort petites. On a fait une experience singuliere sur ces chevres. De quatre, qui furent transportées à cent cinquante mille de leurs montagnes, on en ouvrit deux aussi-tôt après, & l'on y trouva des bezoars. On laissa passer dix jours pour ouvrir la troisieme, & l'on vit quelques marques, qu'elle en avoit eu. Dans la quatrieme, qui ne fut ouverte

Expérience singuliere touchant le Bezoar.

de Pengeul à Nagelpar ; onze de Nagelpar à Lakabaron ; & onze, de Lakabaron à *Coulour* ou *Gani*, c'est-à-dire, à la Mine.

La plus grande partie du chemin, de Lakabarou à Coulour, sur-tout en approchant de Coulour, est toute de roches. En deux ou trois endroits, l'Auteur fut obligé de faire démonter sa voiture, ce qui se fait promptement. Lorsqu'il se rencontre un peu de bonne terre entre ces roches, on y voit des arbres de casse, qui est la meilleure & la plus laxative de toutes les

Indes. Il passe une grande riviere le long du Bourg de Coulour, qui se rend dans le Golfe de Bengale proche de Masulipatan.

Onze cosses de Coulour à Kahkaly. Six, de Kahkaly à Bezoar, où l'on repasse la riviere de Coulour. Quatre, de Bezoar à Vouchir. Entre Vouchir & Nilimore la moitié du chemin, on passe une grande riviere sur un radeau. Six Cosses de Nilimor à Milmol. Quatre, de Milmol à Masulipatan. *Tavernier, Tome* II. Pages 97 & *suivantes.*

qu'un mois après, on ne trouva ni bezoar, ni la moindre marque de pierre. Methold en conclut que la nature produit, dans ces montagnes, quelque arbre ou quelque plante, qui servant de nourriture aux chevres, sert à la production du bezoar. Il ajoute, à cette courte Relation, que la teinture, ou plûtôt, dit-il, la peinture des toiles de ce pays [car les plus fines se peignent au pinceau] est la meilleure & la plus belle de toutes celles de l'Orient. La couleur dure autant que l'étoffe. On la tire d'une plante qui ne croît point dans d'autres lieux, & que les habitans nomment *Chay*.

METHOLD. 1622.

[METHOLD. 1622.

dans un seul endroit des montagnes, une grande quantité de bezoar, qu'on tire du ventre des chevres. L'Auteur parle avec admiration de la multitude de ces animaux qu'on ne cesse pas de tuer, pour chercher ces précieuses pierres dans leurs entrailles. Quelques-unes en donnent trois ou quatre, les unes longues, d'autres rondes, mais toutes fort petites. On a fait une experience singuliere sur ces chevres. De quatre, qui furent transportées à cent cinquante mille de leurs montagnes, on en ouvrit deux aussi-tôt après, & l'on y trouva des bezoars. On laissa passer dix jours pour ouvrir la troisieme, & l'on vit à quelques marques, qu'elle en avoit eu. Dans la quatrieme, qui ne fut ouverte

Expérience singuliere touchant le Bezoar.

de Pengeul à Nagelpar ; onze de Nagelpar à Lakabaron ; & onze, de Lakabaron à *Coulour* ou *Gani*, c'est-à-dire, à la Mine.

La plus grande partie du chemin, de Lakabarou à Coulour, sur tout en approchant de Coulour, est toute de roches. En deux ou trois endroits, l'Auteur fut obligé de faire démonter sa voiture, ce qui se fait promptement. Lorsqu'il se rencontre un peu de bonne terre entre ces roches, on y voit des arbres de casse, qui est la meilleure & la plus laxative de toutes les

Indes. Il passe une grande riviere le long du Bourg de Couleur, qui se rend dans le Golfe de Bengale près de Masuliparan.

Onze coses de Coulour à Kahka'y. Six, de Kahka'y à Bezoar, où l'on repasse la riviere de Coulour. Quatre, de Bezoar à Vouchir. Entre Vouchir & Nilimor vers la moitié du chemin on passe une grande riviere sur un radeau. Six Coses de Nilimor à Milmol. Quatre, de Milmol à Masuliparan. *Tavernier, Tome* II. Pages 97 & *suivantes.*

qu'un mois après, on ne trouva ni bezoar, ni la moindre marque de pierre. Methold en conclut que la nature produit, dans ces montagnes, quelque arbre ou quelque plante, qui servant de nourriture aux chevres, sert à la production du bezoar. Il ajoute, à cette courte Relation, que la teinture, ou plûtôt, dit-il, la peinture des toiles de ce pays [car les plus fines se peignent au pinceau] est la meilleure & la plus belle de toutes celles de l'Orient. La couleur dure autant que l'étoffe. On la tire d'une plante qui ne croît point dans d'autres lieux, & que les habitans nomment *Chay*.

METAOLD. 1622.

§ II.

VOYAGES DE TAVERNIER, *AUX MINES DE DIAMANS.*

Son départ d'Ormuz.

CE fameux Voyageur s'étoit rendu par diverſes courſes, qui appartiennent à l'Hiſtoire des Voyages de terre, dans le ſein Perſique, où l'eſperance du gain & le goût de ſa profeſſion (45) lui avoient fait acheter un grand nombre de belles Perles. Il y prit la réſolution d'entreprendre le voyage de Golkonde, pour viſiter les mines de Diamans, pour ſe fournir de ce qu'il y trouveroit de plus riche, & pour vendre, au Roi, ſes perles, dont la moindre étoit de trente quatre carats (46).

TAVERNIER. 1652.

Il s'embarqua l'onzieme jour de Mai 1652, ſur un grand Vaiſſeau du Roi de Golkonde, qui vient en Perſe tous les ans, chargé de toiles fines & de chites,

(45) Il étoit Jouaillier.

(46) Voyages de Tavernier, Tome II de l'édition de Paris, 1681. *Pages 146 & ſuivantes.*

ou de toiles peintes, dont les fleurs sont au pinceau ; ce qui les rend plus belles & plus cheres que celles qui se font au moule. La Compagnie Hollandoise s'étant accoutumée à donner aux Vaisseaux des Rois de l'Inde, un Pilote, un sous-Pilote, & deux ou trois Canoniers, il y avoit six matelots Hollandois dans l'équipage du Vaisseau. Les Marchands Armeniens & Persans, qui passoient aux Indes pour leur commerce, y étoient au nombre de cent. On avoit aussi à bord cinquante cinq chevaux, que le Roi de Perse envoyoit au Roi de Golkonde. TAVERNIER. 1632.

Danger dont on se délivre par industrie.

Après quelques jours de navigation, il s'éleva un vent de traverse des plus impetueux. Le Bâtiment, qu'on avoit eu l'imprudence de laisser secher pendant cinq mois au Port de Bander-Abassi, commença bien-tôt à faire eau de toutes parts ; & par un autre malheur, les pompes ne valoient rien. On fut obligé de recourir à deux balles de cuirs de Russie qu'un Marchand portoit aux Indes, où ces belles peaux, qui sont tres fraîches, servent à couvrir les lits de repos. Quatre ou cinq cordonniers, qui se trouvoient heureusement à bord, entreprirent d'en faire des seaux qui ne tenoient pas

TAVERNIER. 1652.

moins d'une pipe, & rendirent un ſervice important dans un ſi grand danger. A l'aide d'un gros cable, auquel on attacha autant de poulies qu'il y avoit de ſeaux, on vint à bout, dans l'eſpace d'une heure ou deux, de tirer toute l'eau du Vaiſſeau, par cinq grands trous qu'on fit en divers endroits du tillac. Mais il arriva le même jour un évenement fort étrange. L'orage étant devenu furieux, on vit tomber trois fois le tonnere ſur différens endroits du bâtiment. Le premier coup perça l'arbre de proue du haut en bas; & ſortant du mât à fleur du tillac, il courut le long du bord, où il tua trois hommes. Le ſecond tomba deux heures après, & tua deux hommes ſur le tillac. Le troiſieme, qui ſuivit d'aſſez près, fit un petit trou au bas ventre du Cuiſinier, & lui brûla tout le poil du corps, ſans lui cauſer d'autre mal. Mais lorſque pour guérir ſa playe on la vouloit oindre d'huile de cocos, il ſentoit une douleur ſi vive qu'elle lui faiſoit jetter de hauts cris (47).

Etrange effet du tonnerre.

L'Auteur arrive à Maſulipatan.

Le temps étant devenu plus doux, on arriva le deux de Juillet, au Port de Maſulipatan. Les Facteurs Anglois & Hollandois y reçurent fort civilement

(47) *Ibidem*, page 148.

Tavernier, & lui donnerent plusieurs fêtes, dans un beau jardin que les Hollandois ont à une demi-lieue de la ville. Mais apprenant le dessein qu'il avoit de se rendre à Golkonde, ils l'avertirent que le Roi n'achetoit rien de rare ni de haut prix, sans avoir consulté Mirgimola, son premier Ministre & Général de ses armées, qui faisoit alors le siege de Gandicot, Ville de la Province de Carnatica (48), dans le Royaume de Visapour. Tavernier ne balança point à prendre cette route. Il acheta une sorte de voiture, qui se nomme *Pallekis*, avec trois chevaux & six bœufs, pour le porter, lui, ses valets & son bagage, & son départ ne fut differé que jusqu'au 21 de Juillet. TAVERNIER. 1652.

Il fit trois lieues, le premier jour, pour aller passer la nuit dans un village nommé *Nilmol*. Le 22, il fit six lieues jusqu'à Vouhir, autre village, avant lequel on passe une riviere sur un radeau. Le 23, après une marche de six heures, il arriva dans un mauvais village qui se nomme Patemet, où la violence des pluies l'obligea de s'arrêter trois jours. Il est obligé de se rendre à Gandicot. Sa route. Nilmol. Patemet.

Le 27, n'ayant pu faire qu'une lieue & demie, jusqu'à Bezoar, par des che- Bezoar.

(48) Ou Carnate.

TAVERNIER. 1652.

mins que les grandes eaux avoient rompus, il s'y arrêta quatre autres jours. Une riviere, qu'il avoit à passer, s'étoit changée en torrent si rapide, que la barque ne pouvoit resister au courant; sans compter qu'il fallut du temps, pour laisser passer les chevaux du Roi de Perse. On les menoit à Mirgimola, par la même raison qui forçoit Tavernier de voir ce Ministre avant que de se rendre à Golkonde. Pendant le séjour qu'il fit à Bezoar, il visita plusieurs Pagodes. Le nombre en est plus grand dans cette contrée qu'en tout autre endroit des Indes, parce qu'à l'exception des Gouverneurs & de quelques-uns de leurs domestiques, qui sont Mahometans, tous les Peuples y sont idolâtres. La Pagode de Bezoar est fort grande, & n'est pas fermée de murailles. On y voit cinquante deux colomnes, hautes d'environ vingt pieds, qui soutiennent une voute de grandes pierres de taille. Elles sont ornées de diverses figures de relief, qui représentent d'affreux demons, & quantité d'animaux. Quelques-uns ont quatre cornes. D'autres ont plusieurs jambes & plusieurs queues. D'autres tirent la langue, ou tiennent des postures ridicules. L'entredeux des colomnes offre les statues

Pagodes du pays.

des dieux, élevées chacune sur son piedestal. La Pagode est au centre d'une grande cour, plus longue que large, entourée d'une muraille, & chargée des mêmes figures que les colomnes du Temple. Une galerie, soutenue de soixante piliers, regne en forme de cloître au-tour de ce mur. On entre dans la cour par un grand portail, au-dessus duquel s'élevent l'une sur l'autre, deux grandes niches, dont la premiere est soutenue de douze piliers, & la seconde de huit. Au bas des colomnes de la pagode, on voit de vieux caracteres Indiens, que les Prêtres mêmes ont beaucoup de peine à lire. TAVERNIER. 1652.

La curiosité conduisit Tavernier dans une autre Pagode, bâtie sur une hauteur, où l'on monte par un escalier de cent quatre-vingt treize marches, chacune d'un pied de hauteur. Sa forme est quarrée. Elle soutient un dôme, & tous ses murs sont chargés de reliefs, comme ceux de Bezoar. On voit au centre, une idole, assise les jambes croisées, haute de quatre pieds dans cette posture, & la tête couverte d'une triple couronne, d'où sortent quatre cornes. Son visage, qui est celui d'un homme, est tourné vers l'Orient. Les Pelerins, qui viennent adorer ces monstrueuses

TAVERNIER. 1652.

figures, joignent les mains, en entrant dans la Pagode, & les portent au front. Enſuite, s'approchant de l'Idole, ils repetent pluſieurs fois, *Ram*, *Ram*, qui ſignifie Dieu, Dieu. Lorſqu'ils en ſont proches, ils ſonnent trois fois une cloche, qui eſt ſuſpendue à l'Idole même, après avoir barbouillé de quelques peintures divers endroits de la face & du corps. Quelques-uns l'oignent d'huile ou d'autres parfums. Ils lui offrent du ſucre, de l'huile, & d'autres alimens. Les plus riches y joignent quelques pieces d'argent ou d'or. Cette Pagode eſt ſervie par ſoixante Prêtres, qui vivent des offrandes, avec leurs femmes & leurs enfans. Cependant ils doivent les laiſſer deux jours entiers devant l'Idole; & le troiſieme jour, ils s'en ſaiſiſſent vers le ſoir. Un Pelerin, qui vient pour être gueri de quelque mal, doit apporter, ſuivant l'état de ſa fortune, en or, en argent, ou en cuivre, la figure du membre dont il eſt incommodé. Le devant de la Pagode eſt couvert d'un toît plat, ſoutenu par ſeize piliers; & vis-à-vis, on en voit un autre, ſoutenu ſeulement de quatre, ſous lequel ſe fait la cuiſine des Prêtres. Du côté du midi, on a taillé, dans la montagne, une grande plate-forme, où l'on

est agréablement à l'ombre, sous quantité de beaux arbres, & près de laquelle on voit un fort beau puits. Il y vient des Pelerins de fort loin, & les pauvres y sont nourris, par les Prêtres, des aumônes qu'ils reçoivent des riches. Tavernier y vit une femme, qui étoit depuis trois jours dans le Temple, representant sans cesse à l'Idole qu'elle avoit perdu son mari, & lui demandant ce qu'elle devoit faire pour nourrir & pour élever ses enfans. Il s'informa, d'un des Prêtres, si cette femme esperoit quelque reponse, & pourquoi elle étoit obligée de l'attendre si longtemps. On lui dit que les explications du Dieu meritoient bien d'être attendues, & qu'elles dépendoient de sa volonté. Ce langage lui fit juger qu'il y avoit quelque fourberie dans la conduite des Prêtres. Il attendit le temps de leur repas; & n'en voyant plus qu'un, qui étoit demeuré à faire la garde devant la porte, il le pria civilement de lui aller chercher de l'eau pour se rafraîchir, aux puits, qui est éloigné de deux portées de mousquet. Pendant son absence, il entra dans le Temple; & cet édifice ne recevant du jour que par la porte, il s'avança comme à tatons derriere la statue, où il découTAVERNIER. 1652.

TAVERNIER. 1652.

vrit un trou par lequel un homme pouvoit entrer, & qui servoit apparemment de niche aux Prêtres pour faire parler l'Idole par leur bouche. Il ne put être si prompt, que celui qui étoit allé lui chercher de l'eau ne le trouvât dans la Pagode. Mais après en avoir reçu quelques injures, avec un reproche d'avoir profané la sainteté du Temple, il n'eut pas de peine à l'appaiser, en lui mettant deux roupies dans la main (49).

Il partit de Bezoar, le 31; & passant la riviere, qui étoit large alors d'une demi-lieue, il arriva, trois lieues plus loin, devant une grande Pagode, bâtie sur une plate-forme où l'on monte par quinze ou vingt marches. On y voit la figure d'une vache, d'un marbre fort noir, & quantité d'autres Idoles fort differentes. Les plus hideuses sont celles qui reçoivent le plus d'adorations & d'offrandes. Un quart de lieue au-delà, on traverse un gros Village. Le même jour, Tavernier fit encore trois lieues, pour arriver dans un Village nommé Kahkali, proche duquel on voit, dans une petite Pagode, cinq ou six Idoles de marbre assez bien faites. Le lendemain, après une marche de sept heures, il alla descendre à

(49) *Ibidem.* Pages 151 & précedentes.

Condevir, grande Ville, avec un double fossé, revêtu de pierre de taille. On y arrive par un chemin qui est fermé, des deux côtés, d'une forte muraille, où d'espace en espace, on voit quelques tours rondes, peu capables de défense. Cette Ville touche, au levant, une montagne d'une lieue de tour, environnée, par le haut, d'un bon mur, avec une demi-lune de cinquante en cinquante pas. Elle a, dans son enceinte, trois Forteresses, dont on néglige l'entretien.

TAVERNIER. 1652. Condevir, Place très forte.

Le 2, Tavernier & les Compagnons de son voyage ne firent que six lieues, pour aller passer la nuit dans le Village de *Copenour*. Le 3, après avoir fait huit lieues, ils entrerent dans *Adanqui*, Village assez considerable, qui est accompagné d'une fort grande Pagode, où l'on voit les ruines de quantité de chambres qui avoient été faites pour les Prêtres. Il reste encore, dans la Pagode, quelques Idoles mutilées, que ces Peuples aveugles ne laissent pas d'adorer. Le 4, on fit huit lieues, jusqu'au Village de *Nosdrepar*, avant lequel on trouve, à la distance d'une demi-lieue, une grande riviere qui avoit alors peu d'eau, parce que le temps des pluies n'étoit pas encore arrivé dans

Copenour. Adanqui. Nosdrepar.

TAVERNIER. 1652.

ce canton. Le 5, après huit lieues de chemin, on passa la nuit au Village de Condecour. Le 6, on marcha sept heures, pour arriver à Dakijé. Le 7, après avoir fait trois lieues, on traversa une Ville qui se nomme *Nelour*, où les Pagodes sont en grand nombre. Un quart de lieue plus loin, on traversa une grande riviere, après laquelle on fit encore six lieues, jusqu'au Village de Gandaron. Le 8, on arriva par une marche de huit heures, à Serepelé, qui n'est qu'un petit Village. Le 9, on fit neuf lieues, pour s'arrêter dans un fort bon Village, qui se nomme Ponter. Le 10, on marcha deux heures, & l'on passa la nuit à Senepgond, autre Village considerable.

Condecour. Dakijé. Nelour. Gandaron. Serepelé. Ponter. Senepgoud.

Le jour suivant, on arriva le soir à Paliacate, qui n'est qu'à quatre lieues de Senepgond: mais on en fit plus d'une dans la mer, où les chevaux avoient, en plusieurs endroits, de l'eau jusqu'à la selle. Le veritable chemin est plus long de deux ou trois lieues. Paliacate est un Fort qui appartient aux Hollandois, & dans lequel ils tiennent leur Comptoir pour la Côte de Coromandel. Ils y entretiennent une garnison d'environ deux cens hommes, qui, joint à plusieurs Marchands & à quel-

Paliacate.

FORT HOLLANDOIS DE PALIACATE
NOMME LE FORT DE GUELDRE.

T. IX. N.° XIII.

ques Naturels du pays, en font une demeure assez peuplée. L'ancienne Ville du même nom n'en est separée que par une grande place. Les bastions sont montés d'une fort bonne Artillerie, & la mer vient battre au pied. Mais c'est moins un Port qu'une simple Plage. Tavernier sejourna dans la Ville jusqu'au lendemain au soir; & le Gouverneur, qui se nommoit *Pitre*, ne souffrit point qu'il eût d'autre table que la sienne. Il lui fit faire trois fois, avec une confiance affectée, le tour du Fort sur les murailles, où l'on pouvoit se promener facilement. La maniere dont les Habitans de Paliacate vont prendre l'eau qu'ils boivent, est assez remarquable. Ils attendent que la mer soit retirée, pour aller faire sur le rivage, des ouvertures, d'où ils tirent de l'eau douce qui est excellente (50). TAVERNIER. 1652.

Le 12, l'Auteur partit de Paliacate; & le lendemain, vers dix heures du matin, il entra dans Madraspatan, ou Madras, Fort Anglois, qui porte aussi le nom de Saint-Georges, & qui commençoit alors à se peupler. Il s'y logea dans le Couvent des Capucins, où le Pere Ephraim de Nevers & le Pere Zenon de Baugé jouissoient paisiblement Madras.

(50) *Ibid.* page 174.

TAVERNIER. 1652. St-Thomé. de la protection du Gouverneur (51). Saint-Thomé n'étant qu'à une demi-lieue de Madras, Tavernier visita cette Ville, dont les Portugais étoient encore en possession. Mais leurs civilités ne purent l'empêcher de retourner le soir parmi les Anglois, avec lesquels il trouvoit plus d'amusement. Ils l'arrêterent jusqu'au 22, qu'étant parti le matin, il fit six lieues pour aller passer la nuit dans un gros Village qui se nomme Servavaron.

Oudecot. Le 23, il la passa dans le Bourg d'Oudecot, après avoir traversé, pendant sept lieues, un pays plat & sabloneux, où l'on ne voit de toutes parts que des Forêts de Bambou, d'une hauteur égale à nos plus hautes futayes. Il s'en trouve de si épaisses, qu'elles sont inaccessibles aux hommes : mais elles sont peuplées d'une prodigieuse quan-

(51) Ces deux Capucins s'étoient rendus celebres dans les Indes ; le premier pour avoir été enlevé par les Portugais de Sant-Thomé, qui l'avoient livré à l'Inquisition de Goa, d'où il n'étoit sorti que par la faveur du Roi de Golkonde, qui avoit armé toutes ses forces pour le délivrer : l'autre, pour avoir entrepris, pendant la prison de son confrere & de son ami, de se faire l'instrument de sa liberté, en se saisissant du Gouverneur Portugais de Saint-Thomé, qu'il retint quelque temps prisonnier au Couvent de Madras, après avoir fait déclarer à l'Inquisition, que ce Gouverneur recevroit le même traitement que le Pere Ephraïm. Tavernier raconte cette avanture, au Tome II, page 126 & suivantes.

tité de singes. On avoit raconté, à Tavernier, que les singes qui habitent un côté du chemin étoient si mortels ennemis de ceux qui occupent les Forêts du côté opposé, que si le hasard en fait passer un d'un côté à l'autre, il est étranglé sur le champ. Le Gouverneur de Paliacate lui avoit parlé du plaisir qu'il avoit eu à les voir combattre, & lui avoit appris comment on se procure ce spectacle. Dans tout ce canton, le chemin est fermé, de lieue en lieue, par des portes & des barricades où l'on fait une garde continuelle, avec la précaution de demander aux passans, où ils vont & d'où ils viennent; de sorte qu'un voyageur y peut marcher sans crainte & porter son or à la main. L'abondance n'y regne pas moins que la sureté; & l'on y trouve, à chaque pas, l'occasion d'acheter du riz. Ceux qui veulent être temoins d'un combat de singes, font mettre, dans le chemin, cinq ou six corbeilles de riz, éloignées de quarante ou cinquante pas l'une de l'autre; &, près de chaque corbeille, cinq ou six bâtons de deux pieds de long & de la grosseur d'un pouce. On se retire ensuite un peu plus loin. Bien-tôt, on voit les singes descendre des deux côtés, du sommet des Bambous,

1652. Haine & combats des Singes du pays.

TAVERNIER. 1652. & sortir du bois pour s'approcher des corbeilles. Ils sont d'abord près d'une demi-heure à se montrer les dents. Tantôt ils avancent, tantôt ils reculent, comme s'ils apprehendoient d'en venir au choc. Enfin les femelles, qui sont plus hardies que les mâles, surtout celles qui ont des petits, qu'elles portent entre leurs bras comme une femme porte son enfant, s'approchent d'une proie qui les tente, & mettent la tête dans les corbeilles. Alors, les mâles du parti opposé fondent sur elles, & les mordent sans ménagement. Ceux de l'autre côté s'avancent aussi, pour soutenir leurs femelles; & la mêlée devenant furieuse, ils prennent les bâtons qu'ils trouvent près des corbeilles, avec lesquels ils commencent un rude combat. Les plus foibles sont forcés de ceder. Ils se retirent dans les bois, estropiés de quelque membre, ou la tête fendue; tandis que les vainqueurs, demeurant maîtres du champ de bataille, mangent avidement le riz. Cependant, lorsqu'ils sont à demi rassasiés, ils souffrent que les femelles du parti contraire viennent manger avec eux (52).

(52) *Ibidem*, pages 156 & précedentes.

Le 24, on fit neuf lieues, par un chemin tel que celui du jour précedent, & l'on arriva le soir à Naraveron. Le 25, après huit heures de marche, dans un pays où les portes & les gardes ne se trouvent plus que de deux en deux lieues, on passa la nuit à Gazel. Le 26, la journée fut de neuf lieues. *Courva*, où l'on arriva le soir, n'offre aucun soulagement pour les hommes, ni pour les animaux. C'est une Pagode assez celebre, mais où la stérilité du pays ne permet pas d'exercer l'hospitalité pour les Etrangers. L'Auteur y vit passer quelques Compagnies de gens de guerre, armés de demi-piques & d'arquebuses, qui alloient joindre un des principaux Capitaines de l'armée de Mirgimola, sur une éminence voisine où il avoit fait dresser sa tente. Il se crut obligé à quelques civilités pour cet Officier; & s'étant rendu au camp, où il le trouva sous sa tente avec les principaux Seigneurs du pays, il lui fit présent, aprés l'avoir salué, d'une paire de pistolets de poche, garnis d'argent, & de deux aunes de drap couleur de feu. Cette libéralité valut le soir, à Tavernier, une abondance de vivres, qui l'empêcherent de sentir les incommodités de son logement. Le Capitaine Indien, ayant

TAVERNIER. 1652.

Naraveron.

Gazel.

Rencontre d'un Officier de Mirgimola.

TAVERNIER. 1652. appris qu'il étoit en chemin pour se rendre au camp du Général, lui donna une autre marque de consideration, en l'invitant, pour le lendemain, à la chasse des élephans, dont il faisoit son exercice ordinaire, avec trois ou quatre mille soldats qu'il commandoit dans la Province. Tavernier s'excusa sur ses affaires qui le pressoient de partir. Mais à l'occasion de quelques élephans qui étoient échapés aux chasseurs, il apprit une propriété de ces animaux qui lui parut fort étrange, & qu'il regreta de n'avoir pû verifier par ses yeux : c'est qu'en sortant du piege, ils rentrent dans les bois avec une défiance qui leur fait arracher, avec leur trompe, une grosse branche d'arbre, dont ils sondent la terre avant que d'y mettre le pied, pour découvrir les fosses couvertes, où ils craignent de tomber une seconde fois (53).

Proprieté des élephans.

Le 27, Tavernier s'étant remis en marche, fit six lieues pour arriver à Ragiapeta. Le 28, une marche de huit lieues le conduisit à Ondecour. Le 29, il employa, neuf heures pour se rendre à Outamodia, gros bourg, où l'on voit une des plus grandes Pagode de toutes les Indes, bâtie de belles pierres de taille, avec trois tours qui sont chargées

Ragiapeta.

Ondecour.

Outamodia & sa Pagode.

(53) *Ibid.* page 158.

de figures difformes. Cet édifice eſt environné d'un grand nombre de petites chambres, pour le logement des Prêtres. A cinq cens pas, on trouve un grand Etang, dont les bords offrent pluſieurs petites pagodes, de huit ou dix pieds en quarré; & dans chacune, quelque Idole d'affreuſe figure, avec un Bramine, qui empêche les Etrangers d'une autre Religion que la ſienne de venir ſe laver ou puiſer de l'eau dans l'Etang. Ces Prêtres ne font pas difficulté de déclarer, que ſi ce malheur arrivoit, ils ſeroient obligés d'en faire écouler l'eau pour le purifier. Mais ils ne font pas les mêmes exceptions dans leurs aumônes; & tous les paſſans, de quelque loi qu'ils faſſent profeſſion, ſont traités dans la pagode avec beaucoup de charité. On trouve, ſur ces chemins, quantité de femmes, qui tiennent continuellement du feu prêt, pour allumer le tabac aux Voyageurs, & qui en donnent même à ceux qui en manquent. D'autres leur offrent du riz cuit, & du quicheri, qui eſt une graine aſſez ſemblable au chenevi. D'autres leur préſentent de l'eau de feves, parce qu'on prétend qu'elle ne peut cauſer de pleureſie à ceux que la marche a trop échauffés. Ces femmes s'engagent, par vœu,

TAVERNIER. 1652.

Charités ſingulieres des Bramines.

TAVERNIER. 1652.

à faire cette charité aux passans, pendant plusieurs années, suivant l'état de leur fortune. On en voit d'autres, sur le chemin & dans les prairies, derriere les chevaux, les bœufs & les vaches, qui ont fait vœu de ne manger que ce qu'elles trouvent dans la fiente mal digerée de ces animaux. Comme le pays est sans orge & sans avoine, on donne pour nourriture aux bestiaux une sorte de pois, gros & cornus, qu'on écrase entre deux petites meules, & qu'on laisse ensuite tremper, parce que leur dureté en rend la digestion fort lente. On donne de ces pois aux chevaux tous les soirs; & le matin on leur fait avaller environ deux livres de sucre noir, pêtri, avec autant de farine & une livre de beurre, en petites boules qu'on leur pousse dans le gosier; après quoi, on leur lave soigneusement la bouche, parce qu'ils ont de l'aversion pour cette nourriture. Pendant le jour, on ne leur donne que certaines herbes des champs, qu'on arrache avec les racines, & qu'on prend soin de laver aussi, afin qu'il n'y reste point de terre ou de sable (54).

Comment les chevaux sont nourris dans cette contrée.

Le 30, Tavernier fit huit lieues jusqu'à *Goulupalé*; & neuf, le 31, jusqu'à Gogeron. Il n'en restoit que six

Goulupalé. Gogeron.

(54) *Ibid.* page 162.

jusqu'à

jusqu'à Gandicot, où il arriva heureusement le 1 de Septembre. TAVERNIER. 1652.

Il n'y avoit pas plus de huit jours que le Nabab (55) s'étoit rendu maître de cette Ville, après un siege de trois mois, dont il n'auroit pas vû si-tôt la fin, sans le secours de quelques François, à qui divers sujets de mécontentement avoient fait quitter le service de la Compagnie de Hollande. Il avoit aussi quelques Canoniers, Anglois, Hollandois, & Italiens, qui avoient avancé le succès de cette expédition. Gandicot est une des plus fortes Places du pays de Carnatica. Sa situation est sur la pointe d'une haute montagne, où l'on ne peut arriver que par un chemin fort difficile, qui n'a, dans quelques endroits, que sept ou huit pieds de large. Il est pratiqué dans la montagne, & bordé, sur la droite, d'un effroyable précipice, au bas duquel passe une grande riviere. Sur la montagne, on trouve, au Midi, une petite plaine, longue d'une demi-lieue, sur un quart de large. Elle est arrosée de plusieurs petites sources, & semée de riz & de millet. Plus haut, c'est à-dire, au sommet de la montagne, la Ville est bâtie

Gandicot & fin de son siege.

Situation de cette Place.

(55) Titre Indien de Mirgimola.

TAVERNIER. 1652. sur une pointe, d'où l'on ne découvre sous ſes pieds que des précipices, & deux rivieres qui coulent en bas. Ainſi, l'on n'y entre que par une ſeule porte, du côté de la petite plaine; & cette porte eſt fortifiée de trois murs de pierres de taille, avec des foſſés à fond de cuve, revêtus de la même pierre: de ſorte que les aſſiegés n'avoient eu à défendre qu'un eſpace de quatre ou cinq cens pas. Toute leur artillerie conſiſtoit en deux pieces de canon de fer, l'une de douze livres de balle, l'autre de ſept; la premiere, placée ſur la porte; l'autre ſur la pointe d'une eſpece de baſtion. Le Nabab avoit perdu beaucoup de monde par diverſes ſorties, & n'auroit pas ſurmonté les obſtacles de la nature, ſi les Européens n'euſſent trouvé l'art de faire monter du canon dans un lieu ſi eſcarpé. Il leur avoit promis quatre mois de paye, au-deſſus de leurs appointemens ordinaires. Cette eſperance les avoit excités ſi vivement, qu'après en avoir fait monter quatre pieces, ils avoient eu l'adreſſe de donner dans celle que les aſſiegés avoient ſur la porte & de la mettre hors d'état de ſervir; ce qui avoit reduit auſſi-tôt la Place à capituler (56).

(56) *Ibid.* page 164.

TAVERNIER. 1652.

Tavernier trouve un Canonier François à Gandicot.

Il est bien reçu du Nabab.

Tavernier trouva toute l'armée du Nabab campée au pied de la montagne. Quelques Anglois, qui le virent arriver, l'ayant reconnu pour un Européen, l'obligerent civilement de paſſer la nuit avec eux. Mais il fut reçu le lendemain, dans la Ville, par un Canonier François, nommé Claude Maillé, que le Nabab employoit à fondre quelques pieces de canon qu'il vouloit y laiſſer. Cet Artiſte, qu'il avoit vû jardinier au ſervice des Hollandois, lui procura toutes ſortes de commodités, & le conduiſit aux tentes de Mirgimola qui étoient dreſſées ſur le haut de la montagne, dans la petite plaine où le chemin aboutit. Le motif de ſon voyage, qu'il n'oublia pas d'expliquer, fut un compliment ſi agréable pour ce Général, qu'après en avoir été reçu avec beaucoup de diſtinction, il fut invité à dîner le lendemain à ſa table; & le ſoir même, étant à ſouper chez Maillé avec tous les Canoniers Européens, on lui apporta, de ſa part, quelques bouteilles de vin d'Eſpagne & de Chiras; preſent magnifique, dans un Pays où l'on ne connoît gueres d'autre liqueur que l'eau-de-vie de riz & de ſucre.

Il fit voir ſes Perles, dont on admira la beauté. Le Nabab lui conſeilla de ſe

TAVERNIER. 1652. rendre promptement à Golkonde, où il écriroit à son fils de le présenter au Roi. Mais s'étant fait apporter cinq petits sacs, pleins de Diamans, il lui demanda si cette marchandise étoit estimée dans sa Patrie. Les plus grosses de ces pierres n'étoient pas au-dessus de deux carats ; & la plûpart étoient noires d'eau. Tavernier repondit qu'on ne faisoit cas, en Europe, que des Diamans noirs & blancs. A l'entrée de cette guerre, le Nabab ayant appris qu'on avoit découvert quelques mines de Diamans dans le Pays dont il entreprenoit la conquête, y avoit envoyé douze mille hommes, qui n'en avoient pû tirer que ce qu'il conservoit dans les cinq sacs. Il avoit fort bien distingué lui-même que ce n'étoient que des pierres fort brunes d'eau, qui tiroient beaucoup plus sur le noir que sur le blanc ; & jugeant qu'il perdoit sa peine, il avoit ordonné de fermer les mines. Il ne fut pas plus heureux, dans la fonderie qu'il avoit fait entreprendre à Maillé. Son dessein étoit de faire fondre vingt pieces ; dix de quarante livres de balle, & dix de vingt quatre. Il avoit ramassé du cuivre de toutes parts, sans épargner les Idoles des Pagodes. Maillé en fondit une partie ; mais il lui fut

impossible de fondre six grandes Idoles de la Pagode de Gandicot, quoique le Nabab, qui accusoit les Prêtres de quelque sortilege, employât toutes sortes de menaces pour faire lever le charme: & du cuivre même qu'il avoit fondu, il ne parvint point à faire un canon entier. L'un sortoit fendu, l'autre à demi formé. L'ouvrage fut abandonné après beaucoup de dépense; & Maillé, dans son chagrin, quitta le service de Golkonde (57). TAVERNIER. 1652.

Observations de l'Auteur dans la tente du Nabab.

Tavernier, se disposant à partir pour Golkonde, se rendit le 15, au matin, à la tente du Nabab. Sa curiosité n'y manqua pas d'exercice. Ce Général étoit assis, les jambes croisées & les pieds nuds, avec deux Secretaires, près de lui. Cette

(57) Cet Avanturier François étoit de Bourges. Il s'étoit enrôlé, à Amsterdam, pour les Indes. Le Général de Batavia lui reconnoissant de l'adresse, le retint à son service particulier, pour faire quelques grottes & quelques jets d'eau dans son jardin. Maillé, peu content de cet emploi, trouva le moyen de se mettre à la suite d'un Hollandois, nommé *Cheteur*, qui fut envoyé de Batavia, au Nabab, pendant le siege de Gandicot. Cheteur ayant achevé ses affaires, Maillé, qui le sçavoit prêt à partir, enleva l'étui & les onguents de son Chirurgien, & se cacha pour éviter les recherches. En vain Cheteur demeura quelques jours de plus au Camp de Gandicot. Après son départ, Maillé se mit au service du Nabab, en qualité de Chirurgien. Ensuite, s'étant vanté d'être bon Canonier & bon Fondeur, il fut employé à ces deux titres. Mais son principal talent étoit l'effronterie. *Page 166.*

TAVERNIER. 1652.

posture n'eut rien de surprenant pour l'Auteur, parce qu'elle est commune en Orient; non plus que la nudité des jambes & des pieds, parce que c'est l'usage des plus grands Seigneurs de Golkonde, sur-tout dans leurs appartemens, où l'on ne marche que sur de riches tapis. Mais il observa que le Nabab avoit tous les entredeux des doigts des pieds, pleins de lettres, & qu'il en avoit aussi quantité entre les doigts de la main gauche. Il en tiroit tantôt de ses mains, tantôt de ses pieds, pour en dicter les reponses à ses deux Secretaires. Lui-même, il en faisoit quelques-unes. Lorsque les Secretaires avoient achevé d'écrire, il leur faisoit lire leur lettre. Ensuite, il y appliquoit son cachet de sa propre main; & c'étoit lui-même aussi, qui les donnoit aux Messagers qui devoient les porter. Aux Indes, suivant la remarque de l'Auteur, toutes les Lettres que les Rois, les Généraux d'armée & les Gouverneurs de Province, envoyent par des gens de pied, arrivent beaucoup plus vîte que par d'autres voyes. On rencontre, de deux lieues en deux lieues, de petites cabanes où demeurent constamment deux ou trois hommes gagés pour courir. Le Messager, qui arrive

Couriers des Indes.

hors d'haleine, jette sa Lettre à l'entrée. Un des autres la ramasse, & se met à courir aussi-tôt. Ajoutez qu'aux Indes la plûpart des chemins sont comme des allées d'arbres, & que ceux qui sont sans arbres ont de cinq en cinq cens pas de petits monceaux de pierre, que les habitans des villages voisins sont obligés de blanchir, afin que dans les nuits obscures & pluvieuses, ces Couriers puissent distinguer leur route (58). TAVERNIER. 1638.

Pendant que Tavernier étoit dans la tente, on vint avertir le Nabab qu'on avoit amené quatre criminels à sa porte. L'usage du Pays ne permet pas de les garder long-temps en prison. La Sentence suit de près la conviction du crime. Mirgimola, sans rien repondre, continua d'écrire & de faire écrire ses Secretaires. Ensuite, il ordonna tout d'un coup qu'on lui amenât les criminels. Après les avoir interrogés severement, & leur avoir fait confesser de bouche le crime dont ils étoient accusés, il reprit ses occupations. Plusieurs Officiers de son armée, qui entroient dans la tente, s'approchoient respectueusement pour lui faire leur cour. Il ne repondoit, à leur salutation, que Prompte justice du Nabab.

(58) *Ibid.* page 168.

TAVERNIER. 1652.

par un ſigne de tête. Enfin, ce ſilence ayant duré près d'une heure, il leva bruſquement la tête, pour prononcer la Sentence des quatre criminels. L'un étoit entré dans une maiſon, où il avoit tué la mere & ſes trois enfans : ſon ſupplice fut d'avoir les pieds & les mains coupés, & d'être jetté dans un champ proche du grand chemin, pour y finir ſes jours. Un autre avoit volé ſur le grand chemin : il eut le ventre ouvert. On coupa la tête aux deux autres ; mais Tavernier ne put être bien informé de leur crime (59). Pendant l'exécution, qui ſe fit à quelques pas de la tente, on apporta le dîner ; & Mirgimola fit encore une fois l'honneur, à Tavernier, de le faire manger avec lui. Enſuite, ayant repeté ce qu'il lui avoit promis pour Golkonde, il commanda ſeize Cavaliers, pour le conduire à treize lieues de Gandicot, juſqu'au bord d'une riviere que perſonne ne paſſoit ſans une permiſſion de ſa main, dans la crainte que ſes troupes n'abuſaſſent de la liberté du paſſage pour ſe débander.

Tavernier ſe met en chemin pour Golkonde.

L'Auteur parti le 16, avec ſon eſcorte & la plûpart des Canoniers Euro-

(59) Même page.

péens, qui le conduisirent jusqu'à Co- TAVERNIER. 1652.
tepali. Cette journée fut de sept lieues. Le 17, il n'en fit que six pour se rendre à Cotchen, Village au-delà de la riviere. Sa reconnoissance pour les seize Cavaliers lui fit offrir, à leur Chef, quelques Roupies, qu'il eut la generosité de refuser. Il observe que les Bateaux, qui servent à passer cette riviere, sont de grands mannequins d'osier, couverts de peaux de bœuf, au fond desquels on jette quelques fascines, qu'on couvre d'un tapis, pour y placer le bagage & les marchandises. On fait passer les voitures, en les liant par le timon & par les roues entre deux de ces mannequins. Les chevaux passent à la nage, chassés à coup de fouet, tandis qu'un homme du mannequin les tient par la bride. Les bœufs, qui sont les bêtes de charge du pays, se laissent pousser dans la riviere, après avoir été déchargés, & passent d'eux-mêmes à l'autre bord. Chaque mannequin est conduit par quatre hommes, qui sont debout, chacun dans un coin, & qui rament avec des pelles. Si leurs mouvemens ne sont pas justes, le mannequin fait trois ou quatre tours en rond, & ne manque point d'être entraîné par le cours de l'eau, qui le fait descendre

TAVERNIER. 1652. beaucoup plus bas qu'il ne devoit aborder (60).

Morimal. Le 18, après une marche de cinq heures, Tavernier passa la nuit à Morimal. Le 19, il fit neuf lieues pour se

Santesela. rendre à Santesela. La journée du 20 fut encore de neuf lieues, jusqu'à Goremeda. Le 21, six heures de marche

Kamam, frontiere de Golkonde. le firent arriver à Kaman, Ville frontiere du Royaume de Golkonde, avant que le Nabab eût conquis celui de Carnatica.

Emelipata. Le 22, il fit sept lieues jusqu'au

Procession solemnelle. Bourg d'Emelipata. Il avoit rencontré, vers la moitié du chemin, une procession d'environ quarre mille personnes, qui conduisoient une vingtaine de Pallekis, sur chacun desquels on voyoit une Idole. Toutes ces voitures étoient ornées de brocard d'or, & de velours à franges d'or & d'argent. Quelques-unes étoient portées par quatre hommes; d'autres par huit, ou par douze, suivant la grandeur & le poids des Idoles. Des deux côtés de chaque Pallekis, un homme, avec un grand éventail d'environ cinq pieds de diametre, composé de plumes d'Autruches & de Paons, dont le manche, long de cinq ou six pieds, étoit couvert de plaques

(60) *Ibid.* page 174.

d'argent, chaſſoit les mouches du viſage de la divinité. Chacun s'empreſſoit de porter la main à l'éventail, pour ſe faire un mérite de ce ſervice. D'autres ſoutenoient un paraſol, garni de ſonnettes d'or & d'argent, & ne craignoient pas de s'expoſer à l'ardeur du ſoleil pour en garantir le Pallekis. Cette malheureuſe troupe d'Idolâtres venoit de Brampour & des lieux voiſins, pour aller rendre leurs adorations au grand Ram, c'eſt-à-dire, au plus celebre des dieux du pays, dans une Pagode qui étoit encore éloignée de quatorze ou quinze jours de marche, quoiqu'ils fuſſent en chemin depuis près d'un mois. Un valet de Tavernier, qui étoit de Brampour, & de la Tribu de ces zelés adorateurs, lui demanda la permiſſion d'accompagner auſſi ſes dieux. Il ſe crut d'autant plus obligé de le ſatisfaire, qu'ayant pluſieurs parens dans la troupe, un refus n'auroit pas été capable de l'arrêter. Après ſon pelerinage, ce même Indien eut la fidelité de ſuivre les traces de ſon maître juſqu'à Surate; & Tavernier, qui en avoit toujours été bien ſervi, ne fit pas difficulté de le reprendre. TAVERNIER. 1652. Fidelité d'un Indien.

Le 23, la journée fut de huit lieues juſqu'à *Doupar*. Celle du lendemain Doupar.

TAVERNIER. 1652. Tripanté, fut de quatre lieues jusqu'à *Tripanté*; où l'Auteur visita une grande Pagode, située sur une colline, dont tout le tour forme un escalier revétu de pierres de taille. La moindre de ces pierres est longue de dix pieds & large de trois. Entre plusieurs figures, qui sont adorées dans la Pagode, on en distingue une qui représente une femme debout, avec plusieurs demons qui l'environnent dans des postures lascives. Cette espece de Venus, & les demons, sont d'une seule pierre de marbre, à laquelle il n'a manqué que la main d'un Sculpteur plus habile.

Le 25, huit lieues firent arriver l'Auteur à Mamli. Il en fit huit autres, le jour suivant, pour aller passer la nuit à Mancheli. Le 27, il n'en fit que trois, parce qu'il eut une grande riviere à passer dans des mannequins, & qu'il y employa la moitié du jour. Outre l'embarras du passage, on est arrêté par les épreuves que les Bateliers font de l'argent qu'on leur donne. Ils le jettent dans un grand feu. S'il se trouve quelque Roupie qui devienne un peu noire, ils la rejettent; & le moindre scrupule les arrête. Aussi-tôt qu'ils sont satisfaits du payement, ils appellent leurs Compagnons, qui se tiennent ca-

chés exprès à quelque distance, avec les mannequins. Ils les chargent sur leurs épaules, jusqu'au bord de l'eau, & toutes ces formalités prennent beaucoup de de temps. Le 28, Tavernier fit cinq lieues, jusqu'à Dabirpinta. La marche du 29 fut de douze heures, pour arriver au Bourg d'Hohora; celle du 30, de huit lieues jusqu'à Peridera; celle du Lundi, premier jour d'Octobre, de dix jusquà Tenara; enfin celle du 2, de quatre lieues jusqu'à Golkonde.

TAVERNIER, 1652.

Dabirpinta.

Tavernier alla descendre chez un jeune Hollandois, Chirurgien du Roi, que ce Prince avoit demandé instamment à *Cheteur*, Envoyé de Batavia. Il se nommoit Pitre *De-Lan*. Le Roi de Golkonde se plaignoit depuis long-tems d'un mal de tête, & ses Medecins l'exhortoient à se faire tirer du sang, en quatre endroits de la langue. Les Chirurgiens du pays n'osoient entreprendre cette operation. De-Lan, dont on esperoit un si grand service, fut attaché à la Cour avec huit cens Pagodes de gage. Quelques jours après le départ de l'Envoyé, cet adroit jeune homme, qui avoit deja fait prendre une haute opinion de son habileté, en publiant que la saignée étoit le moins difficile de

Adresse d'un jeune Chirurgien Hollandois.

TAVERNIER. 1652. tous les exercices de la Chirurgie, fut averti que le Roi étoit resolu de le mettre à l'épreuve. Mais on lui déclara que ce Prince vouloit absolument que, suivant l'ordonnance des Medecins, il ne lui tirât que huit onces de sang, & qu'avec un maître si redoutable il ne devoit rien donner au hasard. De-Lan, plein de confiance à ses propres lumieres, ne balança point à se laisser conduire dans une chambre du Palais par deux ou trois Eunuques. Quatre vieilles femmes l'y vinrent prendre pour le mener au bain, où l'ayant deshabillé & bien lavé, elles lui parfumerent tout le corps, particulierement les mains. Elles lui firent prendre une robbe à la mode du pays. Ensuite, l'ayant mené devant le Roi, elles apporterent quatre petits plats d'or, que les Medecins firent peser. Il fut encore averti qu'il devoit se garder, sur sa tête, de passer les bornes de leur ordonnance. Il saigna le Roi, avec tant de bonheur ou d'adresse, qu'en pesant le sang avec les plats, on trouva qu'il n'en avoit tiré que huit onces. Cette justesse & la legereté de sa main passerent pour des prodiges de l'art. Le Monarque en fut si satisfait qu'il lui fit donner sur le champ trois cens Pagodes, c'est-à-dire,

environ sept cens écus. La jeune Reine & la Reine-mere voulurent aussi qu'il leur tirât du sang. Tavernier, qui ne s'arrête à ce recit que pour faire connoître à nos Chirurgiens, quelle fortune ils peuvent esperer aux Indes, s'imagine que la curiosité de le voir avoit plus de part à cet empressement que le besoin de se faire saigner. C'étoit, dit-il, un jeune homme des mieux faits, & jamais ces deux Princesses n'avoient vû un étranger de si près. De-Lan fut conduit dans une Chambre magnifique, où les mêmes femmes qui l'avoient preparé à saigner le Roi, lui laverent encore les bras & les mains, & le parfumerent soigneusement. Ensuite elles tirerent un rideau, & la jeune Reine allongea le bras par un trou. Il la saigna fort habilement. La Reine-mere n'ayant pas été moins satisfaite, il reçut encore une grosse somme, avec quelques pieces de brocard d'or; & ces trois operations le mirent dans une haute faveur à la Cour (61). TAVERNIER. 1652.

Il paroît que ce fut sous la protection de cet heureux Chirurgien, que l'Auteur entreprit de visiter les mines de Diamans. On lui conseilla de commen- Tavernier se rend à la mine de Diamans de Raolkonde.

(61) *Ibid.* page 174.

TAVERNIER, 1652. cer par la plus celebre, qui se nomme Raolkonda. Elle est située à cinq journées de Golkonde, & huit ou neuf de de Visapour. Il n'y avoit pas plus de deux cens ans qu'elle avoit été découverte. Comme les Souverains de ces deux Royaumes étoient autrefois Sujets de l'Indoustan, & Gouverneurs des mêmes Provinces, qu'ils érigerent en Royaumes après leur revolte, on a cru long-temps, en Europe que les diamans venoient des Terres du Grand-Mogol (62).

En arrivant à Raolkonda (63), Tavernier alla saluer le Gouverneur de la mine, qui commande aussi dans la Province. C'étoit un Mahometan, qui lui fit un accueil fort civil, & qui lui promit toutes sortes de suretés pour son commerce, mais qui lui recommanda beaucoup de ne pas frauder les droits du Souverain, qui sont de deux pour cent.

Qualité de la terre & methode du travail. Aux environs du lieu, d'où l'on tire les diamans, la terre est sabloneuse, & pleine de roches & de taillis. Ces rochers ont plusieurs veines, larges, tan-

(62) *Ibidem*, page 267. On passe ici sur d'autres évenemens qui n'appartiennent point à cet article, & l'on joint ceux qui se rapportent au même sujet.

(63) Sa route est ci-dessus dans une Note.

tôt d'un demi-doigt, tantôt d'un doigt entier ; & les Mineurs sont armés de petits fers crochus par le bout, qu'ils fourrent dans ces veines pour en tirer le sable ou la terre. C'est dans cette terre qu'ils trouvent les diamans. Mais comme les veines ne vont pas toujours droit, & que tantôt elles baissent ou elles haussent, ils sont contraints de casser ces roches, pour ne pas perdre leur trace. Après les avoir ouvertes, ils ramassent la terre, ou le sable, qu'ils lavent deux ou trois fois, pour en separer les diamans. C'est dans cette mine que se trouvent les pierres les plus nettes & de la plus belle eau : mais il arrive souvent que pour tirer le sable des roches, ils donnent de si grands coups d'un gros levier de fer, qu'ils étonnent le diamant & qu'ils y mettent des glaces. Lorsque la glace est un peu grande, ils clivent la pierre ; c'est-à-dire, qu'ils la fendent, & plus habilement que nous. Ce sont les pieces qu'on nomme foibles en Europe, & qui ne laissent pas d'être de grande montre. Si la pierre est nette, ils ne font que la passer sur la roue, sans s'amuser à lui donner une forme, dans la crainte de lui ôter quelque chose de son poids. S'il y a quelque petite glace,

TAVERNIER. 1652.

TAVERNIER. 1652.

ou quelques points, ou quelque petit sable noir ou rouge, ils couvrent toute la pierre de facettes, pour cacher ses defauts. Une glace fort petite se couvre de l'arrête d'une des facettes. Mais les Marchands, aimant mieux un point noir dans une pierre qu'un point rouge, on brûle la pierre qui est tachée d'un point rouge, & ce point devient noir.

On trouve auprès de cette mine, quantité de Lapidaires, qui n'ont que des roues d'acier, à peu près de la grandeur de nos assiettes de table. Ils ne mettent qu'une pierre sur chaque roue, qu'ils arrosent incessamment avec de l'eau, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé le chemin de la pierre. Alors ils prennent de l'huile, & n'épargnent plus la poudre de diamant, qui est toujours à grand marché. Ils chargent aussi la pierre beaucoup plus que nous. L'Auteur vit mettre, sur une pierre, cent cinquante livres de plomb. C'étoit à la verité une grande pierre, qui demeura à cent trois carats après avoir été taillée; & la grande roue du moulin, qui étoit à notre maniere, étoit tournée par quatre Negres. Les Indiens ne croyent pas que la charge donne des glaces aux pierres (64).

(64) L'Auteur ajoute aux pierres un poids auqu'ils ne peuvent donner si vif que nous le donnons

Le negoce se fait, à la mine, avec autant de liberté que de bonne foi. Outre ses deux pour cent, le Roi tire un droit des Marchands, pour la permission de faire travailler à mine. Ces Marchands, après avoir cherché un endroit favorable avec les mineurs, prennent une portion de terrain, à laquelle ils employent un nombre convenable d'ouvriers. Depuis le premier moment du travail jusqu'au dernier, ils payent chaque jour au Roi deux Pagodes pour cinquante hommes; & quatre Pagodes, s ils en employent cent. TAVERNIER. 1652.

Les plus malheureux sont les mineurs mêmes, dont les gages ne montent par an qu'à trois Pagodes. Aussi ne font-ils pas scrupule, en cherchant dans le sable, de détourner une pierre qu'ils peuvent dérober aux yeux; & comme ils sont nuds, à la reserve d'un petit

en Europe, & que cela vient, à son avis, de ce que leur roue ne court pas si plat que les nôtres. Etant d'acier, il la faut ôter de l'arbre pour la frotter sur l'émeril, comme il est besoin, toutes les vingt quatre heures; & la difficulté de la remettre fait qu'elle ne court pas aussi plat qu'il le faudroit.

Quoiqu'un diamant soit dur de nature, c'est-à-dire, qu'il ait une espece de nœud, comme on voit dans le bois, les Diamantaires Indiens, ne laissent pas de tailler la pierre; ce que ceux de l'Europe font grande difficulté de faire & ce que le plus souvent ils ne veulent pas entreprendre. Mais aussi, on donne aux Indiens quelque chose de plus pour leur façon. *Ibidem*, page 269.

TAVERNIER. 1652.

linge qui leur couvre le milieu du corps; ils tâchent adroitement de l'avaller. L'Auteur en vit un, qui avoit caché, dans le coin de son œil, une pierre du poids d'un mengelin, c'est-à-dire, d'environ deux de nos carats, & dont le larcin fut découvert. Celui qui trouve une pierre dont le poids est au-dessus de sept ou huit mengelins, reçoit une recompense; mais proportionnée à sa misere plûtôt qu'à l'importance du service.

Comment se fait le negoce à la mine.

Les Marchands qui se rendent à la mine, pour ce riche négoce, ne doivent pas sortir de leur logement: mais, chaque jour, à 10 ou 11 heures du matin, les Maîtres Mineurs leur apportent des montres de diamans. Si les parties sont considerables, ils les confient aux Marchands, pour leur donner le temps de les considerer à loisir. Il faut ensuite que le marché soit promptement conclu; sans quoi les Maîtres reprennent leurs pierres, les lient dans un coin de leur ceinture ou de leur chemise, & disparoissent, pour ne revenir jamais avec les mêmes pierres; ou du-moins, s'ils les rapportent, elles sont mêlées avec d'autres, qui changent absolument le marché. Si l'on convient de prix, l'acheteur leur donne un billet de la somme

me, pour l'aller recevoir du Cheraf, c'eſt-à-dire, d'un Officier nommé pour donner & recevoir les Lettres de change. Le moindre retardement, au-delà du terme, oblige de payer un intérêt, ſur le pied d'un & demi pour cent par mois. Mais lorſque l'acheteur eſt connu, ils aiment mieux des Lettres de change, pour Agra, pour Golkonde, ou pour Viſapour, & ſur-tout pour Surate, d'où ils font venir diverſes marchandiſes par les Vaiſſeaux étrangers (65). TAVERNIER. 1652.

Enfans, qui font le commerce des diamans.

C'eſt un ſpectacle agréable de voir paroître tous les jours au matin les enfans des Maîtres Mineurs & d'autres gens du Pays, depuis l'âge de dix ans juſqu'à l'âge de quinze ou ſeize, qui viennent s'aſſeoir ſous un gros arbre dans la Place du bourg. Chacun d'eux a ſon poids de diamans, dans un petit ſac pendu d'un côté de ſa ceinture; & de l'autre, une bourſe attachée, qui contient quelquefois juſqu'à cinq ou ſix cens Pagodes d'or. Ils attendent qu'on leur vienne vendre quelques Diamans, ſoit du lieu même ou de quelque autre mine. Quand on leur en préſente un, on le met entre les mains du plus âgé de ces enfans, qui eſt com-

(65) Page 271.

TAVERNIER, 1654.

me le chef des autres. Il le considere soigneusement, & le fait passer à son voisin, qui l'examine à son tour. Ainsi la pierre circule de main en main, dans un grand silence, jusqu'à ce qu'elle revienne au premier. Il en demande alors le prix, pour en faire le marché; & s'il l'achete trop cher, c'est pour son compte. Le soir, tous ces enfans font la somme de ce qu'ils ont acheté. Ils regardent leurs pierres, & les mettent à part, suivant leur eau, leur poids & leur netteté. Ils mettent le prix sur chacune, à peu près comme elles se pourroient vendre aux Etrangers. Ensuite ils les portent aux Maîtres, qui ont toujours quantité de parties à assortir, & tout le profit se partage entre ces jeunes Marchands, avec cette seule différence, que le chef, ou le plus âgé, prend un quart pour cent de plus que les autres. Ils connoissent si parfaitement le prix de toutes sortes de pierres, qui si l'un d'eux, après en avoir acheté une, veut perdre demi pour cent, un autre est prêt à lui rendre aussi-tôt son argent.

Heureuse avanture de l'Auteur.

Un jour, sur le soir, l'Auteur reçut la visite d'un Indien fort mal vêtu. Il n'avoit qu'une ceinture au-tour du corps & un mechant mouchoir sur la tête.

Après quelques civilités, il fit demander à Tavernier, par son interprete, s'il vouloit acheter quelques rubis ; & tirant de sa ceinture quantité de petits linges, il en fit sortir une vingtaine de petites pierres. Tavernier en acheta quelques-unes, & ne fit pas difficulté de les payer un peu au-delà de leur prix, parce qu'il jugea qu'on ne l'étoit pas venu trouver sans avoir quelque chose de plus précieux à lui offrir. En effet, l'Indien, l'ayant prié d'écarter ses gens, ne se vit pas plutôt avec l'interprete & lui, qu'il ôta le mouchoir sous lequel ses cheveux étoient liés. Il en tira un petit linge, qui contenoit un diamant de quarante huit carats & demi, de la plus belle eau du monde, & les trois quarts fort nets. Gardez le jusqu'à demain, dit-il, à l'Auteur, pour l'examiner à loisir. S'il est de votre goût, vous me trouverez hors du bourg, à telle heure, & vous m'apporterez telle somme. Tavernier ne manqua pas de lui porter la somme qu'il avoit demandée. A son retour, à Surate, il trouva un profit considerable sur cette pierre. TAVERNIER 1652.

Quelques jours après, ayant reçu avis qu'un François nommé *Bocte*, qu'il avoit laissé à Golkonde pour recevoir & garder son argent, étoit atta-

TAVERNIER. 1652. qué d'une maladie dangereuſe, il ne penſa qu'à retourner dans le Pays. Le Gouverneur de la mine, ſurpris de le voir partir ſi-tôt, lui demanda s'il avoit employé tout ſon argent. Il lui reſtoit vingt mille Pagodes, dont il regrettoit effectivement de n'avoir pas fait l'emploi. Mais, ſe croyant preſſé par l'avis qu'il avoit reçu, il fit voir au Gouverneur tout ce qu'il avoit acheté, qui ſe trouva conforme au rôle du Receveur des droits; il paya les deux pour cent; &, ne déguiſant pas même qu'il avoit acheté en ſecret un diamant de quarante huit carats & demi, il ſatisfit avec la même fidélité pour cette pierre, quoique perſonne ne fût informé de ſon marché dans le bourg. Le Gouverneur admirant ſa bonne foi, lui confeſſa naturellement qu'aucun Marchand du Pays n'auroit eu cette délicateſſe; & dans le mouvement de ſon eſtime, il fit venir les plus riches Marchands de la mine, avec ordre d'apporter les plus belles pierres. Dans l'eſpace d'une heure ou deux, Tavernier employa fort avantageuſement ſes vingt mille Pagodes. Après le marché, ce génereux Gouverneur dit aux Marchands qu'ils devoient diſtinguer un ſi galant homme par quelques témoignages de reconnoiſſance & d'amitié.

d'amitié. Ils consentirent de fort bonne grace à lui faire present d'un diamant de quelque prix (66). TAVERNIER, 1652.

La maniere de traiter, entre ces Marchands, merite particulierement une observation. Tout se passe dans le plus profond silence. Le vendeur & l'acheteur sont assis l'un devant l'autre, comme deux Tailleurs. L'un des deux ouvrant sa ceinture, le vendeur prend la main droite de l'acheteur & la couvre avec la sienne de cette ceinture, sous laquelle le marché se fait secrettement, quoiqu'en présence de plusieurs autres Marchands qui peuvent se trouver dans la même salle; c'est-à-dire, que les deux interessés ne se parlent ni de la bouche ni des yeux, mais seulement de la main. Si le vendeur prend toute la main de l'acheteur, ce signe exprime mille. Autant de fois qu'il la lui presse, ce sont autant de mille Pagodes ou de mille Roupies, suivant les especes dont il est question. S'il ne prend que les cinq doigts, il n'exprime que cinq cens. Un doigt signifie cent. La moitié du doigt, jusqu'à la jointure du milieu, signifie cinquante; & le petit bout du doigt, jusqu'à la premiere jointure, signifie Maniere de traiter entre les Marchands.

(66) Page 275.

TAVERNIER. 1652.

dix. Il arrive souvent que dans un même lieu, & devant quantité de témoins, une même partie se vende sept ou huit fois, sans qu'aucun autre que les interessés sçache à quel prix elle est vendue. A l'égard du poids des pierres, on n'y peut être trompé que dans les marchés clandestins. Lorsqu'elles s'achetent publiquement, c'est toujours aux yeux d'un Officier du Roi, qui, sans tirer aucun bénefice des particuliers, est chargé de peser les diamans; & tous les Marchands doivent s'en rapporter à son témoignage (67).

Retour de l'Auteur à Golkonde.

Tavernier obtint du Gouverneur une escorte de six cavaliers pour sortir des terres de son Gouvernement, qui s'étend jusqu'aux limites communes des Royaumes de Visapour & de Golkonde. Elles sont marquées par une riviere, large & profonde, dont le passage est d'autant plus difficile, qu'il ne s'y trouve ni pont ni bateau. On se sert, pour la traverser, d'une invention assez commune aux Indes. C'est un Vaisseau rond, de dix à douze pieds de diametre, composé de branches d'osier, comme nos mannequins, & couvert de cuir de bœuf. On pourroit entretenir de bonnes barques, ou faire un pont sur cette

(67) *Ibidem.*

riviere : mais les deux Rois s'y oppo- TAVERNIER. 1652.
sent, parce qu'elle fait la separation de leurs Etats. Chaque jour au soir, tous les bateliers des deux rives sont obligés de rapporter à deux Officiers, qui demeurent de part & d'autre à un quart de lieue du passage, un état exact des personnes & des marchandises qui ont passé l'eau pendant le jour.

Fidelité admirable des Indiens.

En arrivant à Golkonde, l'Auteur apprit, avec chagrin, que son Agent étoit mort, & que la chambre, où il l'avoit laissé, avoit été scellée de deux sceaux ; l'un du Cadi, qui est comme le chef de la Justice ; & l'autre du *Chabander* (68), qu'il compare à nos Prevôts des Marchands. Un Officier de Justice gardoit la porte, nuit & jour, avec deux valets qui avoient servi l'Agent jusqu'à sa mort. Après avoir demandé, à Tavernier, si l'argent qui se trouvoit dans la chambre étoit à lui, on en exigea des preuves, qui furent le témoignage des Cherafs mêmes qui l'avoient compté par son ordre. On lui fit signer un papier, par lequel il déclaroit qu'on n'en avoit rien détourné ; & les frais de ces procedures lui parurent si legers, qu'il admira également la fidélité &

(68) C'est ce qu'on a nommé Sabandar dans les Relations d'Achem & de Bantam.

TAVERNIER. 1652.

le désintéressement de la Justice Indienne (69).

Voyage à la mine de Coulour, ou Gani.

Il entreprit bien-tôt de visiter une autre mine de Diamans, qui est dans le Royaume de Golkonde, à sept journées de la Capitale. Elle est proche d'un gros bourg, où passe la même riviere qu'il avoit traversée en revenant de Raolkonda. De hautes montagnes forment une sorte de croissant à une lieue & demie du bourg; & c'est dans l'espace qui est entre le bourg & les montagnes qu'on trouve le Diamant. Plus on cherche, en s'approchant des montagnes, plus on découvre de grandes pierres; mais si l'on remonte trop haut, on ne rencontre plus rien.

L'Auteur compte, dans sa route, trois gos & demi, de Golkonde à Almaspinde; deux gos d'Almaspinde à Kaper; deux gos & demi, de Kaper à Montecour; deux de Montecour à Na-

(69) Il joint ici la route qu'il a tenue de Golkonde à Raolkonda. Les distances se comptent ici par *Gos*, dont chacun fait quatre lieues de France.

Un gos de Golkonde à Canapour. Deux gos & demi de Canapour à Parkel. Un de Parkel à Cakenol. Trois de Cakenol à Canol Candanor. Un de Canol Candanor à Setapour. Deux de Setapour à la riviere qui separe les Etats de Golkonde & de Visapour. Trois quarts, de la riviere à Alpour. Un quart d'Alpour à Canol. Deux gos & demi de Canol à Raolkonde. En tout dix sept gos, qui font soixante huit lieues de France.

glepar ; un gos & demi , de Naglepar à Eligada ; un , d'Eligada à Sarvaron ; un , de Sarvaron à Mellaseron ; un & demi , de Mellaseron à Pononcour. De Pononcour à la mine , il ne reste que la riviere à passer. Ce voyage , suivant le calcul de l'Auteur , revient à cinquante cinq lieues. TAVERNIER. 1652.

Il fut surpris de trouver , aux environs de cette mine , jusqu'à soixante mille personnes qu'on y employoit continuellement au travail. On lui raconta qu'elle avoit été découverte depuis environ cent ans par un pauvre homme , qui bêchant un petit terrain pour y semer du millet , avoit trouvé une pointe naïve , du poids d'environ vingt cinq carats. La forme & l'éclat de cette pierre la lui avoient fait porter à Golkonde , où les Négocians avoient reçu avec admiration un Diamant de ce poids , parce que les plus gros qui fussent connus auparavant n'étoient que de dix à douze carats. Le bruit de cette découverte n'ayant pas tardé à se repandre , plusieurs personnes riches avoient commencé aussi-tôt à faire ouvrir la terre ; & l'on n'avoit pas cessé d'y trouver quantité de grandes pierres. Il s'en trouvoit en abondance , depuis dix jusqu'à quarante carats ; & quelquefois de beau- Origine de cette mine. Qualité des Pierres.

TAVERNIER. 1652.

coup plus grandes, puiſque, ſuivant le témoignage de l'Auteur, *Mirgimola*, ce même Capitaine Indien, dont on a parlé, fit preſent au Grand Mogol Aureng-Zeb, d'un Diamant de cette mine, qui peſoit neuf cens carats avant que d'être taillé (70). Mais la plûpart de ces grandes pierres ne ſont pas nettes, & leurs eaux tiennent ordinairement de la qualité du terroir. S'il eſt humide & marécageux, la pierre tire ſur le noir. S'il eſt rougeâtre, elle tire ſur le rouge; &, ſuivant les autres endroits, tantôt ſur le verd, ou tantôt ſur le jaune. Il paroît toujours, ſur leur ſurface, une ſorte de graiſſe, qui oblige de porter ſans ceſſe la main au mouchoir pour l'eſſuier.

A l'égard de leur eau, l'Auteur obſerve qu'au lieu qu'en Europe nous nous ſervons du jour pour examiner les pierres brutes, les Indiens ſe ſervent de la nuit. Ils mettent, dans un trou qu'ils font à quelque mur, de la grandeur d'un pied quarré, une lampe avec une groſſe meche, à la clarté de laquelle ils jugent de l'eau & de la netteté de la pierre, qu'ils tiennent entre leurs doigts. L'eau, que l'on nomme céleſte, eſt la pire de toutes. Il eſt inv-

(70) *Ibid.* page 278.

poſſible de la reconnoître, tandis que la pierre eſt brute. Mais pour peu qu'elle ſoit découverte ſur le Moulin, le ſecret infaillible pour bien juger de ſon eau eſt de la porter ſous un arbre touffu. L'ombre de la verdure fait découvrir facilement ſi elle eſt bleue. TAVERNIER. 1652.

On cherche les pierres, dans cette mine, par des methodes qui reſſemblent peu à celle de Raolkonda. Après avoir reconnu la place où l'on veut travailler, les Mineurs applaniſſent une autre place, à peu près de la même étendue, qu'ils environnent d'un mur d'environ deux pieds de haut. Au pied de ce petit mur, ils font de petites ouvertures pour l'écoulement de l'eau, & les tiennent fermées juſqu'au moment où l'eau doit s'écouler. Alors, tous les ouvriers s'aſſemblent, hommes, femmes & enfans, avec le maître qui les emploie, accompagné de ſes parens & de ſes amis. Il apporte avec lui quelque Idole, qu'on met debout ſur la terre, & devant laquelle chacun ſe proſterne trois fois. Un Prêtre qui fait la priere pendant cette ceremonie, leur fait à tous une marque ſur le front, avec une compoſition de ſaffran & de gomme; eſpece de colle, qui retient ſept ou huit grains de riz qu'il appli- Methode du travail.

TAVERNIER. 1652.

que dessus. Ensuite, s'étant lavé le corps, avec de l'eau que chacun apporte dans un vase, ils se rangent en fort bon ordre, pour manger ce qui leur est presenté, dans un festin que le maître leur fait au commencement du travail.

Après ce repas, chacun commence à travailler. Les hommes fouillent la terre. Les femmes & les enfans la portent dans l'enceinte qui se trouve preparée. On fouille jusqu'à dix, douze, & quatorze pieds de profondeur ; mais aussitôt qu'on rencontre l'eau, il ne reste plus d'esperance. Toute la terre étant portée dans l'enceinte, on prend, avec des cruches, l'eau qui demeure dans les trous qu'on a faits en fouillant. On la jette sur cette terre, pour la détremper : après quoi, les trous sont ouverts pour donner passage à l'eau ; & l'on continue d'en jetter d'autre par-dessus, afin qu'elle entraîne le limon, & qu'il ne reste que le sable. On laisse sécher tout au soleil ; ce qui tarde peu dans un climat si chaud. Tous les Mineurs ont des paniers, à peu près de la forme d'un van, dans lesquels ils mettent ce sable, pour le secouer, comme nous secouons le bled. La poussiere acheve de se dissiper, & le gros est remis sur le fond qui demeure dans l'en-

ceinte. Après avoir vanné tout le sable, ils l'étendent, avec une maniere de rateau, qui le rend fort uni. C'est alors que se mettant tous ensemble sur ce fond de sable, avec un gros pilon de bois, large d'un demi-pied par le bas, ils le battent, d'un bout à l'autre, de deux ou trois grands coups qu'ils donnent à chaque endroit. Ils le remettent ensuite dans les paniers ; ils le vannent encore ; ils recommencent à l'étendre ; & ne se servant plus que de leurs mains, ils cherchent les diamans, en pressant cette poudre, dans laquelle ils ne manquent point de les sentir. Anciennement, au lieu d'un pilon de bois pour battre la terre, ils la battoient avec des cailloux, & de-là venoient tant de glaces dans les pierres. TAVERNIER. 1652.

Depuis trente ou quarante ans, on avoit découvert une autre mine, entre Colour & Raolkonda. On y trouvoit des pierres, qui avoient l'écorce verte, belle, transparente, & qui paroissoient même plus belles que les autres ; mais elles se mettoient en morceaux lorsqu'on commençoit à les égriser ; ou du moins elles ne pouvoient resister sur la roue. Le Roi de Golkonde fit fermer la mine (71).

(71) Ce fut apparemment à cette occasion que vint

TAVERNIER. 1652. Pendant que *Fremelin* & *Breton* présidoient au Comptoir Anglois de Surate, un Juif, nommé *Edouard Ferdinand*, Marchand libre, c'est-à-dire, sans dépendance d'aucune Compagnie, chercha l'occasion de s'associer avec eux pour acheter une belle pierre de cette mine. Elle étoit nette, & ne pesoit pas moins de quarante deux carats. Le Juif devant passer en Europe, les deux Anglois la mirent entre ses mains, pour la vendre & leur en tenir compte. Quelques Juifs lui en offrirent, à Livourne, jusqu'à vingt cinq mille piastres. Il en vouloit trente mille. Mais ayant porté la pierre à Venise, pour la faire tailler, elle se rompit en neuf morceaux sur la roue, quoiqu'elle eût été égrisée sans aucune alteration. L'Auteur même fut trompé à quelques-unes de ces pierres; mais elles ne pesoient heureusement que deux carats (72).

Voyage à la mine de diamans de Bengale.

Il lui restoit à visiter la mine de Bengale, qui est la plus ancienne de toutes les mines de diamans. Ce voyage doit trouver sa place ici quoiqu'il ait été fait dans un autre temps. On donne indifféremment à cette mine, le nom

ordre dont Methold a parlé, & qu'il explique tout autrement; du moins s'il est question de la même mine.

(72) Pages 281 & precedentes.

de *Soumelpour*, qui est un gros Bourg proche duquel on trouve des diamans, ou celui de *Gouel*, riviere sabloneuse dans laquelle on les découvre. Les terres que cette riviere arrose dépendent d'un Raja, qui étoit anciennement tributaire du Grand-Mogol, mais qui avoit pris occasion des guerres pour secouer le joug. Tavernier, partant d'Agra, fit cent trente cosses jusqu'à la Ville d'*Halabas*, trente trois d'Halabas à Banarous, & quatre de Banarous à Saseron. Depuis Agra jusqu'à Saseron, il n'avoit pas cessé de marcher au Levant; mais, de Saseron jusqu'à la mine, on tourne au Midi, & l'on fait vingt un cosses pour arriver dans un gros Bourg qui appartient au Raja dont on a parlé. De ce Bourg, on en fait quatre, pour se rendre à *Rodas*, une des plus fortes places de l'Asie. Elle est située sur une montagne, & revêtue de six grands bastions, avec trois fossés pleins d'eau. La montagne n'est accessible que par trois endroits; & par toutes ses faces elle est environnée de précipices, la plûpart couverts de bois. Au sommet on trouve une plaine d'une demi-lieue, dans laquelle on seme du bled & du riz, & qui est arrosée de plus de vingt sources. Les Rajas faisoient leur sejour

TAVERNIER. 1652.

TAVERNIER. 1652. ordinaire dans cette Forteresse, avec une garnison de sept ou huit cens hommes : mais elle appartient presentement au Grand-Mogol, qui n'a dû cette importante conquête qu'à l'adresse d'un de ses Géneraux. Tous les Rois des Indes, successeurs de Tamerlan, l'avoient attaqué sans succès ; & deux de ces Princes étoient morts, pendant le siege, dans la Ville de Saseron.

De Rodas, on compte trente cosses jusqu'à Soumelpour, où l'on commence à chercher le diamant. C'est un gros Bourg, dont les maisons ne sont composées que de terre, & couvertes de branches de cocos. La route est dangereuse depuis Rodas. Elle n'offre que des bois, ordinairement remplis de voleurs, qui sçavent que les étrangers ne vont pas à la mine sans argent, & qui les attendent pour les égorger. Le Raja fait sa residence à deux cosses du Bourg, sur une belle colline, où il n'a point d'autre logement que ses tentes. La riviere de Gouel, qui passe au pied de cette colline, vient des hautes montagnes qui sont éloignées d'environ cinquante cosses au Midi, & va se perdre dans le Gange.

Temps où l'on cherche les diamans dans la riviere.

C'est en remontant, que les recherches commencent. Lorsque le temps des

pluies eſt paſſé, ce qui arrive ordinai- TAVERNIER, 1652.
ment au mois de Decembre, on attend encore, pendant tout le mois de Janvier, que la riviere ſoit éclaircie, parce qu'alors elle n'a pas plus de deux pieds en divers endroits, & qu'elle laiſſe toujours quantité de ſable à découvert. Vers le commencement de Février, on voit ſortir de Soumelpour, & d'un autre bourg, qui eſt vingt coſſes plus haut, ſur la même riviere, ſans compter pluſieurs petits villages de la Plaine, huit ou dix mille perſonnes de tous les âges, qui ne reſpirent que le travail. Les plus experts connoiſſent, à la qualité du ſable, s'il s'y trouve des Diamans. On entoure ces lieux, de pieux, de faſcines & de terre, pour en tirer l'eau & les mettre tout-à-fait à ſec. Le ſable qu'on y trouve, ſans le chercher jamais plus loin qu'à deux pieds de profondeur, eſt porté ſur une grande Place qu'on a préparée au bord de la riviere, & qui eſt entourée, comme à Raolkonda, d'un petit mur, haut d'environ deux pieds. On y jette de l'eau, pour le purifier; & tout le reſte de l'operation reſſemble à celle des Mineurs de Golkonde.

Methode qu'on employe.

C'eſt de cette riviere que viennent toutes les belles pierres qu'on appelle

Pointes naïves & leur forme.

TAVERNIER. 1652. *Pointes naïves.* Elles ont beaucoup de reſſemblance avec celles qu'on nomme *Pierres de tonnerre.* Mais il eſt rare qu'on en trouve de grandes. Pendant pluſieurs années, on avoit ceſſé de voir de ces pierres en Europe; ce qui faiſoit croire que la mine s'étoit appauvrie. Les guerres ſeules avoient interrompu le travail (73).

(73) L'Auteur joint, au recit de ces deux voyages, une regle qu'il appelle importante & qu'il croit peu connue en Europe, pour connoître au juſte le prix & la valeur d'un diamant. Il ne parle point, dit-il, des diamans au-deſſous de trois carats, dont le prix eſt aſſez connu. Mais de ce point juſqu'à cent & au-delà, il faut premierement ſçavoir combien peſe le diamant, & voir enſuite s'il eſt parfait; c'eſt-à dire, ſi c'eſt une pierre épaiſſe, bien quarrée, & qui ait tous ſes coins, ſi elle eſt d'une belle eau, blanche & vive, ſans points & ſans glaces. Si c'eſt une pierre taillée à facettes, ce que d'ordinaire on appelle une roſe, il faut prendre garde ſi la forme eſt bien ronde ou ovale, ſi la pierre eſt de belle étendue, & ſi elle n'eſt pas de ces pierres ramaſſées. Une pierre de cette nature, peſant un carat, vaut cent cinquante livres ou plus. Il eſt queſtion de ſçavoir combien vaut celle qui peſe douze carats. Multipliez douze par douze, vous aurez cent quarante quatre. Enſuite multipliez encore cent quarante quatre, qui eſt le prix de la pierre d'un carat, vous aurez vingt & un mille ſix cens livres. C'eſt le prix du diamant de douze carats.

Mais ce n'eſt pas aſſez de ſçavoir le prix des diamans parfaits. Il faut ſçavoir auſſi le prix de ceux qui ne le ſont pas; ce qui ſe fait par la même regle, en parlant du prix de la pierre d'un carat. L'Auteur ſuppoſe un diamant de quinze carats, qui n'eſt pas parfait, dont l'eau n'eſt pas bonne, & dont la pierre eſt de mauvaiſe forme, ou pleine de points & de glaces. Un tel diamant, qui ne ſeroit que d'un carat, ne pourroit valoir que ſoixante livres, ou quatre-vingt, ou cent au plus,

TAVERNIER. 1652.

Tavernier ne peut vendre ses perles à Golkonde.

Après avoir visité les mines de Golkonde, Tavernier n'ayant pas trouvé, dans le fils du Nabab, toute la protection que son Pere lui avoit fait esperer, parce que ce jeune Seigneur n'étoit occupé que de ses plaisirs, eut recours à l'amitié de Delan, qui lui offrit de parler au premier Medecin du

suivant le degré de sa beauté. Il faut multiplier le poids du diamant de quinze carats par quinze; puis multiplier encore le produit, par la valeur de la pierre d'un carat, & le produit sera le prix du diamant imparfait de quinze carats.

Sur le pied de cette regle, Tavernier donne le prix des deux plus grandes pierres taillées qui fussent connues de son temps; l'une dans l'Asie, qui appartenoit au Grand-Mogol; l'autre en Europe, qui étoit au Grand Duc de Toscane. Le diamant du Grand Mogol pese, dit-il, 279 carats, $\frac{9}{16}$. Il est parfait, de bonne eau, de bonne forme, & n'a qu'une petite glace, qui est dans l'arrête du tranchant d'en-bas du tour de la pierre. Sans cette petite glace, il faudroit mettre le premier carat à 180 livres: mais on ne le met, par cette raison, qu'à 150. Il revient par conséquent à la somme de 11723278 liv. 14 sous & 3 liards; c'est-à-dire, onze millions sept cens vingt trois mille deux cens soixante dix huit livres quatorze sous & trois liards. S'il ne pesoit que 273 carats juste, il ne vaudroit que 11676150 liv. Ainsi, les $\frac{9}{16}$ produisent 47128 livres 14 sous & 3 liards. Le diamant de Toscane pese 139 carats $\frac{1}{2}$. Il est net & de belle forme, taillé de tous les côtés à facettes. Mais comme l'eau tire un peu sur la couleur du citron, il ne faut mettre le premier carat qu'à 135 livres; & sur ce pied, le diamant doit valoir 2608355; c'est-à-dire, deux millions six cens huit mille trois cens trente cinq livres.

En langage de Mineurs, le diamant se nomme *Iri*. En Turc; en Persan, & en Arabe, on l'appelle *Almas*. Dans toutes les langues de l'Europe, il n'a point d'autre nom que *Diamant*. Pages 291 & précedentes.

TAVERNIER. 1652.

Roi. Ce chef de la Medecine & de la Chirurgie du Royaume étoit du Conseil d'Etat, & jouissoit d'une grande distinction. Aussi-tôt qu'il fut informé des affaires de l'Auteur, il le fit prier de se rendre chez lui, & de lui faire voir ses Perles. Il les admira beaucoup; & les ayant fait remettre dans les petits sacs, il pria Tavernier d'y appliquer son cachet, avec promesse de les montrer au Roi, qui prendroit la peine, après les avoir vûes, d'y mettre aussi le sien. C'étoit, lui dit-il, une sage methode de ce Prince, pour éviter toute occasion de fraude. Mais tous ces soins produisirent peu d'effet. Les Perles furent agréables au Roi, qui les rendit soigneusement cachetées. On s'empressa de demander le prix à Tavernier. Il le mit fort haut. Un Eunuque, qui se trouvoit près de lui, & qui écrivoit les demandes & les reponses, lui dit assez brusquement » qu'il pre-

Reponse qu'il fait à un Eunuque.

» noit sans doute tous les Officiers de » la Cour de Golkonde pour des gens » sans jugement & sans connoissance, » & qu'ils voyoient tous les jours mille » choses précieuses qu'on présentoit au » Roi. Tavernier reprocha, du même » ton, à cet incivil Eunuque, d'entendre mieux le prix d'un jeune esclave

» que celui d'un joyau ; & faisant res- » serrer ses Perles, il se retira fort pi- » qué. Dès le lendemain, il partit de Golkonde, avec un Jouaillier François, nommé *Du-Jardin*, qui l'avoit accompagné dans toutes ses courses, & qui étoit associé à son commerce. Ils prirent le chemin de Surate. Le Roi, qui n'avoit appris leur départ que deux jours après, envoya cinq ou six cavaliers sur leurs traces, pour les presser de revenir à la Cour. Mais ils étoient deja au cinquieme jour de leur marche, & sur les terres du Grand-Mogol. Un de ces cavaliers leur ayant expliqué l'ordre du Roi, & le desir qu'il avoit d'acheter leurs Perles, Tavernier qui craignoit de nouvelles difficultés, s'excusa sur ses affaires, & déclara nettement qu'elles ne lui permettoient pas de changer de résolution (74).

TAVERNIER. 1652.

Il quitte Golkonde pour se rendre à Surate.

(74) Pages 176 & précedentes. On ne suit pas l'Auteur à Surate. Sa route n'eut rien de remarquable, & ses observations sur le commerce n'appartiennent point à cet article. Son voyage dans l'Isle de Ceylan & dans celle de Java, ne contiennent que des affaires personnelles, dont il n'y a rien à recueillir pour la connoissance des lieux & des usages.

TAVERNIER. 1652.

§ III.

Royaume de Boutan, de Tipra & d'Asem.

CEs trois Contrées, qui sont situées au Nord & au Levant des Etats du Grand-Mogol, avoient été si peu connues avant Tavernier, qu'on ne peut lui refuser ici la gloire qu'il s'attribue d'avoir donné des éclaircissemens qui ne se trouvent dans aucune autre Relation. Il ne se vante point de les devoir à ses yeux : mais s'étant trouvé à Patna, Ville fameuse de Bengale, dans la saison des caravanes, il n'épargna rien pour s'instruire par le témoignage des Marchands de Boutan ; & le soin qu'il se vante d'y avoir apporté doit rendre son recit fort précieux (75).

Route de Patna au Royaume de Boutan.

Le Royaume de Boutan est d'une fort grande étendue ; mais on n'est pas exactement informé de ses limites. Les caravanes qui s'y tendent, chaque année, de Patna, partent vers la fin du mois de Decembre. Elles arrivent, le huitieme jour, à Gorrachepour, Ville qui termine de ce côté-là l'Empire du Mogol, & dans laquelle on fait des provi-

(75) Tavernier, *ubi supra*, Livre III, page 379.

sions pour une partie du voyage. De Gorrachepour, jusqu'au pied des hautes montagnes, il reste encore huit ou neuf journées, pendant lesquelles on a beaucoup à souffrir dans un Pays plein de forêts, où les élephans sauvages sont en grand nombre. Les Marchands, au lieu de se reposer la nuit, sont obligés de faire la garde, & de tirer sans cesse leurs mousquets pour éloigner ces redoutables animaux. Comme l'élephant marche sans bruit, il surpend les caravanes; & quoiqu'il ne nuise point aux hommes, il emporte les vivres dont il peut se saisir, sur-tout les sacs de riz ou de farine, & les pots de beurre, dont on a toujours de grosses provisions (76). TAVERNIER. 1652.

Comment on passe d'affreuses montagnes.

On peut aller de Patna jusqu'au pied des montagnes, dans des Pallekis, qui sont les Carosses des Indes : mais on se sert ordinairement de bœufs, de chameaux, & de chevaux du Pays. Ces chevaux sont naturellement si petits, que les pieds d'un homme qui les monte touchent presqu'à terre. Mais ils sont très vigoureux; & leur pas est une espece d'amble, qui leur fait faire vingt lieues d'une seule traite, avec fort peu de nourriture. Les meilleurs s'achetent jusqu'à deux écus. Lorsqu'on

(76) *Ibid.* page 382.

TAVERNIER. 1652.

entre dans les montagnes, les passages deviennent si étroits, qu'on est obligé de se reduire à cette seule voiture ; & souvent même on a recours à d'autres expediens. La vûe d'une caravane fait descendre de diverses habitations un grand nombre de Montagnards, dont la plûpart sont des femmes & des filles, qui viennent faire marché avec les Négocians, pour les porter, eux, leurs marchandises & leurs provisions, entre des précipices qui ne durent pas moins de neuf ou dix journées. Elles ont sur les deux épaules, un bourlet, auquel est attaché un gros coussin qui leur pend sur le dos, & qui sert comme de siege à l'homme dont elles se chargent. Elles sont trois, qui se relayent tour à tour, pour chaque homme. Le bagage est transporté sur le dos des boucs, qui sont capables de porter jusqu'à cent cinquante livres. Ceux qui s'obstinent à mener des chevaux dans ces affreuses montagnes, sont souvent obligés, dans les passages dangereux, de les faire guinder avec des cordes. On ne leur donne à manger que le matin & le soir. Les femmes, qui portent les hommes, ne gagnent que deux roupies dans l'espace de dix jours. On paye le même prix pour chaque bouc

& pour chaque cheval (77). TAVERNIER. 1652.

A cinq ou six lieues de Gorrachepour, on entre sur les Terres du Raja de Nupal, qui s'étendent jusqu'aux frontieres du Royaume de Boutan. Ce Prince, Vassal & Tributaire du Grand-Mogol, fait sa résidence dans la ville de Nupal. Son Pays n'offre que des bois & des montagnes. On entre de-là dans l'ennuieux espace qu'on vient de représenter, & l'on trouve ensuite des bœufs, des chameaux, des chevaux, & même des pallekis. Ces commodités ne cessent plus jusqu'à Boutan. On marche dans un fort bon Pays, où le bled, le riz, les legumes & le vin sont en abondance. Tous les Habitans, de l'un & l'autre sexe, y sont vétus, l'Eté, de grosse toile de cotton ou de chanvre; & l'Hyver, d'un gros drap, qui est une espece de feutre. Leur coeffure est un bonnet, au-tour duquel ils mettent, pour ornement, des dents de porc, & des pieces d'écaille de tortue rondes ou quarrées. Les plus riches y mêlent des grains de corail & d'ambre jaune, dont les femmes se font aussi des colliers. Les hommes, comme les femmes, portent des brasselets, au bras gauche seulement, & depuis le poignet jus-

Pays du Raja de Nupal.

Idée du Royaume de Boutan.

(77) *Ibid.* page 383.

TAVERNIER. 1652.

qu'au coude ; avec cette difference, que ceux des femmes ſont plus étroits. Ils ont, au cou, un cordon de ſoye, d'où pendent quelques grains de corail, ou une dent de porc, qui tombe ſur l'eſtomach ; &, au côté gauche, des ceintures où pendent encore des attaches de ces mêmes grains de corail ou d'ambre, & des dents de porc. Quoique fort livrés à l'Idolâtrie, ils mangent de toutes ſortes de viande, excepté celle de vache, parce qu'ils adorent cet animal comme la nourrice du genre humain. Ils ſont paſſionnés pour l'eau-de-vie, qu'ils font de riz & de ſucre, comme dans la plus grande partie des Indes. Après leurs repas, ſur-tout dans les feſtins qu'ils donnent à leurs amis, ils brûlent de l'ambre jaune ; ce qui le rend cher & fort recherché dans le Pays (78).

Garde & forces du Roi de Boutan.

Le Roi de Boutan entretient conſtamment au-tour de ſa perſonne une garde de ſept ou huit mille hommes, qui ſont armés d'arcs & de fleches, avec la rondache & la hache. Ils ont depuis long temps l'uſage du mouſquet & du canon de fer. Leur poudre a le grain long ; & celle que l'Auteur vit entre les mains de pluſieurs Marchands

(78) Page 381.

étoit d'une force extraordinaire. Ils l'asfurerent qu'on voyoit, sur leurs canons, des chiffres & des lettres qui n'avoient pas moins de cinq cens ans. Un Habitant du Royaume n'en sort jamais sans la permission expresse du Gouverneur, & n'auroit pas la hardiesse d'emporter une arme à feu, si les plus proches parens ne se rendoient caution qu'elle sera rapportée. Sans cette difficulté, Tavernier auroit acheté des Marchands un de leurs mousquets, parce que les caracteres qui étoient sur le canon rendoient témoignage qu'il avoit cent quatre-vingt ans d'ancienneté. Il étoit fort épais; la bouche en forme de tulipe, & le dedans aussi poli que la glace d'un miroir. Sur les deux tiers du canon, il y avoit des filets de relief, & quelques fleurs dorées & argentées. Les balles étoient d'une once. Le Marchand, étant obligé de décharger sa caution, ne se laissa tenter par aucune offre, & refusa même de donner un peu de sa poudre (79). TAVERNIER. 1652.

On voit toujours cinquante élephans au-tour du Palais du Roi, & vingt ou vingt cinq chameaux, qui ne servent qu'à porter une petite piece d'artillerie, d'environ demi-livre de balle. Un

(79) page 386.

TAVERNIER. 1652.

homme, assis sur la croupe du chameau, manie d'autant plus facilement cette piece, qu'elle est sur une espece de fourche qui tient à la selle, & qui lui sert d'affut. Il n'y a pas au monde de Souverain plus respecté de ses Sujets que le Roi de Boutan. Il en est comme adoré. Lorsqu'il rend justice ou qu'il donne audience, ceux qui se présentent devant lui ont les mains jointes, élevées sur le front; & se tenant éloignés du Thrône, ils se prosternent à terre sans oser lever la tête. C'est dans cette humble posture qu'ils font leurs supplications; &, pour se retirer, ils marchent à reculons, jusqu'à ce qu'ils soient hors de sa présence. Leurs Prêtres enseignent, comme une partie de la Religion, que ce Prince est un Dieu sur la terre. Cette superstition va si loin, que chaque fois qu'il satisfait aux besoins de la nature, on ramasse soigneusement son ordure, pour la faire secher & la mettre en poudre. Ensuite on la met dans de petites boetes, qui se vendent dans les marchés, & dont on saupoudre les viandes. Deux Marchands de Boutan, qui avoient vendu du musc à l'Auteur, lui montrerent chacun leur boete, & quelques pincées de cette poudre, pour laquelle ils avoient beaucoup

Respect des Sujets pour leur Roi.

beaucoup de vénération (80).

TAVERNIER, 1652. Figure des Habitans.

Les Peuples de Boutan ſont robuſtes & de belle taille. Ils ont le viſage & le nez un peu plats. Les femmes ſont encore plus grandes & plus vigoureuſes que les hommes ; mais la plûpart ont des goitres fort incommodes. La guerre eſt peu connue dans cet Etat. On n'y craint pas même le Grand-Mogol ; parce que du côté des ſiens, qui ſont au Midi, la nature a mis de hautes montagnes & des paſſages fort étroits, qui forment une barriere impénetrable. Au Nord, il n'y a que des bois, preſque toujours couverts de nége. Des deux autres côtés, ce ſont de vaſtes deſerts, où l'on ne trouve guere que des eaux ameres. Si l'on y rencontre quelques terres habitées, elles appartiennent à des Rajas ſans armes & ſans forces. Le Roi de Boutan fait battre des pieces d'argent, de la valeur des roupies ; ce qui porte à croire que ſon pays a quelques mines d'argent. Cependant les Marchands, que Tavernier vit à Patna, ignoroient où ces mines étoient ſituées. Leurs pieces de monnoie ſont extraordinaires dans leur forme. Au lieu d'être rondes, elles ont huit angles ;

Leur monnoie.

(80) *Ibidem.*

TAVERNIER, 1652.

& les caracteres qu'elles portent ne sont ni Indiens ni Chinois. L'or de Boutan y est apporté par les Marchands du Pays qui reviennent du Levant.

Commerce de Boutan.

Leur principal Commerce est celui du musc. Dans l'espace de deux mois qu'ils passerent à Patna, Tavernier en acheta d'eux pour vingt six mille roupies. L'once, en vessie, lui revenoit à quatre livres quatre sols de notre monnoie. Il la payoit huit francs hors de vessie. Tout le musc qui entre dans la Perse vient de Boutan, & les Marchands qui font ce commerce aiment mieux qu'on leur donne de l'ambre jaune & du corail que de l'or ou de l'argent. Pendant les chaleurs, ils trouvent peu de profit à transporter le musc, parce qu'il devient trop sec & qu'il perd de son poids. Comme cette marchandise paye vingt cinq pour cent à la Douane de Gorrachepour, derniere Ville des Etats de Mogol, il arrive souvent que pour éviter de si grands frais, les caravanes prennent un chemin qui est encore plus commode, par les montagnes couvertes de musc, & les grands deserts qu'il faut traverser. Ils vont jusqu'à la hauteur de soixante degrés; d'où tournant vers Caboul, qui est au quarantieme, elles se divisent,

Son excellent Musc.

Distribution des Marchands de Boutan.

une partie pour aller à Balk, & l'autre dans la grande Tartarie. Là, les Marchands qui viennent de Boutan, troquent leurs richesses contre des chevaux, des mulets & des chameaux, car il y a peu d'argent dans ces contrées. Ils y portent, avec le musc, beaucoup d'excellents Rhubarbe & de Semencine (81). Les Tartares font passer ensuite ces marchandises dans la Perse; ce qui fait croire aux Européens, que la Rhubarbe & la Semencine viennent de la Tartarie. » Il est vrai, remarque » l'Auteur, qu'il en vient de la Rhu» barbe; mais elle est de beaucoup moins » bonne que celle du Royaume de Bou» tan. Elle est plûtôt corrompue; & » c'est le défaut de la Rhubarbe, de » se manger d'elle-même par le cœur. Les Tartares remportent, de Perse, des étoffes de soye de peu de valeur, qui se font à Tauris, à Ardevil, &c. avec quelques draps d'Angleterre & de Hollande, que les Armeniens vont prendre à Constantinople & à Smyrne, où nous les portons de l'Europe. Quelques-uns des Marchands, qui

TAVERNIER. 1652. Rhubarbe & Semencine de Boutan.

(81) C'est une poudre à vers, dont on a déja parlé dans l'article de Tartarie. Les Persans, & quantité d'autres Peuples s'en servent comme d'anis pour mettre dans les dragées. Cet usage est même passé en Angleterre & en Hollande. *Page* 385.

TAVERNIER. 1652.

viennent de Boutan à Caboul, vont à Candebar, & jusqu'à Ispahan, d'où ils remportent, pour leur musc & leur rhubarbe, du corail en grains, de l'ambre jaune, & du lapis en grains. D'autres, qui vont du côté de Multau, de Lahor & d'Agra, remportent des toiles, de l'indigo, & quantité de cornaline & de cristal. Enfin, ceux qui retournent par Gorrachepour, remportent, de Patna & de Daca, du corail, de l'ambre jaune, des brasselets d'écaille de tortue, & d'autres coquilles de mer, avec quantité de pieces rondes & quarrées, de la grandeur de nos jettons, qui sont aussi d'écaille de tortue & de coquille.

Marchands Armeniens qui aident à l'idolatrie.

L'Auteur vit à Patna, quatre Armeniens, qui ayant deja fait un voyage au Royaume de Boutan, venoient de Dantzick, où ils avoient fait faire un grand nombre de figures d'ambre jaune, qui représentoient toutes sortes d'animaux & de monstres. Ils alloient les porter au Roi de Boutan, pour augmenter le nombre de ses divinités. Ils dirent à Tavernier qu'ils se seroient enrichis, s'ils avoient pû faire composer une idole particuliere que le Prince leur avoit recommandée : c'étoit une figure monstrueuse, qui devoit avoir six cornes, quatre oreilles, & quatre

bras, avec six doigts à chaque main. Mais ils n'avoient pas trouvé d'assez grosse piece d'ambre jaune (82). TAVERNIER. 1652.

Dans Patna même, des morceaux d'ambre jaune qui ne sont pas travaillés, de la grosseur d'une noix, bien nets, & de belle couleur, se payent trente cinq à quarante roupies la serre, qui revient à notre poids de neuf onces; & si le morceau est d'une serre, il vaut deux cens cinquante, & trois cens roupies. Le corail brut, ou travaillé en grains se vend avec assez de profit; mais la préference est pour le brut, parce qu'on le façonne à son gré. Ce sont ordinairement des femmes & des filles, qui s'emploient à ce travail. Elles mettent aussi en grains le crystal & l'agathe. Les hommes font des brasselets d'écaille de tortue & de coquille de mer, & ces petits morceaux d'écaille ronds & quarrés que tous les Indiens du côté du Nord portent aux cheveux & aux oreilles. Les Marchands de Patna & de Daca emploient plus de deux mille personnes à ces ouvrages, qu'ils transportent ou qu'ils font passer dans les Royaumes de Boutan, d'Asem, de Siam, & dans d'autres

Commerce d'ambre jaune, & de corail en grains.

(82) Page 382.

TAVERNIER. 1652.

pays au Nord & au Levant des Etats du Mogol (83).

Précaution du Roi de Boutan contre l'alteration du musc.

Le Roi de Boutan, commençant à craindre que les tromperies qui se font dans le musc ne ruinassent ce commerce, d'autant plus qu'on en tire aussi du Tonquin & de la Cochinchine, où il est beaucoup plus cher, parce qu'il y est moins commun, avoit ordonné depuis quelque temps que toutes les vessies ne seroient pas cousues; & qu'elles seroient apportées ouvertes à Boutan, pour y être visitées & scellées de son sceau. Mais cette précaution n'empêche pas qu'on ne les ouvre subtilement, & qu'on n'y mette de petits morceaux de plomb, qui, sans l'alterer à la verité, en augmente du-moins le poids. L'Auteur, dans un de ses voyages à Patna, acheta 7673 vessies, qui pesoient 2557 onces $\frac{1}{2}$; & le poids du musc, hors des vessies, ne se trouva que de 452 onces (84). A son retour, il eut la curiosité d'apporter, jusqu'à Paris, la peau d'un de ces animaux qui produisent le musc (85).

Animal qui produit le musc.

(83) Page 384.

(84) Pages 317 & 318.

(85) Il en donne la figure; mais il ne nous en apprend pas le nom; voici ses propres termes: Après qu'on a tué cet animal, on lui coupe la vessie, qui paroit sous le ventre, de la grosseur d'un œuf, & qui est plus proche des parties genitales que du nombril.

ANIMAL QUI PRODUIT
LE MUSC

T. IX. N.° XII.

TAVERNIER. 1652.

ROYAUME DE TIPRA.

ON a cru long-temps que le Pegu touchoit à la Chine ; & Tavernier confeſſe qu'il n'étoit point exempt de

Occaſion que l'Auteur eut de connoître ce pays.

Puis on tire, de cette veſſie, le muſc qui s'y trouve, & qui eſt alors comme du ſang caillé. Quand les chaſſeurs le veulent falſifier, ils mettent du foye & du ſang de l'animal, hachés enſemble, à la place du muſc qu'ils ont tiré. Ce mélange produit, dans les veſſies, en deux ou trois années de temps, certains petits animaux qui mangent le bon muſc ; de ſorte qu'en venant à les ouvrir, on y trouve beaucoup de déchet. D'autres, après avoir coupé la veſſie, & tiré du muſc ce qu'ils en pourroient tirer ſans qu'il y paroiſſe trop, remettent à la place de petits morceaux de plomb, pour la rendre plus peſante. Les Marchands qui l'achetent, & qui ſe tranſportent dans les pays étrangers, aiment bien-mieux cette tromperie que l'autre, parce que le plomb n'altere pas le muſc. Mais la fraude eſt encore plus difficile à découvrir, lorſque de la peau du ventre de l'animal ils font de petites bourſes, qu'ils couſent fort proprement avec des filets de la même peau, & qui reſſemblent aux veritables veſſies. Ils rempliſſent ces bourſes de ce qu'ils ont ôté des bonnes veſſies, avec le mélange frauduleux qu'ils y veulent ajouter ; à quoi il eſt mal aiſé que les Marchands puiſſent rien connoître. Il eſt vrai que s'ils lioient la veſſie dès qu'ils l'ont coupée, ſans lui donner de l'air, & ſans laiſſer le tems à l'odeur de perdre un peu de ſa force en s'évaporant, tandis qu'ils touchent au muſc, il arriveroit qu'en portant cette veſſie au nez de quelqu'un, le ſang lui ſortiroit auſſi-tôt par la force de l'odeur, qui demande neceſſairement d'être temperée, pour être agreable ſans nuire au cerveau. L'odeur de l'animal, dont j'ai apporté la peau à Paris, étoit ſi forte, qu'il étoit impoſſible de le tenir dans une chambre. Il fallut le mettre au grenier, où je lui fis couper enfin la veſſie ; ce qui n'a pas empêché que la peau n'ait toujours conſervé quelque choſe de l'odeur.

TAVERNIER. 1652.

cette erreur, lorsqu'il en fut délivré par quelques Marchands d'un Royaume peu connu des Européens, qui se nomme *Tipra*. Il les vit à Daca, grande Ville du Bengale, où il étoit venu acheter du corail, de l'ambre jaune, & des brasselets d'écaille de tortue. Ces Marchands parloient peu, mais ils sçavoient la langue commune des Indes; &, pour s'attirer plus de respect, ils s'attribuoient la qualité de Bramines. Lorsqu'ils acheteroient quelque marchandise, ils faisoient leur calcul avec de petites pierres, de la grandeur de l'ongle, qui ressembloient à de petites agathes, &

On ne commence à trouver cet animal que vers le cinquante-sixieme degré: mais, au soixantieme, il y en a grande quantité, le pays étant rempli de forêts. Il est vrai qu'aux mois de Fevrier & de Mars, après que ces animaux ont souffert la faim dans le pays où ils se trouvent, à cause des neiges, qui tombent en quantité jusqu'à dix & douze pieds de haut, ils viennent du côté du Midi jusqu'au quarante-quatre & au quarante-cinquieme degrés, pour manger du bled ou du riz nouveau. C'est en ce temps-là que les payſans les attendent au passage, avec les pieges qu'ils leur tendent, & qu'il les tuent à coups de fleches & de bâtons. Quelques-uns d'eux m'ont assuré qu'ils sont si maigres & si languissans, que beaucoup se laissent prendre à la course. Il faut qu'il y ait une prodigieuse quantité de ces animaux, chacun d'eux n'ayant qu'une vessie; & la plus grosse, qui n'est ordinairement que comme un œuf de poule, ne pouvant fournir une demi-once de musc. Il faut quelquefois trois ou quatre vessies, pour en faire une once. *Ibid.* pages 316 & 317. D'autres Voyageurs regardent cet animal comme une espece de Chevreuil.

sur lesquelles on distinguoit une ma- TAVERNIER. 1652.
niere de chiffre. Ils avoient aussi chacun leur poids, à peu près de la forme d'une romaine. La branche étoit d'un bois aussi dur que le bresil ; & l'anneau, qui tient le poids pour marquer les livres, étoit un cordon de soie. Ils pesoient tout, avec cette machine, depuis une drachme jusqu'à dix de nos livres (86).

Ces Marchands aimoient beaucoup à boire ; & Tavernier payoit en vin d'Espagne ou de Chiras, les éclaircissemens qu'il tiroit d'eux. Le compliment qu'il leur faisoit faire par son interprete n'étoit pas plutôt achevé, que son vin étoit bû. Ensuite, ils se regardoient l'un l'autre, en serrant leurs levres, & en se frappant deux ou trois fois l'estomach de la main, avec un soupir (87).

Sa situation.

Ils étoient venus par le Royaume d'Arrakan, qui est au midi & au couchant de celui de Tipra, comme celui de Pegu le borne en partie au couchant d'hyver. Ils dirent à l'Auteur qu'on met environ quinze jours à traverser leur pays ; mais il observe que cette mesure ne fait pas connoitre exa-

(86) Page 389.
(87) *Ibidem.*

TAVERNIER. 1652.

ctement sa grandeur, parce que les journées ne sont pas égales, & que suivant la commodité des rivieres on les fait plus longues ou plus courtes. Leurs voitures, comme dans les Indes, sont des bœufs, & des chevaux, qui sont excellens malgré leur petite taille. Le Roi & les Seigneurs se servent de palekis, & font instruire des élephans pour la guerre. Cette Nation n'est pas moins incommodée du Goitre que celle de Boutan. On y voit des femmes à qui cette tumeur pend jusques sur les mammelles. Un des Marchands, que l'Auteur vit à Daca, en avoit deux, chacun de la grosseur du poing.

Quelques-uns de ses usages.

Leur pays ne produit rien qui convienne aux étrangers. Ils ont une mine d'un or fort bas, & de la soie grossiere; deux sources de revenu, qui font toutes les richesses du Roi. Ce Monarque ne tire aucun subside de ses Sujets. Mais tous ceux qui ne sont pas d'une condition noble lui doivent chaque année six jours de travail, pour la mine d'or ou pour la soie. Il envoie vendre sa soie & son or à la Chine. On lui rapporte de l'argent, dont il fait battre des pieces de la valeur de dix sous. Il fait faire aussi de petites pieces d'or, si minces, qu'il en faut douze pour faire un écu.

Un Commerce.

TAVERNIER. 1652.

ROYAUME D'ASEM.

ON doit la connoissance du Royaume d'Asem à Mirgimola, ce grand Capitaine dont on a deja lu quelques exploits dans le voyage de l'Auteur à Golkonde. Après avoir heureusement terminé la guerre, il comprit que son autorité s'affoibliroit pendant la paix; & ne pensant qu'à se conserver le commandement des troupes, il resolut d'entreprendre la conquête d'Asem, où ses informations l'avoient assuré qu'il trouveroit peu de resistance. On pretend néanmoins que ce sont les Habitans de ce pays qui ont découvert anciennement l'invention de la poudre & du canon; & qu'ayant passé d'Asem au Pegu, & du Pegu à la Chine, c'est injustement qu'on en attribue l'honneur aux Chinois (88). Mais cette Nation, autrefois guerriere, s'étoit amollie dans une paix qui avoit duré cinq ou six cens ans (89). Mirgimola rapporta de cette guerre quantité d'artillerie de fer. La poudre du pays est excellente. Le grain n'en est pas long, comme à Boutan, mais rond & menu comme le nôtre; &, suivant

On attribue aux Habitans l'invention de la poudre & du canon.

(88) Page 390.
(89) *Ibidem.*

TAVERNIER. 1652. le temoignage de l'Auteur, ſes effets ſurpaſſent beaucoup ceux de toute autre poudre.

Comment il eſt conquis par Mirgimola.

Mirgimola partit avec une puiſſante armée, qu'il fit embarquer à cinq lieues de Daca, ſur une des rivieres qui ſortent du lac de Chiamnay. Elle prend divers noms, comme les autres rivieres des Indes, ſuivant les regions qu'elle arroſe, juſqu'à ce qu'elle ſe jette dans un des bras du Gange. Dans le lieu même où ces deux rivieres ſe joignent, on voit des deux côtés une Forteresſe; & ces deux Places ſont garnies d'une artillerie de bronze, qui bat à fleur-d'eau. C'eſt de-là que le Géneral Indien fit remonter ſes troupes juſqu'au vingt-neuvieme degré, où commence la frontiere du Royaume d'Aſem. Enſuite, penetrant par terre dans un pays fort abondant, ſes conquêtes furent d'autant plus rapides qu'on ne s'y attendoit point à cette invaſion. La Religion d'Aſem eſt l'Idolâtrie. L'armée de Mirgimola, toute compoſée de Mahometans, n'épargna point les Pagodes. Elle détruiſit ou brûla tout ce qui ſe preſenta dans ſa marche, juſques vers le trente cinquieme degré. Mirgimola fut alors informé que le Roi d'Aſem avoit mis en campagne, plus de forces

qu'il ne se l'étoit figuré, & qu'il avoit plusieurs pieces d'artillerie, avec des feux d'artifice, qui ressemblent beaucoup à nos grenades, & qu'on lance au bout d'un bâton de la longueur d'une demi-pique. Cet avis lui fit suspendre son entreprise. Mais le principal motif de son retour fut la crainte du froid, qui commençoit à se faire sentir, & l'opinion établie dans son armée, que pour conquerir tout le pays, il falloit s'avancer jusqu'au quarantieme degré. Les Indiens sont si sensibles au froid, & le croient si terrible, qu'ils croient hasarder leur vie au-delà du trente-cinquieme degré. L'Auteur rend temoignage que de tous les domestiques qui sont venus avec lui des Indes en Perse, il ne s'en est pas trouvé un qui ait voulu passer Casbin, & qu'il n'a jamais eu le pouvoir de les faire avancer jusqu'à Tauris. Aussi tôt qu'ils commençoient à découvrir les montagnes de la Medie, qui sont toujours couvertes de neige, il falloit les congedier (90). TAVERNIER, 1652.

Dans l'impossibilité de continuer sa marche vers le Nord, Mirgumola prit le parti de tourner au Sud Oüest, pour aller faire le siege d'une Ville, nommée *Azo*, qu'il emporta dans peu de jours, Ruse du Conquerant.

(90) *Ibid.* Page 392.

TAVERNIER. 1652. & dans laquelle il trouva de grandes richeſſes. On a cru que dans le premier projet de ſa conquête il n'avoit jamais eu d'autre objet que la priſe & le pillage de cette Ville. C'étoit le tombeau des Rois d'Aſem, & de toute la race Royale. Quoique ces Peuples ſoient idolâtres, ils n'ont pas l'uſage de brûler les corps. Ils les enterrent, dans l'opinion qu'après la mort on paſſe dans un autre monde, où ceux qui ont bien vécu ſur la terre ne manquent d'aucun bien; mais que ceux qui ont merité quelque reproche auront beaucoup à ſouffrir, ſur-tout de la faim & de la ſoif, & qu'à tout haſard la prudence oblige d'enterrer quelque choſe avec eux, dont ils puiſſent ſe ſervir au beſoin. Auſſi Mirgimola trouva-t-il d'immenſes richeſſes dans Azo. Depuis pluſieurs ſiecles, chaque Roi d'Aſem avoit fait bâtir, dans la grande Pagode, une Chapelle pour lui ſervir de Mauſolée. Ces Monarques y envoyoient, pendant leur vie, quantité d'or & d'argent, de tapis & d'autres meubles, qui devoient être enſevelis avec eux. Lorſqu'on mettoit le corps d'un Roi, dans ſon caveau, on y renfermoit auſſi ce qu'il avoit de plus précieux, ſur-tout les Idoles d'or ou d'argent qu'il avoit adorées;

Il pille le Tombeau des Rois d'Aſem.

Richeſſe de ce Tombeau.

& tout ce qu'on croyoit neceſſaire à ſon repos dans l'autre monde. Les femmes qu'ils avoient le plus aimées, & les principaux Officiers qui les avoient ſervis s'empoiſonnoient par quelque breuvage, pour être enterrés avec eux. On portoit cette cruelle ſuperſtition, juſqu'à renfermer vifs, dans le même tombeau, un élephant, douze chameaux, ſix chevaux, & quantité de chiens de chaſſe, qu'on croyoit deſtinés à l'honneur de les ſervir après leur mort (91). TAVERNIER. 1652.

Le Royaume d'Aſem eſt une des plus fertiles contrées de l'Aſie. Il produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, ſans que les Habitans ayent beſoin de recourir aux Nations voiſines. Ils ont des mines, d'argent, d'acier, de plomb & de fer. La ſoye n'eſt pas moins en abondance; mais elle eſt auſſi groſſiere que dans le Pays de Tipra. Ils en ont une eſpece, qui croît ſur les arbres, & qui eſt l'ouvrage d'un animal dont la forme reſſemble à celle des vers à ſoye communs, avec cette double différence qu'il eſt plus rond, & qu'il demeure toute l'année ſur les arbres. Les étoffes qu'on fait de cette ſoye ſont fort luſtrées, mais elles ſe Proprietés du Royaume d'

(91) Page 392.

TAVERNIER. 1652. coupent. C'eſt du côté du Midi que la nature produit ces vers, & qu'on trouve les mines d'argent. Le Pays produit auſſi quantité de gomme laque, dont on diſtingue deux ſortes. Celle qui croît ſur les arbres eſt de couleur rouge, & ſert à peindre les toiles & les étoffes. Après en avoir tiré cette couleur, on employe ce qui reſte, à faire une ſorte de vernis dont on enduit les cabinets & d'autres meubles de cette nature. On le tranſporte en abondance à la Chine & au Japon, où il paſſe pour le meilleur laque de l'Aſie. A l'égard de l'or, on ne permet pas qu'il ſorte du Royaume, & l'on n'en fait néanmoins aucune eſpece de monnoie. Il demeure en lingots, grands & petits, dont le Peuple ſe ſert dans le commerce intérieur (92).

Quoique le Pays produiſe abondamment toutes les commodités de la vie, les Peuples d'Aſem ont un goût fort vif pour la chair de chien. C'eſt le mets le plus délicieux de leurs feſtins. Tous les mois, on tient, dans chaque Ville du Royaume, un marché où l'on ne vend que des chiens, qu'on y amene de toutes parts. Les vignes croiſſent en abondance, dans pluſieurs parties de

(92) *Ibidem.*

cette riche contrée, & le raisin en est fort bon : mais l'usage est de le laisser secher pour en faire de l'eau-de-vie. Il n'y a point d'autre sel que celui qu'on y fait avec le secours de l'art ; & l'on y employe deux methodes : la premiere est de ramasser cette verdure qui se trouve ordinairement sur les eaux dormantes, & dont les canards paroissent friands. On la fait secher. On la brûle. Les cendres qu'elle forme, étant bouillies & passées, servent de sel. La seconde methode & la plus commune est de prendre de grandes feuilles de figuier, qu'on fait secher & qu'on brûle de même. Les cendres sont une espece de sel, d'une âcreté si piquante, qu'il seroit impossible d'en manger s'il n'étoit adouci. On met ces cendres dans l'eau. On les y remue l'espace de dix ou douze heures. Ensuite on passe cette eau, trois fois, au travers d'un linge, & puis on la fait bouillir. A mesure qu'elle bout, le fond s'épaissit ; & lorsqu'elle est consumée, on trouve au fond de la chaudiere, un sel blanc & d'assez bon goût (93). C'est de la cendre des mêmes feuilles, qu'on fait, dans le Royaume d'Asem, une lescive dont on blanchit les soyes. Si le Pays avoit plus de

TAVERNIER. 1652.

Deux manieres de faire du sel.

(93) Page 393.

TAVERNIER. 1652. figuiers, les Habitans feroient toutes leurs soyes blanches, parce que la soie de cette couleur est beaucoup plus chere que l'autre. Mais ils n'ont pas assez de feuilles pour blanchir la moitié de toutes leurs soies.

Kemmerouf, Isle royale. *Kemmerouf*, est le nom d'une grande Ville où les Rois d'Asem tiennent leur Cour. Elle est située à vingt cinq ou trente journées d'une autre Ville, qui étoit anciennement la Capitale du Royaume, & qui portoit le même nom. Le Roi, comme celui de Tipra, ne tire aucun subside de ses Sujets. Mais toutes les mines sont à lui; & plus humain que les autres Rois des Indes, il y fait travailler des esclaves qu'il achete de ses voisins, pour ne pas causer de fatigues extraordinaires à ses Sujets. Ainsi tous les paysans d'Asem menent une vie aisée. Il y en a peu qui n'ayent leur maison à part, avec une fontaine environnée d'arbres. La plûpart entretiennent même un élephant pour leurs femmes. Un ancien usage leur permet la Polygamie. Un paysan d'Asem a quelquefois quatre femmes. Mais, pour leur faire éviter toutes sortes de débats, il dit à l'une, en les épousant; Je te destine, dans mon menage, à tel exercice; à l'autre, Je te prends pour

Regles de la Polygamie.

tel ouvrage ; & chacune ſçait ainſi quel doit être ſon emploi dans la maiſon(94). TAVERNIER. 1652.

Figure des Habitans.

Dans le ſein du Royaume, les hommes & les femmes ſont de fort belle taille, & d'un très beau ſang. Mais les Habitans des Frontieres, du côté du Midi, ſont un peu olivâtres & ne ſont pas ſujets au Goitre comme ceux du Nord. Ils n'ont pas non plus la taille ſi belle, & la plûpart des femmes ont le nez un peu plat. Du côté du Midi, les Peuples d'Aſem ſont nuds, ou n'ont qu'un linge dont ils ſe couvrent le milieu du corps. Ils portent un bonnet, d'où pendent quantité de dents de porc. Ils ont les oreilles aſſez percées pour y paſſer le pouce, & les ornemens qu'ils y portent ſont d'or ou d'argent. Les hommes ne laiſſent pas tomber leurs cheveux plus bas que leurs épaules, & les femmes les portent dans toute la longueur qu'ils ont reçus de la nature (95).

Le commerce des braſſelets d'écaille de tortues, & de certaines coquilles de mer qui ont la longueur d'un œuf, n'eſt pas moins en honneur au Royaume d'Aſem, que dans le Pays de Boutan. On ſcie ces coquilles en petits cercles. Les Grands & les riches en portent

(94) Page 394.
(95) *Ibidem.*

TAVERNIER. 1652.

de corail & d'ambre jaune. C'eſt un uſage ſacré, dans tous les ordres de la Nation, qu'en donnant la ſepulture aux Morts, tous les parens & les amis qui aſſiſtent au convoi tirent les braſſelets qu'ils ont aux bras & aux jambes, & les jettent dans le tombeau (96).

(96) *Ibidem.* Pages 394 & précedentes.

DESCRIPTION

DU ROYAUME

DE GOLKONDE.

REPRENONS un article, d'où l'enchainement de quelques autres sujets nous a trop éloignés. Methold & Tavernier semblent repeter avec complaisance qu'ils ont fait un long sejour dans le Royaume de Golkonde, & qu'ils y ont tourné leur attention sur tout ce qui s'attire la curiosité d'un Etranger. C'est de leurs observations réunies que cette Description sera composée.

Situation du Royaume de Golkonde.

Le Golfe de Bengale qui s'étend depuis le cap de Comorin, sous le huitieme degré de latitude du Nord, jusqu'à Chatigam, qu'on place au vingt-deuxieme degré, contient dans cette étendue environ mille lieues (97) de côte. Son ouverture est de neuf cens lieues; & le cap de Sincapur, qui est sous le premier de latitude australe, le ferme de l'autre côté. La côte du Golfe

(97) L'Auteur entend des lieues Angloises, qui sont de cinq mille quatre cens cinquante quatre pieds.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

offre plusieurs Royaumes, dont les plus celebres sont ceux de Bisnagar, de Golkonde, de Bengale, d'Arakam, & de Pegu. Elle est coupée de plusieurs petites rivieres, dont le nom est obscurci par le voisinage du Gange, un des plus grands & des plus fameux fleuves du monde (98).

Bisnagar, le premier, le plus ancien & le plus considerable de tous ces Etats, s'est divisé, avec le temps, entre les Princes voisins, & plusieurs Naikes, ou Gouverneurs de Provinces, qui ont profité des guerres civiles, pour s'y établir par les armes (99). C'est dans une des divisions de ce grand Royaume qu'est située la fameuse Ville de Saint-Thomé (1).

Sa Capitale est nommée Hidraband par les Persans.

Celui de Golkonde, qui le suit au Nord-Est, prend son nom de la Ville de Golkonde, qui en est la Capitale, & que les Persans & les Mogols nomment *Hidraband*. On ne trouve, dans

(98) Sa source étoit encore inconnue du temps de l'Auteur. On sçait aujourd'hui qu'il la prend dans les montagnes qui bordent le petit Tibet, au Sud-Est, à quatre-vingt seize degrés de longitude, & trente cinq degrés quarante cinq minutes de latitude du Nord. Il se jette par deux embouchures dans le Golfe.

(99) De-là vient que ces parties ont pris differens noms, tels que Carnate, Narsingue, Chaadegri, &c.

(1) A treize degrés dix minutes de latitude du Nord.

aucun Voyageur, l'exacte mesure de son étendue ; & les Itineraires de Tavernier ne peuvent donner là-dessus que des lumieres d'autant plus imparfaites, que diverses révolutions y ont apporté beaucoup de changemens (2). Mais, en général, le Royaume de Golkonde est un Pays dont on vante la fertilité. Il produit abondamment du rîz & du bled, toutes sortes de bestiaux & de volailles, & les autres nécessités de la vie. On y voit quantité d'étangs, qui sont remplis de bon poisson, surtout d'une espece d'éperlans fort délicats, qui n'ont qu'une arrête au milieu du corps. La nature a contribué plus que l'art à former ces étangs, dont Tavernier admire également la multitude & la forme. La plûpart, dit-il, sont dans des lieux un peu élevés, où l'on n'a besoin que de faire une chaussée du côté de la Plaine, pour retenir l'eau. Ces chaussées ont quelquefois une demi-lieue de long. Après la saison des pluies, on ouvre de temps en temps les écluses, pour laisser couler l'eau dans la campagne, où étant reçue dans divers petits canaux, elle sert à la fécondité des terres (3).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Qualités du pays.

(2) Voyez la derniere, à la fin de cet article.
(3) Tavernier, *ubi supra*, Tome II, page 85.

DESCRIPT. DE GOLKONDE. Son climat & ſes ſaiſons.

Le climat eſt fort ſain. Les Habitans diviſent leurs années en trois ſaiſons, Mars, Avril, Mai & Juin ſont l'Eté ; car, dans cet eſpace, non ſeulement l'approche du ſoleil cauſe beaucoup de chaleur, mais le vent, qui ſembleroit devoir la temperer, l'augmente à l'excès. Il y ſouffle ordinairement vers le milieu de Mai, un vent d'Oueſt qui échauffe plus l'air que le ſoleil même. Dans les chambres les mieux fermées, le bois des chaiſes & des tables eſt ſi ardent qu'on n'y ſçauroit toucher, & qu'on eſt obligé de jetter continuellement de l'eau ſur le plancher & ſur les meubles. Mais cette ardeur exceſſive ne dure que ſix ou ſept jours, & ſeulement depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures après midi. Il s'éleve enſuite un vent frais, qui la tempere agréablement. Ceux qui ont la temerité de voyager, pendant ces extrêmes chaleurs, ſont quelquefois étouffés dans leurs Palanquins (4). Elles dureroient pendant tous les mois de Juillet, d'Août, de Septembre & d'Octobre, ſi les pluies continuelles, qui tombent en abondance, ne rafraîchiſſoient l'air, & n'apportoient aux Habitans le même avan-

(4) Methold, dans Purchas, page 3.

tage

tage que les Egyptiens reçoivent du Nil. Leurs terres étant préparées par cette inondation, ils y ſement leur riz & leurs autres grains, ſans eſperer d'autre pluie avant la même ſaiſon de l'année ſuivante. Ils comptent leur Hyver aux mois de Decembre, de Janvier & de Février : mais l'air ne laiſſe pas d'être alors auſſi chaud, qu'il l'eſt au mois de Mai dans les Provinces Septentrionales de France. Auſſi les arbres de Golkonde ſont-ils toujours verds, & toujours chargés de fruits mûrs. On y fait deux moiſſons de riz. Il ſe trouve même des terres qu'on ſeme trois fois (5).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Les Habitans de Golkonde ſont preſque tous de belle taille, bien proportionnés, & plus blancs de viſage qu'on ne pourroit ſe l'imaginer d'un climat ſi chaud. Il n'y a que les païſans qui ſoient un peu baſanés (6). Leur Religion eſt un mêlange d'Idolâtrie & de Mahometiſme. Ceux qui ſont attachés à la Secte de Mahomet, ont adopté la Doctrine des Perſans. Les Idolâtres ſuivent celle des Bramines (7).

Figure & Religion des Habitans.

Quoique l'uſage faſſe donner à pré-

(5) Methold, *ubi ſuprà.*
(6) Tavernier, page 90.
(7) Tavernier, page 86.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Bagnagar, veritable nom de la Capitale de Golkonde.

sent le nom de Golkonde à la Capitale du Royaume, elle se nomme proprement *Bagnagar*. Golkonde est une Forteresse qui en est éloignée d'environ deux lieues, où le Roi fait sa residence ordinaire, & qui n'a pas moins de deux lieues de circuit. La Ville de Bagnagar fut commencée par le bisayeul du Monarque, qui occupoit le thrône pendant le voyage de Tavernier, à la sollicitation d'une de ses femmes qu'il aimoit passionnement, & qui se nommoit Nagar. Ce n'étoit auparavant qu'une maison de plaisance, où l'on entretenoit de fort beaux jardins pour le Roi. En y jettant les fondemens d'une grande Ville, il lui fit prendre le nom de sa femme; car Bag-Nagar, signifie le jardin de Nagar. Elle est à dix sept degrés d'élévation, moins deux minutes. Le Pays qui l'environne est plat. On y rencontre, à peu de distance, quantité de grandes roches, qui ressemblent à celles de la Forêt de Fontainebleau. Une grande riviere baigne les murs, du côté du Sud-Ouest, & va se jetter proche de Masuliparan, dans le Golfe de Bengale. On la passe, à Bagnagar, sur un grand Pont de pierre, dont la beauté ne le cede gueres à celle du Pont-neuf de Paris. La Ville est bien

Origine & Description de cette Ville.

bâtie, & de la grandeur d'Orleans. On y voit plusieurs belles & grandes rues, mais qui n'étant pas mieux pavées que toutes les Villes de Perse & des Indes, sont fort incommodes en Eté, par le sable & la poussiere dont elles sont remplies (8).

Avant que d'arriver au Pont, on trouve un grand Fauxbourg, nommé *Erengabad*, long d'une lieue, qui n'est habité que par des Marchands & des ouvriers. La Ville n'a guere d'autres Habitans que des personnes de qualité, des Officiers de la Maison du Roi, des gens de Justice, & des gens de guerre. Mais depuis dix heures du matin jusqu'à quatre ou cinq heures du soir, les Marchands & les courtiers du Fauxbourg, ont la liberté d'y venir négocier avec les Marchands étrangers. On voit, dans Erengabad, deux ou trois belles mosquées, qui servent comme de caravanseras aux Voyageurs. Les lieux voisins offrent plusieurs Pagodes. C'est par le même Fauxbourg qu'on se rend de la Ville à la Forteresse de Golkonde (9).

(8) Le même. *Ibidem.*

(9) Methold, page 87. Apparemment, pour donner plus de vraisemblance au recit de Tavernier, que ce Voyageur judicieux, qui avoit vu cette Ville assez près de son origine, rend témoignage que le nouveau Palais surpassoit en

DESCRIPT. DE GOLXONDE.

Après avoir passé le Pont, on entre dans une grande rue, qui mene au Palais du Roi, & qui présente à main droite les maisons de quelques Seigneurs, avec quatre ou cinq beaux caravanseras à deux étages. Cette rue est terminée par une grande Place, sur laquelle regne une des faces du Palais, au milieu de laquelle s'avance un balcon, d'où le Roi donne audience au Peuple. La grande porte du Palais donne sur une autre Place. Elle fait l'entrée d'une vaste cour, entourée de portiques, qui servent de retraite à la Garde royale. De cette cour, on passe dans une autre, dont Tavernier parle avec beaucop d'admiration. » Elle est en» vironnée, dit-il, de beaux apparte» mens dont le toît est en terrasses, sur » lesquelles, comme sur celles du quar-

magnificence tous les autres Palais des Indes. Il a, dit il, douze milles de circuit. Il est tout bâti de pierre; & dans plusieurs endroits, où nous n'employons ici que le fer, comme aux barreaux des fenêtres, c'est de l'or massif. On tient ce Prince pour le plus riche des Indes, en élephans & en pierreries. Il tire son origine des Persans, & a retenu leur religion, qui differe tellement de celle des Turcs, qu'un nommé *Alcene*, qui se vantoit d'être de la race de Mahomet, me disoit qu'il prieroit plutôt Dieu pour un Chrétien que pour un *Sunny*, c'est-à-dire, pour un Mahometan hérétique. Ce Prince & tous ses Prédecesseurs ont gardé le titre de *Cotub-cha*. *Cotub*, en Arabe, signifie *essieu*; comme s'ils étoient l'appui & le soutien de Mahomet. *Methold*, *ubi suprà*, page 3.

» tier du Palais où l'on tient les éle- » phans, il y a de beaux jardins, & de » si gros arbres, qu'on s'étonne que les » voutes puissent porter ce fardeau.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Dans un endroit de la Ville, on voit une Pagode, commencée depuis cinquante ans & demeurée imparfaite, qui sera la plus grande de toutes les Indes, s'il arrive jamais qu'elle soit achevée. On admire, sur-tout, la grandeur des pierres. Celle de la niche, qui est l'endroit où doit se faire la priere, est une roche entiere, d'une si prodigieuse grosseur, que cinq ou six cens hommes ont employé cinq ans à la tirer de la carriere, & qu'il a fallu quatorze cens bœufs pour la trainer jusqu'à l'édifice. Une guerre du Roi de Golkonde & du Mogol a fait suspendre ce bel ouvrage, qui auroit passé, suivant Tavernier, pour le plus merveilleux monument de toute l'Asie.

Edifice merveilleux.

De l'autre côté de la Ville, sur le chemin qui conduit à Masulipatan, on trouve deux grands étangs, chacun d'une lieue de tour, sur lesquels on entretient constamment quelques barques fort ornées, pour les promenades du Roi. Les bords offrent plusieurs belles maisons, qui appartiennent aux principaux Seigneurs de la Cour. A trois lieues de

Etangs & tombeaux des Rois de Golkonde.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Bagnagar, on rencontre une très belle Mosquée, qui contient les tombeaux des Rois de Golkonde, & dans laquelle on distribue, chaque jour après midi, du pain & du pilau à tous les pauvres qui se présentent. Aux jours de fête, ces tombeaux, qu'on couvre de riches tapis, forment un spectacle magnifique (10).

Leur gouvernement & leurs forces.

Le Roi de Golkonde, comme la plûpart des autres Rois des Indes, est maître absolu de toutes les terres de son Empire. Elles sont divisées en Gouvernemens, que les Gouverneurs tiennent à ferme de la Cour, & qu'ils affermentent eux-mêmes à des particuliers, par d'autres subdivisions qui continuent ainsi jusqu'au plus bas ordre du Peuple. Celui qui ne se trouve point en état de payer sa ferme n'a pas d'autre ressource que d'abandonner le Pays. Alors, sa femme & tous ses parens deviennent comptables de la dette. Les Gouverneurs & les grands Fermiers qui manquent au payement, sont punis à coups de canne. Methold vit expirer, sous les coups, un Gouverneur de Masulipatan. Tous les ans, au mois de Juillet, on expose les Gouvernemens en vente ; & comme ils se donnent au plus offrant, il n'y a pas

(10) Tavernier, page 87.

de violences & d'exactions que ces Officiers n'exercent pendant la durée de leur bail (11).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

On compte, dans le pays, soixante six Places fortes; dont la plûpart sont situées sur des rochers d'un très difficile accès. Methold en avoit vu trois: *Cundapoli*, *Cundavera*, & *Bellum-Cunda* (12). Un jour qu'il avoit eu l'occasion de rendre visite au Gouverneur de Cundapoli, sa curiosité lui fit souhaiter de voir le Château. Le Gouverneur lui dit qu'avec la qualité de Commandant dans la Province, il n'avoit pas lui même le droit d'y entrer sans un ordre du Prince, qui ne s'obtenoit qu'avec beaucoup de peine. Il ajoura que cette Forteresse étoit composée de soixante Forts, qui se commandoient mutuellement, & qui enfermoient des campagnes d'une grande étendue, où le riz & les arbres fruitiers étoient soigneusement cultivés. Methold observa cette Place dans l'éloignement. Elle lui parut située sur un rocher, que sa forme rend inaccessible à l'exception d'un chemin étroit par lequel on y peut monter. Elle est d'ailleurs enfermée d'un

Places fortes du pays.

(11) Methold, page 4.

(12) Dans la langue du pays, Cunda signifie une montagne.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

mur très épais, & flanquée de quelques bastions. Ceux qui l'ont bâtie ont tiré parti fort habilement de sa situation. Elle ne peut être minée. Elle commande tous les lieux voisins. C'est une retraite que la nature & l'art semblent avoir formée de concert, pour la sureté d'un Prince malheureux, après la perte d'une bataille (13).

Division du Peuple de Golkonde, en quarante quatre Tribus.

Le Peuple de Golkonde est divisé en quarante quatre Tribus, & cette division sert à regler les rangs & les prérogatives. La premiere Tribu est celle des Bramines, qui sont les Prêtres du pays & les Docteurs de la Religion dominante. Ils entendent si bien l'arithmétique, que les Mahometans mêmes les emploient pour leurs comptes. Leur methode est d'écrire, avec une pointe de fer, sur des feuilles de palmites. Ils tiennent par tradition, de leurs ancêtres, les secrets de la medecine & de l'astrologie, qu'ils ne communiquent jamais aux autres Tribus (14). Methold verifia, par diverses experiences, qu'ils n'entendent pas mal le calcul des temps, & la prédiction des éclipses. C'est par l'exercice continuel

(13) Methold, page 4.

(14) On remet à traiter des Bramines à l'article de la Religion commune des Indes.

de ces connoissances, qu'ils ont si bien établi leur reputation dans toutes les Indes, qu'on n'entreprend rien sans les avoir consultés. Mais rien n'a tant servi à la relever, que l'honneur qu'ils ont eu de donner deux Rois de leur race; l'un à Calecut, & l'autre à la Cochinchine (15). Après eux, la Tribu des Famgams tient le second rang. C'est un autre ordre de Prêtres, qui observent les ceremonies des Bramines, mais qui ne prennent point d'autre nourriture que du beurre, du lait, & toutes sortes d'herbages, à l'exception des oignons, auſquels ils ne touchent jamais, parce qu'il s'y trouve certaines veines, qui paroissent avoir quelques ressemblance avec du sang.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Les *Comitis*, qui composent la troisieme Tribu, sont des Marchands, dont le principal commerce est de rassembler les toiles de cotton, qu'ils revendent en gros, & de changer les monnoies. Leur habileté va si loin dans les changes, qu'à la seule vue d'une seule piece d'or, ils parient d'en connoître la valeur à un grain près. La Tribu de *Campovero*, qui suit immediatement, est composée des Laboureurs & des Soldats. C'est la plus nombreuse. Elle ne

(15) Methold, page 5.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

rejette l'usage d'aucune sorte de viande, à l'exception des bœufs & des vaches. Mais elle regarde comme un si grand excès d'inhumanité, de tuer des animaux, dont l'homme reçoit tant de service, que le plus indigent de cet ordre n'en vendroit pas un, pour la plus grosse somme, aux étrangers qui les mangent; quoiqu'entr'eux ils se les vendent pour quatre francs ou cent sous. La Tribu suivante est celle des femmes de débauche, dont on distingue deux sortes; l'une, de celles qui ne se prostituent qu'aux hommes d'une Tribu supérieure; l'autre, des femmes communes, qui ne refusent leurs faveurs à personne. Elles tiennent cette infame profession de leurs ancêtres, qui leur ont acquis le droit de l'exercer sans honte. Les filles de leur tribu, qui ont assez d'agrémens pour n'être pas rebutées de l'autre sexe, sont élevées dans l'unique vue de plaire. Les plus laides sont mariées à des hommes de la même Tribu, dans l'esperance qu'il naîtra d'elles, des filles assez belles pour reparer la disgrace de leurs meres (16).

(16) On fait apprendre, aux plus jolies, le chant, la danse, & tout ce qui peut leur rendre le corps souple. Elles font des postures qu'on croiroit impossibles. » J'ai vu, dit » l'Auteur, une fille de

Les Orfevres, les Charpentiers, les Maſſons, les Marchands en détail, les Peintres, les Selliers, les Barbiers, les

» huit ans lever une de » ſes jambes auſſi droit » par-deſſus la tête que » j'aurois pû lever mon » bras, quoiqu'elle fût de- » bout & ſoutenue ſeule- » ment ſur l'autre. Je leur » ai vu mettre les plantes » des pieds ſur leur tête. *Methold*, page 6. Taver- nier dit : » Il y a tant de » femmes publiques, dans » la Capitale, dans ſes » Fauxbourgs & dans la » Forteresſe, qu'on en » compte ordinairement » plus de vingt mille ſur » les Rôles du Déroga. » Elles ne payent point de » tribut : mais elles ſont » obligées, tous les Ven- » dredis, de venir en cer- » tain nombre, avec leur » Intendante & leur Mu- » ſique, ſe preſenter dans » la Place devant le bal- » con du Roi. Si ce Prince » s'y trouve, elles dan- » ſent en ſa preſence; & » s'il n'y eſt pas, un Eu- » nuque vient leur faire » ſigne de la main qu'elles » peuvent ſe retirer. Le » ſoir, à la fraîcheur, on » les voit devant les por- » tes de leurs maiſons, » qui ſont de petites hu- » tes; & quand la nuit » vient, elles mettent pour » ſignal, à la porte, une » chandelle ou une lampe » allumée. C'eſt alors » qu'on ouvre auſſi toutes » les boutiques où l'on » vend le Tari, boiſſon » tirée d'un arbre, qui eſt » auſſi douce que nos vins » nouveaux. On l'apporte » de cinq ou ſix lieues, » dans des outres, ſur des » chevaux qui en portent » un de chaque côté, & » qui vont le grand trot. » Le Roi tire, de l'impôt » qu'il met ſur le Tari, » un revenu conſiderable; » & c'eſt principalement » dans cette vue qu'il per- » met tant de femmes pu- » bliques, parce qu'elles » en occaſionnent une » grande conſommation. » Ces femmes ont tant de » ſouplesſe, que lorſque » le Roi qui regne preſen- » tement voulut aller voir » la Ville de Maſulipatan, » neuf d'entr'elles repre- » ſenterent admirable- » ment bien la figure d'un » élephant, quatre faiſant » les quatre pattes, qua- » tre autres le corps, & » une la trompe; & le » Roi, monté deſſus, dans » une maniere de thrône, » fit de la ſorte ſon entrée » dans la Ville. *Ubi ſuprà*, » page 90.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Porteurs de Palanquins, en un mot ; toutes les professions qui servent aux usages de la societé, font autant de Tribus, qui ne s'allient jamais entr'elles, & qui n'ont pas d'autre relation avec les autres que celle de l'interêt & des besoins mutuels. La derniere est celle de *Piriaves*. Cette malheureuse espece de Citoyens n'est reçue dans aucune autre Tribu. Elle n'a pas même la permission de demeurer dans les Villes. Le plus vil Artisan d'une Tribu supérieure, qui auroit touché par hasard un Piriave, seroit obligé de se laver aussi-tôt. Leur fonction est de preparer les cuirs, de faire des sandales, & d'emballer les marchandises (17). Malgré cette odieuse difference, toutes les Tribus ont la même Religion, & les mêmes Temples ; car le Mahometisme n'a guere trouvé de faveur qu'à la Cour. Ces Temples, ou ces Pagodes, sont ordinairement fort obscurs, & n'ont pas d'autre lumiere que celle qu'ils reçoivent par les portes, qui demeurent toujours ouvertes. Chacun y choisit son Idole. Ils servent aussi de retraite à ceux qui voyagent. Methold fut obligé de se loger un jour dans le Temple de

Etrange superstition.

(17) On a vu quelque chose d'approchant dans la description de l'Isle de Ceylan, au Tome 3.

la petite verole, dont l'Idole principale representoit une grande femme maigre, avec deux têtes & quatre bras. Le Fondateur de cet édifice lui raconta que cette maladie s'étant repandue dans sa famille, il avoit fait vœu de lui bâtir un Temple, & qu'elle avoit cessé aussi-tôt. Les plus devots, s'ils sont moins riches, lui font un autre vœu. L'Auteur fut témoin du zele avec lequel il s'exécute. On fait, à l'Adorateur, deux ouvertures, avec un couteau, dans les chairs des épaules, & l'on y passe les pointes de deux crocs de fer. Ces crocs tiennent au bout d'une solive posée sur un essieu, qui est porté par deux roues de fer; de sorte que la solive a son mouvement libre. D'une main, l'Adorateur tient un poignard; de l'autre, une épée. On l'éleve en l'air; & dans cet état, on lui fait faire un quart de lieue de chemin, par le mouvement des roues. Pendant cette procession, il fait mille differens gestes avec ses armes. Methold, qui en vit accrocher successivement quatorze à la solive, s'étonna que la pesanteur du corps ne fit pas rompre la peau par laquelle il est attaché. Cette douleur n'arrache aucune marque d'impatience à ceux qui la souffrent. On met un

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

appareil sur leurs plaies. Ils retournent chez eux dans un triste état, mais consolés par le respect & l'admiration des spectateurs (18).

Mariages, & triste condition des femmes veuves.

Le droit de marier les enfans appartient aux peres & aux meres, qui leur choisissent toujours un parti dans la même Tribu, & le plus souvent dans la même famille; car ils n'ont aucun égard aux degrés de parenté. Ils ne donnent rien aux filles en les mariant. Le mari est même obligé de faire quelque present au pere. On marie les garçons dès l'âge de cinq ans, & les filles à l'âge de trois; mais on suit les loix de la nature, pour la consommation. Elle est fort avancée, dans un climat si chaud, & Melthod a vû des filles devenir meres avant l'âge de douze ans. La cérémonie du mariage consiste à promener les deux époux, dans un palanquin, par les rues & les Places publiques. A leur retour, un Bramine étend un drap, sous lequel il fait passer une jambe au mari, pour presser de son pied nud celui de la jeune épouse, qui est dans le même état. Si le mari meurt avant sa femme, la veuve n'a jamais la liberté de se remarier; sans excepter celles

(18) Methold, pages 7 & 8.

dont le mariage n'a pas été consommé. Leur condition devient fort malheureuse. Elles demeurent renfermées dans la maison de leur pere, dont elles n'obtiennent jamais la permission de sortir, assujetties aux ouvrages les plus fatiguans, privées de toutes sortes d'ornemens & de plaisir. Enfin cette contrainte est si penible, que la plûpart prennent la fuite, pour mener une vie plus libre : mais elles sont obligées de s'éloigner de leur famille, dans la crainte d'être empoisonnées par leurs parens, qui se font un honneur de cette vengeance (19).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

La circoncision, suivant les termes de l'Auteur, est aussi inconnue à Golkonde, que le Baptême. A la naissance des enfans, on ne fait pas d'autre ceremonie que de leur donner un nom, qui est pris ordinairement de leur Tribu, ou de quelque qualité qu'on découvre sur leur corps. Les femmes de cette contrée ne connoissent presque point les douleurs de l'enfantement. La plûpart se lavent deux ou trois jours après la délivrance, & quelques-unes dès le premier jour. L'éducation des enfans ne leur cause pas plus de peine.

Education des enfans.

(19) Methold, page 8.

DESCRIPT. DE GOLKONDE. Elles les laissent nuds jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, rampant ou se roulant sur la terre ; & le soin qu'elles ont seulement de les laver les tient toujours fort nets. Les enfans des personnes riches sont élevés avec plus de soin, mais sans habits, à l'exception des jours de fête. En sortant de l'enfance, les hommes portent une piece de cotton blanc, qui leur pend de la ceinture aux genoux ; & sur les épaules, une espece de manteau, qui les couvre jusqu'au milieu du corps. Ils relevent leurs cheveux, qu'ils laissent croître comme les femmes. Ils portent le turban, avec des anneaux aux oreilles, de petites perles & des chaînes d'argent au cou (20). Leur caractere est doux & civil. Tous les artisans de chaque Ville travaillent pour le même salaire. Le Maréchal & l'Orfevre ne gagnent que cinq ou six sous par jour, quoique l'un fasse des fers pour les chevaux, & l'autre des chaînes d'or ou d'argent. Les Etrangers sont fort bien servis, dans leurs maisons, par des domestiques du Pays, qui ne demandent pour gages qu'en-

Habits & figure.

(20) Methold ne dit pas, comme Tavernier, qu'ils soient blancs. Ils ne sont pas tout-à-fait noirs, dit-il, mais olivatres, & quelques-uns plus blancs que les autres ; la plûpart bien faits & robustes. *Ibidem.*

viron cinquante sous par mois, sans qu'on soit obligé de les nourrir. Ceux mêmes qui portent les palanquins n'aspirent point à de plus grands profits, quoiqu'ils soient chargés de diverses corvées pour les Gouverneurs. Methold attribue ce désintéressement à la sobriété naturelle de ces Peuples, autant qu'à l'abondance des vivres (21).

Origine de l'usage qui faisoit brûler les femmes.

L'usage leur laisse indifféremment la liberté de brûler leurs Morts ou de les enterrer. On jette les cendres des uns, dans la riviere la plus voisine. Les autres sont ensevelis les jambes croisées, c'est-à-dire, dans la posture où ils s'asseyent ordinairement. Si l'on en croit la tradition du Pays, les femmes étoient autrefois si livrées à la débauche, qu'elles empoisonnoient leurs maris, pour s'y abandonner plus librement. Ce désordre, répandu dans toutes les conditions, ne put être arrêté que par de rigoureuses loix, qui obligeoient une veuve de se brûler avec son mari, sur le seul fondement qu'elle pouvoit avoir procuré sa mort, par l'avantage qu'elle trouvoit à lui survivre. Cet usage subsiste encore dans quelques autres Pays des Indes. Mais, du temps de Methold, on en avoit adouci la rigueur à Gol-

(21) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

konde. La loi n'ôtoit aux veuves que la liberté de se remarier; en leur laissant néanmoins celle de se brûler, par un simple mouvement de tendresse, & dans l'espérance de rejoindre l'objet de leur affection (22). Ce motif n'a souvent

(22) Le même, page 9. Il fut temoin deux fois de ce spectacle. » La femme » d'un Tisserand, âgée de » vingt ans, se para de ce » qu'elle avoit de plus ri- » che, & se fit accompa- » gner de ses parens & de » ses amis. Elle se reposa » quelque temps sur le » bord de la fosse où elle » devoit être brûlée, en- » tretenant d'un air fort » tranquille ceux qui ve- » noient prendre congé » d'elle. Elle mangeoit des » feuilles de betel. Elle ac- » compagnoit, des mou- » vemens de son corps, la » cadence de la musique, » qui faisoit partie de cet- » te triste fête. Nous en » fumes avertis dans la » Ville, & nous courû- » mes en diligence, pour » y arriver à temps. Les » Spectateurs s'imagine- » rent, en nous voyant » accourir, que le Gou- » verneur nous envoyoit, » pour empêcher la jeune » femme de se brûler. Ils » presserent l'exécution; » & lorsque nous arriva- » mes, ils jettoient deja » de la terre sur son corps; » car chacun des parens » tient un panier plein de » terre, qu'ils jettent tous » en même temps. Nous » remarquames qu'un d'en- » tr'eux s'approcha de la » fosse & qu'il appella la » femme par son nom. Il » voulut nous faire croire » qu'elle avoit repondu, » & qu'elle lui avoit dit » qu'elle étoit fort con- » tente de son sort. On » éleva sur cette fosse un » peu de terre, & toute » l'assemblée donna de » grandes marques de » joie.

» L'autre femme que je » vis brûler étoit de la » Tribu de Campo-Varo. » Après s'être preparée » comme la precedente, » elle chantoit, en s'ap- » prochant du bucher, » *Bama-Narina*, qui est » le nom d'une de leurs » Idoles, & se jetta d'el- » même dans la fosse. Ses » parens & ses amis l'eu- » rent plutôt couverte de » terre, que le feu ne l'eut » brûlé.

» Un autre jour, que » le Kutual, ou le Ma- » gistrat de la Police,

que trop de force, sur-tout dans de jeunes femmes, qui se voyent condamnées pour le reste de leur vie, aux horreurs du veuvage. On peut même conclure du recit de Methold, non seulement que les femmes sont élevées dans des préjugés favorables à l'ancien usage, mais que toute la Nation n'est pas fâchée qu'il se perpetue. DESCRIPT. DE GOLCONDE.

On trouve peu de lumieres, dans les Voyageurs, sur la Noblesse de Golkonde. Tavernier raconte que ce sont les plus grands Seigneurs qui montent la garde alternativement tous les lundis, & qu'ils ne sont relevés que le huitieme jour. Quelques-uns commandent jusqu'à cinq ou six mille chevaux. Ils campent sous des tentes, au-tour de la demeure du Roi. Lorsqu'ils entrent en exercice, ils se rendent simplement, de chez eux, au quartier d'assemblée : mais lorsqu'ils en sortent, ils viennent passer le Pont en fort bel ordre ; & sui- Noblesse & Milice.

» étoit chez moi, la femme d'un Orfevre vint » lui demander la permission de se brûler avec » son mari. Il repondit » qu'il examineroit sa demande ; & s'efforçant » d'avance de lui ôter » cette pensée, il lui offrit » de prendre soin d'elle. » Mais elle rejetta ses offres, en disant que s'il » pouvoit lui refuser cette » cette permission, il ne » pouvoit l'empêcher de » choisir un autre genre » de mort. En effet, elle » se pendit, peu de jours » après. *Ibidem.*

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

vant la grande rue, ils se rendent dans la Place du Palais, devant le balcon royal. Cette marche commence par dix ou douze élephans, suivant la qualité de l'Officier, les uns avec leurs Châteaux, qui ressemblent à la cage d'un carosse, d'autres chargés seulement de l'homme qui les gouverne, & d'un autre qui porte l'enseigne. Ensuite les chameaux suivent deux à deux, & leur nombre monte quelquefois à trente ou quarante; chacun avec sa selle, sur laquelle on attache une petite coulevrine, qu'un homme vétu de peau, depuis la tête jusqu'aux pieds, & placé sur la croupe de l'animal avec la meche allumée en main, tourne adroitement de tous côtés devant le Balcon. On voit paroître, après les chameaux, tous les Palanquins du Seigneur, au-tour desquels ses domestiques marchent à pied. Ils sont suivis des chevaux de main. Enfin le maître de cet équipage s'avance à cheval, & précedé de dix ou douze Courtisanes qui l'attendent au bout du Pont, & qui dansent & sautent devant lui jusqu'à la Place. La cavalerie & l'infanterie ferment le cortege. Ce spectacle a quelque chose de si pompeux, que l'Auteur ayant son logement dans la grande rue, pendant trois ou quatre

mois de ſejour à Bagnagar, ne manquoit point, chaque ſemaine, de s'en procurer la vûe (23).

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

Les ſoldats du Pays n'ont pour habillememt que trois ou quatre aunes de toile, dont ils ſe couvrent le devant & le derriere du corps. Ils portent les cheveux longs, & relevés ſur la tête par un gros nœud, comme ceux des femmes, avec un morceau de toile à trois pointes, dont l'une vient ſur le milieu de la tête, & les deux autres ſe lient ſur le chignon du cou. Au lieu du cimeterre, à la Perſane, ils ont une large épée, dont ils frappent de pointe & de taille, & qui leur pend d'un ceinturon. Les canons de leurs mouſquets ſont plus forts que les nôtres. Le fer en eſt meilleur & plus net. La cavalerie eſt armée de l'arc & des fleches, de la rondache & du marteau d'armes, avec le pot en tête & la jaque de maille, qui pend par derriere depuis le pot juſqu'à l'épaule (24).

Habits & armes des ſoldats.

Le Roi paroît ordinairement ſur ſon balcon, d'où il paſſe comme en revûe les troupes qui deſcendent la garde. Quelquefois il prend le même jour pour rendre la juſtice au Peuple, & tous

(23) Tavernier, *ubi ſup.* pag. 88 & 89.
(24) *Ibidem.*

DESCRIPT. DE GOLKONDE.

ceux que la curiosité ou l'interêt conduit à cette audience, se tiennent debout vis-à-vis du balcon. Entre le Peuple & le mur du Palais, on plante, en terre, trois rangs de bâtons, de la longueur d'une demi-pique, au bout desquels on attache des cordes qui croisent l'une sur l'autre. C'est une sorte de barriere, qu'il n'est permis à personne de passer, sans être appellé. Elle tient toute la longueur de la Place ; & vis-à-vis du balcon, il reste une ouverture pour le passage. Alors deux hommes, qui tiennent, chacun par un bout, une corde tendue à cette ouverture, ne font que la baisser, pour admettre ceux qu'on appelle. Un Secretaire d'Etat, qui se tient dans la Place, au-dessous du balcon, reçoit les Requêtes. Lorsqu'il en a reçu cinq ou six, il les met dans un sac, qu'un Eunuque, placé sur le balcon auprès du Roi, fait descendre avec une corde, & qu'il tire aussi-tôt pour les présenter à ce Monarque (25).

(25) *Ibidem.*

ORIGINE
DU ROYAUME
DE GOLKONDE,
ET SA DERNIERE REVOLUTION.

Comment le Royaume de Golkonde s'eſt formé.

LE Roi de Golkonde, qui regnoit vers le milieu du ſiecle précedent, ſe nommoit *Abdoul Cotub-cha* (26). Tavernier s'informa ſoigneuſement de ſon origine. Sous le regne d'Abkar, Roi de l'Indouſtan, & pere de Gehanguir (27), les Mogols n'étendoient leur domination, du côté du Midi, que juſqu'à Narbeder, où la riviere, qui paſſe dans cette Ville, & qui venant du Sud va ſe jetter dans le Gange, ſeparoit leurs terres de celles du Raja de Narſingue, qui alloient juſqu'au Cap de Comorin. C'étoit ce Raja & ſes Prédeceſſeurs qui avoient ſoutenu conſtamment la guerre contre les Mogols, depuis les conquêtes du fameux Tamer-

(25) On a fait remarquer que Cotub-cha eſt un titre commun à tous les Rois de Golkonde.

(27) *Voy.* ci-deſſous l'article de l'Indouſtan.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE.

lan (28). Ils étoient si puissans, que le dernier Raja, qui resistoit aux forces d'Abkar, entretenoit quatre armées puissantes, commandées par quatre autres Rajas, ses Vassaux, dont le plus considerable avoit son quartier dans les terres qui composent aujourd'hui le Royaume de Golkonde. Le second tenoit le sien dans le Pays de Visapour; le troisieme, dans la Province de Doltabar; & le quatrieme dans celle de Brampour. Le dernier Raja de Narsingue étant mort sans enfans, ces quatre Géneraux se cantonnerent dans les Pays qu'ils occupoient. Ensuite, joignant leurs forces contre le Mogol, ils remporterent une victoire signalée, après laquelle ils ne trouverent point d'obstacle à prendre les honneurs Souverains, chacun dans leurs Gouvernemens. Gehan-guir, fils d'Abkar, conquit les terres du nouveau Roi de Brampour; *Cha-gehan*, fils de Gehan-guir, celles du Roi de Doltabar; & Aureng-zeb, fils de Cha-goham, une partie de Visapour. Mais le Roi de Golkonde acheta la paix sous les deux premiers de ces trois regnes, en payant aux Mogols

(28) Voyez ci-dessus, au Tome 27, ce qui regarde ce Conquerant, qui est nommé par les Orientaux, Timur-berg & Temurleng.

un

un tribut annuel 200000 pagodes (29). [» Abdoul, qui descendoit de lui, » n'eut pour enfans que trois filles, » dont il maria l'aînée au Grand-Check » de la Meque (30); la seconde, à » Sultan Mahmud, fils aîné d'Aureng- » zeb, pour se délivrer de la guerre (31),

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE.

(29) Tavernier, *ubi sup.* pages 90 & suivantes.

(30) L'Histoire de ce mariage demande une Note, d'après Tavernier. Le Check étant arrivé à Golkonde en habit de Faquir, se tint quelques mois à la porte du Palais, sans daigner repondre aux Officiers de la Cour, qui lui demandoient quel étoit son dessein. Enfin le premier Medecin de la Cour, qui parloit fort bien l'Arabe, l'ayant reconnu homme d'esprit, prit le parti de le mener au Roi; & ce Prince, fort satisfait de sa figure & de ses discours, voulut sçavoir ce qui l'avoit amené. Le Check lui déclara qu'il étoit venu pour épouser l'aînée de ses filles. Cette proposition surprit le Roi, & fut mise regardée comme une marque de folie, qui fit rire toute la Cour. Cependant l'opiniatreté de Check, qui alloit jusqu'à menacer le Royaume des plus grands malheurs, si la Princesse ne lui étoit pas accordée, fit prendre le parti de le mettre en prison, où il demeura longtemps. Il fut renvoyé à la fin dans son pays, sur un Vaisseau de Masulipatan, qui portoit des Pelerins à la Mecque. Mais il revint à Golkonde, deux ans après, & sa constance lui fit obtenir la Princesse. Il devint premier Ministre du Royaume, qu'il gouverna fort habilement, & qu'il défendit même avec beaucoup de courage contre l'armée d'Aureng-zeb. Ce fut lui qui engagea le Roi, son beau pere, à déclarer la guerre aux Portugais, pour délivrer de l'Inquisition de Goa, le pere Ephraïm de Nevers, Missionnaire Capucin, comme on l'a vu dans une Note du Voyage précedent.

(31) Cette guerre lui fut suscitée par le même Mirgimola, dont on a lu plusieurs fois le nom dans le Voyage précedent, & qui après avoir été son Général & son premier Ministre, passa dans le parti d'Aureng-zeb. *Tavernier, ubi supra.*

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE.

» que ce Prince avoit portée jusqu'aux » portes de sa Capitale ; & la troisie- » me, à un Prince de sa Maison, nom- » mé *Mirza-Abdul-Cesing*, qui en eut » deux enfans (32)].

Erreur de Tavernier, relevée par Daniel Sheldon.

On a pris soin de separer les six lignes précedentes, pour faire observer que l'Auteur ayant quitté alors le Royaume de Golkonde, & n'écrivant que sur des témoignages incertains, trompe ses Lecteurs, comme il avoit été trompé lui même dans l'idée qu'il donne de la famille & de la succession d'Abdoul. Daniel *Sheldon*, celebre Anglois, qui a été envoyé depuis dans les mêmes contrées, fait un recit différent du mariage des trois Princesses de Golkonde. Il y joint l'Histoire de la succession au thrône, avec de curieuses circonstances dont il paroît avoir été témoin, & qui lui font meriter un rang dans Recueil, quoique ses remarques n'ayent pas été publiées sous son nom (33).

DERNIERE REVOLUTION DE GOLKONDE.

Le Roi de Golkonde, successeur d'Abdoul-Cotub-cha, est fils d'un Arabe d'illustre extraction, qui ne jouissant

(32) *Ibidem.*

(33) Elles se trouvent dans le Voyage d'Ovington, à qui Sheldon les avoit communiquées, sous le titre de *History of a late Revolution in the Kingdom of Golkonda*, p. 521 & suivantes. Ovington est déjà connu dans ce Recueil, par la Relation de ses précedens Voyages; & Sheldon par la description d'Astrakan.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

point, dans son Pays, d'une fortune égale à sa naissance, étoit venu chercher de l'emploi à la Cour de Golkonde. Abdoul, lui reconnoissant du merite, l'avoit élevé par degrés aux premieres dignités de l'Etat. Mais, quoique satisfait de ses services, il avoit usé, après sa mort, du droit qui rend les Rois de Golkonde heritiers de toute la Noblesse du Royaume; & s'étant saisi de tous ses biens, il avoit négligé son fils, qui se trouva reduit à la paye militaire, c'est-à-dire, à douze ou quinze pagodes d'appointemens par mois.

Abdoul (34) n'avoit pas d'autres enfans que trois filles, dont il avoit marié la premiere à Sultan Mahmud, fils aîné du Grand-Mogol Aureng-zeb. La seconde avoit épousé un Arabe de grande consideration, nommé Mera-Mahmud (35). La troisieme étoit encore fille; mais elle étoit recherchée par un Arabe de haute naissance, nommé *Siud-Sultan* (36). Le Roi qui se voyoit dans un âge avancé, las d'ailleurs des fac-

(34) Ovington, qui le nomme communément *Coudi-sha*, paroit avoir ignoré que c'est un nom de dignité, qui ne distingue point Abdoul.

(35) Cet Arabe étoit apparemment le Check dont Tavernier raconte l'Histoire. Mais il lui fait épouser mal-à-propos l'aînée des Princesses.

(36) Tavernier l'appelle *Sejed*, & le donne aussi pour *Check*.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

tions qui se formoient sans cesse à sa Cour, parce qu'il avoit toujours préferé le plaisir aux soins du Gouvernement, résolut de se donner un successeur. Il ne vouloit pas de Sultan-Mahmud, qui l'avoit forcé par une guerre cruelle à lui donner sa fille, dans l'esperance d'unir par ce mariage le Royaume de Golkonde à l'Empire du Mogol. Son inclination ne le portoit pas non plus pour son second gendre, Mera-Mahmud : il haissoit son humeur & celle de sa femme. Sa troisieme fille étoit aimable. Il résolut de lui donner un mari, dont l'adresse & le courage fussent capables de dissiper toutes les intrigues de la Cour, & qui lui devant son élevation sçût se contenir dans dans la dépendance. Il crut l'avoir trouvé dans l'Arabe, qui recherchoit cette Princesse. Mais ce jeune homme, voyant sa recherche approuvée, se laissa éblouir par la grandeur à laquelle on lui permettoit d'aspirer. Au lieu de menager les Ministres, pour les attacher à ses interêts, il eut l'imprudence de les traiter avec tant de fierté, qu'ils résolurent de traverser son mariage. Les principaux Conseillers du Roi étoient Moso-Kaune, Mir-Zapher, & Moussouke. Mera-Mah-

mud, son gendre, avoit peu de part au Gouvernement: mais ne pouvant supporter l'insolence d'un nouveau favori, il se joignit à ses ennemis pour le perdre. Ces vieux Courtisans, qui connoissoient parfaitement l'esprit du Roi, représentèrent Siud-Sultan, comme un ambitieux, qui n'étoit propre qu'à faire naître de nouveaux troubles. Abdoul, plein d'aversion pour tout ce qui pouvoit lui causer de l'embarras, abandonna facilement un homme si dangereux. Les Ministres lui conseillèrent, en même temps, de chercher pour la Princesse un mari sans biens & sans établissement, mais de haute naissance, bien fait, d'une humeur agréable, & plus porté au plaisir qu'aux affaires. Ils lui firent jetter les yeux sur le jeune Arabe, dont il avoit aimé le pere. Après l'avoir rempli de cette idée, Mir-Zapher fit appeller ce jeune homme, & l'entretint quelque temps dans un lieu où le Roi s'étoit caché, pour le voir & l'entendre sans être vû lui-même. Il lui parla de la grandeur & des services de son pere. Il lui témoigna le chagrin qu'il avoit de voir le fils d'un si grand homme, dans un état indigne de sa naissance. Il lui fit esperer des emplois honorables. Enfin, lorsqu'il eut laissé

DERNIERE REVOLUTION DE GOLCONDE. SIRLON.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

assez de temps au Roi pour le considerer, il le congedia (37).

Après son départ, le Roi n'en parut pas aussi satisfait que Mir-Zapher l'avoit espéré. Il ne lui trouva pas la figure aussi belle qu'il le desiroit pour sa fille (38). Zapher lui répondit qu'à la verité ses malheurs l'avoient un peu défiguré; que c'étoit l'effet naturel du chagrin qui le dévoroit; mais qu'en lui donnant de quoi mener une vie convenable à son éducation, il reprendroit bien-tôt tous les agrémens qu'il avoit eus dans sa premiere jeunesse. Abdoul résolut d'en faire l'épreuve. Il donna ordre au Ministre de lui faire compter tout l'argent qu'il desireroit, sans lui en découvrir la source. Quelques Banquiers furent chargés de lui porter de grosses sommes, & reçurent défense, sous peine de la vie, de lui faire connoître d'où venoit cette profusion de bienfaits. Ils lui rendirent d'abord quelques visites, sous des prétextes qu'ils firent naître aisément. Ensuite, un peu de familiarité leur fit prendre occasion de sa tristesse pour lui faire des offres. Ils lui présenterent, pour essai, trois mille pagodes, qui reviennent à

(37) Sheldon dans Ovington, page 533.
(38) *Ibidem.*

quinze cens livres sterling. Il ne désavoua pas ses besoins : mais considerant que ceux qui lui offroient cette somme étoient capables de lui faire payer bien cher l'argent qu'ils vouloient lui prêter, & craignant de tomber dans une situation encore plus fâcheuse, par la difficulté qu'il auroit à le rendre, il les remercia de leurs génereuses intentions. Les Banquiers avoient ordre de rendre compte à la Cour, de leurs propositions & de ses reponses. On leur commanda de renouveller leurs instances. Elles l'emporterent à la fin sur les objections. Siud reçut d'eux une somme considerable, pour laquelle ils refuserent de prendre aucune obligation ; ce qui lui causa d'autant plus d'étonnement, qu'ils le prierent de ne pas épargner leur bourse, & de lui demander de nouvelles sommes lorsqu'il auroit employé la premiere.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLCONDE. SHELDON.

Comme il aimoit naturellement le faste, la magnificence & les commodités de la vie, il se donna aussi-tôt une belle maison, des Domestiques, un palanquin, des chevaux, & toutes les distinctions de la grandeur & de l'opulence. Mir-Zapher avoit les yeux ouverts sur sa personne & sur sa conduite. Le changement qu'il y apperçut répon-

DERNIERE REVOLUT. DE GOLCONDE. SHELDON.

dant bien-tôt à ſes eſperances, il le fit voir une ſeconde fois au Roi, qui conçut pour lui la plus vive affection, & qui réſolut enfin de le choiſir pour ſon gendre.

Un jour, au ſoir, il donna ordre au Secretaire d'Etat, de l'emmener à la Cour. Siud étoit à ſe rejouir avec quelques amis, lorſqu'on vint l'avertir qu'il y avoit à ſa porte quelques grands Officiers de la Cour, accompagnés d'une garde à cheval. Il fit auſſi-tôt ſortir ſes amis & les danſeuſes par une porte dérobée, pour aller recevoir le Secretaire & les Omrahs. Son trouble éclatoit ſur ſon viſage. Il ſe croyoit au moment de ſa perte. Cependant il rappella ſon courage: & ſans attendre que le Secretaire ſe fût expliqué, il repréſenta que s'il n'avoit pas eû le bonheur de ſervir le Roi, comme ſon pere, dont il reconnoiſſoit que les ſervices avoient été bien recompenſés, il étoit fort éloigné d'avoir jamais offenſé ce Prince; que ſi ſon crime étoit de vivre avec une magnificence dont on ignoroit la ſource, il n'avoit rien commis d'injuſte pour fournir à cette dépenſe, & qu'il étoit prêt à confeſſer d'où lui venoit ſa fortune. Le Secretaire, qui avoit ordre d'obſerver exactement ſes diſcours, lui

laissa la liberté de parler. Ensuite prenant une robbe fort riche qu'il avoit apportée, il l'en revétit avec les Omrahs, sans rompre ce respectueux silence. Après cette cermonie, ils lui firent une profonde reverence, en l'assurant que leur commission n'avoit rien qui dût lui causer de l'effroi, & qu'il alloit être élevé au plus grand honneur auquel un Sujet pût aspirer. On le fit monter sur un cheval richement équipé; & sans avoir eu le temps de se reconnoître, il fut conduit à la Cour, où le Roi lui fit épouser sur le champ la Princesse sa fille. Cette affaire fut conduite avec tant de secret, que Mera-Mahmud n'en fut informé qu'après la publication du mariage. Son desespoir lui fit abandonner le Royaume, pour se retirer à la Cour de Delly, où il fut bien reçu de son beau-frere, qui lui fit obtenir d'Aureng-Zeb une pension convenable à son rang (39).

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Le Roi de Golkonde sentit croître, de jour en jour, son affection pour ce nouveau gendre. Cependant, il prit le parti de ne lui donner aucune part à l'administration; & ne lui procurant même aucune occation de s'enrichir, il ordonna seulement que ses dépenses les-

(39) *Ibid.* page 540.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

plus exceſſives fuſſent payées, ſans qu'il eût jamais beſoin de toucher lui-même aucune ſomme. Siud, qui avoit l'eſprit pénetrant, conçut bien-tôt le deſſein du Roi, & conſentit, avec auſſi peu d'ambition que d'avarice, à ſe laiſſer conduire. Cette politique lui attacha les Omrahs & les Gouverneurs, en leur perſuadant que s'il ſuccedoit à la Couronne, ils ſeroient tout-puiſſans ſous un Roi ſi tranquille. Elle confirma auſſi l'affection du Roi, qui le regarda comme un preſent du Ciel pour le bonheur de ſa vieilleſſe. Il continua de regner, l'eſpace d'onze ou douze ans, pendant leſquels Siud eut de ſa femme un fils & deux filles. Enfin, lorſqu'il ſe crut proche de la mort, il aſſembla tous les Omrahs; & nommant pour ſon ſucceſſeur, *Sultan-Abdalla-Houſan*, (40) il leur fit jurer à tous, ſur l'Alcoran, qu'ils exécuteroient ſa derniere volonté.

A peine fut-il au tombeau, que ſa ſeconde fille, femme de Mera-Mahmud, ſoutenue par un parti qu'elle s'étoit formé ſecretement, s'empara du Palais, au nom d'un fils que ſon mari avoit eu d'une premiere femme. Mais, étant el-

(40) C'eſt-à-dire, qu'il fit prendre ce nom à Siud.

le-même sans enfans, son entreprise trouva peu de faveur parmi la Noblesse, qui étoit dévouée au nouveau Roi, par son inclination & par ses sermens. Les Mogols, occupés de leurs propres guerres, ne firent aucun mouvement pour s'opposer à la succession de Golkonde. Ainsi l'heureux Siud se vit porté sur le Thrône par les vœux communs de la Nation, & fut bien tôt couronné paisiblement sous le nom qu'il avoit reçu de son beau-pere (41).

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Après cette cérémonie, son premier soin fut de recompenser ceux qui avoient contribué à son élevation. Quoiqu'il eût remarqué, depuis long-temps, que Moso-Kaune & Mir-Zapher se conduisoient fort mal dans leurs emplois, il avoit tant d'obligation à leurs services, que pour son propre honneur, il étoit obligé non seulement de les conserver à la Cour, mais de leur faire même de nouvelles graces; sans compter qu'il ne croyoit point encore son pouvoir assez établi pour les dépouiller de leur autorité. Le même crédit qui l'avoit fait Roi pouvoit en élever un autre à sa place. Dans cet embarras, il

(41) Quelque Tavernier ait suivi de mauvais Mémoires, on reconnoît dans son recit quelques traces de vérité, qui ne se trouvent point dans celui de Sheldon.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

prit le parti, pour diminuer l'excès de leur puissance, de faire entr'eux un partage égal de la faveur & de l'administration. Ils se haïssoient mortellement; & la jalousie ne pouvant manquer de leur faire chercher les moyens de se détruire, il y avoit beaucoup d'apparence que cette aversion mutuelle les rendroit moins redoutables, & donneroit peut-être, quelque jour, l'occasion de les abbattre tous deux. Mosa-Kaune, qui étoit homme de guerre, fut créé Général des armées; & Mir-Zapher, plus propre au cabinet, fut revêtu de l'importante charge de *Duan*, qui renferme celles de Chancelier & de Thresorier.

Tous ceux qui avoient suivi le Roi, furent recompensés avec la même noblesse. Alors, ce Prince feignit d'abandonner les affaires pour se livrer au plaisir. Mais il n'en prenoit pas moins connoissance de tout ce qui se passoit dans l'Etat. Souvent, il se tenoit renfermé pour méditer & pour écrire. On a sçu depuis, que dans cette solitude, il examinoit les abus publics, & qu'il cherchoit les moyens d'y remedier. Il se formoit les regles qui devoient lui servir un jour à gouverner. Pendant ce temps-là, ses deux Ministres se dis-

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

puroient le merite de lui fournir les plus belles femmes, les plus agréable, danseuses, & les meilleurs instrumens. Ils ne s'accordoient que dans le dessein d'entretenir sa molleſſe. Mais ce qu'il avoit prevu ne tarda point à se vérifier. Ces deux hommes ne pouvant souffrir d'égalité, s'efforcerent bien-tôt de se renverser mutuellement par des accusations. Le Duan, chargé du payement des troupes, ayant reçu de grandes plaintes contre le Général, qui retenoit l'argent destiné à cet usage, en informa le Roi. Ce Prince feignit également de ne le pas croire, & de ne pas s'en embarrasser. Le Duan, pour ne lui laisser aucun doute, fit arrêter le Banquier du Général, qui avoit entre ses mains tous les comptes de l'armée. Mosa Kaune en fut si piqué, que se faisant suivre de quelques soldats, il se rendit chez le Duan, dans la resolution de le mettre en piece. Mais ce dangereux adversaire n'étoit jamais sans quelques braves, qu'il s'étoit attachés par ses liberalités. Ils le défendirent avec tant de courage, que le Roi informé sur le champ de cet attentat, eut le temps d'envoyer aux deux partis l'ordre absolu de se separer. Le Général, dans l'emportement de sa fureur, s'ou-

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

blia jusqu'à refuser d'obéir. Cependant quelques amis plus moderés, lui persuaderent enfin de se retirer. Aussi-tôt le Duan porta ses plaintes au Roi, qui, loin d'entrer dans ses ressentimens, l'appaisa par un langage flatteur, & lui promit de le reconcilier avec son ennemi. En effet, il fit dire au Géneral qu'il souhaitoit leur reconciliation. Mais cet esprit impétueux prit feu d'abord, & ne se rendit aux volontés du Roi, qu'après avoir accablé le Duan de reproches & d'injures. Quelque temps après, il reçut ordre de se rendre au Palais. Dans le trouble de sa conscience, qui lui reprochoit ses temerités, il balança long-temps à donner cette marque de soumission. Cependant quelques personnes, qu'il croyoit de ses amis, lui ayant representé que la patience du Roi pour ses premieres violences, étoit une preuve que ce Prince avoit plus d'affection pour lui que pour le Duan, il prit le parti d'obéir; mais à peine fut-il entré dans la Cour du Palais, qu'il fut arrêté par la Garde & jetté dans une étroite prison. Son procès fut instruit avec toutes les formalités de la Justice. Les chefs d'accusation étoient d'avoir mépriſé les ordres du Roi; d'avoir attaqué à main armée, & dans le

lieu de sa residence, un de ses principaux Ministres; d'avoir détourné les deniers de l'Etat, & refusé aux Ambassadeurs du Grand-Mogol des sommes considerables que le Roi s'étoit engagé à payer fidellement. Au lieu de la mort, qu'il meritoit pour tant de crimes, sa Sentence fut reduite à la confiscation de ses biens. On trouva, dans ses coffres, cinq cens mille Pagodes, qui font environ deux cens mille livres sterling. Après cet exemple de justice, le Roi fit la revue de ses troupes, paya ce qui leur étoit dû, & donna le commandement des armes à Moso-Kaune.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Le Duan ressentit une joie extrême de la disgrace du Général. Mais se croyant en possession de toute la faveur, il se rendit bien-tôt coupable de tant d'exactions & de tyrannies, qu'il se fit détester de tous les ordres du Royaume. On annonça une Audience solemnelle au *Durbar*, c'est-à-dire, au Balcon d'où les Rois de Golkonde se font voir à leurs Peuples. Tous les Grands s'y étant rendus, le Monarque, après avoir jetté les yeux autour de lui, fit signe au Duan de s'approcher, & lui tint d'abord un langage si obligeant, qu'il fit croire à tout le monde que son intention étoit de l'élever à quelque nouvelle dignité.

DERNIERE REVOLUT. DE GOLKONDE. SHELDON.

Il lui remit devant les yeux l'amitié qu'il avoit toujours eue pour lui, & la confiance qui l'avoit porté à lui confier l'administration de son Royaume, avec un pouvoir si peu borné, qu'il ne s'étoit reservé que le titre de Roi. Mais il prit alors un air plus serieux, pour ajouter qu'il s'étoit malheureusement trompé dans l'opinion qu'il avoit eue de lui, puisqu'il ne s'étoit servi de cette autorité, que pour deshonorer son maître, & pour opprimer l'Etat. Ensuite, animant son discours, il lui représenta vivement toutes ses prévarications. La vie d'un Ministre si coupable ne meritoit pas d'être épargnée. Cependant, ajouta-t-il, en consideration de ses anciens services, non seulement, il lui faisoit grace de la vie, mais il lui accordoit le gouvernement d'une Province, à condition qu'il s'y retirât sur le champ, sous peine de perdre l'un & l'autre, & qu'il ne se mêlât plus d'autres affaires que celles de son emploi. Il le congedia aussi tôt; & loin de lui faire aucun mal, ou de permettre qu'il fût insulté, il ordonna qu'on lui rendît tous les respects qui appartenoient à son rang.

Abdalla Housan sortit alors de sa retraite, comme s'il eût commencé de ce jour à regner. Il congedia les femmes &

les danseuses qu'il avoit reçues de la main de ses Ministres. Il se livra uniquement aux affaires ; & se faisant voir souvent au Durbar, il donnoit à ses Peuples, pendant le sejour que Sheldon fit dans ses Etats, l'esperance de vivre heureux sous son regne (42).

DES RÉVOLUTIONS DE GOLCONDE. SHELDON.

(42) Sheldon, *ubi supra*, pages 552 & précedentes.

DESCRIPTION DU ROYAUME DE PEGU.

C'EST à Daniel Sheldon qu'on doit encore cet éclaircissement, sur un pays celebre, mais dont l'intérieur est peu connu.

Situation & bornes du Pegu.

Il lui donne pour bornes au Nord, les Pays de Brama, de Siammon, & de Calaminham; à l'Occident, les montagnes de Pré, qui le separent du Royaume d'Arrakan, & le Golfe de Bengale, dont les côtes lui appartiennent depuis le Cap de Nigraos (43), jusqu'à la Ville de Tavay (44); à l'Orient, le Pays de Laos; au Midi, le Royaume de Siam. Mais il ajoute que ces bornes ne sont pas si constantes, qu'elles ne changent souvent par des acquisitions ou des pertes. Vers la fin du siecle précedent, un de ses Rois les étendit beaucoup. Il soumit jusqu'aux Siamois à lui payer un tribut. Mais cette gloire

(43) A seize degrés de latitude du Nord.
(44) A treize degrés.

dura peu ; & ſes Succeſſeurs ont été renfermés dans les poſſeſſions de leurs ancêtres (45).

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

Le Pays eſt arroſé de pluſieurs rivieres, dont la principale ſort du Lac de Chiamay, & ne parcourt pas moins de quatre ou cinq cens milles juſqu'à la mer. Elle porte le nom de Pegu, comme le Royaume qu'elle arroſe. La fertilité qu'elle y repand, & ſes inondations regulieres l'ont fait nommer auſſi le Nil Indien (46). Ses débordemens s'étendent juſqu'à trente lieues de ſes bords. Ils laiſſent ſur la terre un limon ſi gras, que les pâturages y deviennent excellens, & que le riz y croît dans une prodigieuſe abondance.

Qualités du Pays.

On ne doit compter entre les Villes de Pegu, ni celle de Martaban, qui eſt elle-même la Capitale d'un petit Etat, quoiqu'elle ait appartenu ſucceſſivement aux Royaumes de Pegu & de Siam, entre leſquels elle eſt ſituée ; ni celle d'Ava, qui eſt la Capitale d'un Royaume du même nom, quoique la riviere qui s'y jette dans le Golfe de Bengale (47) ſerve de port aux Peguans, pour remonter dans une grande

(45) Mendez Pinto donne au Pegu cent quarante lieues de circonférence.

(46) C'eſt Maffée qui lui donne ce nom.

(47) A vingt un degrés du Nord.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

partie de leur Pays. Cette riviere conduit jusqu'à *Siren*, où le Roi de Pegu tient ordinairement sa Cour (48). C'est un voyage qui se fait en soixante jours, sur de grandes barques plates, avec lesquelles on surmonte sans danger les difficultés d'un grand nombre d'écueils. Les bois qui sont remplis de lions, de tigres & d'élephans, ne permettent point de faire cette route par terre. Siren n'est connue que de nom, & suivant toute apparence, c'est la même Ville que tous les Voyageurs nomment Pegu, en donnant mal-à-propos à la Capitale, le nom du pays & de la riviere (49). Mais Sheldon qui avoit assez visité d'autres parties du Royaume pour en connoître le terroir & les usages, semble meriter plus de foi que Tavernier, lorsqu'il en vante les richesses, & qu'il assure qu'avant les dernieres gueres des Peguans, elles égaloient celles des plus grands Princes de l'Orient. Tavernier, sans appuyer son opinion d'aucun témoignage, decide hardiment d'un pays qu'il n'avoit jamais vû, que » c'est une des » plus pauvres contrées du monde, d'où

Tavernier contredit par Sheldon.

(48) C'est une erreur commune à toutes les Relations, & qu'on a fait remarquer à l'occasion de Siam.

(49) Sheldon, *ubi supra*, page 585.

» il ne vient que des rubis ; & bien moins, dit-il, qu'on ne le pourroit » croire, puisque tous les ans, il n'en » sort pas pour cent mille écus (50). A la verité il paroît contredire aussi-tôt le jugement qu'il a porté des richesses du Pegu, en reconnoissant qu'il n'en sort aucun rubis qu'on n'ait fait voir au Roi, & que ce Prince retient tous ceux qui sont d'une valeur extraordinaire (51).

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

Il se contredit lui-même.

Sheldon rapporte avec toute la simplicité de la bonne foi, » que ce qui » augmente les richesses de ce Royaume sont les pierres précieuses, telles » que les rubis, les topazes, les saphirs, les améthystes, &c. qu'on y » comprend sous le nom général de » rubis, & qu'on ne distingue que par » la couleur, en nommant un saphir, » un rubis bleu ; un améthyste, un rubis violet ; un topaze, un rubis jaune. Cependant la pierre qui porte » proprement le nom de rubis est une » pierre transparente, d'un rouge éclatant, & qui dans ses extrémités, ou » près de sa surface, a quelque chose du » violet de l'améthyste (52). Sheldon

Rubis & autres pierres du Pegu.

(50) Tavernier, *ubi supra*, page 291.
(51) *Ibidem.*
(52) Sheldon, *page* 581.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

ajoute que les principaux endroits, d'où les rubis se tirent, sont une montagne voisine de Cabelan ou Cablan, entre Siriam & Pegu, & les montagnes qui s'étendent depuis le Pegu jusqu'au Royaume de Camboya. On distingue, dit-il, quatre sortes de rubis, le rubis, le rubacel, le balais, & le spinel. Le premier est le plus estimé. Leur forme est ordinairement ronde ou ovale, & l'on en trouve peu qui ayent des angles. La valeur d'un rubis augmente à proportion de son poids, comme celle des diamans. Le poids dont les Peguans se servent pour les estimer, se nomme *Ratis*. Il est de trois grains & demi, ou de sept huitiemes de carat (53).

Il ne faut pas attendre de Sheldon, plus que des autres Voyageurs, beaucoup de lumieres geographiques sur les parties intérieures du Royaume où l'on a fait voir combien il est dangereux de pénetrer dans les terres. Mais il s'est attaché soigneusement à s'instruire du

(53) Un rubis qui ne pese qu'un ratis, se vend vingt Pagodes; celui de deux, quatre-vingt cinq Pagodes; celui de trois, cent quatre-vingt cinq; celui de quatre, quatre cens cinquante; celui de cinq, cinq cens vingt cinq; celui de six & demi, mille cens vingt. Le Rubis qui passe ce poids, & qui est sans défaut, n'a pas de valeur fixe. *Sheldon*, page 580.

caractere des Habitans & de leurs usages. Les Peguans sont plus corrompus dans leurs mœurs, qu'aucun autre peuple qu'il ait vû dans les Indes. Leurs femmes semblent avoir renoncé à la modestie naturelle. Elles sont presque nues, ou du-moins leur unique vêtement est à la ceinture, & consiste dans une étoffe si claire & si négligemment attachée, que souvent elle ne dérobe rien à la vûe. Elles donnerent pour excuse à Sheldon, que cet usage leur venoit d'une ancienne Reine du Pays, qui pour empêcher que les hommes ne tombassent dans de plus grands désordres, avoit ordonné que les femmes de la Nation parussent toujours dans un état capable d'irriter leurs desirs (54).

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON. Corruption extraordinaire des Peguans.

(54) Linschot confirme ce recit & le détail suivant. Il ajoute que les Nobles du pays font tenir leur place par un autre homme, pendant la premiere nuit de leur mariage, & que le Roi même suit cet usage. » La coutume, dit-il, » d'aucuns de ce Royaume, est de porter, entre » leurs parties naturelles, » entre la peau & la chair, » une petite sonnette de la » grosseur d'une noix, laquelle rend un son fort » doux, & sert à les retirer du peché contre nature, auquel ils sont fort » enclins. Quelques-uns » ont de maniere de coudre la Vergogne des petites filles, n'y laissant » qu'un petit passage pour » les necessités de nature, » jusqu'à ce qu'elles soient » parvenues en âge de maturité. Alors l'époux fait » découdre la sienne, & » en tels cas usent d'oignemens propres à la guerison de la plaie : ce que » j'ai tenu au commencement pour fable ; mais « j'en ai été informé, tant » par les Portugais com-

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

Un Peguan qui veut se marier, est obligé d'acheter sa femme & de payer sa dot à ses parens. Si le dégoût succede au mariage, il est libre de la renvoyer dans sa famille. Les femmes ne jouissent pas moins de la liberté d'abandonner leurs maris, en leur restituant ce qu'ils ont donné pour les obtenir. Il est difficile aux Etrangers qui font quelque sejour dans le Pays, de resister à ces exemples de corruption. Les peres s'empressent de leur offrir leurs filles, & conviennent d'un prix qui se regle par la durée du commerce. Lorsqu'ils sont prêts à partir, les filles retournent à la maison paternelle, & n'en ont pas moins de facilité à se procurer un mari. Si l'Etranger, revenant dans le pays, trouve la fille qu'il avoit louée, au pouvoir d'un autre homme, il est libre de la redemander au mari, qui la lui rend pour le temps de son sejour, & qui la reprend à son départ (55).

Malpropreté des maisons & des Habitans.

Les maisons des Peguans sont d'une malpropreté qui paroît sans exemple en Asie. Ils ne font pas difficulté d'habiter dans une même chambre avec leurs porcs; & la plûpart sentent si mauvais,

» versans en ces lieux, que » par les propres naturels » du pays, qui me l'ont » avoué. *Linschot*, Edition » d'Amsterdam, de 1638, » page 51.

(55) Sheldon, p. 501.

qu'on

qu'on ne sçauroit en approcher sans avoir l'odorat blessé (56). Leur couleur est basanée, mais la plûpart sont d'assez belle taille.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELTON.

Ils admettent deux principes, comme les Manichéens ; l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal. Suivant cette Doctrine, ils rendent, à l'un & à l'autre, un culte peu different. C'est même au mauvais principe que leurs premieres invocations s'adressent dans leurs maladies, & dans les disgraces qui leur arrivent. Ils lui font des vœux, dont ils s'acquittent avec une fidélité scrupuleuse, aussi-tôt qu'ils croyent en avoir obtenu l'effet. Un Prêtre, qui s'attribue la connoissance de ce qui peut être agréable à cet esprit, sert à diriger leur superstition. Ils commencent par un grand festin, qui est accompagné de danses & de musique. Ensuite, quelques-uns courent le matin par les rues, portant du riz dans une main, & dans l'autre un flambeau. Ils crient de toute leur force, qu'ils cherchent le mauvais esprit, pour lui offrir sa nourriture ; afin qu'il ne leur nuise point pendant

Religion du Pegu.

(56) Ceux du pays de [illegible] ressemblent aux Chinois, excepté par la couleur, étant plus noirs que les Chinois, & plus blancs que les Bengalois. *Linschot, ubi suprà.*

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

le jour. D'autres jettent, par-dessus leurs épaules, quelques alimens qu'ils lui consacrent. La crainte qu'ils ont de son pouvoir est si continuelle & si vive, que s'ils voyent un homme masqué, ils prennent la fuite avec toutes les marques d'une extrême agitation, dans l'idée que c'est ce redoutable maître qui sort de l'enfer pour les tourmenter. Dans la Ville de Tavay, l'usage des Habitans est de remplir leurs maisons de vivres au commencement de l'année, & de les y laisser exposés pendant trois mois, pour engager leur tyran, par ce soin de le nourrir, à leur accorder du repos pendant le reste de l'année (57).

Talapoins du Pegu.

Quoique tous les Prêtres du Pays soient de cette secte, on y voit un ordre de Religieux, qui portent comme à Siam le nom de Talapoins, & qui descendent apparemment des Talapoins Siamois. Ils sont respectés du peuple; mais en vain font-ils la guerre à des superstitions, auxquelles rien n'est plus opposé que leurs principes. Ils ne vivent que d'aumônes. La vénération qu'on a pour eux est portée si loin, qu'on se fait honneur de boire de l'eau dans laquelle ils ont lavé leurs mains. Ils marchent par les rues, avec beaucoup de

(57) *Ibidem*, page 592.

gravité, vétus de longues robbes, qu'ils tiennent ſerrées par une ceinture de cuir, large de quatre doigts, à laquelle pend une bourſe dans laquelle ils mettent les aumônes qu'ils reçoivent. Leur habitation eſt au milieu des bois, dans une ſorte de cages, qu'ils ſe font conſtruire au ſommet des arbres : mais cette pratique n'eſt fondée que ſur la crainte des tigres, dont le Royaume eſt rempli. A chaque nouvelle Lune, ils vont prêcher dans les Villes. Ils y aſſemblent le Peuple au ſon d'une cloche ou d'un baſſin. Leurs diſcours roulent ſur quelque précepte de la Loi naturelle, dont ils croyent que l'obſervation ſuffit pour meriter des recompenſes dans une autre vie, de quelque extravagance que ſoient les opinions ſpeculatives auxquelles on eſt attaché. Ces principes ont du-moins l'avantage de les rendre charitables pour les Etrangers, & de leur faire regarder ſans chagrin la converſion de ceux qui embraſſent le Chriſtianiſme. Quand ils meurent, leurs funerailles ſe font aux dépens du Peuple, qui dreſſe un bucher des bois les plus précieux, pour brûler leur corps. Leurs cendres ſont jettées dans la riviere ; mais leurs os demeurent enterrés au pied de l'arbre qu'ils ont habité

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

pendant leur vie (58).

Contradiction de la doctrine des Peguans.

Outre la Doctrine du Manicheïsme, les Peguans ont d'autres dogmes, qui paroiſſent la détruire. Ils admettent, par exemple, une ſucceſſion éternelle de mondes, ſans création, avec un grand nombre de dieux pour les gouverner. Ils ont une ſi haute opinion de la ſainteté des crocodiles, qu'ils regardent comme un bonheur d'être dévorés par ces animaux (59). Les ſinges n'ont pas moins de part à leur veneration.

Cinq Fêtes ſolemnelles, qui font tout le culte Religieux du Pegu.

Sheldon ne donne point de Temples aux Peguans, ni de culte regulier; ce qui doit faire juger qu'un celebre Voyageur a compté mal-à-propos (60) l'Iſle de Mounay, entre les dépendances du Pegu. Ils n'ont, pendant l'année, dit Sheldon, que cinq Fêtes ſolemnelles, auxquelles ils donnent le nom général de *Sapens*, mais qui ont chacune leur nom particulier. La premiere, qu'ils nomment *Giachie*, ſe celebre à ſix mil-

(58) *Ibid.* page 194.

(59) *Ibid.* page 196.

(60) Cette Iſle, qui eſt voiſine du Cap de Negrais, & que Pinto fait regarder comme un Sanctuaire de Religion, par la multitude de ſes Prêtres & de ſes Temples, devoit appartenir alors au Royaume de Martaban, dont le Roi de Brama fit la conquête; puiſque, ſuivant Pinto même, le chef des Prêtres ou des Raulins de l'Iſle, reſidoit à la Cour du malheureux Chamayna. Voyez ci-deſſus la Relation de Pinto. Balbi & Mandelſlo parlent d'une Moſquée au Pegu.

les de la Capitale, & toute la Cour y assiste avec beaucoup de pompe & de magnificence. La seconde, nommée *Catena-Giaimo*, a pour theatre la Capitale même, où les principaux Habitans dressent des pyramides, de différentes formes, au-tour desquelles ils mettent pendant la nuit des flambeaux & des bougies, pour éclairer ceux qui vont rendre leurs adorations à la grande Idole. La troisieme, qui se nomme *Segienou*, se fait à l'honneur d'une autre Idole, sous les yeux du Roi, de la Reine, & de leurs enfans, qui doivent y assister dans des chars magnifiques. La quatrieme, à laquelle on donne le nom de *Daiche*, est la fête de l'eau. Elle consiste dans le plaisir que toute la Nation, sans excepter le Roi & la Noblesse, prend à se jetter de l'eau, dans les rues & dans les Places publiques. On ne quitte point alors sa maison, sans être sûr d'y revenir entierement mouillé. Enfin la cinquieme, qu'on appelle *Denon*, ne se celebre que sur la riviere. C'est une course de Barques, qui reçoit beaucoup d'éclat de la présence du Roi & de toute la Cour. Le premier prix de la viteſſe est un statue d'or ; & le second, une statue d'argent : tous

DESCRIPT. DU PEGU. SHELDON.

DESCRIPT. DE PEGU. SHELDON.

les autres concurrens ſont expoſés à la raillerie des Spectateurs (61).

(61) Sheldon, *ubi ſuprà*, pages 589 & précedentes. Balbi & Mandeſlo, qui ont fait plus anciennement le même Voyage, n'ont pas étendu ſi loin leurs obſervations; mais, dans tout ce qu'ils rapportent du même pays, ils s'accordent avec Sheldon.

VOYAGE

DE NICOLAS GRAAF,

SUR LE GANGE.

INTRODUCT.

DE plusieurs courses, dont ce voyageur Hollandois a publié différens Journaux, on a deja détaché ses observations sur Batavia, qui en font l'article le plus utile & le plus curieux (62). Son troisieme Voyage ne merite pas moins le rang qu'il va prendre dans ce Recueil. Mais tous les autres ne contiennent que des noms & des évenemens mille fois repetés, avec si peu d'ordre, & dans un style si sec, qu'ils n'offrent pas plus d'agrément que d'utilité. Cependant le premier commence par un détail assez instructif sur la discipline des Vaisseaux Hollandois, qui peut servir ici d'Introduction (63).

Ordre qui s'observe dans les embarquemens & sur les vaisseaux Hollandois.

Avant le départ, on fait un revûe générale des équipages, & chacun reçoit d'avance deux mois de ses gages,

(62) Dans la description de Batavia, Tome 32 de ce Recueil.

(63) Imprimés à Amsterdam, chez Frederic Bernard, 1719, *in*-12.

GRAAF. Introduction.

quoiqu'ils ne commencent à courir que du jour où l'on a passé les Balises (64), c'est-à-dire, lorsqu'on a fait une lieue en mer. De ce jour, la Compagnie est obligée de satisfaire à l'engagement, & de laisser aux engagés les deux mois de gages, soit que la navigation soit continuée ou qu'elle soit suspendue. Il arrive souvent qu'on est forcé de rentrer dans le Port & de s'y arrêter long temps, par l'obstination des vents, qui ne cessent point d'être contraires, par l'arrivée de l'Hyver, qui amene les glaces, ou par d'autres accidens. On congedie quelquefois les équipages, pour éviter les frais; mais les gages, qu'ils ont reçus pour deux mois, ne peuvent leur être ôtés.

Deux ou trois jours après le depart, la Compagnie fait distribuer, par tête, cinq fromages de Hollande. Tout l'équipage d'un Vaisseau, à l'exception des passagers & de ceux qui sont exempts du service, doit se rendre sur le tillac, pour être divisé en deux quartiers, qui se nommoient, du temps de Graaf, le quartier du Prince, & celui du Comte Maurice. On leur assigne leur département & leurs fonctions. Les noms,

(64) Ce sont des tonneaux qui flottent sur l'eau, pour marquer les sables à la sortie du Texel.

écrits en deux colomnes, sont affichés au mât d'artimon ou de pouppe, avec l'ordre des emplois, le quartier de chacun, & l'heure de la garde, qui se nomme le quart. Le quartier du Prince a le premier quart. Le second appartient à celui du Comte. C'est le Prévôt du Vaisseau, qui appelle à cette fonction. Elle dure quatre heures. On appelle au quart, près du grand mât, & le châtiment est rigoureux pour ceux qui s'y presentent dans l'yvresse. Les sables sont d'une demi-heure, & toujours exposés à la vue de l'équipage. Lorsque le premier est écoulé, on donne un coup de cloche; deux coups, après l'écoulement du second; & de suite en augmentant, jusqu'au huitieme, qui acheve les quatre heures. Alors, le second quartier vient relever l'autre. GRAAF. Introduction.

Les soldats qui vont aux Indes sont exempts du quart sur le grand mât. Au retour, ils y sont obligés comme les Matelots, s'ils ne se rachetent de cette fatigue en payant quinze ou vingt risdales. Lorsque les malades sont en grand nombre sur un bord, on distribue les plus sains, & le tour du quart revient plus souvent. La négligence, dans cette importante fonction est punie de cent coups de corde. Celui qui

GRAAF. Introduction. manque de se rendre soir & matin à la priere, perd sa ration d'eau-de-vie ou de vin. La priere est suivie du chant d'un Pseaume; & la Compagnie fait present, pour ce pieux exercice, à chaque personne de l'équipage, d'un livre de Pseaume en langue Hollandoise (65).

Il est défendu, sous peine d'un châtiment exemplaire, de fumer la nuit; parce que dans l'obscurité le feu peut prendre aisément au branle d'un matelot. Pendant le jour, on entretient, sur le tillac, autour d'un poteau, dix ou douze brasses de meche, dont les équipages se servent pour allumer leur pipe.

On fait, chaque jour, trois repas; le premier, après la priere du matin; & l'on y distribue, à chaque Matelot, une petite mesure d'eau-de-vie, de la grandeur d'un verre commun. Le Samedi, chacun reçoit cinq livres de biscuit, une petite mesure d'huile d'olive, deux petites mesures de vinaigre, & demi-livre de beurre. C'est l'unique provision qu'on accorde d'un Samedi à l'autre: mais dans cet espace, on donne, à trois repas, de la viande & du lard. Cette viande, qui le plus souvent est fort salée, n'est pas une nourriture

(65) *Ibid.* page 4.

délicate, & diminue d'un tiers en cuisant. Pendant qu'on eſt ſur les côtes de Hollande, on boit de la biere; ou plutôt, on en boit auſſi long-temps qu'elle dure. Enſuite, on reçoit, chaque jour, un pot d'eau, qui ſuffit ordinairement pour un homme. Mais lorſqu'on approche des Indes, ou lorſqu'on eſt commandé pour quelque établiſſement éloigné, cette portion diminue par degrés; & ſouvent l'eau devient ſi rare & ſi néceſſaire, qu'un matelot perdroit plus volontiers cent florins que ſa ration (66). GRAAF. Introduction.

La Juſtice des Hollandois eſt d'une extrême rigueur en mer. Comme le couteau eſt l'arme favorite de cette Nation, un Matelot, qui s'en eſt ſervi contre un autre, eſt condamné à tenir la main contre le mât, auquel on l'attache en le perçant d'un couteau dans la chair des doigts; ou même dans la paume, ſi le crime eſt conſiderable. Enſuite, on lui laiſſe le ſoin d'arracher lui-même ſa main du mât. Celui qui frappe un Officier reçoit trois fois la calle, ſi l'on eſt en mer, & perd la main, ſi le crime s'eſt commis à terre. La calle expoſe beaucoup la vie d'un criminel, lorſqu'il touche de la tête à

(66) Page 5..

GRAAF. Introduction.

la quille du Vaisseau, ou lorsqu'il rencontre quelque ferrement. On attache quelques quelques pierres pesantes à ses pieds. On lui lie au bras une éponge imbibée d'huile, qui sert à conserver sa respiration. Comme on sçait à combien de pieds le Vaisseau nage, on le plonge, trois fois de suite, un peu au-delà de cette profondeur; &, par le jeu des cordes, on le fait remonter autant de fois de l'autre côté (67).

Le jeu est severement défendu, à la la reserve de celui des Dames, qu'on permet pendant le jour: mais il n'y a point d'indulgence pour les dés & les cartes. En faisant voile aux Indes, on exerce regulierement les soldats au maniment des armes. Les Flottes Hollandoises partent trois fois dans le cours de l'année, & c'est vers le temps de leur départ que se font les enrollemens. Un soldat, qui arrive à Batavia, est libre de renoncer à son premier engagement, pour en former un nouveau, qui consiste à servir dix ans dans les autres colonies Hollandoises. Mais cette condition est peu differente de l'autre; car celui qui l'embrasse n'a pas la liberté d'exercer le commerce, ni de choisir le lieu qui convient à son inclination. Il

(67) *Ibidem.*

est envoyé aux Moluques, ou dans quelque Fort, dont l'air n'est pas plus sain : & s'il en sort sans congé, le moindre châtiment qui le menace est la perte de son bien. L'engagement au service de la Compagnie dure cinq ans. Ceux qui sont obligés de servir en mer ont plus de peine & moins de consideration ; mais ils y trouvent d'ailleurs plus d'avantage. Il arrive rarement qu'on s'éleve à quelque poste, sans un talent extraordinaire, tel que d'écrire parfaitement, ou d'exceller dans quelque partie du commerce, ou de s'être fait des amis puissans. Ces difficultés doivent peu surprendre, s'il est vrai, comme Graaf le fait observer, qu'il se presente aux Hollandois, pour les Indes, trois fois plus de soldats qu'ils n'en ont besoin, & qu'ils se reduisent souvent au choix de ceux qui apportent les meilleures recommandations. Avec quelques bonnes qualités qu'on entre à leur service, on n'a point d'autre parti à se promettre que celui de soldat, à quatre Risdales par mois & la nourriture, qui est également mauvaise à bord & dans les garnisons. Elle consiste en trente livres de riz crud, qui tiennent lieu de pain de munition, avec douze sous & demi en argent. La moitié des gages

GRAAF. Introduction.

GRAAF. Introduction. est payée deux fois l'année, non en especes courantes, mais en hardes ou en marchandises, qu'on passe assez haut. L'autre moitié court, & ne se paye qu'à la fin du service, c'est-à-dire, après le retour en Hollande (68). Les Forts où la Compagnie entretient des troupes, sont si mal sains, à l'exception de la Côte de Coromandel, Batavia, & quelques autres lieux, que l'ennui d'un si triste sejour, joint au chagrin de se voir négligés, jette quelquefois les meilleurs Sujets dans un affreux desespoir.

GRAAF. 1668. Départ de l'Auteur. Son arrivée à Batavia, d'où il passe au Bengale.

Graaf ne represente tous ces maux que pour les plaindre; car la qualité de Chirurgien est un merite si recherché sur les Vaisseaux & dans tous les établissemens des Indes, qu'en attirant des caresses & des distinctions, elle conduit souvent à la fortune ceux qui joignent un peu de conduite à beaucoup d'habileté. L'auteur fait souvent remarquer qu'il jouissoit heureusement de ces deux avantages. Il s'engagea, pour la troisieme fois, au service de la Compagnie de Hollande en 1668, sur *le Jeune Prince*, Vaisseau qui appartenoit à la Chambre de Hoorn, & qui partit du Texel le 14 de Décembre. Sa navigation, juf-

(68) Premier Voyage de Graaf, pages 7 & précedentes.

qu'à Batavia, n'eut rien de plus remarquable que la mort de son fils, que tous ses soins ne purent guerir d'une fievre chaude, & qui ne reçut pas d'autre sépulture que celle qui est en usage sur mer; spectacle assez triste pour un pere, quoiqu'avec un peu de reflexion il doive lui paroître égal que son fils serve de pâture aux vers ou aux poissons (69). GRAAF. 1669.

En arrivant à Batavia, il fut temoin d'une ceremonie, qui fait honneur au bon ordre que la Compagnie entretient dans ses Etablissemens. Toute la Bourgeoisie de Batavia, les Officiers & les Troupes, les Capitaines, Pilotes, Ecrivains, Consolateurs, Chirurgiens des Vaisseaux qui étoient à la rade, enfin tous les Européens de la Colonie Hollandoise, passerent en revue sur l'esplanade du Château, devant le General & les Conseillers des Indes. Graaf n'ajoute point à quoi montoit ce dénombrement. Il fut bien-tôt nommé entre ceux qui devoient faire le voyage de Bengale. Dans cette route, il visita quelques ports Hollandois de l'Isle de Ceylan, & le Fort de Paliacate, sur la Côte de Coromandel, d'où s'étant rendu près d'*Isle de-Gale*, à l'embouchure du 1669. Revue generale à Batavia.

(69) Troisieme Voyage, page 40.

GRAAF. 1669.

Gange, & remontant ce fameux fleuve, quoique le courant y soit très rapide, il mouilla heureusement, le 9 d'Octobre, devant le Comptoir Hollandois d'Ougly (70).

Accès de piété du Grand-Mogol.

Pendant quelques mois qu'il y employa dans l'exercice de sa profession, un accès de zele pour le Mahometisme porta le Grand-Mogal à faire publier, dans toute cette contrée, des ordres severes contre l'idolatrie. Les Pagodes furent murées. On diminua les taxes des Mahometans, & celles des Payens furent augmentées. En même-temps ce Prince envoya de grosses aumônes à la Mecque, & depêcha d'autres ordres pour abolir tous les lieux publics de débauche. Mais Graaf observe que menant lui-même une vie fort déreglée dans son Palais, son exemple eut plus de force pour soutenir le regne du vice, que ses Edits pour établir celui de la vertu.

Comptoir d'Ougly, d'où Graaf se rend à Cassambar.

Les environs d'Ougly offrent un pays fort agreable, qui peut être comparé aux meilleurs cantons de l'Asie, pour la fertilité. Graaf en partit le 9 de Juin, par l'ordre du Directeur, pour se rendre au Comptoir de Cassambar. En remontant le Gange, il passa devant plu-

(70) Pages 43 & précedentes.

sieurs Bourgs, tels que *Nata*, *Trippina*, *Amboa*, *Nedia*, *Lallamatti* & *Sedebat*. Le 14, étant arrivé à Cassambar, il fut obligé, par un nouvel ordre, de remonter jusqu'à Patna, pour travailler à la guerison du Directeur Jacob Sanderus, qui étoit depuis long-temps accablé de maladies. Mais comme ses talens ne se bornoient point à la Chirurgie, on le chargea de lever les plans des Châteaux, des Villes & des Palais les plus considerables qui se presenteroient sur sa route. Le Directeur de Cassambar, pour favoriser cette entreprise en le traitant avec distinction, lui fit équiper une barque legere, dans laquelle on dressa, pour son logement, une tente fort commode. On lui donna douze rameurs, deux valets, un cuisinier, un interprete; & pour écrivain, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Corneille Van-Vosterhof, qui devoit demeurer à Patna (71).

GRAAF. 1669.

Commission qu'il reçoit sur le Gange.

Ces preparatifs retarderent son départ jusqu'au 10 de Septembre. Les premiers jours de sa navigation ne lui offrirent que de méchans villages. Mais ses yeux furent plus satisfaits en arrivant à *Moxedabat*, Ville assez grande, que le commerce a fort embellie. Elle est

Ville de Moxedabat.

(71) Graaf, page 46.

GRAAF. 1669.

sans murailles; mais on y voit une belle Place, qui sert de marché, avec des arcades soutenues par des colomnes. La maison du Gouverneur est distinguée par la beauté de ses édifices, & par un jardin fort agréable, au bord du petit Gange, qui est une branche du grand. Moxedabat est d'ailleurs une Ville bien peuplée, dont les Habitans font un grand commerce de soie & de toutes sortes d'étoffes (72).

Les bords du Gange continuerent d'offrir, à Graaf, quelques Bourgs & plusieurs Villages, jusqu'à Ragi-Mohol, Ville également considerable par sa grandeur & par l'abondance de ses marchandises. En descendant sur la rive, il fut conduit à la Cour de Kappado Moselem, qui avoit toujours marqué beaucoup d'affection pour les Hollandois, & qui ne fit pas difficulté de lui accorder la permission qu'il demanda de dessiner la Ville & le Palais du Prince *Cha Sousa*.

Description de Ragi-Mohol.

Ragi-Mohol & ses fortifications s'étendent sur le bord du Gange (73), qui est fort large dans ce lieu, & qui se partageant en plusieurs bras, forme

(72) *Ibidem.*

(73) L'Auteur ne marque pas sur quelle rive. On doit regretter aussi que dans un Voyage si interessant il n'ait pas observé les distances.

GRAAF. 1669.

sutant de petites rivieres. La Ville a plusieurs édifices remarquables, tels que des Mosquées pour les Mahometans, des Pagodes pour les Idolâtres, un grand marché fort bien bâti; & du côté du Gange, un beau Palais avec un corps de logis pour les femmes. A l'extrémité de la Ville, vers la montagne, on voit les masures de l'ancien Château, & les debris de l'ancienne Ville. C'est à Ragi-Mohol qu'on rafine l'argent de Bengale, & qu'on frappe les roupies. Les Hollandois ont obtenu la liberté d'y établir un Comptoir, mais peu considerable, derriere lequel sont situés le Palais & les jardins du Prince Cha-Sousa, frere d'Aurengzeb, qui occupoit alors le Thrône de l'Indoustan, & plusieurs autres édifices dont la plûpart ont été ruinés par les guerres. Graaf dessina le Palais du Prince dans toute son étendue, c'est-à-dire, avec ses bâtimens & ses jardins. On en donne la figure d'après lui (74).

Graaf dessine le Palais de Cha Sousa, frere du Grand-Mogol.

(74) On place ici l'explication des renvois, qui chargeroient trop la figure.

A. Bâtiment au mur de derriere, où sont les pompes & le reservoir, d'où l'eau coule pour les jets d'eau.

B. Tour octogone, sur laquelle le Prince monte lorsqu'il fait combattre les élephans.

C. Bain à trois tours, qui ne sert qu'à l'usage du Prince.

D. Grandes Salles avec leurs fontaines, joignant

GRAAF. 1669. Jardins du même Palais.

La forme générale du jardin est presqu'un quarré parfait. Deux des côtés donnent sur la riviere, & les autres sur la campagne. La longueur de chaque côté est d'environ cinq cens pas. Tout l'espace est entouré d'un grand mur, orné de plusieurs petites tours, d'une architecture agréable. Il est divisé en cinq grandes parties, par des murailles fort hautes & fort épaisses. Chaque partie a ses bâtimens, qui renferment diverses chambres, avec des voutes & des arcades d'un assez beau travail, les unes peintes & dorées, les autres chargées de sculpture, toutes soutenues par de grosses colomnes rondes ou octogones, dont les unes sont de bois, & les autres de pierre ou de cuivre. Chaque jardin a ses fontaines, où l'eau coule par divers tuyaux, qui se croisent avec d'art. Elles sont de marbre & d'albâtre, ou de pierre bleue & blanche, & la

le mur du milieu.

E. Salle du Sallam, c'est-à-dire, grande piece où le Prince donne audience.

F. Appartement des femmes, qui est du côté de la Ville & du Comptoir Hollandois.

G. Grands espaces plantés d'arbres, & ornés de Cabinets repandus dans les intervalles.

H. Grand vivier, où l'on descend par quatre degrés de pierre.

I. Reservoirs d'où partent les tuyaux qui se croisent, & portent l'eau dans toutes les parties du Jardin.

K. Jardin du milieu, qui est plus haut de dix pieds que les autres, voûté par-dessous, & plein de tuyaux.

PLAN DE LA VILLE
DE MONGHER

Le Gauge

T. IX. N.° XI.

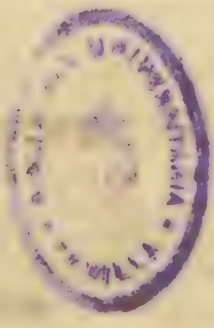

plûpart ornées de figures d'animaux en marbre ou en bronze. En un mot, ce jardin eſt une des merveilles du Pays, & ſeroit admiré dans tout autre lieu (75). GRAAF. 1669.

Après avoir employé huit jours à viſiter la Ville & le Palais, Graaf rentra dans ſa barque, qui le conduiſit à la pointe de *Borregangel*, ainſi nommée, parce qu'elle eſt la premiere pointe d'une montagne qui s'avance dans le grand Gange. Elle eſt couverte d'arbres, au-deſſus deſquels on trouve un petit village, avec un caravanſeras pour les Voyageurs. Pointe de Borregangel.

Au-deſſus de Borregangel, l'Auteur paſſa devant pluſieurs villages, entre leſquels on lui fit diſtinguer *Gingiparſaat*, renommé par la multitude de ſes Forgerons & de ſes Charpentiers. On y conſtruit pluſieurs de bâtimens pour la navigation. Il eut enſuite la vûe de diverſes places, telles que *Rampour*, *Thiena*, *Jagarnatpour*, *Siabatpour*, Karjoka, & Goëraſſi, après leſquelles il arriva devant la ſeconde pointe, qui ſe nomme *Panthi*, & qui s'allonge, comme la premiere, juſqu'au bord du Gange. On découvre, ſur la pointe de Panthi & ſur le haut de la montagne, un tombeau Mahometan, entouré d'un Gingiparſaat. Pointe de Panthi.

(75) *Ibid.* page 49.

GRAAF. 1669.

mur, & un petit village accompagné de quelques jardins. Au pied, sur le bord même de la riviere, on voit un grand Tamarin qu'on a pris soin d'environner d'un ouvrage de maçonnerie, & qui a de loin l'apparence d'un bastion. L'autre côté du Gange offre un village nommé *Laigola*, & les ruines d'un ancien jardin.

Pointe de Patrigatti.

En continuant de remonter, Graaf vit encore, sur les deux rives, quelques bourgs & quelques villages, jusqu'à *Patrigatti*, qui est la troisieme pointe de la montagne. Cette pointe n'est qu'un roc escarpé, qui descend du sommet de la montagne jusques dans la riviere. Sur le bas, on a trouvé l'art de bâtir une mosquée, qui est environnée d'une muraille blanche. A peu de distance, on voit quelques arbres, au-dessous desquels les Idolâtres ont construit une Pagode, qui sert de retraite à quelques Fakkirs. Graaf ne put resister à la curiosité de visiter plusieurs rochers de différentes grandeurs, sur lesquels il fut surpris de voir diverses figures, & des caracteres qu'il lui fut impossible de lire. Il observa, dans la montagne, quantité de cavernes, ou de souterrains, qui la traversent. Quelques-unes étoient habitées par des Fak-

Autres des Fakkirs.

kirs. Il en vit un qui demeuroit seul, dans un de ces antres, où il prioit dévotement, en offrant quelques fleurs qu'il arrosoit d'eau & murmurant quelques paroles. Tous les effort de Graaf & de ses gens ne purent troubler sa priere, ni lui faire rompre le silence dont il faisoit peut-être un point de sa Religion (76). GRAAF. 1669.

Plus loin, mais avec aussi peu d'attention à marquer les distances, l'Auteur parvint à la quatrieme pointe, qui se nomme *Jangira*, ou *Gehanguir*, & qui a beaucoup de ressemblance avec les précedentes. Elle a vers le bas, quelques habitations, avec des jardins; & presqu'au sommet une mosquée. De l'autre côté, on apperçoit quelques pauvres cabanes. Mais ce que cette pointe a de plus remarquable, c'est un grand rocher, éloigné du rivage d'environ quatre cens pas, qui forme un demi-cercle, de six cens pas de diametre par le bas, & de deux mille par le haut. Du côté qui regarde la riviere, il est tout-à-fait escarpé, & veritablement inaccessible; mais en dedans, au contraire, il est assez uni. L'Auteur le compare à la montagne de Gibraltar, qu'il avoit vûe dans sa jeunesse. Sur ce rocher, Quatrieme pointe du Gange.

(76) *Ibid.* page 50.

GRAAF. 1669.

on voit à soixante pas de hauteur, une Pagode entourée d'un mur, à laquelle on monte par quelques degrés. Le sommet contient quelques habitations de Pelerins. Entre la pointe de Jangira & le rocher, passe un ruisseau dont le cours est si rapide, sur-tout lorsqu'il est enflé par des pluies, qu'on ne le traverse pas sans danger. De ce lieu, Graaf prit plaisir à faire le chemin à pied jusqu'à Gorgate. C'est une promenade agréable. Il visita les ruines d'un ancien Palais de Gehanguir, bisayeul d'Aurengzeb, dont la quatrieme pointe du Gange a tiré son nom. Cet édifice, quoiqu'à demi détruit par les guerres civiles, conserve encore dans ses murs, dans ses arcades & ses colomnes, un reste de grandeur qui excite de l'admiration. Gorgate est un assez grand village, à deux lieues de Jangira. On y passe un pont de pierre de huit arches, défendu aux deux bouts par une tour octogone. Ce pont, qui n'a pas moins de trois cens pas de long, passe pour l'ouvrage du fameux Tamerlan, & porte en effet de grandes marques d'antiquité. Graaf étant retourné à sa barque, passa devant les villages de Kartai, Golle, Killoupar, Haelpour, Manci, Hermincora, & découvrit ensuite une grande

Gorgate, ancien Palais de Gehanguir.

grande Ville qui se nomme *Mongher*.

GRAAF. 1669.

Graaf arrive à Mongher & veut observer cette Ville.

En approchant de cette Place, la beauté de ses murs qui sont de pierre blanche, ses châteaux, ses mosquées, & les autres édifices qu'on apperçoit de la riviere, lui en firent prendre une si haute idée, qu'il entreprit de la visiter. Il descendit avec son Ecrivain & ses deux valets, pour faire le tour des fossés. Mongher a presque la forme d'un arc, dont le Gange paroît la corde. Graaf compta ses pas, en faisant le tour de la Ville, depuis une pointe de l'arc jusqu'à l'autre. Il en trouva douze mille cinq cens. La fidélité qu'il devoit aux ordres du Directeur de Cassambar lui fit écrire cette observation sur un papier. Il y joignit le nombre des portes & des petites tours, qu'il avoit comptées avec le même soin, leur distance entr'elles, & tout ce qui lui avoit paru meriter de l'attention. Mais quelque précaution qu'il eût observée, il n'avoit pu se dérober à la vûe des gardes d'une grande porte qui regarde les terres. Ils le suivirent. Ils l'arrêterent. Sa barque, qui étoit à quelque distance de la Ville, fut arrêtée aussi par quelques soldats.

Il est arrêté & conduit au Gouverneur.

Il fut mené au Gouverneur, dont le Palais n'étoit pas éloigné de la même

GRAAF. 1669.

porte, & donnoit sur une piece d'eau assez spacieuse, proche de la grande mosquée. Cet édifice avoit quinze tours. Le Gouverneur nommé *Misa Mahamet*, More de haute taille & d'un air imposant, étoit au milieu de ses Conseillers, vétu magnifiquement, assis sous un fort beau dais & sur des tapis très riches. Il avoit près de lui deux boetes, l'une pour le tabac, & l'autre pour le betel. Après avoir regardé les deux Hollandois d'un air severe, il leur ordonna de s'asseoir au-delà des tapis. Il continua de les regarder assez longtemps. Enfin il leur demanda d'un ton fort rude, de quelle Nation ils étoient, d'où ils venoient, & dans quelle vûe ils s'étoient approchés de la Ville. Ils répondirent qu'ils étoient Hollandois; que leurs maîtres les envoyoient à Patna, & qu'ils avoient quitté leur barque pour acheter quelques provisions dans Mongher. Mais pourquoi vous a-t-on vus faire le tour de nos murs, reprit le fier Indien, & porter si soigneusement les yeux sur nos bastions & sur nos portes? Quel est votre dessein? Qu'avez-vous écrit sur un papier? En même temps, il leur donna ordre de lui remettre ce qu'ils avoient écrit. Mais, avec autant d'adresse que de

Comment il est interrogé.

prudence, Graaf cacha dans son sein le papier qui contenoit ses remarques, & présenta au Gouverneur un écrit dont il n'avoit rien à redouter. On ne laissa pas de le fouiller, & de tirer de ses poches, un compas & un quart de cercle. Cependant, après avoir considéré fort attentivement ces deux pieces, ils les lui rendirent, sans comprendre ce que c'étoit, ni quel pouvoit être leur usage. Alors, il leur demanda la permission de retourner à sa barque, & de continuer son voyage à Patna. Mais on lui répondit qu'il falloit passer la nuit à Mongher, & qu'ils la passeroient en lieu de sûreté, eux & leur barque. La fin du jour ayant fait separer le conseil, ils furent jettés tous deux dans une prison fort puante, où ils n'eurent pas d'autre lumiere que celle d'une lampe. Ils s'y trouverent confondus avec des voleurs & des assassins, qui attendoient le châtiment de leurs crimes (77).

GRAAF. 1669.

Il est confondu avec des Brigands dans une affreuse prison.

Le lendemain, vers midi, quelques soldats vinrent les prendre, & les conduisirent au Conseil. Le Gouverneur leur demanda quel pays étoit la Hollande ? qui la gouvernoit ? quelle étoit leur Religion, & s'ils croyoient au

Seconde interrogation.

(77) *Ibid.* page 53.

GRAAF. 1669.

Prophete Mahomet. Ils répondirent, par leur interprete, que la Hollande étoit un Pays riche & puissant, rempli de grandes villes & de beaux villages, où le Commerce florissoit, & d'où l'on envoyoit sans cesse un grand nombre de Vaisseaux dans toutes les parties du monde; qu'on y vivoit sous le Gouvernement des Etats, & qu'on y croyoit à Jesus-Christ, Fils de Dieu, & Redempteur des hommes. » Vous ne croiez » donc pas au Prophete Mahomet, » reprit ardemment le Gouverneur? » Je m'en étois défié. Vous êtes donc » pires que ces chiens; en montrant ses gardes, qui étoient des idolâtres du Pays. Après quelques autres discours, Graaf revint à le supplier de leur rendre la liberté de partir dans leur barque, parce que les affaires qui l'appelloient à Patna étoient pressantes, & parce que le jeune homme, qui l'accompagnoit, se trouvoit fort mal du miserable cachot où il avoit passé la nuit. On lui répondit que s'ils y mouroient l'un & l'autre, on prendroit soin de les jetter dans le Gange, pour les faire retourner au Bengale, d'où ils se disoient venus; mais qu'ils ne partiroient point avant qu'on eût écrit au Mogol, & qu'on eût reçu ses ordres. Aussi-tôt ils

furent enfermés dans une autre prison, vis-à-vis de la premiere, fort près du cimetiere de la Mosquée. C'étoit une Chapelle quarrée, qui n'avoit guere plus de quatre pas d'étendue. L'épaisseur des murs étoit de trois pieds, & l'entrée en avoit deux de large. Deux trous, défendus par des barreaux, servoient de fenêtres; & le toît, qui étoit rond, avoit la forme d'une cloche. Ce petit édifice étoit environné de tombeaux. Les deux Hollandois y furent gardés nuit & jour par quelques soldats, armés d'arcs, d'épées & de boucliers. Leurs valets eurent néanmoins la permission de les visiter, & celle de leur acheter tout ce qui étoit nécessaire à leur subsistance. Une infinité d'Habitans venoient les observer, par les deux trous qui leur servoient à respirer l'air. Quelques-uns leur témoignoient de la compassion. D'autres les traitoient de chiens, d'espions, & de traîtres qui menaçoient la sûreté du Pays. Graaf eut d'abord la liberté d'écrire à Ragi-Mohol, à Cassambar & à Patna; mais ensuite, cette faveur fut supprimée.

GRAAF. 1669. Sa prison est changée.

Quelques jours après, on le fit paroître au Conseil, sans être accompagné de l'Ecrivain, qui étoit fort mal, & que sa jeunesse faisoit d'ailleurs excuser.

Troisieme interrogation.

GRAAF. 1669.

Toutes les accusations tomboient sur Graaf, parce qu'on l'avoit vû fort attentif à considerer la Ville, & qu'il avoit écrit ses observations. » On lui » demanda d'où lui étoit venu la har- » diesse de venir à Mongher, d'en faire » le tour & d'observer les murs; s'il » ne sçavoit pas que c'étoit une Ville » frontiere, sur laquelle il n'étoit pas » permis à des Etrangers de jetter les » yeux? que c'étoit l'ordre du Mogol; » que par consequent nous étions tom- » bés dans sa disgrace, & devenus di- » gnes d'un châtiment si rigoureux; que » pour le même crime, un Nabab avoit » fait attacher depuis peu un *Timidor* » sur une planche & l'avoit fait scier » par le milieu du corps. Il ajouta: » Vous vous dites Hollandois; nous » ne connoissons point votre Nation. » Vous êtes de rusés Portugais, des » des coquins, que le rebelle Sevagi » employe pour nous observer, dans le » dessein de venir surprendre la ville(78). En vain Graaf prit le ciel à témoin de ses intentions. On le menaça du gibet, ou de l'attacher au tronc d'un arbre, & de le tuer à coups de fleches. Il fut reconduit à sa prison, où la ri-

(78) Page 56. Voyez l'Histoire de Sevagi dans la Relation de L'Estra.

gueur de ſes gardes & les outrages de la populace ne firent que redoubler. Cependant il ne pouvoit croire qu'on attentât à ſa vie, ſans avoir reçu des éclairciſſemens ſur ſon voyage, & des ordres du Grand-Magol. L'Ecrivain ſe croyoit menacé de la mort, & cette crainte l'affoibliſſoit encore plus que ſa maladie. Graaf l'exhortoit à la conſtance & le ſoutenoit par ſes raiſonnemens (79). GRAAF. 1669.

Dans l'excès de leurs peines, ils reçurent beaucoup de conſolation d'une Lettre, qui leur fut remiſe par leurs valets. Elle étoit de Jacob *Verburg*, Directeur d'Ougly. Il leur marquoit qu'on avoit appris, au Comptoir, la nouvelle de leur infortune; qu'ils ne devoient pas manquer de courage; qu'on avoit écrit, en leur faveur, au Nabab de Patna; & qu'on étoit réſolu de ne rien épargner pour leur délivrance. Une autre Lettre qu'ils reçurent, le jour ſuivant, du Directeur de Soëpra, leur faiſoit les mêmes promeſſes. Quatre jours après, le Gouverneur de Mongher reçut lui-même un ordre du grand Nabab de Patna, qui le preſſoit de lui envoyer les deux

(79) *Ibid.* page 57.

GRAAF. 1669.

Hollandois qu'il retenoit dans ses prisons. Ils se crurent libres. Cependant le Gouverneur differa d'obéir, sous prétexte qu'ayant écrit à la Cour d'Agra, il devoit attendre la reponse du Mogol. Mais il n'eut pas la hardiesse de les maltraiter plus long-temps. Il leur laissa même la liberté de se promener dans la Ville, sans autre condition que d'être accompagnés de quelques soldats, & de revenir coucher le soir dans leur prison. Un de leurs valets ayant publié que Graaf étoit un Chirurgien fort habile, cette qualité, qui est fort estimée des Indiens, lui attira bien-tôt plus de consideration qu'il n'avoit essuyé d'insultes. Le Gouverneur même se hâta de le faire appeller, & lui fit des excuses de sa rigueur. Quoi? vous êtes Chirurgien, lui dit-il. Eh! pourquoi ne m'en avertissez-vous pas? Il le supplia de voir son neveu, qui étoit incommodé depuis long-temps de la poitrine. Il lui promit de grandes recompenses. Graaf saisit l'occasion de se faire respecter. Sans refuser ses conseils, il répondit qu'il n'avoit avec lui, ni ses instrumens, ni ses remedes; & voyant en effet le malade, il déclara que sa langueur venoit d'un ulcere au poumon, mal in-

La qualité de Chirurgien fait respecter l'Auteur.

Comment il est vangé du Gouverneur.

curable, pour lequel l'oncle & le neveu devoient prendre patience, comme il la prenoit lui-même à l'égard sa prison. Quelques secours heureux, qu'il distribua dans la Ville, acheverent d'autant mieux sa vengeance, que deux jours après, un second Courier du Nabab apporta, au Gouverneur, l'ordre de faire partir sur le champ ses deux Prisonniers; sans quoi il étoit menacé d'être conduit lui-même à Patna, pour y être puni comme un Rebelle. Il ne lui resta que le parti de la soumission, qui parut couter beaucoup à sa fierté. GRAAF. 1669.

Pendant quelques jours, que Graaf avoit employés à se promener dans la Ville, il avoit ajouté de nouvelles observations à celles qui avoient causé sa disgrace. Il repete que cette Place est d'une beauté singuliere. Le Gange baigne d'un côté le pied de ses murs. Du côté de la campagne, elle est presque ronde. Ses fossés sont larges & profonds, mais secs dans tous les temps où la riviere n'est pas fort haute. Elle a quatre portes, dont celle qui regarde l'Orient est la principale. On y entre par deux ponts-levis, après lesquels on passe un guichet, qui est suivi d'un grand espace quarré & ceint de murs, d'où l'on Description de Monghir.

GRAAF. 1669.

sort par une autre porte. Les deux côtés de cette porte offrent deux grandes figures de pierre, qui représentent deux élephans, chacun monté d'un homme armé. Les portes du Sud & de l'Oueſt reſſemblent beaucoup à la premiere: mais celle du Nord eſt moins grande & moins ornée. Près de la porte du Nord, on voit, ſur une petite élevation, quelques arbres, une pagode, & divers tombeaux, dont la vûe donne ſur un grand vivier. Le centre de la Ville, dans l'endroit où pluſieurs rues ſe croiſent, eſt occupé par un très beau Kettera (80), de forme octogone, environné de pluſieurs belles maiſons qui ont de petites tours. Toutes les rues de la Ville vont d'une porte à l'autre, & ſe croiſent au Kettera. Le côté de la riviere préſente un beau Château, avec le Palais des anciens Rois, le logement de ſes femmes, & pluſieurs autres Bâtimens d'une magnifique apparence. Devant la porte Orientale, c'eſt-à-dire, au dehors, on a formé un grand marché, où l'on vend ſans ceſſe toutes ſortes de viandes, de volaille, de poiſſon, & de fruits. C'eſt auſſi le poſte de

(80) L'Auteur n'explique point ce que c'eſt qu'un Kettera; mais il paroît ailleurs que c'eſt la bourſe des Marchands.

la grande garde. Cette Ville ayant été fort maltraitée dans les guerres de 1657 & 1658, on s'occupoit encore à relever ſes bâtimens. Les Magiſtrats & les principaux Habitans font profeſſion du Mahometiſme. Tout le reſte eſt livré à l'idolâtrie. La garniſon étoit compoſée de cinq cens hommes de pied, & de mille chevaux. Quoiqu'on parle, à Mongher, une langue propre au pays, que Graaf nomme le haut More, on y employe les caracteres Perſans pour l'écriture. La plûpart des Habitans n'ont pas d'autre occupation que le Commerce. Hors de la Ville, & ſur le bord même des foſſés, on voit un grand nombre d'édifices, qui ſervent de demeure & d'atteliers à quantité d'ouvriers & d'artiſtes. On y fabrique toutes ſortes d'ouvrages & de marchandiſes. C'eſt une eſpece de Fauxbourg, ſans aucune apparence de regularité.

GRAAF. 1669.

Graaf reçut, dans ſa barque, ſix ſoldats qui devoient lui ſervir d'eſcorte juſqu'à Patna: mais la crainte d'être punis, par le Nabab, de la mauvaiſe conduite de leur Gouverneur, en fit deſerter quatre avant la fin du voyage. Le troiſieme jour de leur navigation, les deux Hollandois rencontrerent une petite flotte, qui portoit les équipa-

Route de Graaf depuis Mongher juſqu'à Patna.

GRAAF. 1669.

ges & les vivres d'un corps de troupes qui suivoit les bords du Gange. Elles consistoient en douze cens cavaliers fort bien équipés, quarante chameaux, six élephans, quantité de bœufs, & quelques bataillons d'infanterie. Cette petite armée, qui appartenoit à Mir-Amarting, Prince idolâtre, venoit de la montagne d'Assang, avec ordre de se rendre aux environs de Delli & d'Agra, pour marcher contre le rebelle Sevagi, avec l'armée du Grand-Mogol. La barque de Graaf ne pouvant avancer beaucoup plus vîte, il eut l'occasion, dit-il, de faire, pendant quelques jours, des remarques assez curieuses; mais il negligea de les écrire. Enfin, perdant de vûe ces troupes, il passa par les Villages de *Detiapour*, *Mokava*, *Monareck*, *Noada*, *Baar*, *Bander-Bana*, *Fathoa*, & par d'autres lieux, Pagodes & de belles Mosquées. De Fatoha, il se rendit à pied par un chemin fort agréable, en suivant le bord du Gange, au Palais de Sestakan, Nabab de Patna, où l'on ne fit pas difficulté de lui laisser visiter à loisir les Edifices & les Jardins (81).

Palais de Sestakan.

De-là, continuant sa marche, par un chemin bordé de Jardins très agréa-

(81) *Ibidem*, pages 62 & précedentes.

bles, il arriva au Fauxbourg de Patna. La perſpective de cette Ville lui parut charmante. A ſon arrivée, il fut conduit au Comptoir Hollandois par un Baniane, qui l'occupoit alors pour la Compagnie de Hollande. Auſſi-tôt que le Conſeil de Patna en fut averti, il envoya au Comptoir un Secretaire, & quatre Députés, avec ordre de ſaluer les deux Hollandois, & de recevoir, de leur bouche, d'exactes informations ſur le traitement qu'ils avoient eſſuyé à Mongher. Graaf n'eut pas beſoin de conſulter ſon reſſentiment, pour faire un recit peu favorable au Gouverneur. GRAAF, 1669.

Pendant quelques jours de repos qu'il prit à Patna, la curioſité de connoître une Ville ſi celebre par ſon Commerce, lui fit acheter un habit More, ſous lequel il entreprit de la viſiter dans toutes ſes parties, avec le ſoin d'écrire fidelement ſes obſervations. Il ſe fit accompagner de ſon Interprete & d'un ſeul valet (82).

Deſcription de Patna.

La Ville de Patna eſt ſituée fort près du Gange, comme un grand nombre d'autres Places, dont les Habitans ont voulu ſe procurer cette commodité, pour leurs bains & leurs purifications. Elle eſt défendue par un grand Châ-

(82) *Ibidem.*

GRAAF. 1669.

teau, revêtu de Boulevards & de Tours. On y voit de belles Maisons, des Mosquées, des Jardins, des Pagodes & d'autres Bâtimens somptueux. Sa situation est sur une hauteur, pour éviter les grandes inondations du Gange. On monte, du rivage à la Ville, vingt, trente, &, dans quelques endroits, quarante degrés de pierre. Du côté de la terre, elle est flanquée d'un grand nombre de Redoutes & de Tours, qui servent néanmoins à l'orner plus qu'à la défendre. D'une extrêmité de la Ville à l'autre, regne une grande rue, bordée de boutiques, où l'on trouve toutes sortes de marchandises & d'ouvriers. Cette rue est traversée de plusieurs autres, dont les unes aboutissent à la campagne, & les autres vers le Gange. Dans la plus haute partie de la Ville, on voit une grande Place, qui sert de marché, un très beau Palais, où le Nabab fait sa demeure, & un grand Kettera, où s'assemblent les Marchands de diverses Nations, avec des montres de toutes leurs marchandises (83).

Graaf part pour Soëpra.

Après avoir satisfait sa curiosité dans la Ville, Graaf retourna au Palais du Nabab Sestakan, pour en admirer encore une fois les jardins & les fontai-

(83) page 63.

nes: mais il s'en épargne la description, parce qu'il leur trouva beaucoup de ressemblance avec ceux de Ragi-Mohol. Graaf fut pressé de quitter ce beau lieu, par une Lettre de Sanderus, qui l'attendoit impatiemment à Soëpra, dernier Comptoir de la Compagnie sur le Gange. Etant remonté sur cette riviere, il ne cessa plus de voir un pays fort peuplé, jusqu'à la fameuse Mosquée de *Monera*, dont on lui avoit raconté beaucoup de merveilles. Monera n'est en lui-même qu'un miserable village, éloigné d'une demi-lieue du Gange, & ses Habitans ne sont que de pauvres laboureurs. Ce canton étoit autrefois desert. Mais un celebre Fakkir, nommé Iha-Monera, remarquant la fertilité naturelle du terroir, qui ne servoit de retraite qu'aux tigres, aux loups & aux chiens sauvages, maudit ces dangereux animaux, les chassa par la force de ses prieres, & bâtit dans le même lieu une petite Chapelle, où il fit quantité de miracles. La reputation de sa sainteté lui ayant attiré beaucoup d'aumônes, son valet trouva de si grosses sommes après sa mort, qu'il fit bâtir à sa memoire une Mosquée magnifique, qui sert de retraite à quantité de Fakkirs (84).

GRAAF. 1659.

Fameuse Mosquée de Monera & son origine.

(84) Page 64.

GRAAF. 1669. Description de cette Mosquée.

C'est un bâtiment quarré, qui est environné d'arcades & de colomnes. Le toît en est rond, & couvert, avec beaucoup d'art, de petites pierres jaunes & bleues. Chaque angle offre une petite tour, dont le toît est de la même forme & de la même couleur que le grand. Tout cet édifice est entouré d'un mur haut de dix pieds, & long de cent quarante pas sur chaque face. La principale entrée est une très belle porte de pierre, devant laquelle on a placé une piece de canon, forgée de plusieurs barres de fer, qui tire huit livres de balle. De l'autre côté de la Mosquée, on voit un grand vivier bordé d'arbres, où l'on descend par sept ou huit marches, & dont les rives sont couvertes d'un grand nombre de tombes. On y a bâti une autre Mosquée, plus petite que la premiere, près de laquelle on admire un élephant de pierre, qui tient un aigle avec sa trompe, & dont on vante la vertu contre le tonnerre, les éclairs & le mauvais temps. On trouve sans cesse au-tour de ce lieu, une infinité de Fakkirs, qui débitent leurs fables aux pelerins, & qui en tirent de l'argent par diverses sortes d'impostures. Les uns font leur residence habituelle dans la Mosquée. Les autres courent le pays

en troupes, armés de bâtons, avec des enseignes & des banieres. Ils sont quelquefois nuds, quelquefois vêtus bisarrement & souvent couverts de cendres, pour se donner un air de penitence qui les rend effroyables. Dans tous les villages & dans les villes mêmes de leur passage, les Habitans sont obligés de leur fournir des vivres, pour se garantir de leurs brigandages (85).

GRAAF. 1669. Comptoir de Soëpra, pour l'opium & le salpêtre.

L'arrivée de Graaf à Soëpra, la guerison du Directeur Sanderus, & quelques petits évenemens de guerre & de commerce, enrichissent peu le reste de cette Relation. Le Comptoir de Soëpra n'a pour objet que l'opium & le salpêtre, qui sont en abondance dans ce canton. Le bâtiment des Hollandois repond, par sa grandeur, à l'importance de ce negoce. C'est un quarré long, dont la longueur s'étend sur le bord du Gange, avec une tour à chaque coin. Il est divisé en trois corps, dont l'un est accompagné d'un très beau jardin. Celui du milieu contient le magasin, & de fort beaux appartemens pour les Chefs. Le troisieme est le lieu du travail, où l'on cuit & l'on purifie le salpêtre. Au de-là du chemin, les Directeurs ont fait bâtir des écuries d'une

(85) *Ibid.* Page 65.

GRAAF. 1669. assez grande étendue, qui portent, en langage du pays, le nom de *Place du bois* (86).

1671. Après avoir employé près de deux ans dans les Comptoirs de sa nation, Graaf quitta celui d'Ougly, le 20 Novembre 1671, sur un Vaisseau destiné pour la Perse. Mais, en passant sous la Côte de Ceylan, le bâtiment fut jetté, par un orage, dans le Port Hollandois de Colombo. L'Amiral De-la-Haie, dont on a lu l'Expédition au Tome XXXII de ce Recueil, donnoit alors la loi sur ces mers, avec une escadre de douze Vaisseaux François. Graaf ayant abandonné le dessein du voyage de Perse, eut l'occasion, avant son retour en Hollande, qui fut differé jusqu'à l'année suivante, d'apprendre les revolutions qui venoient d'arriver à Goa, & les premieres avantures du celebre Dom Pedre De-Castro. Mais comme il ne devoit ses informations qu'à la renommée, on verra plus volontiers les mêmes évenemens dans le recit d'un Voyageur François, que le hasard rendit temoin d'une partie de ce qu'il raconte, & qui n'a pas le même interêt qu'un Hollandois à décrier la conduite des Portugais dans les Indes. J'ai pris soin de ren-

(86) *Ibid.* page 75.

voyer ici cette partie (87) du voyage de Carré, pour suppléer aux omissions de Graaf, par quelques Observations historiques, qui conviennent à la fin de ce Volume. GRAAF. 1671.

§ I.

Etat des Portugais aux Indes Orientales, en 1670, & l'Histoire de Dom Pedre De-Castro.

LEs Guerres, entre l'Espagne & le Portugal, avoient épuisé d'hommes deux Etats qui se trouvoient deja fort dépeuplés, par les grandes Colonies que l'un & l'autre avoient envoyées dans les deux Indes. Ce qui leur restoit d'Habitans suffisoit à peine, pour la culture des terres & pour l'entretien du commerce intérieur. Ainsi l'on étoit fort éloigné, dans les deux Nations, de pouvoir envoyer du secours aux Colonies mêmes, qui se trouvant pressées par d'autres ennemis, attendoient en vain les flottes, dont elles étoient accoutumées à recevoir, tous les ans, un renfort de soldats & de munitions. 1670. Sources de l'affoiblissement des Portugais.

Les Portugais des Indes Orientales s'imaginerent qu'il étoit arrivé quelque Leurs inquietudes à Goa.

(87) Voyage de Carré, Tome II. Page 86.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

fatal accident qu'ils ne pouvoient pénétrer, ou que les flottes qu'ils avoient fait partir pour Lisbonne ayant peri dans le voyage, on les avoit oubliés, sans faire desormais aucun fond sur un commerce qui commençoit à s'affoiblir, & dont le profit ne remplaçoit pas les depenses qu'il falloit renouveller chaque année, pour équiper un grand nombre de Vaisseaux, & leur faire passer avec mille dangers des mers immenses, qui ne pouvoient jamais être assez connues. Le commerce ne dépérissoit pas moins par cette opinion, que par les efforts des Hollandois & des Anglois, qui enlevoient chaque jour quelque Place importante aux Colonies Portugaises, & qui établissoient des Comptoirs redoutables dans tous les lieux dont ils devenoient les maîtres. Les Princes voisins contribuoient aussi à ruiner les affaires du Portugal, & prenoient ce temps pour abbattre une puissance, qui faisant valoir trop long-tems des droits chimeriques, s'étoit mise en possession d'une infinité de biens qui ne lui appartenoient pas.

Division des Seigneurs.

Enfin les Portugais étoient reduits si bas dans les Indes, qu'entre eux mêmes, chacun pensant pour son propre interêt à sauver quelque chose du nau-

ſage, ils ceſſerent bien-tôt d'employer leurs ſoins & leurs forces au bien commun de leur nation. Les Seigneurs, qui tenoient pour le Portugal des Places fortes & des pays conſiderables, ſecouerent le joug de la dépendance. Ils ſe traiterent d'abord avec une défiance naturelle, parce qu'ils craignoient de trouver, l'un dans l'autre, des obſtacles à leurs uſurpations. Cependant ayant reconnu que cette diviſion ne pouvoit ſervir qu'à leur ruine, ils formerent une eſpece de ſocieté : ſur quoi l'Auteur obſerve que rien ne peut ſubſiſter ſans quelque apparence de juſtice (83).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES, 1670.

Ils convinrent de partager les terres & l'argent qui appartenoient à la Couronne, de ne ſe cauſer aucune inquietude entr'eux, & de ſe raſſembler contre l'ennemi commun, s'ils trouvoient de l'oppoſition à leur entrepriſe. Douze des principaux ſe ligueerent particulierement contre le Viceroi, qui paroiſſoit conſerver la fidelité qu'il devoit à la Cour. Il avoit combattu le deſordre, auſſi-tôt qu'il s'en étoit apperçu ; & dans la ſuite, il n'oublia rien pour en arrêter le cours. Il publioit des nouvelles du Portugal. Il faiſoit repandre adroite-

Traité par lequel ils ſe réuniſſent.

(83) Carré, page 90.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

ment que le Roi, vainqueur de tous ses ennemis, envoyoit des secours d'hommes & de munitions dans les Colonies, & qu'incessamment on verroit arriver une puissante Flotte à Goa. Pendant qu'il soutenoit les esprits par cet artifice, il dépêchoit souvent des caravelles en Europe, pour representer sa situation. Tous ces soins ne lui faisoient recevoir aucune reponse de la Cour, qui ne pouvant seconder le zele de son Ministre, craignoit d'avouer sa foiblesse, & prenoit le parti de laisser croire que ces informations n'alloient pas jusqu'à Lisbonne (89).

Fermeté du Viceroi pour les tenir en bride.

Le Viceroi n'en fut pas moins ferme, & préfera, suivent les termes de l'Auteur, la satisfaction d'être homme de bien dans l'infortune, à celle de devenir riche & puissant par une perfidie. Quoique les Rebelles eussent plus de forces pour l'attaquer qu'il ne lui en restoit pour se défendre, il continua de soutenir, par toutes sortes de voies, l'intérêt de la Couronne. On tenta de l'engager du-moins au silence. Sa vertu demeura inflexible, & ne fit que se roidir contre les difficultés. Enfin les conjurés penserent à se défaire de lui. Les plus violens proposoient de se sai-

(89) *Ibid.* page 92.

fir ouvertement de sa personne, & de lui ôter la vie. D'autres, pour conserver quelque apparence d'ordre & de modération, vouloient qu'on cherchât, dans sa conduite même, des prétextes pour l'arrêter & pour le faire perir dans une prison. L'opinion des plus adroits, & celle qui l'emporta, fut de s'assurer à la vérité de sa personne, mais pour le mettre dans un Vaisseau & le renvoyer en Portugal, chargé d'accusations, qui leur donnassent le temps d'exécuter tous leurs desseins, & de s'affermir dans les Domaines dont ils avoient fait le partage. Cette résolution fut suivie avec tant de bonheur ou d'habileté, qu'ayant enlevé le malheureux Viceroi dans une promenade, ils le confierent à la garde d'un Capitaine de Vaisseau qui retournoit à Lisbonne. On prétend qu'à son départ, ils eurent la temerité de lui déclarer, qu'ils l'envoyoient porter au Roi la nouvelle de sa perte & de leur revolte. Après cet étrange attentat, ils exercerent, dans la Ville, toutes sortes d'injustices & de cruautés. La famille du Viceroi fut dépouillée de ses biens; & ceux qui oserent lever la voix, en sa faveur, perdirent la vie dans les supplices (90).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Comment ils se défont de lui.

(90) Page 95.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

§ II.

Histoire de Dom Pedre De-Castro.

Caractere de Dom Pedre De-Castro.

Dom Pedre De-Castro, qui tenoit un rang distingué parmi les Conjurés, fut celui qui garda le moins de menagement dans ses violences. C'étoit un très mechant homme, ingenieux à trouver les moyens de faire reussir toutes ses vûes, qui n'étoient ordinairement que des crimes. Il avoit acquis d'immenses richesses, autant par des concussions ouvertes, que par les ressorts secrets d'une trop heureuse politique, qui lui rendoit aisé tout ce qui flattoit ses passions (91). Le rôle qu'il joue dans ce recit oblige l'Auteur de rappeller un évenement, qui achevera de faire connoître son caractere.

Vers le temps de la décadence des Portugais, & lorsque la soumission des Seigneurs commençoit à diminuer, un jeune Prince de Visapour alla passer quelque temps à Bicholain, petite ville éloignée de Goa d'environ deux lieues. Les promenades & les bois dont elle est environnée en font un sejour fort

(91) Page 69.

agréable

agréable, où le Prince vouloit se délaisser du tumulte de la Cour, sans renoncer tout-à-fait aux plaisirs. Le voisinage de la Capitale Portugaise attiroit continuellement chez lui quantité de Seigneurs, qui contribuoient à son amusement. Cette vie lui parut si douce, qu'il s'en fit une habitude. Le commerce des Dames Portugaises l'attachoit encore plus. Il avoit pour elles une si vive inclination, qu'il ne connoissoit plus de bonheur dans un autre lieu. Cependant ses affaires le rappelloient à sa Cour. Il auroit souhaité de pouvoir emmener quelqu'une de ces Portugaises, dont la beauté l'avoit touché. Il s'ouvrit à Dom Pedre De Castro, dont il avoit reconnu le caractere & l'habileté.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Dom Pedre envisagea, dans le dessein du Prince Mahometan, une occasion de satisfaire la haine qu'il portoit au Viceroi. Il y avoit, à Goa, deux Dames d'une rare beauté, mais d'une grande reputation de vertu, qui étoient de la maison du Viceroi, ses proches parentes & qui descendoient des anciens Seigneurs à qui le Portugal devoit la conquête des Indes. Dom Pedre résolut de les vendre au Prince; & si le projet paroit détestable, l'exécu-

Il livre deux Dames Chrétiennes à un Prince Mahometan.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

tion ne le fut pas moins. Il feignit de se reconcilier avec la famille du Vice-roi, qu'il faisoit profession de hair depuis long temps. Tous les honnêtes gens furent d'autant plus charmés de cette réconcilation, qu'elle faisoit gemir le Public, & qu'elle nuisoit même au cours des affaires. Les esprits penétrans, qui connoissoient Dom Pedre, soupçonnerent quelque mauvaise vûe dans une résolution si subite. Ils ne se trompoient pas. Dom Pedre poussoit insensiblement son entreprise, & conduisoit les deux victimes au précipice.

Elles avoient des terres considerables, où elles vivoient souvent d'une maniere convenable à leur naissance. Respecté comme il étoit par son rang & par ses richesses, elles ne pouvoient refuser ses visites. Il les accoutuma si naturellement à les recevoir, que n'ayant aucune défiance de ses intentions, elles consentirent un jour à prendre l'amusement de la promenade avec lui. Il avoit fait préparer un Palanquin. Le Prince, averti de l'occasion, envoya sur leur passage quelques gens armés qui les enleverent. On ne douta point, à Goa, que cette trahison ne fût un crime de Dom Pedre. Plusieurs Portugais, qui avoient rencontré le palan-

quin, accompagné d'une nombreuse escorte, rendirent témoignage qu'ils en avoient entendu sortir les gemissemens de deux femmes, & qu'entre leurs plaintes elles avoient prononcé son nom avec horreur. On le connoissoit assez dépravé, pour trahir indifféremment sa Patrie & sa Religion. Personne n'ignoroit qu'en arrivant aux Indes, il avoit livré aux Infideles une de ses propres parentes; & ceux qui l'avoient connu en Portugal lui attribuoient une infinité de crimes (92).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1679.

La plûpart de ses complices n'étant pas plus reglés dans leurs mœurs & dans leurs principes, il s'éleva bientôt entr'eux, des querelles qui donnerent à Goa les scenes les plus sanglantes. La guerre n'a rien d'affreux, dont on ne vît l'image, entre des Citoyens qui avoient le même interêt à vivre dans l'union. Si cette Anarchie eût duré plus long-temps, ses Auteurs auroient trouvé leur punition, dans une fureur qu'ils commençoient à tourner contre eux mêmes. Mais le Vaisseau, qui portoit le Viceroi en Portugal, arriva heureusement au Port de Lisbonne. La colere du Roi fut si vive en apprenant

Anarchie qui produit de grands desordres à Goa.

(92) *Ibid.* pages 106 & précedentes.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

la sedition, qu'il fit équiper aussi-tôt deux grands Vaisseaux de guerre, sur lesquels il fit embarquer un nouveau Viceroi, de la même Maison que le précedent, homme severe & résolu, qui, en suivant les ordres de son maître, devoit travailler à la vengeance de sa famille. Quantité de Seigneurs partirent avec lui, pour soutenir l'autorité du Roi dans la sienne, & pour commander sous lui quelques troupes d'élite qui composoient son cortege. Il avoit ordre de faire arrêter tous les rebelles, en arrivant à Goa, & de les renvoyer, chargés de fers, à la Cour de Portugal.

Arrivée d'un nouveau Viceroi.

Il fait arrêter Dom Pedre De-Castro.

Avec quelque diligence que le nouveau Viceroi pût passer les mers, il n'arriva point assez tôt pour exercer, sur les seditieux, toute la rigueur des châtimens qu'il leur destinoit. La plûpart s'étoient entredétruits ; & ceux qui survivoient prirent le parti de se retirer dans leurs Gouvernemens, ou chez les Princes voisins. Dom Pedre s'étant flatté que la ruine des uns & la fuite des autres, joint à l'ancienne consideration dont il jouissoit dans Goa, feroient oublier ses excès, ou le mettroient à couvert de la vengeance, ne put se déterminer à quitter une Ville

où toutes ses richesses étoient rassemblées. Il fut trompé dans cette esperance. Le Viceroi, instruit de sa securité par quelques Emissaires, dont il s'étoit fait préceder, le fit arrêter en descendant au rivage, & le mit, sous une bonne garde, dans le premier Vaisseau qui devoit retourner en Europe. Aussitôt l'autorité du Roi fut rétablie dans la Ville, & les soins du nouveau gouvernement se tournerent au-dehors.

Etat des Portugais aux Indes. 1670.

Ceux qui se trouvoient chargés de la garde de Dom Pedre, ont raconté que jugeant sa perte infaillible, il avoit passé tout le temps de la navigation dans une sombre tristesse, comme un criminel qu'on traîne à l'échaffaut. Mais ses idées changerent, & sa confiance se ranima, lorsqu'il fut entré dans la riviere de Lisbonne. La Cour avoit pris une autre face par la mort du Roi Dom Jean. Outre que ces changemens sont toujours favorables aux criminels d'Etat, Dom Alphonse, qui succedoit à la Couronne, avoit toujours aimé Dom Pedre, qui étoit à peu près du même âge, & qui avoit été le compagnon de son enfance. Il le reçut avec autant d'affection, que Dom Jean lui préparoit de rigueur. Cet heureux coupable auroit pu vivre avec honneur & dans un rang

Dom Pedre est mis prisonnier à Lisbonne.

Faveur qu'il y trouve.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

distingué à la Cour de Portugal. Il se vit tout d'un coup au nombre des favoris; & le souvenir de son humiliation ne l'empêchoit point de soutenir sa nouvelle faveur, avec toute la fierté d'un mechant homme. Mais il forma le dessein de se venger, & cette idée le rappelloit à Goa. L'ancien Viceroi, qui occupoit un poste considerable à la Cour, étant au-dessus de ses atteintes, il résolut de faire tomber sur son parent & son successeur tout le ressentiment qu'il croyoit devoir à cette odieuse famille.

Il retourne aux Indes.

Ses instances lui firent obtenir du Roi, non seulement la permission de retourner aux Indes, mais encore des terres considerables, dans le voisinage de Goa, & le Commandement d'un Château qui dépend de cette Ville. Il avoit été frappé de l'excommunication, à Lisbonne comme à Goa, pour avoir vendu les deux Dames Chrétienes à un Prince Mahometan. Avant son départ, il fit demander son absolution à Rome; & l'ayant obtenue, il s'embarqua sur un Vaisseau particulier, qui partoit pour les Indes. L'indulgence de la Cour avoit paru surprenante en Portugal; mais elle causa beaucoup plus d'admiraton à tous les Portugais de l'O-

tient, sur-tout au Viceroi, qui jugea par l'air de hauteur & d'indépendance avec lequel il vit arriver un ennemi si redoutable, à quels nouveaux démêlés il devoit s'attendre avec lui.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Dom Pedre avoit, à Goa, sa femme & sa fille, qui méritoient toute la tendresse d'un mari & d'un pere vertueux. Il refusa de voir l'une & l'autre, pour se replonger dans l'excès de la débauche. Sa maison devint un serail, où il rassembla quantité de belles esclaves, achetées de diverses Nations. Ses amis & ses confidens étoient tout ce qu'il y avoit de gens décriés par leur caractere. Au milieu de cette molleſſe, il n'oublioit point ses projets de vengeance. Mais le Viceroi, qui ne doutoit pas de ses intentions, se crut obligé de le prévenir en se déclarant son ennemi, avant qu'il eût rien tenté contre son autorité. La protection de la Cour n'effraya point un homme ferme, qui étoit autorisé par les ordres du Roi Jean, & qui sçavoit d'ailleurs qu'Alfonse, avec la même foibleſſe qui lui faisoit prodiguer ses faveurs à des Sujets indignes, oublioit ses propres bienfaits, ou s'embarrassoit peu de les soutenir (93). Il garda d'autant moins de

Vie qu'il y mene.

(93) Page 123.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

ménagemens, qu'il se voyoit appuyé de tous les gens d'honneur, qui regardoient Dom Pedre comme la honte de leur Nation. A la premiere occasion où ce mépriſable ennemi lui manqua de reſpect, il le fit arrêter; & ſans écouter ſes plaintes, il le tint renfermé dans une étroite priſon (94).

Il eſt arrêté pour la ſeconde fois.

Il obtient la permiſſion de ſervir.

Vers le même temps, les Portugais ſe virent forcés de faire la guerre ſur mer. Dom Pedre, humilié par ſa ſituation, demanda inſtamment la liberté de combattre ſur la Flotte. Il l'obtint. Le Viceroi, qui le connoiſſoit brave, jugea non ſeulement qu'il étoit capable de rendre ſervice à l'Etat, mais que c'étoit une occaſion de s'en défaire; & cette conduite fit autant d'honneur à ſon deſintereſſement qu'à ſa prudence. Dom Pedre ſe trouva dans trois actions fort ſanglantes, où ſa valeur lui attira de l'admiration, & dont il eut le bonheur de ſortir ſans bleſſures. A ſon retour, le Viceroi informé qu'il ſe prevaloit deja de cet avantage, le fit conduire en priſon à la deſcente du Vaiſſeau (95).

Sa fuite d'une troiſieme priſon.

Mais ſoit qu'il eût corrompu ſes Gardes, ou que pour ſe délivrer de lui, le

(94) *Ibidem.*
(95) page 125.

Vicerοi même lui facilitât les moyens de se sauver, il sortit bien-tôt & de sa prison & de la Ville, d'où il se retira dans une des bourgades maritimes, qui sont habitées par des Mahometans & des Idolâtres. Rien ne prouve mieux la faveur qu'il avoit trouvée dans sa fuite, que la permission qu'il obtint de vendre sa Commission & les Terres qu'il avoit obtenues du Roi. Il passa deux ans dans l'oubli, errant aux environs de Goa, sans avoir l'audace d'y rentrer. On ignore s'il tenta, dans cet intervalle, de former quelque parti contre le Viceroi, & si le bon ordre qui regnoit dans le gouvernement lui en ôta l'esperance : mais, se livrant enfin à son desespoir, il prit la resolution de se retirer à la Cour de quelque Prince Mahometan. Il choisit celle de Visapour ; & pour y paroître dans tout l'éclat qui convenoit à son nom & à ses desseins, il se fit un Equipage magnifique, avec lequel il se mit en chemin à la fin de l'année 1672. Quoiqu'extrême dans tout ce qu'il entreprenoit, jamais il ne le fut tant que dans la pompe de sa marche. On l'eût pris pour quelque Ambassadeur extraordinaire du Roi de Portugal, qui, par l'ordre de son Maître, étalloit cette

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1670.

Son désespoir le conduit chez les Mahometans.

1672.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

magnificence aux yeux de l'Orient, dans la vue de s'attirer l'admiration & le respect ; deux sentimens, ajoute l'Auteur, qui conduisent naturellement à la soumission (96).

Sa retraite fit beaucoup de bruit parmi les Portugais. Quelques-uns se plaignoient hautement du Gouverneur. Comme on le soupçonnoit d'avoir fermé volontairement les yeux sur son évasion, les plus sages prétendoient, qu'après avoir fait arrêter un homme si dangereux, la prudence ne devoit jamais permettre de lui ouvrir les portes de sa prison (97).

Ce fut dans ces circonstances que le Voyageur François fut envoyé au pays de Visapour. En arrivant à Rhebac, Ville considerable de cet Etat, il apprit que Dom Pedre s'y étoit arrêté dans sa marche, & qu'il y faisoit prendre quelques jours de repos à son Equipage. Mais avant que d'expliquer les Relations qu'il eut avec lui, il donne une courte peinture de l'Etat du Royaume de Visapour, telle qu'il la reçut du Gouverneur de Rhebac, qui avoit beaucoup d'affection pour les François (98).

Carré arrive au Visapour dans le même temps que Dom Pedre.

(96) Page 127.
(97) Page 128.
(98) *Ibidem.*

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

L'ancien Roi étoit mort depuis peu. Un usurpateur étoit monté sur le Thrône par le crime de la Reine, qui avoit empoisonné son mari, pour mettre la Couronne sur la tête de son amant. Cet attentat n'avoit pas été si secret, qu'il eût échappé à la pénetration du Peuple; mais le nouveau Roi avoit trouvé l'art d'appaiser les esprits & d'entretenir la paix dans toutes les parties de l'Etat, en faisant briller toutes les vertus qui font les plus grands Monarques. Jamais on n'avoit vu plus de grace & de majesté sur le Thrône. Jamais la puissance n'avoit été plus heureusement employée pour inspirer l'amour. Il parut digne de la place qu'il occupoit; & l'on jugea, dit l'Auteur, que c'étoit pour corriger l'injustice de la fortune, que le Ciel avoit mis le sceptre entre ses mains. En un mot, il fit oublier le crime de sa femme, & sa propre naissance, qui, sans être mépriſable, étoit fort éloignée de l'élevation royale. Son bonheur acheva l'ouvrage de son merite. Un des plus grands Seigneurs du Royaume, qui avoit des droits incontestables à la Couronne, donna le premier exemple de la soumission, en lui prêtant de bonne grace le serment de fidelité. Il se nommoit Caveskan. C'é-

Etat de ce Royaume.

Caractere vertueux d'un Seigneur Mahometan.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

toit lui-même un homme au-dessus du commun par les qualités de son esprit, & capable également d'occuper la premiere place ou la seconde. Il gouvernoit après le Roi, ou plutôt le Roi ne gouvernoit que par ses conseils; & ces deux Chefs de l'Etat sembloient avoir attaché leur bonheur à celui des Peuples (99).

Le Roi tomba dans une maladie dangereuse; & sentant approcher la fin, il nomma Caveskan pour son successeur. Ce genereux Ministre repondit, aussi tranquillement que s'il y eût été preparé, » qu'il n'avoit jamais fait d'injusti-» ce, & qu'il ne vouloit pas commen-» cer; que le Roi laissant un fils, on » devoit esperer que ce jeune Prince ref-» sembleroit à son pere, & feroit le » bonheur de la Nation; que la Cou-» ronne lui appartenoit; & que l'uni-» que soin du Roi devoit être de nom-» mer un Gouverner à son fils.

Ce fils du Roi n'avoit que six ans. Il étoit né d'une femme légitime. Personne ne pouvoit lui contester ce que la modestie & la generosité du veritable héritier lui cedoient. Le Roi repondit à Caveskan, qu'il lui confioit & son fils & son Royaume. Il mourut

(99) *Ibidem*, page 132.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

après cette déclaration. Un évenement si singulier ne laissa pas de former plusieurs partis dans le Royaume. Quelques Seigneurs vouloient forcer le Ministre de prendre un rang qu'il lui étoit glorieux d'avoir refusé, mais dont ce refus même le rendoit plus digne encore, & leur faisoit souhaiter d'être les Sujets d'un tel Maître. D'autres se déclarerent pour un Prince du même sang, c'est-à-dire, pour le plus proche héritier de la Couronne après lui. Cette division causa des troubles. Les Gouverneurs des Provinces & des Villes, sous prétexte d'embrasser l'un des trois Partis, exercerent toutes sortes de concussions dans les lieux soumis à leur autorité. Le Gouverneur même de Rhebac, ayant demandé à sa Ville une très grosse somme d'argent que les Habitans s'étoient obstinés à lui refuser, avoit fait mettre le scellé à tous les Comptoirs & chez tous les Marchands, avec défense, sous peine de la vie, de le lever sans son ordre (1).

Usage singulier, pour juger du bonheur d'un regne.

Cependant le parti du jeune Prince étant devenu le plus nombreux, Caveskan ne se démentit point. Il fit couronner solemnellement son éleve. Dans cette ceremonie, qui servit beaucoup à

(1) *Ibid.* page 135.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

réunir tous les esprits, il fut déclaré Régent du Royaume & Tuteur du Roi. Entre plusieurs évenemens qu'on prend pour le presage d'un heureux regne, l'Auteur rapporte qu'après le couronnement, on place, suivant l'usage du pays, dans cinq differens endroits d'une salle, autant de monceaux, d'or, d'argent, d'étoffes, d'armes, & de riz; & dans un autre endroit, un monceau de cendre. Cette distribution est abandonnée aux mains des Prêtres; & tous les assistans demeurent dans un respect qui ne leur permet pas de toucher aux monceaux. On conduit le Monarque au milieu de la salle, les yeux bandés d'un riche turban, qu'on garde ensuite, avec une espece d'adoration. On l'abandonne dans ce lieu, pour observer de quel côté le hasard lui fera tourner ses pas, & pour en tirer un augure. S'il tombe sur le monceau d'or & d'argent, on juge qu'il sera passionné pour les richesses, & que ses Peuples souffriront de son avarice. Si c'est aux étoffes qu'il s'adresse, on est persuadé que sa Cour sera magnifique, & qu'il fera regner le commerce dans ses Etats. Les armes marquent la valeur & la victoire. Les grains annoncent l'abondance. Mais de tous les signes, la cen-

dre est le plus malheureux, parce qu'étant sterile d'elle-même, & le reste des choses consumées par le feu, elle est regardée comme un presage sûr de misere & de famine, de pertes & d'infortunes. ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

Le jeune Monarque tomba sur le monceau d'armes & sur le monceau de grains, qui passent pour le plus heureux des cinq presages (2).

Telle étoit la situation du Royaume de Visapour, à l'arrivée du Voyageur François. Après avoir salué le Gouverneur, qui se porta de lui-même à lui faire ce recit, il lui fit des plaintes, au nom de la Compagnie des Indes, pour le Facteur qu'elle avoit dans la Ville, qui avoit été compris dans l'ordre de fermer tous les Comptoirs. Il obtint sur le champ une exception, en faveur des marchandises qui appartenoient à la France. Carré arrive à Rhebac.

Mais la suite de cette narration ne peut avoir de grace, que dans la bouche de l'Auteur.

Ce fut, dit-il, dans cette Ville, que je vis, pour la premiere fois, Dom Pedre De-Castro. Il n'y avoit que sa personne qui me fût inconnue. La renommée m'avoit instruit de ses avan- Recit qu'il fait de ses liaisons avec Dom Pedre.

(2) *Ibidem*, page 143.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

tures; & comme il eſt rare qu'elle diminue le mal, j'avois conçu de lui les plus odieuſes idées. Il faiſoit le ſujet de toutes les converſations, & ſon nom étoit devenu fameux dans l'Orient. C'étoit un monſtre pour les gens de bien. C'étoit, pour les Indes, un ſujet de tout appréhender de la part des Portugais, auſquels ils n'attribuoient point des mœurs moins corrompues, & des principes moins tyranniques. C'étoit, pour les perſonnes capables de reflexions, une preuve de la foibleſſe du Portugal & de l'alteration de ſon Gouvernement.

Il reçoit ſa viſite à Rhebac.

Si Dom Pedre m'étoit connu, je n'étois pas tout-à-fait étranger pour lui. Il avoit entendu mon nom, dans pluſieurs voyages que j'avois faits aux environs de Goa. Auſſi la curioſité, ſi l'on ne veut pas ſuppoſer d'autre motif, l'amena-t-elle le premier chez moi. Sa viſite fut très longue. Peut-être ne cherchoit-il que l'occaſion de parler de lui-même, & les projets de vengeance qu'il avoit formés contre le Viceroi. Il me raconta mille choſes que je ſçavois, mais avec un tour avantageux pour lui, & propre à faire tomber l'injuſtice ſur tous les objets de ſa haine. Il me dit que ſes malheurs avoient commencé

de plus loin ; & que dans tous les temps de sa vie, il avoit inspiré une jalousie, qui ne l'avoit pas laissé manquer de chagrins & d'embarras. Je remarquai, dans ce recit, qu'il cherchoit moins ma compassion que mes louanges. S'il avouoit qu'il eût quelquefois succombé sous les traits de ses ennemis, il s'élevoit si fort au-dessus d'eux, qu'il paroissoit dédommagé de leur aversion, par l'opinion qu'il avoit de lui-même.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES, 1672.

Il penetre son caractere.

Je penetrai son caractere, & je reconnus que le Public ne lui faisoit pas d'injustice en le peignant des plus noires couleurs. Cependant je parvins à lui faire confesser que tout le tort n'étoit pas du côté de ses ennemis. Je lui dis d'un ton assez ferme, que le desespoir où il alloit se plonger, me paroissoit un effet de la colere du Ciel, qui se lassant de ses excès, étoit prêt sans doute à l'abandonner. Je lui demandai quelles étoient ses pretentions à la Cour d'un Prince Mahometan, où sa premiere démarche seroit infailliblement de renoncer au Christianisme ; desertion aussi honteuse devant Dieu que devant les hommes. Après son apostasie même, je le priai de me dire s'il se flattoit de trouver, dans une Cour infidelle, d'autres hommes que les Por-

Leur estime.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

tugais, c'eſt-à-dire, s'il faiſoit l'honneur aux Mahometans de leur croire plus de vertu & de probité qu'à des Chrétiens ? Devoit-il même eſperer que le ſacrifice dont il alloit ſe rendre la victime, fût d'un grand prix aux yeux des Mahometans ? La plûpart faiſoient-ils plus de cas de leur Religion, qu'il n'en faiſoit de la ſienne ? Je les connoiſſois, par une longue experience des cours de l'Orient, où loin du centre de leur créance, ils n'en adoptoient que les principes qui juſtifioient leurs plus honteuſes paſſions ; peu differens, dans tout le reſte, des veritables athées. J'ajoutai, que je ne comprenois pas d'ailleurs quelle vengeance il croyoit tirer du Viceroi des Indes, en juſtifiant par une conduite ſi criminelle tous les mauvais traitemens qu'il en avoit reçus. C'étoit le délivrer d'un ennemi, par des voies qu'il auroit choiſies lui-même dans le feu de ſa colere, s'il en avoit eu le choix. Quel triomphe pour lui, d'écrire en Portugal que ce Dom Pedre, qui après avoir obtenu ſon abſolution à Rome, avoit été renvoyé dans l'Orient avec des honneurs extraordinaires, venoit de quitter le ſervice de ſon Roi ; & qu'un Chevalier de l'ordre de Chriſt, s'étoit fait cir-

concire à la Cour de Visapour! Quel opprobre pour toute sa maison! Quelle affliction pour sa femme & pour sa fille, qu'il avoit laissées à Goa dans une situation indigne de leur naissance, accablées de tous les chagrins qu'on peut ressentir avec de l'honneur & de la pieté!

Je fis valoir quantité d'autres motifs; & comme j'étois penetré d'une avanture si honteuse au Christianisme, la même ardeur qui donnoit du poids à mon discours, semblant forcer son attention, je me sentis comme inspiré de lever les yeux, & d'adresser au Ciel une priere fervente pour son salut.

Mais lorsque je le croyois touché de mes expressions, & que j'en jugeois par le trouble de ses yeux, c'étoit l'idée de sa vengeance qui lui revenoit sans cesse, & qui lui permettoit à peine de m'entendre. Il ne me répondit que par une nouvelle peinture des outrages qu'il avoit essuyés. Quelle esperance lui restoit-il, soit à Goa, soit du côté de Portugal? Sa valeur, ou plûtôt son désespoir, dans trois actions sanglantes où il avoit exposé sa vie comme un soldat, n'avoit fait qu'irriter son ennemi. Jusqu'alors, le Vice-roi l'avoit hai par des raisons affectées,

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES, 1672.

par de prétendus motifs de zele & de fidélité pour l'Etat : mais il le haïssoit actuellement par un motif personnel ; il haïssoit sa bravoure, & l'éclat que cette qualité brillante avoit ajouté à son nom. N'étoit-il pas prêt à bien vivre avec lui, dans le moment que par ses ordres, il s'étoit vû conduire en prison comme le dernier des miserables ?

Il ne voyoit aucune ressource à la Cour de Lisbonne. Il en connoissoit la foiblesse ; & c'étoit assez d'y avoir une fois trouvé quelque accès, pour n'y retrouver, pendant le reste de sa vie, que des difficultés insurmontables. Il étoit las de souffrir des hauteurs & des rebuts. D'ailleurs, ne voyoit-il pas qu'en attendant des reponses de Lisbonne, il auroit le temps de languir dans les prisons de Goa ? Il sentoit depuis long-temps la nécessité de s'ouvrir un champ libre, où toutes ses qualités pussent s'exercer. Il étoit sûr de le trouver dans un Royaume tel que celui de Visapour, qui sans cesse agité par des guerres étrangeres ou domestiques avoit besoin d'hommes de tête & de résolution. Un homme tel que lui se soutenoit par lui-même, dans quelque lieu qu'il fût placé par la fortune. Il ne fai-

ſoit aucune différence d'un Chrétien de l'humeur du Viceroi, à un Mahometan ; excepté qu'il donnoit au dernier l'avantage des mœurs & de la probité. D'ailleurs, il avoit remarqué que tous les hommes ſe conduiſoient peu par les maximes de religion, dans les affaires où leur interêt ſe trouvoit engagé ; & que Mahometans ou Chrétiens, c'étoit cet interêt qui les gouvernoit uniquement. A l'égard de ſa femme & de ſa fille, il ſe propoſoit de prendre ſoin de l'une & de l'autre ; & le pouvoir de les ſecourir ne pouvoit jamais lui manquer.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

Un peu de reflexion, qu'il fit apparemment ſur cet air de confiance, le fit changer de diſcours. Enſuite, paroiſſant craindre de s'être trop ouvert, il revint au même ſujet, pour me dire que ſon deſſein n'étoit pas d'abandonner la religion ; qu'il ſeroit Chrétien autant qu'on peut l'être au milieu des Infideles ; & que ſi ſa conduite ne laiſſoit pas d'être un ſujet de ſcandale pour les Chrétiens, il falloit s'en prendre à ceux qui le forçoient de chercher, parmi les Mahometans, un aſyle contre la cruauté de ceux qui prenoient le nom de Chrétiens.

Quoique ſa réſolution me parût fer-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

Conseil que Carré donne à Dom Pedre.

me, & que j'esperasse peu de fruit de mes instances, il me rendit l'occasion de lui proposer une idée, que j'avois regreté qu'il eût interrompue. Ce n'étoit pas de retourner à Goa, où l'on m'avoit dit néanmoins que les sentimens du Viceroi étoient changés, & qu'il ne trouveroit plus de persecuteur. J'aurois apprehendé de l'aigrir d'avantage, & de m'attirer un refus qui m'eût fermé la bouche pour toujours. Mais je lui fis remarquer qu'il pouvoit quitter Goa sans se retirer à Visapour, où la Religion Chrétienne étoit en horreur; que d'autres pays lui offroient un asyle plus honorable pour lui-même, & plus sûr pour les gens de sa suite; qu'ayant un grand nombre d'esclaves Chrétiens, il alloit les exposer au danger d'être pervertis par la crainte ou par l'esperance; qu'il y avoit quantité de Villes, & des plus belles de l'Orient, où l'exercice du Christianisme étoit aussi libre qu'à Lisbonne. Je lui nommai Surate & Hispahan, où, parmi d'autres commodités, il trouveroit celle de faire valoir les grandes sommes d'argent qu'il emportoit avec lui, & le moyen par consequent de se soutenir avec distinction; au lieu de se ruiner par ses presens & ses dépenses, comme

il y seroit obligé dans le lieu dont il faisoit choix, pour se procurer une consideration fort incertaine. ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

Ce conseil étoit sage, & méritoit du-moins quelque nouvelle déliberation; mais il n'écouta rien, & ne pensant qu'à se rendre à Visapour, il me dit brusquement que j'étois le maître de partir avec lui; qu'il avoit pris des mesures pour la sureté de sa route; qu'un passeport très ample qu'il avoit obtenu pour lui & son équipage, l'exemptoit des droits d'entrée, & qu'il me conseilloit de saisir l'occasion; qu'il avoit pris de l'affection pour moi dans notre entretien; que je pouvois compter sur ses services; & que s'il ne se rendoit point à mes conseils, il ne me remercioit pas moins de les lui avoir donnés.

Je refusai honnêtement ses offres, en lui disant que s'il eût été disposé à partir le lendemain, je me serois fait honneur de l'accompagner; mais que j'étois chargé d'affaires pressantes, & qu'avec un équipage si considerable, sa marche ne pouvoit être aussi prompte que la mienne. En effet, il portoit des magasins entiers de riches marchandises & de meubles précieux. Il avoit des mulets chargés de vins exquis, de

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1672.

fromages, de viandes salées, de confitures, & de toutes les délicatesses dont les Portugais ne se laissent pas manquer dans les Indes. Je lui promis seulement de le voir à Visapour. Le Gouverneur de Rheback, dont j'allai prendre congé, me fit expedier un passeport, & me donna deux de ses gens pour guides; je partis le jour suivant, après avoir rendu sa visite à Dom Pedre.

1673. Carre se rend à Visapour.

Ma santé, qui étoit excellente à mon départ, se soutint pendant les premiers jours de la route : mais je fus saisi tout d'un coup d'une fievre violente qui dura deux jours entiers. Elle me quitta le troisieme, & me laissa dans un abattement qui ne me permettoit pas de me soutenir.

Il tombe malade en chemin.

J'étois fort mal logé. De Rheback à Visapour, on ne rencontre que de mauvaises cabanes, & des Habitans grossiers. La différence de ma Religion augmentoit encore leur brutalité. Mon passeport servit à me mettre à couvert de leurs insultes, en leur apprenant que j'étois connu du Gouverneur de Rheback, & que leurs mauvais traitemens ne demeureroient pas impunis. Mais les deux guides, qu'il m'avoit donnés, se lasserent d'accompagner un malade; & je me trouvai sans secours, dans un Pays dont j'entendois peu la langue.

Cependant

Cependant j'arrivai à Visapour : mais à peine fus-je entré dans la Ville, que la fievre me reprit avec une nouvelle violence. Je me logeai chez un honnête Persan, de qui j'appris aussi-tôt que le Gouverneur de la Ville étoit de sa Nation. Comme il y avoit beaucoup d'apparence que ma derniere heure n'étoit pas éloignée, & que l'affoiblissement de mes forces me confirmoit à chaque moment dans cette idée, je pris le parti d'envoyer un de mes gens chez le Gouverneur, avec ordre de lui dire, qu'un François, chargé des affaires de sa Nation, étoit dans la Ville depuis quelques jours, & que se trouvant fort mal, il lui demandoit en grace de venir recevoir de sa main des lettres importantes, qui ne pouvoient être remises avec plus de sureté que dans la sienne. Il vint aussi-tôt. Ma surprise & ma joye ne peuvent être representées, lorsque me reconnoissant le premier après deux mots d'entretien, il s'écria, dans sa langue, que j'entendois parfaitement ; Quel bonheur de retrouver ici le meilleur de mes amis ! Quoi, mon frere, c'est vous ! Je ne le reconnoissois pas : & quoique son visage me rappellât quelques idées vagues, la maladie avoit causé tant de désordre

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Heureuse rencontre qui fait à Visapour.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

dans les traces de mon cerveau, que je ne me le remis tout-à-fait qu'après avoir entendu son nom (3).

Ce Persan se nommoit Coja-Abdela. C'étoit un homme de consideration, qui avoit toujours aimé la Nation Françoise. Il avoit été long-temps Gouverneur de Mirzeou (4), & je l'avois connu familierement à la Côte de Malabar. Nous avions lié même une amitié fort étroite ; & je lui avois trouvé des mœurs si douces, avec tant de droiture & de probité, que j'aurois souhaité alors de ne le quitter jamais. Après avoir remercié le Ciel de cette heureuse rencontre, je commençai à mieux augurer de ma situation, lorsque je retrouvois des secours & des consolations assurées dans les soins de l'amitié. Cependant, l'ardeur de ma fievre ne faisant que redoubler, je priai Coja-Abdela, qui m'offroit affectueusement ses services, de penser d'abord à me procurer un logement plus commode, & dans quelque endroit où je fusse plus éloigné du bruit. Je prétends, me dit-il, que vous n'ayez pas d'autre maison

(3) *Ibid.* Page 174.

(4) L'Auteur ne parle pas de ce Persan, dans le Journal de ses Voyages : mais on a vu, dans celui de Dellon, qu'il étoit encore Gouverneur de Mirzeou, en 1670, & qu'il faisoit beaucoup de caresses aux François.

que la mienne ; ou si vous ne la trouvez point encore assez tranquille, je vous trouverai un appartement qui le sera beaucoup plus, & qui touche neanmoins à ma maison. Il me quitta pour aller donner ses ordres. J'envoyai avec lui un de mes gens, qui revint me rendre compte de l'appartement qu'il me destinoit. C'étoient trois chambres fort commodes, mais qui n'étoient pas moins exposées au bruit que le logement que je voulois quitter.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Dans cet intervalle je reçus la visite de Dom Pedre, qui avoit employé ses premiers soins, en arrivant dans la Ville, à s'informer du lieu où j'étois logé. Il me pressa d'accepter un appartement chez lui. Sa maison étoit dans le meilleur air de Visapour, & degagée de tout ce qui peut incommoder un malade. Il joignit tant de politesses à ses offres, que dans le triste état où j'étois, je ne pus les refuser. Abdela m'avoit deja declaré, en gemissant, qu'il n'y avoit point, dans la Ville, d'autres Medecins que les Prêtres Indiens, dont je ne connoissois que trop l'ignorance. Je le fis consentir à me voir logé chez Dom Pedre, qui avoit, à ses gages, un Chirurgien Portugais.

Dom Pedre y arrive & lui donne un logement.

Les secours que j'en reçus n'avance-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

rent pas ma guerison. Au contraire, ma fievre devint continue, & dura trente cinq jours, avec une ardeur qui ne me laissoit pas plus de repos la nuit que le jour. L'approche de ma mort, que je crus certaine, me fit demander si dans toute la Ville il n'y avoit pas un Prêtre, ou du moins un Chretien, entre les bras duquel je pusse expirer tranquillement. On n'eut pas de peine à me trouver des Chretiens; mais c'étoit autant de renegats, qui avoient abjuré l'Evangile pour embrasser l'Alcoran, & qui vivoient dans la plus infame debauche.

Carré passe pour mort.

Cependant mon mal ne faisant qu'augmenter, je tombai dans une profonde lethargie. On me crut mort. Le Chirurgien me voyant sans poulx & sans respiration, declara que je venois d'expirer. Croira-t-on que Dom Pedre se souvint alors qu'il étoit Chrétien? Il fit allumer des cierges dans ma chambre; & faisant l'office de Prêtre, avec ses valets & les miens, il se mit à reciter, près de moi, les prieres que l'Eglise ordonne pour les Morts. Je suis porté à croire qu'il le faisoit par un motif de pieté, & par quelque sentiment d'amitié pour moi. Mais comme la malignité humaine empoisonne les

meilleures actions, on a prétendu que son unique vûe avoit été de faire connoître qu'il n'avoit pas embrassé le Mahometisme. ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Le lendemain, il recommença les mêmes prieres, & les ordres furent donnés pour ma sepulture. Une heureuse negligence à les executer, me sauva la vie. Les domestiques ayant remis cet office au jour suivant, qui étoit le troisieme jour de ma lethargie, un Portugais se sentit porté, par un mouvement de Religion, à passer la nuit près de moi. Pendant qu'il prioit à genoux, il se fit dans mon temperament une revolution subite, qui me rendit le sentiment & la connoissance. Mais ne retrouvant pas la force de parler, je tournai les yeux dans toutes les parties de la chambre, qui étoit fort éclairée de la lumiere d'un grand nombre de bougies. Le Portugais fut saisi d'une si vive frayeur, qu'étant sorti de ma chambre avec précipitation, il alla publier que l'esprit du François étoit revenu; & personne n'ayant jugé de la verité, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer qu'un homme mort depuis deux jours fut revenu à la vie, son recit passa pour une illusion de la crainte & ne fit pas naître la pensée de me se-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

courir. Cependant, ma memoire s'étant un peu fortifiée, l'appareil qui m'environnoit me fit connoître l'erreur où l'on étoit sur ma situation. Je m'efforçai de me faire entendre : mais je fus mal obei de ma langue & de mes bras. Ainsi, faute d'assistance, je retombai dans le danger de mourir réellement. Cette cruelle solitude dura jusqu'au matin. Coja-Abdela étant venu chez Dom Pedre, on lui raconta mon apparition prétendue. Moins credule que les Portugais, il ne se fit pas repeter une avanture dont il comprit tout d'un coup le fond ; & l'amitié le conduisit promptement à ma chambre. Il me trouva les yeux ouverts, avec quelques apparences de mouvement, mais trop foible encore pour l'entendre. Il me reveilla bien-tôt, par la force de quelques liqueurs qu'il me fit avaller ; & d'autres remedes acheverent de m'arracher à la mort (5).

Dans ma convalescence, les soins de Dom Pedre se relâcherent beaucoup. Il n'étoit occupé que de ses plaisirs. D'ailleurs l'extrémité où je m'étois vû reduit m'avoit porté à lui confier plusieurs choses précieuses, qui lui seroient demeurées par mort. Ses espe-

(5) *Ibidem.* Pages 183 & précedentes.

rances étoient trompées; & comme je lui avois remis ce dépôt à la vûe de plusieurs personnes, sur-tout à celle du Gouverneur Persan, il comprenoit qu'il ne seroit pas aisement dispensé de me le restituer. Le regret d'abandonner une proie, qu'il avoit crûe certaine, lui fit prendre un parti qui étoit capable effectivement de lui en assurer la possession. Ce fut de m'empoisonner (6). ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

J'étois encore si foible, que la moindre agitation me causoit un évanouissement. Il vint un jour, dans ma chambre, environné d'une douzaine de courtisannes & de plusieurs instrumens. Ayant sçû, me dit-il, que j'étois beaucoup mieux, il vouloit contribuer à ma guerison par l'amusement de la danse & de la symphonie. En vain lui representai-je que ce spectacle me convenoit peu. Il fit étendre de riches tapis, sur lesquels s'étant assis à l'Indienne, avec toute sa suite, il commença la fête par un concert d'instrumens, qu'il fit ensuite accompagner de la voix des femmes. Après la musique, il donna ses ordres pour la danse. Je l'appellai plusieurs fois, pour le supplier de m'épargner ce tourment. Il feignit de Nom Pedre tente de l'empoisonner.

(6) Page 189.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

ne me pas entendre. Ce fut alors que le bruit & la chaleur faillirent de me couter la vie. Je me sentois prêt à m'évanouir, & je demandai quelque chose qui pût soutenir mes forces. Dom Pedre attendoit cette occasion. Un esclave, qu'il avoit chargé de ses ordres, me présenta, dans un gobelet, une liqueur dans laquelle il avoit jetté une poudre dont on ne prend pas deux fois. Il ne s'étoit pas même caché pour composer ce breuvage; & de toute l'assemblée, je fus le seul qui ne pus le remarquer. Un de mes valets comprit de quoi j'étois menacé. Il s'avança brusquement; & prenant le gobelet des mains de l'esclave, comme s'il n'eut pensé qu'à disputer le droit de son office, il fit exprès un faux pas qui lui fit renverser la liqueur. Dom Pedre, irrité jusqu'à la fureur, maltraita de plusieurs coups & mon valet & l'esclave. Il se retira dans le même transport, & je reçus aussi-tôt l'explication de cette avanture (7).

Ses nouvelles tentatives furent prévenues par des soins si peu déguisés, qu'il n'approcha plus de ma chambre sans trouver deux de mes gens qui s'attachoient à lui, comme des ombres,

(7) *Ibid.* page 189.

& qui ne perdoient pas ſes mains de vûe. Ma ſanté s'étant tout-à fait retablie, je lui redemandai le depôt que je lui avois confié. Il fit naître mille difficultés, que j'eus beaucoup de peine à vaincre. Cependant je le forçai enfin de me le rendre, à l'exception de vingt ou trente piſtoles, qu'il avoit priſes dans mes habits, ſur l'opinion de ma mort, & d'une montre, dont il me dit qu'il avoit fait preſent à la plus belle des femmes qu'il m'avoit amenées. Je m'applaudis de n'avoir pas fait une plus groſſe perte. Mes affaires ne m'ayant pas arrêté long temps à Viſapour, je ne partis point ſans prendre congé de lui : mais je ne balançai point à lui reprocher ſon malheureux deſſein, & je lui declarai que le mien étoit d'apprendre à tout l'univers, que ce Dom Pedre, qui faiſoit tant de bruit dans le monde, étoit un Apoſtat, un empoiſonneur, un homme dont le Chriſtianiſme devoit ſe feliciter d'être delivré, & qui feroit l'opprobre de la religion de Mahomet. Tels furent nos adieux. En effet, s'il n'avoit pas embraſſé le Mahometiſme, c'étoit moins par un reſte d'honneur, qui ne s'éteint pas dans les ames les plus corrompues, que pour éviter toutes ſortes d'aſſujet-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Leurs adieux.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

tissemens, & pour vivre sans aucune religion (8).

Catastrophe de Dom Pedre.

L'Auteur ajoute que Dom Pedre De-Castro, après avoir vieilli dans ses crimes, fut poignardé par un Seigneur de Visapour, dont il avoit corrompu la femme, & dans le temps qu'il faisoit ses efforts pour violer sa fille. L'Orient, dit-il, offre des Renegats, de tous les Pays de l'Europe, sans en excepter la France.

Renegats François, qui veulent voler l'Auteur.

Deux François de cette espece lui rendirent visite à Visapour, & ne feignirent de lui marquer du respect, que pour chercher l'occasion de le voler. On croit devoir conserver ici les principaux traits de cette avanture.

Leur Histoire.

» Deux de ces malheureux, dit-il, » vinrent chez moi pendant ma mala- » die. Ils y revinrent, lorsque je com- » mençois à me porter mieux. Je n'y » étois pas; mais étant averti de leur » visite, je deliberai assez long-temps » si je devois les voir. Je m'y détermi- » nai enfin, dans la pensée que je serois » peut-être assez heureux pour faire » quelque impression sur leurs esprits, » & que quand tous mes Voyages ne » m'apporteroient pas d'autre fruit que » d'avoir rendu un Chretien à l'Eglise, » je me trouverois bien payé. Lorsqu'ils

(8) Page 191.

SEVILLA

PALAIS ET JARDINS DE CHA SOU SA
PRINCE DE RAGI MOHOL

Le Gange

T. IX. N.XIX

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

» étoient venus, ils s'étoient simple-
» ment annoncés comme des François
» qui se trouvoient à Visapour, & qui
» vouloient offrir leurs services à un
» homme de la même Nation, chargé
» des ordres du Roi de France pour
» cette contrée. Ils m'avoient fait dire
» aussi, que s'ils avoient la veste & le
» turban, ce n'étoit pas qu'ils eussent
» changé de Religion; mais qu'étant
» sans cesse avec les Turcs, ils s'étoient
» vêtus comme eux, pour trouver plus
» de facilité dans une sorte de commer-
» ce qu'ils exerçoient à Visapour.

» Je sçavois deja le contraire : mais
» je feignis de paroître abusé, pour
» jouer mieux mon rôle. Ils se présen-
» terent donc une troisieme fois chez
» moi, d'un air aussi familier que s'ils
» eussent deja fait connoissance. Je les
» remerciai de leur honnêteté. Mais
» leur premier but avoit été de me vo-
» ler chez moi; & n'en ayant pas trou-
» vé l'occasion, ils esperoient de la re-
» trouver d'autant plus facilement, dans
» le Voyage qu'ils me croyoient resolu
» de faire à Saint-Thomé, que le siege
» étoit devant cette Ville, & que toute
» la campagne étoit infestée par les deux
» Partis. Ils me dirent qu'ils en étoient
» arrivés depuis peu; qu'ils étoient

Etat des Portugais aux Indes. 1673.

» venus de France sur les Vaisseaux du
» Roi, commandés par Mr De-la-
» Haie(9),& qu'ayant été obligés de le
» quitter, ils avoient trouvé d'honnêtes
» Officiers Mores, qui les avoient pris
» avec eux,& qui leur faisoient des avan-
» tages considerables pour leur fortune.

» Je suis bien aise, leur dis-je, que
» votre fortune soit meilleure ; mais il
» il me semble que votre bonne mine
» en a diminué ; & vous semblez tout
» empruntés dans ces habits. Voyez ce
» que c'est que d'être déguisés. Vous
» n'avez ni l'air François ni l'air More.
» Il me semble que vous auriez aussi-
» bien fait de garder votre juste-au-
» corps & votre chapeau ; car je ne puis
» croire que vous avez changé de Reli-
» gion comme d'habit. Quoique fort
» impudens, leur trouble parut sur
» leur visage. Le plus hardi des deux me
» repondit que le Seigneur, avec lequel
» ils étoient, avoit souhaité qu'ils fus-
» sent vêtus comme les autres person-
» nes de sa maison, & qu'il seroit bles-
» d'y voir une difference d'habit. Mais
» ne l'est-il pas, leur dis-je, de la dif-
» ference de votre Religion & de la
» sienne ? Il est vrai, me dirent-ils,

(9) Voyez son Journal, au Tome XXXII de ce Recueil.

» qu'il n'a pas tenu à lui que nous » n'ayons embrassé le Mahomethisme ; » mais nous avons essuié d'assez mauvais traitemens, pour conserver notre sainte Religion, dans laquelle nous » voulons mourir. C'est à dire, Messieurs, repliquai-je, que j'ai devant » les yeux des Martyrs du Christianisme. Je prendrai soin de publier que » j'ai vu deux jeunes François, qui » conservant toute la pureté de leur foi » sous le turban, ne se servoient du » changement d'habit que pour convertir les Mores, & qui se feroient donner la circoncision même, pour se » mettre plus en état de faire des Chrétiens. J'admire votre zele, Messieurs, » & l'art que vous avez de faire tourner de si mauvais moyens à de bonnes fins.

ETABLIS PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

» Ces deux méchans hommes me » parurent dans un fort grand embarras. Comme j'étois instruit du dessein » qu'ils avoient de me voler sur le chemin de Saint-Thomé, j'employai l'adresse pour m'en garantir. Je leur demandai combien ils avoient mis de » temps à venir de cette Ville jusqu'à » Visapour. Ils me repondirent qu'ils » avoient marché l'espace de quarante-» cinq jours. Il faut, leur dis-je, que

ÉTAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

» vous vous soyez arrêtés en chemin.
» Non, me dirent-ils; & là-dessus ils
» me promirent qu'au temps de mon
» départ ils me donneroient de bons
» avis sur la route, & même quelques-
» uns de leurs amis pour me servir de
» guides & d'escorte. Nous ne nous
» entendons pas, interrompis-je. Il y a
» aujourd'hui trente cinq jours que j'ai
» depêché un Courier à Saint-Thomé,
» pour y porter des paquets dont j'étois
» chargé; & je souhaiterois de sçavoir
» dans quel temps à peu près j'en puis
» avoir des nouvelles. J'en ai même de
» l'inquietude; parce que chemins sont
» remplis de soldats, & le passage très
» dangereux. Je n'attends que cet éclair-
» cissement pour retourner à Surate,
» où est le Comptoir general de notre
» Compagnie; & ma santé commen-
» çant à revenir, je songe à partir au
» premier jour.

» Ce discours déconcerta mes deux
» scelerats. Ils parurent troublés, &
» me dirent avec empressement; Eh
» quoi, Monsieur, vous n'allez donc
» pas à Saint-Thomé? Non assurément,
» leur dis-je. Je n'ai pas dessein d'aller
» m'exposer sans raison, & je ne crois
» pas que vous fussiez d'un autre avis,
» si je vous consultois. Ils ne laisserent

» pas de me proposer divers chemins, » qu'ils connoissoient, me dirent-ils, » & par lesquels je n'aurois rien à craindre. C'étoient justement ceux que je » redoutois. Je les remerciai, & je les » vis partir fort mécontens d'avoir manqué leur coup (10).

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Carré continue de raconter que les ayant revus, avec deux autres de leurs compagnons, il tira d'eux l'aveu de leur apostasie, & de tous les degrés par lesquels ils y étoient tombés. Il ne les nomme point, dit-il, pour en épargner l'affront à quantité de gens de bien & d'honneur. Mais de quelque défiance qu'il fût armé avec eux, il ne put éviter d'être dupé par l'un des quatre, qui tira de lui quelque argent, sous prétexte de se faire vétir à la Françoise, pour retourner dans un pays Chrétien sans faire soupçonner sa fuite aux Mahometans. Après avoir donné dans ce piege, il ne le revit plus.

Mais il manqueroit quelque chose à sa principale narration, si je n'y joignois, d'après lui-même, l'histoire des deux Dames Portugaises, Nieces du Gouverneur de Goa, que Dom Pedre avoit livrées au Prince de Visapour. On lui avoit parlé si avantageusement de

(10) *Ibid.* pages 809 & précedentes.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1675.

leur merite & de leur beauté, qu'après son rétablissement, il trouva le moyen de se lier avec un des Officiers du Prince, dans l'unique vue de se procurer l'éclaircissement qu'il desiroit.

Suite de l'Histoire des deux Dames vendues par Dom Pedre.

Un jour, dit il (11), que nous avions traité le chapitre des Religions, & que je l'avois entretenu du nombre des grands hommes que les Chrétiens reverent, pour avoir préferé la mort aux honneurs par lesquels on tentoit leur constance; Je suis bien curieux, ajoutai-je, de sçavoir ce que sont devenues deux Portugaises, dont le Prince Mahometan, que vous servez, avoit été assez amoureux pour les enlever. Vous voulez parler, interrompit-il, des Dames que Dom Pedre lui a vendues. Comment vendues? lui dis je, en dissimulant ce que je n'ignorois pas. C'est un Dom Pedre, qui les lui a livrées? & ce Dom Pedre est celui qui s'est retiré à Visapour? Lui-même, reprit-il: & je puis vous le certifier d'autant plus parfaitement, que j'ai eu part moi-même à cette avanture. C'étoit moi qui donnois des ordres sur la route, & qui

(11) *Ibidem*, pages 373 & suivantes. On craindroit que cette avanture ne parut romanesque, si l'Auteur n'en parloit comme temoin. C'est par cette raison qu'on s'attache à conserver jusqu'à la moindre de son recit, quoique l'on ait corrigé l'expression.

faisois preparer à ces deux Dames toutes les commodités qu'elles pouvoient desirer. Alors, il me raconta une longue histoire, dont on a deja lu l'origine & les premiers évenemens. Je la reprendrai, à l'enlevement même, où je me souviens de l'avoir interrompue.

ÉTAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Dans tous les lieux où nous fimes passer les deux Portugaises, on n'entendoit sortir, du Palankin, que des cris & des hurlemens. Lorsqu'elles furent arrivées au serail du Prince, elles parurent fort differentes de ce que je les avois vues. La douleur & les larmes les avoient défigurées, jusqu'à n'être plus reconnoissables. Le Prince qui les aimoit beaucoup, en ressentit une vive affliction. Il se figura qu'elles haissoient également sa religion & sa personne. Mais la tristesse de l'une avoit une autre cause. Elle aimoit un jeune Portugais de Goa, qui avoit les mêmes sentimens pour elle, & qui étoit depuis longtemps dans l'esperance de l'épouser. Tous les soins du Prince ne purent affoiblir cette passion. Elle ne lui repondoit que par des larmes, qu'il attribuoit à sa vertu, & qui le rendoient si timide, qu'à peine osoit-il se presenter devant elle. Il employa toute l'éloquence de nos Prêtres pour lui faire aban-

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

donner le Christianisme, dans l'espoir que ce changement feroit tourner son cœur aux plaisirs approuvés par l'Alcoran, & qu'une Religion voluptueuse lui feroit aimer la volupté. Elle triompha de tout; parce qu'elle s'imaginoit, apparemment, que son attachement pour notre loi ne pouvoit s'accorder avec son amour pour un Chrétien.

Le Prince la fit consentir par degrés à se promener quelquefois avec lui dans un riche Palankin; mais l'evenement a fait connoître d'où venoit cette complaisance. Elle se flattoit, sans doute, que son amant ne demeureroit pas tranquille à Goa; & son esperance étoit de le rencontrer dans sa marche. En effet, ce jeune temeraire, qui se nommoit Dom Alvarez Corrado, comme on l'a sçu depuis, étoit venu dans cette Ville, à la premiere nouvelle de l'enlevement, c'est-à-dire, presqu'aussitôt qu'elle. Il y passoit pour un Marchand, & ses occupations paroissoient bornées au Commerce: mais s'étant logé dans le quartier du Prince, il ne s'éloignoit guere de l'enceinte de son Palais, dont il ne cessoit pas d'observer la situation, avec l'audacieux dessein d'y penetrer. Il ne put manquer de voir sa Maîtresse, chaque fois qu'elle

sortit avec le Prince. On n'a pas douté qu'elle ne l'eût reconnu ; & nous n'avons pû donner d'autre explication à l'empressement qu'elle marqua bientôt pour se promener avec le Prince, tandis qu'elle conservoit pour lui la même rigueur, & que sa tristesse ne paroissoit pas se relâcher. Enfin le jeune Portugais, encouragé peut-être par quelque signe ou par quelque billet, eut l'imprudence de s'adresser à un homme de sa Nation, qui avoit embrassé la Loi des vrais croyans, & qui étoit au service du Prince. Il lui découvrit son amour, après s'être flatté de l'avoir engagé dans ses interêts par une grosse somme d'argent, qui devoit être suivie de beaucoup d'autres libéralités. Ils convinrent des moyens qu'il falloit employer, pour entrer impunément dans l'appartement des femmes. Le jeune homme resolut de prendre l'habit d'une de ces Marchandes qui fournissent les Serails de fruits & de liqueurs, & qui sont reçues sans défiance. Ses mesures, qu'il ne déguisa point à celui qui devoit les seconder, furent prises avec tant d'adresse & de conduite, qu'elles auroient pû réussir ; & l'enlevement qu'il méditoit n'auroit pas eu moins de succès que le nôtre.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

Mais son confident ne paroissoit le servir, que pour garder la fidelité qu'il devoit à son Maître. Aussi-tôt qu'il eut tiré le secret de toutes ses vues, il en avertit le Prince. La vengeance ne fut pas éloignée. Je n'ignorai pas les ordres qui furent donnés dès le même jour: mais le confident demeura chargé de l'execution; & cette préference, pour un cruel office, ne me causa point de jalousie.

Le Prince, dont le temps n'avoit fait qu'irriter la passion, comprit tout-d'un-coup ce qui rendoit la Portugaise si difficile. Il ne chercha plus d'autre explication pour sa tristesse & ses larmes. On lui dit que c'étoit un homme qu'il avoit vu plusieurs fois à la promenade. Il se ressouvint de l'avoir remarqué autour de son Palankin; & sa memoire ne lui rappella pas moins diverses marques de trouble, que sa compagne n'avoit pas eu le pouvoir de cacher. Dans sa fureur, il pensa d'abord à poignarder son Rival de sa propre main: mais on lui representa qu'une vengeance si facile n'étoit pas digne de lui. Le Portugais devoit venir seul, en habit de femme, & par consequent sans armes. Le soin de punir son crime appartenoit à celui qui l'avoit revelé. On lui

donna deux esclaves, qu'il mit dans un lieu obscur, par lequel Alvarez devoit passer. Lorsque ce jeune temeraire y fut arrivé, il se sentit frapper; & les coups qui le firent tomber sans vie, furent portés avec tant de viteſſe, qu'il n'eut pas le temps de pouſſe un ſoupir.

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

J'étois avec le Prince, lorſqu'on lui vint apprendre que ſes ordres étoient exécutés. Il entra, d'un air furieux, dans la chambre de la Portugaiſe. Votre amant, lui dit-il, vient d'expirer. Vous le preferiez à moi. Il ne vit plus. Il a trouvé la mort qu'il meritoit. Quoi! Dom Alvare? s'écria-t-elle. Dom Alvare eſt mort? Oui, il eſt mort, & c'eſt moi qui l'ai fait poignarder.

Je n'ai pas conçu quel plaiſir le Prince put prendre à lui annoncer de ſa bouche cette funeſte nouvelle; & moins encore, pourquoi il ſe déclara l'auteur d'une violence qu'il pouvoit deſavouer. Mais, à cette déclaration, la Portugaiſe tomba évanouie, avec de ſi étranges accidens, que malgré tous les ſoins qu'on apporta ſecourir, elle expira quelques heures après.

Sa compagne, qui paroît ſans engagement du côté de l'amour, & qui n'a pas d'autre raiſon que ſa captivité pour

ETAT DES PORTUGAIS AUX INDES. 1673.

s'affliger, se consume d'ennui; & loin d'écouter les propositions du Prince, elle s'obstine à les rejetter, avec des emportemens de douleur qui ne lui promettent pas une longue vie (12).

(12) Carta, *ubi supra*, page 402 & précedentes.

VOYAGE

DE LUILLIER,

AU GOLFE DE BENGALE.

UN Lecteur François, qui s'eſt vu conduit ſucceſſivement dans les principales parties du Golfe de Bengale, & qui eſt tombé mille fois ſur les noms de divers établiſſement Européens, à l'embouchure du Gange & ſur la Côte de Coromandel, peut ſe demander avec étonnement ſi ceux de ſa Nation lui ſont échappés, ou pourquoi il ne les a pas vus figurer dans les Relations étrangeres & dans les nôtres ? On lui repond que ſi les étrangers s'occupent quelquefois de nos affaires, ce n'eſt pas pour en relever le ſuccès ou l'éclat ; & par une négligence, aſſez ſurprenante en effet, il ne ſe trouve aucun de nos propres Voyageurs, qui ait publié juſqu'à preſent ſes obſervations ſur nos Colonies Orientales. Luillier eſt le ſeul qui ait parlé, avec un peu d'étendue, de Pondichery & de

INTRODUCT.

INTRODUCT. Chandernagor. Auſſi cette raiſon lui fera-t-elle obtenir, dans ce Recueil, un rang qu'il merite peu à tout autre titre, & qu'on ne lui accordera même, que pour prendre, de ſon recit, l'occaſion d'y joindre un détail plus curieux & plus inſtructif. Il nous apprend que ſon Voyage (13) n'eut pas d'autre motif que ſa politeſſe & ſa galanterie. On lui propoſa de conduire, aux rives du Gange, deux jeunes Demoiſelles qui étoient promiſes à deux jeunes Officiers du Comptoir François. Il accepta cette commiſſion comme une faveur.

1722. Départ de l'Auteur.

Luillier s'étant embarqué à l'Orient, le 4 de Mars 1722, ſur un Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, une navigation douce, dont il attribue le ſuccès à la protection de l'amour, ne lui fit trouver que du plaiſir ſur mer, & de l'amuſement dans tous les lieux de ſon paſſage, juſqu'au 12 de Juillet, qu'il mouilla dans la Rade de Pondichery. Cependant, depuis le 24 de Juin, après avoir paſſé à la hauteur de l'Iſle de Ceylan, » où les Hollandois, dit-

(13) Publié en 1726, à Roterdam, chez *Hofhout*, *in*-12, ſous le titre de Nouveau Voyage aux grandes Indes, avec une inſtruction pour le Commerce des Indes Orientales, & un Traité des maladies particulieres aux Pays Orientaux, & de leurs remedes. Le Voyage même ne contient que 128 pages.

» il y

» il, ont à preſent la politique de ne » recevoir aucun Navire étranger, dans » la crainte de communiquer la con- » noiſſance du commerce de cette Iſle » & d'inſpirer le deſir de la partager (14), quarante hommes de ſon bord tomberent malades, & dix huit moururent dans l'intervalle qui reſtoit juſqu'au Port. LUILLIER. 1722.

Il fait quelques obſervations ſur cet accident, pour l'utilité de ceux qui paſſeront, comme lui, par Anjouan, une des Iſles Comorres. » A notre ar- » rivée, dit-il, les uns attribuerent les » maladies du Vaiſſeau à quelque cli- » mat peſtiferé, par lequel il falloit » que nous euſſions paſſé, & d'autres à » notre ſejour dans l'Iſle d'Anjouan. » Pour moi, j'en accuſe la derniere » de ces deux cauſes, quoiqu'il ne ſoit » pas impoſſible que l'une & l'autre y » ayent contribué : car en pleine mer, » on ſe ſent quelquefois abbatu juſqu'à » perdre le pouvoir d'agir; & ſi-tôt » qu'on entre ſous un autre climat, on » s'apperçoit qu'inſenſiblement les for- » ces reviennent. Les plus dangereuſes » de ces alternatives ſont dans la Zone » torride de l'hemiſphere du Sud, par Ses obſervations ſur les maladies de ſon Vaiſſeau.

(14) Voyage de Luillier, page 25.

LUILLIER. 1722.

» les six à douze degrés, sous le Tro-
» pique du Capricorne, & lorsqu'on a
» le Soleil à plomb. Mais la raison qui
» me fait attribuer nos maladies au
» sejour d'Anjouan, c'est que tous les
» scorbutiques qui étoient descendus à
» terre se sont très bien portés; & qu'au
» contraire, de tous ceux qui se por-
» toient bien & qui coucherent dans
» l'Isle, il n'y en eut que trois qui ne tom-
» berent pas malades. Une partie mourut,
» & l'autre eut beaucop de peine à se
» retablir. On étoit campé au pied d'une
» haute montagne, depuis dix heures
» du matin, jusqu'à cinq heures du
» soir. La reverberation du Soleil y ren-
» doit la chaleur si excessive, qu'à pei-
» ne y pouvoit-on respirer. Pendant
» la nuit, il s'éleve de la mer un air
» froid, qui humecte la vallée; & cette
» fraîcheur, mêlée avec les vapeurs de
» la terre, y produit un air grossier qui
» qui ne peut être que nuisible à la
» santé. On peut objecter que les mala-
» des auroient plûtôt dû souffrir de ce
» mauvais air, parce qu'étant fort af-
» foiblis, ils devoient moins resister à
» sa malignité. Mais outre que le scor-
» but est une maladie qui demande la
» terre, ceux qui se portent bien sont
» ordinairement prodigues de leur san-

» té ; & comme ils n'ont pas eu depuis » long-temps le plaisir de la prome- » nade, ils s'en font un très grand de sen- » tir cette fraîcheur pendant la nuit : » ils s'y endorment par l'assoupissement » de ces vapeurs épaisses ; & de-là vient » la maladie. Au contraire, les mala- » des se menagent ; & c'est par cette » raison qu'ils y recouvrent la santé, » pendant que les autres la perdent (15). LUILLIER. 1722.

Dix jours, que le Vaisseau passa dans la Rade de Pondichery, ne donnerent point le temps, à Luillier, de connoître cette fameuse colonie Françoise aussi parfaitement qu'à son retour.

Description de Pondichery, au passage de l'Auteur.

Cependant il ne nous derobe point ses premieres remarques. Il place la Ville au douzieme degré du Nord. L'air y est très chaud, mais fort sain. Le Pays, qui est fort sabloneux, ne produit que du riz, & très peu d'herbes potageres. On y trouve neanmoins une espece de grosses raves, de l'oseille, des épinars, de petites citrouilles qui se nomment Giromons, de la chicorée, des choux blancs, des concombres ; mais ces legumes n'ont pas le même goût que les nôtres. On y trouve des citrons en abondance, quel-

(15) *Ibid.* pages 28 & précedentes.

LUILLIER. 1722.

ques oranges, des bananes, des gouaves, des grenades, des patates, des melons d'eau, une autre espece de melons qui approche un peu des nôtres, des mangues, des pamplemousses, des ananas, des jacs & des papées; de la volaille & du gibier de toute espece, quelques bœufs & quelques vaches, mais quantité de bufles, qu'on employe indifferemment à porter & à traîner, des cabris à grandes oreilles abbatues & tout-à-fait differens des nôtres. Les cocotiers y sont en très grand nombre, & fournissent, aux besoins des habitans, cette multitude de secours qui le font regarder comme un des plus utiles presens de la nature.

Pondichery étant devenu le premier Comptoir de la Compagnie dans toutes les Indes, on commençoit à ne rien épargner pour lui donner de l'éclat. L'Auteur croit son circuit d'environ quatre lieues, & la représente deja très peuplée, sur tout de Gentils, qui aiment beaucoup mieux, dit il, la domination Françoise que celle des Maures. Chaque Etat est resserré dans son quartier. On y construisoit alors une nouvelle Forteresse, près de laquelle quelques Officiers François avoient fait bâtir des maisons: mais comme le pays

a peu de bois pour les édifices, & que d'ailleurs il s'y éleve de temps en temps des vents fort impetueux, elles ne sont que d'un étage. Outre ce nouveau Fort, on en comptoit neuf petits, qui faisoient auparavant l'unique défense des murs. La garde étoit composée de trois Compagnies d'Infanterie Françoise, & d'environ trois cens Topases; nom qu'on donne à des habitans naturels du Pays, qu'on fait élever & vêtir à la maniere de France (16). Il y avoit, à Pondichery, trois Maisons Religieuses, l'une de Jesuites; la seconde, de Carmes; & la troisieme, de Capucins, qui se disoient Curés de toute la Ville & de l'Eglise Malabare. Le Roi, pour donner du lustre à ce bel établissement, y avoit établi depuis quelques années un Conseil Souverain. La Compagnie y entretenoit un Gouverneur, qui étoit alors Mr le Chevalier Martin (17), un Commandant Militaire, & un Major (18). LUILLIER, 1722.

On ne s'est attaché à cette courte Description, que pour faire comparer,

(16) *Ibid.* pages 34 & précedentes.

(17) C'étoit lui qui avoit défendu Pondichery, contre les Hollandois, dans les dernieres guerres; & malgré la perte de cette Place, sa bonne conduite lui avoit fait meriter la qualité de Gouverneur de l'Ordre du Mont Carmel.

(18) Page 36.

LUILLIER. 1722.

dans la suite de cet article, l'état de Pondichery, tel qu'il étoit alors, avec ce qu'il est devenu dans l'espace de peu d'années. L'Auteur ne donne pas d'ailleurs une idée fort avantageuse de l'agrément qu'il y vit regner dans la societé des François, lorsqu'il fait observer que la beauté, la propreté & le bon air y étoient rares. Il ajoute que les deux Demoiselles du Vaisseau y firent admirer leurs charmes; » que l'amour fut plus fort que la » raison, dans la plûpart des Officiers » de la Ville, quoiqu'ils n'ignorassent » point que ces deux belles personnes » n'alloient au Bengale que pour s'y » marier; & que si leur sejour eût duré » plus long-temps, le bruit des passions » qu'elles firent naître auroit pû retentir jusqu'en Europe.

L'Auteur se rend à Bengale.

Le Vaisseau ayant remis à la voile le 22 de Juillet, on n'eut qu'un vent favorable jusqu'à la Rade de Ballaford, où l'on arriva le 29. Cette Rade est foraine, & très éloignée de la terre. Aussitôt qu'on y eut mouillé, on tira trois coups de canon, & l'artimon fut bordé suivant l'usage, pour avertir les Pilotes côtiers de la Compagnie. Un gros vent contraire, qui empêchoit de sortir de la riviere, les retarda pendant cinq

jours. Comme le bruit de la guerre commençoit à se repandre dans les Indes, ce retardement causa de l'inquiétude au Capitaine, qui apprehendoit de rencontrer quelques vaisseaux d'Angleterre ou de Hollande. Enfin, les Pilotes arriverent à bord le 4 d'Août, & furent suivis, quelques heures après, du Facteur que la Compagnie entretient à Ballaford; mais le vent ne cessa pas d'être contraire jusqu'au 7. L'entrée du Gange a trois bancs de sable, qu'on ne passe point sans précaution. Aussitôt qu'on sçait à Ballaford l'arrivée de quelque vaisseau François, le Facteur en donne au Directeur du Comptoir d'Ougly, par un Patemard, c'est-à-dire, un Exprès, & le Directeur se hâte de dépêcher quelques Officiers, avec des Basaras, qui sont une espece de grands Bateaux assez propres, dont le milieu forme une petite chambre (19). JUILLET. 1722.

Ballaford est un lieu celebre par le commerce des belles toiles blanches qui se nomment *Sanas*, & de ces étoffes qui passent en France pour écorce d'arbre, quoiqu'elles soient composées d'une soye sauvage qui se trouve dans les bois (20). L'Auteur ne nous apprend Son arrivée à Ballaford.

(19) *Ibid.* page 38.
(20) *Ibid.* page 39.

LUILLIER. 1722.

point combien cette Place eſt éloignée de l'embouchure du Gange. Les Baſaras du Directeur étant venues au-devant des Dames, on paſſa le lendemain devant le Comptoir des Anglois de l'ancienne Compagnie, qui ſe nomme Golgothe, où l'on faiſoit bâtir alors de très beaux magaſins. Il eſt ſitué ſur le bord du Gange, à huit lieues du Comptoir de France. Comme divers particuliers ont fait bâtir des maiſons, à Golgothe, on le prendroit de loin pour une Ville (21).

Comptoir Anglois de Golkonde.

On paſſa de même devant le Comptoir des Danois, qui ſaluerent le Bâtiment François de treize coups de canon. C'eſt un honneur qu'il reçut de tous les vaiſſeaux Européens, qu'il rencontra juſqu'à la loge Françoiſe (22). Elle n'eſt éloignée que d'un quart de lieue de celle des Danois. Les Dames étoient attendues au bord de la riviere par des Palanquins; & leur débarquement fut celebré par une décharge générale du canon & de la mouſqueterie. Quoique la fête de leur mariage n'appartienne point à ce Recueil, l'occaſion permet d'obſerver un incident qui dût

Comptoir Danois.

Plaiſante erreur entre des Amans.

(21) *Ibid.* page 40.

(22) Nos Marchands nomment Loge ce que les autres Nations appellent Comptoir.

avoir quelque agrément pour les spectateurs. Entre les François qui étoient venus recevoir les deux Dames, on s'imagine que leurs Amans, c'est-à-dire, deux jeunes Officiers du Comptoir à qui leurs parens les avoient destinées, ne furent pas les plus lents. Ils ne s'étoient jamais vûs. Une mepriſe dont Luillier n'éclaircit pas la ſource, mais qui n'étoit pas d'un heureux augure pour leur union, fit prendre le change aux deux Amans. Chacun adreſſa ſes civilités à la Dame qui n'étoit pas pour lui (23). Les premiers embraſſemens furent donnés dans une fauſſe ſuppoſition, qui dût laiſſer beaucoup de chagrin des deux côtés, ſi le goût avoit eu quelque part à cette erreur; & ce ne fut qu'après des éclairciſſemens, qu'on revint à des careſſes plus juſtes, mais peut-être moins tendres, & par conſequent moins ſinceres. LUILLIER. 1721.

La Loge Françoiſe porte le nom de Chandernagor. C'eſt une très belle maiſon, qui eſt ſituée ſur le bord d'un des deux bras du Gange. Elle a deux autres Loges dans ſa dépendance; celle de Caſſambazar (24), d'où viennent toutes les ſoyes, dont il ſe fait un ſi Comptoir, ou Loge des François de Chandernagor.

(23) Page 42.
(24) Graaf nomme le même lieu Caſſambar.

LUILLIER. 1722.

grand commerce au Levant, & celle de Ballaford. Le Pays, qui porte le nom d'Ougly, eſt une Province du Royaume de Bengale.

Ville de Chinchurat.

Chandernagor n'eſt éloigné que d'une lieue, de *Chinchurat*, grande Ville, où les Hollandois, & les Anglois de la nouvelle Compagnie, ont des Comptoirs. Celui des Hollandois l'emporte beaucoup ſur l'autre, par la beauté des édifices. Les Portugais y ont deux Egliſes; l'une aux Jeſuites, & l'autre aux Auguſtins (25). La ville de Chinchurat eſt défendue par une Citadelle, qui ſert de logement au Gouverneur. Le Port eſt ſi ſpacieux, qu'il peut contenir trois cens Vaiſſeaux à l'ancre. Les Banians, qui ſont les principaux Marchands du Pays, y ont leurs demeures & leurs magaſins.

La Loge Françoiſe eſt accompagnée d'une fort belle Maiſon de Jeſuites, où l'on ne comptoit alors que deux Prêtres, dont l'un faiſoit les fonctions

(25) Ces derniers, dit l'Auteur, ne vivent pas dans toute la regularité poſſible, de quoi je ne ſuis point ſurpris; car à Goa, qui eſt la Capitale Portugaiſe des Indes, lorſqu'il arrive au Vaiſſeau de l'Europe, celui de l'Equipage qui veut ſe rendre Religieux n'a qu'à ſe preſenter. Quelque ignorant qu'il ſoit, il eſt reçu, ſans examiner s'il a l'eſprit de Religion ou non. Ainſi je ne m'étonne point qu'il s'y commette tant d'abus. *Luillier*, page 48.

de Curé. L'Auteur loue beaucoup leur conduite & leur zele. Il y a, dans la Loge même, une Chapelle, où la Messe est celebrée trois fois tous les jours. Les environs offrent plusieurs maisons, bâties par des François & par des Portugais. Le Comptoir Danois, qui n'en est pas à plus d'un quart de lieue, forme aussi un édifice assez regulier. Les maisons ne sont pas plus hautes au Bengale qu'à Pondichery. Elles sont de brique, parce que le Pays est sans pierres. La chaux se tire de Ballaford, & n'est composée que d'écailles d'huitres qu'on fait brûler. Ces huitres pesent quelquefois quatre livres, & ne peuvent être ouvertes qu'avec des marteaux.

LUILLIER. 1722.

La Province d'Ougly est par le vingt-troisieme degré, sous le Tropique du Cancer (26). L'air y est fort grossier,

Province d'Ougly, où le Comptoir François est situé.

(26) Elle n'est par consequent moins éloignée que nous de l'Equateur, que de vingt cinq degrés de latitude; » Si bien, dit » Luillier, que sans le Cap » de Bonne-Esperance, ou » plutôt sans une grande » langue de terre, qui nous » empêche de chercher en » droiture les mers Indien- » nes, on ne seroit éloi- » gné du Bengale que de » cinq cens lieues en lati- » tude, & d'environ mille » lieues en longitude; au » lieu que pour y arriver, » il faut faire cinq mille » cinq cens lieues; ça- » voir, soixante-onze de- » grés dans la partie du » Nord, & soixante-qua- » torze dans la partie du » Sud, qui font cent trente cinq degrés, valant » en latitude deux mille

LUILLIER. 1722.

& le climat moins sain qu'à Pondichery. Cependant la terre y est beaucoup meilleure. Elle produit toutes sortes de legumes & d'herbes potageres, du froment, du riz en abondance, du miel, de la cire, & toutes les especes de fruits qui croissent aux Indes. Aussi le Bengale en est il comme le magasin. On y recueille quantité de cotton, d'une plante dont la feuille ressemble à celle de l'Erable, & qui s'éleve d'environ trois pieds. Le bouton, qui le renferme, fleurit à peu près comme celui de nos gros chardons (27).

Commerce de la Compagnie des Indes au Bengale.

La Compagnie tire de son Comptoir d'Ougly diverses sortes de Mallesmolles; des Casses, que nous nommons mousselines doubles; des *Doreas*, qui sont les mousselines rayées; des Tanjebs, ou des mousselines serrées; des Amans, qui sont de très belles toiles de cotton, quoique moins fines que les Sanas de Ballaford; des pieces de mouchoirs de soye, de cotton, de mallesmolles, & d'autres toiles de cotton. La grande ville de Daca, qui est éloi-

» sept cens lieues, & deux » mille huit cens lieues en » longitude: sans compter » que souvent les vents » contraires obligent de louvoyer. *Ibidem*, page 50.

(27) Page 51. Voyez ci-dessous la description du Bengale.

gnée de la Loge, d'environ cent lieues, fournit les meilleures & les plus belles broderies des Indes, en or & en argent comme en soye. De là viennent les Stinkerques, & les belles mousselines brodées qu'on apporte en France. C'est de Patna que la Compagnie tire du salpêtre, & tout l'Orient de l'opium (28). Les Jamavars, les Armoisins, & les *Cottonis*, qui sont des étoffes mêlées de cotton & de soye, viennent de Cassambazar. En général, suivant la remarque de l'Auteur, les plus belles mousselines des Indes viennent de Bengale, les meilleures toiles de cotton viennent de Pondichery, & les plus belles étoffes de soye à fleurs d'or & d'argent viennent de Surate (29).

LUILLIER. 1722.

Après avoir passé cinq mois entiers à Chandernagor, Luillier rappellé par le Capitaine de son Vaisseau, qui se disposoit à lever l'ancre, s'embarqua dans un Basaras, avec cinq Officiers qui le conduisirent jusqu'à Ballaford, où il se mit sur une des trois petites Barques que la Compagnie entretient

1723. Retour de l'Auteur à Pondichery.

(28) Page 58. L'Opium, dit l'Auteur, est un simple qui approche beaucoup du Pavot. La maniere de faire celui qu'on nous apporte est de couper la tige, d'où il distille un petit lait, semblable à celui du Pavot, qu'on laisse cuire au soleil, & qu'on amasse ensuite pour le vendre. *Ibid.*

(29) Page 195.

LUILLIER. 1725. pour faciliter à ses Vaisseaux l'entrée & la sortie du Gange. Dans cette route, il rencontra plus de cinq cens Bouries, qui sont de grands Bateaux Indiens de fort mauvaise construction. Ils étoient chargés de Fackirs & d'autres Gentils, qui revenoient de *Sagore*, Isle fameuse par une Pagode fort respectée, dont le culte y conduit un très grand nombre de Pelerins. Il passa le lendemain devant l'isle de Gale, qui n'est habitée que par des Tigres & d'autres animaux feroces. Son Vaisseau n'étant pas éloigné de cette Isle, il y arriva le 15 de Janvier avant midi. Le 17, on leva l'ancre, & l'on passa les bancs, le 18, avec un vent si favorable, qu'on sortit du Gange le 19 au matin (30).

Isle de Sangore & son Pelerinage.

Isle de Gale.

Observations de Luillier. Le retour à Pondichery n'offrit rien de plus remarquable, que les évenemens ordinaires de la navigation. L'Equipage prit un gros Requin, & le Capitaine une Tortue: sur quoi l'Auteur observe, que les tortues de mer sont très differentes de celles de terre. Celles de mer ont, dit-il, une écaille plus claire, un bec d'aigle, & la chair n'est pas si bonne que celle des autres (31). A l'occasion des Requins, il

(30) Page 92.
(31) Page 93.

rapporte, dans un autre lieu, que le Serrurier du vaisseau étant mort, & l'usage l'ayant fait jetter dans le flots, enseveli dans une toile de voile, on prit le lendemain un de ces monstres, dans le ventre duquel le cadavre fut retrouvé tout entier avec son enveloppe (32). LUILLIER. 1723.

En arrivant, le 30 de Janvier, à la Rade de Pondichery, Luillier reconnut qu'il est dangereux d'aborder le soir au rivage. Les brisans, qui regnent sur toute la côte de Coromandel, l'obligerent de remettre son débarquement au lendemain (33). Il trouva le Chevalier Martin dans les allarmes de la guerre. Quoiqu'elle ne fût point encore déclarée, les préparatifs qui se faisoient dans toute l'Europe sembloient l'annoncer. On avoit appris d'ailleurs que les Hollandois armoient à Batavia. Dans l'incertitude des évenemens, ce sage Gouverneur avoit pris le parti de presser les ouvrages de la Ville, & d'y faire des chemins couverts, qui avoient manqué à sa défense dans le premier siege. L'entreprise étoit poussée avec toutes les lumieres qu'il devoit à l'experience (34). Mais comme il n'y a Préparatifs de guerre à Pondichery.

(32) Page 11. (33) Page 95. (34) Page 98.

LOUILLIER. 1723. que des éclairciſſemens ſuperficiels à tirer du Voyageur dont on a donné l'extrait, c'eſt ici l'occaſion qu'on s'eſt promiſe, de puiſer dans une meilleure ſource des idées plus juſtes de l'établiſſement François de Pondichery (35).

§ I.

Origine de l'établiſſement des François à Pondichery.

REMONTONS, avec l'Auteur que je fais profeſſion de ſuivre, juſqu'à l'année 1674, où l'on a vû, dans une Relation précedente (36), la ville de Saint-Thomé, priſe en peu de jours par les armes Françoiſes, ſous le comman-

(35) On ne fera pas difficulté de les emprunter du troiſieme Tome de l'Hiſtoire des Indes Orientales, par M. l'Abbé Guyon. Cette partie de ſon Ouvrage, ayant été compoſée ſur les Memoires de la Compagnie des Indes, avec une attention d'autant plus marquée, que les deux premiers Tomes ſont une ſorte d'introduction, qui ne paroît rapportée qu'à cette vue, on ne ſçauroit prendre un guide plus ſûr & plus exact; le ſtyle même en eſt aſſez ſoutenu, pour ne pas demander beaucoup de reformation. *L'Hiſtoire des Indes Orientales*, anciennes & modernes, a été publiée en 1744, à Paris, chez De-Saint & Saillant, 3 vol. *in*-12.

(36) Voyez le Journal de De-la Haie, au Tome XXXII de ce Recueil. Voyez auſſi ceux de Renefort, de Carré, de L'Eſtra & de Dellon, qui contiennent la ſuite des établiſſemens François aux Indes.

dement de l'Amiral De-la-Haye (37), & repriſe après un long ſiege par les Hollandois. Ce fut dans cette conjoncture que Martin reçut ordre de ſe rendre à Pondichery (38), où la Compagnie des Indes avoit deja un Comptoir, pour y commander les François ſous l'autorité du Roi de Viſapour. Baron, Directeur de Surate, qui avoit accompagné l'Amiral De-la-Haye dans l'expedition de Ceylan (39), & pendant les deux ſieges de Saint-Thomé, prit bien-tôt la même route, avec quelques troupes échapées à la guerre, pour ſe procurer une parfaite connoiſſance du lieu & de ſes avantages. Il y laiſſa ſoixante hommes. De-là s'étant rendu à Surate, il écrivit à la Compagnie, en France, qu'au défaut de Saint-Thomé, Pondichery pouvoit être preferé à beau-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

(37) M. l'Abbé Guyon ſe trompe en donnant la qualité de Directeur de la Compagnie à Mr De-la-Haye, qui étoit un Officier militaire, mort depuis au ſiege de Thionville, avec le grade de Lieutenant Général des armées du Roi. Il ne ſe trompe pas moins, en le faiſant aller à Pondichery après la reddition de Saint-Thomé. Mr De-la-Haie fut renvoyé en France par les Hollandois, ſur un de leurs Vaiſſeaux, ſuivant la capitulation.

(38) Lorſque les François y arriverent, cette Place ſe nommoit Boudoutſchery, & c'étoit fort peu de choſe. Ce fut le Directeur Marcara qui y établit le Comptoir en 1670, après en avoir établi un à Maſulipatan, en 1669, par un Traité avec le Roi de Golkonde.

(39) Voyez le Journal de De-la Haie, *ubi ſupra.*

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

coup d'autres endroits de la Côte, & que si l'on pouvoit acquerir la propriété de la Place, il seroit facile d'y faire un établissement inebranlable.

Martin n'eut pas peu de peine à se soutenir avec si peu de forces. Cependant, pour ne pas laisser tout-à-fait inutile le fond que la Compagnie lui avoit confié, il en donna une partie à interêt, *Chirkam Loudy*, Gouverneur de cette contrée pour le Roi de Visapour, sur le pied d'un & demi pour cent, par mois; profit qui servit à remplacer ses dépenses: & n'en étant pas moins convaincu des avantages de son poste, il ne cessoit pas d'écrire à la Compagnie qu'il n'y avoit aucun endroit de cette côte d'où elle pût tirer plus facilement & à meilleur compte les guinées & les salempouris (40).

Au commencement de l'année 1676, Chirkam-Loudy, qui étoit entierement dans les interêts de la France, prévoyant quelques demêlés qu'il ne pouvoit éviter, avec le Gouverneur de Gingy (41), qui est la Capitale de la Province, à une journée de Pondichery, & ne doutant point que le Com-

(40) Especes d'étoffes. *Histoire des Indes, ubi suprà*, page 215.

(41) Ce Gouverneur étoit frere de Cavesikam, dont on a parlé dans l'histoire de Dom Pedre Castro.

ptoir François ne fût exposé aux insultes de la guerre, envoya trois cens soldats à Martin, pour y demeurer sous ses ordres. Comme les François occupoient une maison spacieuse, mais sans défense, ce Géneral leur conseilla de s'y fortifier, & la dépense de ces premiers ouvrages ne monta qu'à sept cens écus. ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Martin écrivoit à la Compagnie, au mois de Janvier 1677, qu'il avoit affermé l'Aldée de Pasquinambat, qui n'est éloignée que d'un quart de lieue de Pondichery, qu'elle se peuploit de jour en jour, qu'elle s'embellissoit, & que depuis trois mois qu'il avoit entrepris d'y former un nouveau village, il y avoit deja quarante maisons d'achevées; que l'on continuoit de bâtir, & qu'en moins de six semaines, il en pourroit tirer, chaque mois, cent cinquante pieces de guinées, qui augmenteroient à proportion que l'Aldée se peupleroit; & que pour y attirer des Ouvriers, il les avoit exemptées pour une année, de toutes sortes de droits.

Au mois d'Octobre suivant, il arriva de grands changemens dans la Province de Gingy. Chirkam-Loudy se promettoit de terminer la guerre en se rendant maître de la Capitale; lorsqu'un

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ennemi, dont il se défioit peu, vint traverser des desseins qui ne pouvoient tourner qu'à l'avantage de la Compagnie. Sevagi, ce fameux Rebelle, dont on a lu tant de fois le nom dans les Relations précedentes, s'étant rendu redoutable au Roi de Golkonde, força ce Prince de lui donner une somme considerable, fit alliance avec lui pour la conquête de la partie du Carnate qui appartenoit au Roi de Visapour, & marcha contre la Ville de Gingy. Le Gouverneur, qui ne se crut point en état de résister à cette nouvelle attaque, remit la place & les terres de sa dépendance, par un traité qui lui assuroit d'autres titres dans le Royaume de Golkonde. Une conquête si prompte excita Sevagi à faire marcher ses troupes contre Velours, celebre Forteresse, & l'ancien sejour des Rois de Carnate. Mais la valeur du Commandant lui faisant craindre un trop long siege, il laissa la Place bloquée par un corps de troupes; & le reste de son armée, composée de vingt cinq à trente mille homme d'infanterie & de dix ou douze mille chevaux, s'avança contre Chirkam, qui n'avoit alors que trois mille chevaux & quelque mille hommes de pied. Cet ami des François

fut contraint de se retirer en desordre. Il se renferma dans une Place, nommée Bonegupamant, où il fut bien-tôt assiegé. Après quelques jours de défense, il se vit forcé de remettre au vainqueur toutes les Places qu'il tenoit pour le Roi de Visapour, & de payer une somme de vingt mille Pagodes. Ses fils demeurerent en ôtage, pour le payement de cette somme; tandis que se retirant dans les bois, à quatre ou cinq journées de Pondichery, il depêcha des Courriers au Roi son Maître, pour l'informer de l'état de la Province..

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Martin, qui comprit aussi-tôt de quoi il étoit menacé dans Pondichery, chercha les moyens de se mettre à couvert. Quoique Sevagi eût toujours marqué de l'affection pour les François, il se crut obligé, par la prudence, de saisir l'occasion d'un Navire Portugais, qui mouilla dans la Rade, pour envoyer à Madras les effets que la Compagnie avoit dans les Indes. Ensuite n'espérant rien de la situation de Chirkan, ni du petit nombre de François qu'il avoit sous ses ordres, il prit le parti d'envoyer au vainqueur, qui venoit deja vers la Ville, un Brame attaché au service de la Compagnie, pour le féliciter de son arrivée dans la Pro-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

vince, & du progrès de ſes armes. Cette politique eut le ſuccès qu'il s'en étoit promis. Sevagi fit des plaintes de la Nation Françoiſe, & lui reprocha particulierement de s'être déclarée pour Chirkam, contre le Gouverneur de Gingy. Mais l'Envoyé remplit ſa commiſſion avec tant de bonheur & d'habileté, qu'il obtint un *Caoul*, c'eſt-à-dire, un acte formel, par lequel Sevagi accordoit aux François la liberté de demeurer dans Pondichery, à la ſeule condition de ne prendre aucun parti dans ſes guerres (42).

(42) M. l'Abbé Guyon rapporte ce Caoul, avec la liberté d'exercer toutes ſortes de Commerces & de bâtir des Magaſins dans toute l'étendue du Gouvernement de Gingy, » il accorde à la Compagnie » l'exemption de tous les » droits, à la reſerve d'un » & demi pour cent ſur » toutes les marchandiſes » qu'elle fera embarquer » ou débarquer; lorſqu'elles ſe vendront, les Marchands payeront le même pendant l'eſpace de » cinq années; leſquelles » expirées, payera deux » & demi pour cent, pour » toujours, moyennant ce » qu'elle eſt exempte des » autres droits, comme » Paliagars, Taliars, Peſeurs, & généralement » de tous. Aucune Nation, » comme Anglois, Danois, Portugais & tous » autres, ne pourront négocier ni débarquer aucune marchandiſe à Pondichery, ſans la permiſſion de la Compagnie. » Tous les ouvriers & ſerviteurs de la Compagnie » demeureront libres à » Pondichery, ſans qu'ils » ſoient obligés de payer » aucun des droits que les » Habitans payent au » Divan. La Compagnie » pourra prendre à ſon ſervice le nombre de Laſcars & de Serviteurs qui » lui ſera neceſſaire. Si les » gens de la Compagnie » ont quelque démêlé avec » ceux du Divan, ou meritent châtiment, la » Compagnie fera juſtice,

Cette faveur ne couta aux François qu'un preſent de cinq cens Pagodes. Dans le cours de la même année, Martin, n'ayant pu ſe faire reſtituer les ſommes qu'il avoit prêtées à Chirkam-Loudy, obtint de ce Seigneur une ceſſion autentique du revenu des terres de Pondichery, juſqu'à la concurrence du payement. Enſuite, il paroît qu'au milieu des guerres voiſines, l'établiſſement François fut reſpecté; quoiqu'il n'eût alors que trente quatre hommes pour ſa défenſe. En 1686, ce calme ayant ſuccedé aux troubles du pays, Martin fit bâtir deux grands Magaſins de brique & d'autres édifices (43). Deux ans après, on commença plus ſerieuſement à ſe fortifier, par un mur aſſez fort, qui fut élevé du côté de l'Oueſt (44), & qui a été continué, depuis, des autres côtés de la Loge. En 1689, le Directeur obtint des Officiers de Sommagy-Raja, fils & ſucceſſeurs de Sevagy, la liberté d'augmen-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Terres cedées à la Compagnie.

On commence à fortifier Pondichery.

» ſans qu'aucun Officier » du Divan en puiſſe connoître, &c. Le preſent » Caoul devant valoir » pour toujours. Fait le » 15 Juillet 1680. *Ibid.* pages 228 & precedentes.

(43) La Loge n'étoit encore couverte que de paille.

(44) L'ordre en fut donné par M. Ceberet, un des Envoyés de France à Siam, d'où il étoit parti, avant La-Loubere, pour aller viſiter les établiſſemens François. *Voyez* ci-deſſus le ſecond Voyage de Siam.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ter les fortifications, de quatre tours, dont il flanqua les courtines. Ce fut vers le même temps, qu'il fut informé de la prise & de la mort de Sommagy. Ce malheureux Prince, étant tombé dans une embuscade de troupes du Mogol par trahison d'un de ses Ministres, fut conduit devant le vainqueur qui lui fit crever les yeux & couper la tête.

Le desordre que cet évenement jetta dans la Province fut augmenté, par l'avis qu'on reçut aux Indes, d'une déclaration de guerre entre la France & la Hollande. Les Hollandois, quoiqu'assez foibles sur la Côte, employerent aussi-tôt toutes sortes de moyens pour enlever, à la Compagnie Françoise, un poste qu'ils croyoient nuisibles à leur Commerce; & n'esperant rien de la force, ils prirent le parti de s'adresser à Avy-Raja, Gouverneur general de la Province, auquel ils firent offrir une somme considerable, pour la subsistance des troupes de Rame-Raja, frere & successeur de Sommagy, avec des grands presens pour lui-même, s'il vouloit leur abandonner Pondichery. Ces tentatives demeurerent sans succès: mais elles exciterent les François à se précautionner. Ils mirent six pieces de canon

canon sur chacune de leurs quatre tours. Ils barricaderent les avenues de leur Loge, & tous les postes furent gardés par des soldats du pays (45).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Pendant toute l'année suivante, ils se virent si continuellement menacés par les Anglois & les Hollandois, qu'en 1691, Martin prit la resolution de faire passer toutes les bouches inutiles chez les Portugais de Saint-Thomé, qui leur firent un accueil fort civil. Il fit des provisions de vivres & de munitions. Le nombre des soldats du pays fut augmenté. On éleva une redoute, sur le terrain où les Capucins avoient commencé à se bâtir un Couvent; & l'on fortifia quelques autres endroits, où les ennemis pouvoient se loger. Ces mouvemens continuerent jusqu'en 1693. Alors les Hollandois parurent devant la Ville, avec des forces capables d'attaquer la plus importante Ville des Indes. Leur escadre étoit composée de dix neuf Navires, de plusieurs Bots & demi Bots, de doubles Chaloupes, & de divers Bâtimens du pays. Ils mirent à terre plus de quinze cens hommes de troupes reglées; un grand

Pondichery passe au pouvoir des Hollandois.

(45) Si le nombre des François n'étoit pas augmenté depuis les dernieres années, ce que l'Auteur ne fait pas remarquer, ils n'étoient pas plus de 34.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

nombre de Matelots ; des Boughis, des Macaſſars & des Chingales, qui montoient à plus de deux mille ; quinze ou vingt pieces de canon de fonte, de dix huit livres de baile, vingt quatre pieces de campagne, ſix mortiers, & beaucoup plus de munitions qu'ils n'en avoient beſoin pour leur entrepriſe ; ſans compter qu'ils avoient deja gagné le Prince du pays, qui leur avoit vendu la Ville, avec toutes ſes dépendances. Cette négociation leur avoit couté plus de cinquante mille Pagodes. Les François furent attaqués vigoureuſement. Ils reſiſterent pendant pluſieurs jours; mais, dans l'impuiſſance de tenir plus longtemps contre des forces ſi nombreuſes, ils battirent la chamade le 6 de Septembre, & les articles de la capitulation furent dreſſés (46).

Les François y rentrent par le Traité de Riſwick.

Ainſi le Fort de Pondichery changea de maîtres & demeura près de ſix ans entre les mains des Hollandois. La Compagnie n'y rentra qu'au commencement de l'année, en exécution du Traité de Riſwick. Elle trouva les fortifications conſiderablement augmentées. Les Hollandois avoient achevé l'enceinte des murs, & les avoient flan-

(46) Mr l'Abbé Guyon en rapporte les articles, *pages 234 & ſuivantes.*

qués de sept bastions. Ils demanderent le rembourſement de leurs depenſes, qui furent reglées à ſeize mille pagodes, & payées ſur cette eſtimation. Auſſi-tôt Martin, dont la conduite fut honorée de diverſes recompenſes, reçut ordre de ne rien épargner pour mettre la Place en état de reſiſter à toutes ſortes d'inſultes. Avec quantité de munitions de guerre, on lui envoya, pour garniſon, deux cens ſoldats François, auxquels il joignit trois cens Topaſes, qu'il avoit amenés de Bengale. On lui donna des Officiers, pour commander les troupes, & deux Ingenieurs, pour achever les Fortifications. Dès la fin de 1699, il marquoit à la Compagnie qu'il avoit bâtir dans la ville, cent nouvelles maiſons, pour y attirer les Peuples du Pays; & dix ans après, on y comptoit deja cinquante à ſoixante mille habitans. Depuis 1685 juſqu'en 1710, elle avoit couté plus de huit cens mille livres à la Compagnie des Indes (47).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Ils s'y fortifient.

La langueur où l'on vit tomber le Commerce retarda le projet d'aggrandir & de fortifier Pondichery. Cependant le nombre des habitans & des

(47) *Ibid.* p. 147. Tout le détail précedent eſt tiré des archives de la Compagnie.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

maisons croissant de jour en jour, la Compagnie résolut de faire environner de murs la ville entiere. Elle fit une partie des frais, & les habitans contribuerent pour le reste. Une imposition de deux sous par mois, sur chaque tête, facilita beaucoup le progrès de l'ouvrage, qui fut commencé en 1723 (48), & poussé avec beaucoup de constance.

Description de Pondichery.

L'attention que les Gouverneurs ont toujours eûe d'assigner le terrain aux particuliers qui demandoient la permission de bâtir, a formé, comme insensiblement, une ville aussi reguliere que si le plan avoit été tracé tout d'un coup. Les rues en paroissent tirées au cordeau. La principale, qui va du Sud au Nord, a mille toises de long, c'est-à-dire, une demi-lieue Parisienne; & celle qui croise le milieu de la ville est de six cens toises. Toutes les maisons sont contigues. La plus considerable est celle du Gouverneur. De l'autre côté, c'est-à-dire au Couchant, on voit le jardin de la Compagnie, planté de fort belles allées d'arbres, qui servent de promenade publique, avec un grand

(48) Voyez les reflexions qui finissent cet article. Toutes nos Compagnies de commerce avoient été réunies en 1719.

PLAN DE PONDICHERI EN 1741.

A. Le Fort.
B. Ouvrage a Corne.
C. Bastion de St. Laurent.
D. Bastion de St. Louis
E. Bastion d'Anjou.
F. Bastion d'Orleans.
G. Bastion de la porte de Madras
H. Bastion du Nord Ouest.
I. Bastion de St. Joseph.
K. Porte de Villeneuve.
L. Bastion Villeneuve.
M. Bastion sans peur.
N. Porte Villeneuve.
O. Bastion Villeneuve.
P. Bastion de la Reine.
Q. Bastion de l'Hopital.
R. Bastion Gondelour.
S. Petite Batterie
1. L'Eglise des Capucins.
2. L'Eglise des Jesuites.
3. Jardins de la Compagnie.
4. Jardins des Jesuites.
5. Jardins des Capucins.
6. L'Hopital.
7. Ancien Jardin de la Compa
8. L'Hotel de la Compagnie.
9. Maison du Gouverneur.
10. L'Hotel de la Monnoye.
11. Cimetiere des Malabares
12. Cimetiere des Françoise.
13. Grand Marché.
14. Prison des Malabare
15. Ouvrages neufs faits en 1740. et 1741.
16. Ouvrages de 1740.
17. Marché de St. Laurent.
18. Batterie des Toiles.
19. Place du Mas.
20. Les Missionnaires.
21. La grande Pagode.

T. IV. N.° 7.

BIBLIOTECA
SEVILLA

édifice, richement meublé, où le Gouverneur loge les Princes étrangers & les Ambassadeurs. Les Jesuites ont dans la ville, un beau College, dans lequel douze ou quinze de leurs Prêtres montrent à lire & écrire, & donnent des leçons de Mathematiques; mais ils n'y enseignent pas la langue Latine. La Maison des Missions étrangeres n'a que deux ou trois Prêtres, & le Couvent des Capucins en a sept ou huit. Quoique les maisons de Pondichery n'ayent qu'un étage, celles des riches habitans sont belles & commodes. Les Gentils y ont deux Pagodes, que les Rois du pays leur ont fait conserver, avec la liberté du culte pour les Bramines (49); gens pauvres, mais occupés sans cesse au travail, qui font toute la richesse de la ville & du pays. Leurs maisons n'ont ordinairement que huit toises de long, sur six de large, pour quinze ou vingt personnes & quelquefois plus. Elles sont si obscures, qu'on a peine à comprendre qu'ils ayent assez de jour pour leur travail. La plûpart sont Tisserands, Peintres en toile, ou Orfevres. Ils passent la nuit dans leurs cours ou sur le toit, presque nuds, & cou-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Les Bramines sont la richesse de la Ville & du pays.

(49) On prononce Brame dans le pays.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

chés sur une simple natte : ce qui leur est commun, à la verité, avec le reste des habitans ; car Pondichery étant au douzieme degré de latitude septentrionale, & par consequent dans la Zone torride, non seulement il y fait très chaud, mais pendant toute l'année il n'y pleut que sept ou huit jours, vers la fin d'Octobre. Cette pluie, qui arrive regulierement, est peut-être un des phenomenes les plus singuliers de la nature.

Phenomene remarquable.

Naturel laborieux des Bramines.

Les meilleurs ouvriers Gentils ne gagnent pas plus de deux sous dans leur journée : mais ce gain leur suffit pour subsister, avec leurs femmes & leurs enfans. Ils ne vivent que de riz cuit à l'eau, & le riz est à très bon marché. Des gâteaux sans levain, cuits sous la cendre, sont le seul pain qu'ils mangent ; quoiqu'il y ait à Pondichery d'aussi bon pain qu'en Europe. Malgré la secheresse du pays, le riz, qui ne croît pour ainsi dire que dans l'eau, s'y recueille avec une prodigieuse abondance ; & c'est à l'industrie, au travail continuel des Gentils, qu'on a cette obligation. Ils creusent dans les champs, de distance en distance, des puits de dix à douze pieds de profondeur, sur le bord desquels ils mettent une espece

de bascule, avec un poids en dehors & un grand seau en dedans. Un Gentil monte sur le milieu de la bascule, qu'il fait aller, en appuyant alternativement un pied de chaque côté, & chantant sur le même ton, suivant ce mouvement, en Malabare, qui est la langue ordinaire du pays, *& un*, *& deux*, *& trois*, &c. pour compter combien il a tiré de seaux. Aussi-tôt que ce puits est tari, il passe à un autre. En général, cette Nation est d'une adresse étonnante pour la distribution & le menagement de l'eau. Elle en conserve quelquefois dans des étangs, des lacs & des canaux, après le débordement des grandes rivieres, telles que le Colram, qui n'est pas éloigné de Pondichery. Les Mahometans, auxquels on donne ordinairement le nom de Maures, sont aussi faineans que les Gentils sont laborieux (50).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

La ville de Pondichery est à quarante ou cinquante toises de la mer, dont le flux, sur cette côte, ne s'éleve jamais plus de deux pieds. C'est une simple Rade, où les Vaisseaux ne peuvent aborder. On employe des Bateaux pour aller recevoir ou porter des marchandises, à la distance d'une lieue en mer;

Rade de Pondichery.

(50) *Ibid.* pages 252 & précedentes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

extrême incommodité, pour une ville où rien ne manque d'ailleurs à la douceur de la vie. Les alimens y sont à très vil prix. On y fait bonne chere en grosse viande, en gibier, en poisson. Si l'on n'y trouve point les fruits d'Eté qui croissent en Europe, le pays en produit d'autres qui nous manquent, & qui sont meilleurs que les nôtres (51).

Etat du Gouverneur.

Le Gouverneur géneral de la Compagnie a douze gardes à cheval, en habits d'écarlate, avec un parement noir & un bordé d'or. Leur Capitaine est galonné sur les tailles & les coutures. La garde à pied, composée de trois cens hommes, qui portent le nom de Pions, sert à diverses fenctions, suivant les ordres qu'elle reçoit. Mais, lorsqu'il est question de recevoir un Roi, un Prince, ou quelque Ambassadeur extraordinaire, tout ce cortege accompagne le Gouverneur. Dans ces occasions solemnelles, où les Officiers de la Compagnie sont obligés de se conformer & de repondre au faste des Orientaux, il se fait porter, par six hommes, sur un palanquin dont les carreaux & le dais sont ornés de broderies & de glands d'or. En un mot, il se pré-

(51) *Ibidem.*

sente avec la magnificence qui convient à son rang (52).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Forces de la Ville.

Suivant le dernier dénombrement, on comptoit dans Pondichery cent vingt mille Habitans, Chrétiens, Mahometans ou Gentils. La ville a plusieurs grands magasins, six portes, une Citadelle, onze Forts ou Bastions, & quatre cens cinq pieces de canon, avec des mortiers & d'autres pieces d'artillerie. La reputation des François, soutenue par la sage conduite de leurs Gouverneurs, entre lesquels l'Auteur nomme, avec distinction, Mr Dumas, qui fut élevé à cette dignité en 1735, leur a fait obtenir, de plusieurs Princes Indiens, des privileges, des honneurs & des préferences, qui paroissent flateuses pour la Nation. La premiere faveur de cette espece, est la permission de battre monnoie au coin de l'Empereur Mogol; que les Hollandois n'ont encore pû se procurer par toutes leurs offres. Les Anglois en ont joui pendant quelques années; mais diverses révolutions les ont déterminés à l'abandonner. Mr Dumas obtint cette grace, en 1736, par des Lettres parentes de Mahomet-Scha, Empereur Mogol, adressées à Aly-Daoust-Kam, Nabab ou

Honneurs & privileges accordés aux François.

Monnoie que Mr Dumas fait frapper.

(52) *Ibidem*, page 253.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Viceroi de la Province d'Arcate (53). Elles étoient accompagnées d'un éléphant avec son harnois; present qui ne se fait chez les Orientaux, qu'aux Rois & aux plus puissans Princes. Mr Dumas, comprenant les avantages qu'il en pouvoit tirer pour la Compagnie, fit frapper tous les ans, depuis l'année 1735 jusqu'en 1741, qui fut celle de son retour en France, pour cinq à six millions de roupies. Cette monnoie est une piece d'argent qui porte l'empreinte du Mogol, un peu plus large que nos pieces de douze sous, & trois fois plus épaisse. Une roupie vaut quarante huit sous.

Profit qui est revenu à la Compagnie des Indes.

Pour comprendre de quelle utilité ce nouveau privilege fut à la Compagnie, il faut sçavoir que le Gouverneur se conformant au titre des roupies du Mogol, mit dans celles de Pondichery la même quantité d'alliage, & qu'il établit le même droit de sept pour cent. Par une évaluation facile, on a trouvé que dans la marque de ces cinq à six millions, valant en espece plus de douze millions de livres, la Compagnie tiroit un avantage

(53) L'Auteur rapporte ces Lettres, qui se nomment Firman. La date est le 19 du regne de Mahomet-Schia, c'est-à-dire, le 1 de la lune d'Août 1736.

de quatre cens mille livres par an. Ce produit augmente de jour en jour, par le cour étonnant des roupies de Pondichery, qui sont mieux reçues que toutes les autres monnoies de l'Inde. Non seulement elles se font des lingots, que la Compagnie envoye; mais toutes les Nations y portent leurs matieres, sur lesquelles l'Hôtel de la Monnoye profite, suivant la quantité de l'alliage. Il n'y aura desormais que les pagodes & les sequins (54) qui puissent le disputer, dans le commerce, à la monnoie de Pondichery. La pagode est l'ancienne monnoie des Indes. C'est une piece d'or, qui a précisément la forme d'un petit bouton de veste, & qui vaut huit livres dix sous. Le dessous, qui est plat, représente une idole du pays; & le dessus, qui est rond, est marqué de petits grains, comme certains boutons de manche. Le sequin est une veritable piece d'or très rafiné, qui vaut dix livres de notre monnoie. Il est un peu plus large qu'une piece de douze sols, mais moins épais; ce qui fait que tous les sequins sont un peu courbés. Il s'en trouve même de percés; ce qui vient de l'usage que les

Etablissement François de Pondichery.

Forme de la monnoie qui se nomme Pagode.

Sequins qui passent de Venise aux Indes.

(54) M. l'Abbé Guyon écrit *Schins*; ce qui paroît contraire à l'usage.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

femmes Indiennes ont de les porter au cou, comme des medailles : ces pieces sont extrêmement communes dans le pays, & ne se frappent qu'à Venise. Elles viennent par les Venitiens, qui font un commerce très considerable à Bassora, dans le fond du Golfe Persique, à Mocka, au détroit de Babel-Mandel, & à Gedda, qui est le Port de la Meque. Les Indiens y portent, tous les ans, une bien plus grande quantité de marchandises, que les François, les Hollandois, les Anglois & les Portugais n'en tirent. Ils les vendent aux Persans, aux Egyptiens, aux Turcs, aux Moscovites, aux Polonois, aux Suedois, aux Allemans, & aux Genois, qui vont les acheter dans quelqu'un de ces trois ports, pour les faire passer, dans leurs pays, par la Mediterranée & par terre.

Autres monnoie de Pondichery.

Il convient à cet article, de faire connoître les monnoies qui sont en usage à Pondichery. Après les pagodes, l'Auteur place les roupies d'argent ; monnoie assez grossiere, qui n'ont pas tout à-fait la largeur de nos pieces de vingt quatre sous, mais qui sont plus épaisses du doube. L'empreinte est ordinairement la même, sur toute la côte de Coromandel. Une face porte ces

mots : L'an.... du Regne glorieux de Mahomet ; & l'autre : Cette roupie a été frappée à..... Celles de Pondichery & de Madras portent également le nom d'Arcatte, parce que la permission de les frapper est venue du Nabab de cette Province : mais on distingue celles de Pondichery par un croissant qui est au bas de la seconde face, & celles de Madras par une étoile. ETABLISSEMENT FRANÇOIS A PONDICHERY.

Les *Fanons* sont de petites pieces d'argent, dont sept & demi valent une roupie, & vingt quatre une pagode. Par conséquent, le Fanon vaut un peu moins de six sous.

On appelle *Cache* une petite monnoie de cuivre, dont soixante quatre valent un Fanon. Ainsi la Cache vaut un peu plus d'un denier.

Ces monnoies, quoiqu'en usage dans l'Inde entiere, n'y ont pas la même valeur par-tout ; & la cause de cette différence est que les unes sont un peu plus ou moins fortes, & plus ou moins parfaites pour le titre.

Dans le Bengale, on compte encore par *Ponis*, qui ne sont pas des pieces, mais une somme arbitraire ; comme nous disons, en France, une pistole. Il faut trente six à trente sept ponis, pour une roupie d'argent d'Arcatte. Ponis & Coris du Bengale.

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Ainsi le ponis vaut environ cinq liards de notre monnoie. Au-dessous sont les petits coquillages dont on a parlé dans les Relations d'Afrique & dans celle des Maldives, qui portent le nom de *Coris*, & dont quatre-vingt font le ponis.

Accroissemens de l'établissement de Pondichery.

L'établissement François de Pondichery s'est accru, dans quelques occasions si glorieuses pour les Officiers de la Compagnie des Indes & pour toute la Nation, qu'elles ne doivent pas moins interesser la curiosité que la description même des lieux.

En 1738, Cidogy, Roi de Tanjaour, laissa la couronne, par sa mort, à Sahagy-Maha-Rajou, son neveu, jeune Prince de vingt six ou vingt sept ans. Un fils du feu Roi, qui avoit eu beaucoup de part au Gouvernement pendant la vie de son pere, s'étant fait un parti considerable à la Cour, s'empara du Palais & des postes de Tanjaour. Sahagy, forcé de fuir à cheval, avec quelques-uns de ses amis, passa le Coldram (55), & se retira dans Chalambron (56), grande pagode for-

(55) Grand Fleuve de la Côte de Coromandel, qui separe les Etats de Tanjaour de ceux du Grand-Mogol.

(56) Cette Pagode, qui est entourée de murs fort élevés, appartient aux Maures. Ils y ont un Gouverneur & une Garnison.

tifiée, qui eſt à vingt lieues au Nord de la ville de Tanjaour, & huit lieues au Sud de Pondichery. Il y fut joint par quelques troupes : mais comme il manquoit d'armes & de munitions, le Gouverneur Maure lui conſeilla de ſe lier avec les François, dont il leur vanta le courage & la généroſité. Ce Prince, qui avoit beſoin de ſe faire des amis de ce caractere pour l'aider à remonter ſur le Thrône, envoya, au Gouverneur général de l'Inde Françoiſe, quelques perſonnes de confiance, chargées de lui demander du ſecours & de lui offrir, en reconnoiſſance, la ville de Karical, le Fort de Karcangery & quelques villages voiſins, avec toutes les terres de leur dépendance.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Il y avoit long temps que la Compagnie & ſes Gouverneurs aux Indes, avoient reconnu l'utilité d'un établiſſement ſur les terres du Roi de Tanjaour. Leurs tentatives avoient été traverſées par les Hollandois de Negapatan (57). Cette Nation avoit même eu l'adreſſe d'engager le Roi de Tanjaour à chaſſer les François d'un établiſſement, nommé *Cancrypatuam*, que l'ancienne Compagnie avoit formé en

(57) Fort Hollandois, & grande Ville Indienne, à quatre lieues au Sud de Karical.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

1688, dans les Etats de ce Prince, sur la côte de Coromandel. Le Gouverneur de Pondichery, saisissant l'occasion, fit un Traité avec les Envoyés de Sahagy, par lequel il s'obligea de lui fournir environ deux cens mille livres de notre monnoie, en argent & en munitions de guerre, avec tous les autres secours qui dépendoient de son autorité. Le Roi, de son côté, lui envoya l'acte formel de la cession qu'il lui avoit fait offrir (58). Deux grands Vaisseaux de la Compagnie, Le-Bourbon de soixante pieces de canon, & le Saint-Geran de quarante six pieces, furent équipés aussi-tôt, & l'on y embarqua des troupes, de l'artillerie, & toutes sortes de munitions de guerre, autant pour secourir le Roi que pour se mettre en possession de Karical : mais lorsque cet armement fut achevé, Sahagy-Maha-Rajou ayant fait entrer dans ses interêts les principaux Partisans de son Ennemi, cet usurpateur fut arrêté dans son Palais, & Sahagy, s'étant rendu à Tanjour, y fut reconnu sans opposition. Le fils de Cidogy, qui eut le malheur de tomber entre ses mains, fut coupé en quatre quartiers, dont

(58) Cet Acte est du mois de Juillet 1738.

chacun fut exposé sur une des portes de la Ville.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Cette revolution fut si subite, que les François mirent à la voile sans en être informés, & mouillerent au commencement du mois d'Août devant Karical. Aussi-tôt que les Hollandois de Negapatan les eurent apperçus, & qu'ils furent informés de leur traité avec le Roi, ils se hâterent d'envoyer leurs Ministres à Tanjaour, avec des presens, pour engager ce Prince & son Conseil à le rompre. Ils y joignirent les menaces. Sahagy, pour qui le secours des François devenoit inutile, non seulement differa sous de vains prétextes de faire remettre la Forteresse & la Ville de Karical aux Commandans des Vaisseaux, mais donna vraisemblablement des ordres secrets pour s'opposer au débarquement. Un de ses Generaux, qui commandoit, dans ce canton, un corps de trois ou quatre mille hommes, s'approcha du bord de la mer, & fit déclarer aux Officiers François que s'ils touchoient au rivage il ne balanceroit pas à les faire charger. Les deux Vaisseaux, après avoir passé deux mois à la vue de Karical, reçurent ordre du Gouverneur de retourner à Pondichery. Il leur auroit été facile d'executer

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

leur commiſſion malgré la reſiſtance des Indiens : mais n'ayant en vue qu'un établiſſement de Commerce, la prudence ne leur permettoit pas de ſe rendre odieux par des violences (59).

Cependant le Roi, ſans avoir ouvertement rompu ſon traité, mettoit à l'exécuter après une guerre dans laquelle il ſe trouvoit engagé, contre *Sander-Saheb*, Nabab de Trichenapaly. Ce Seigneur, ami particulier du Gouverneur, & plein d'eſtime pour la Nation, ayant appris par quelles promeſſes le Roi de Tanjaour s'étoit lié aux François, & comment il en éludoit l'exécution, écrivit au Gouverneur, pour lui offrir de s'emparer de Karical & de remettre cette Place entre ſes mains. Ses offres furent acceptées. Ce Géneral Mogol, qui s'étoit deja fait une grande réputation de courage & d'honneur, ne tarda point à les remplir. Quatre mille chevaux, commandés par François Pereire, Eſpagnol (60),

(59) L'Auteur fait remarquer la différence des titres, auſquels nous devons nos poſſeſſions dans les Indes, & de celui auquel tous les autres Peuples de l'Europe doivent ce qu'ils y poſſedent. Les autres ont employé la violence, l'expulſion, l'effuſion du ſang, & nous devons tout à des conceſſions volontaires. *Hiſt. philoſ.* page 212.

(60) On verra ſa fortune dans une Note de l'article ſuivant.

& l'un de ses principaux Officiers, qui étoit attaché depuis long-temps aux François, dissiperent les troupes de Tanjaour & se saisirent de Karical & Karcangery. Pereire se rendit lui-même à Pondichery, pour annoncer cette nouvelle au Gouverneur. On y fit équiper, sur le champ, un petit bâtiment de cent cinquante tonneaux qui se trouvoit dans la Rade. Les François se rendirent en vingt quatre heures à Karical, où Pereire, suivant l'ordre du Nabab, leur ouvrit les Portes de la Ville & celles du Fort de Karcangery (61). Quatre jours après, on y envoya, sur un gros Vaisseau, tout ce qui étoit necessaire pour la sureté de ce nouvel établissement.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Le Roi de Tanjour s'affligea peu de cette nouvelle. Il n'éludoit l'exécution du traité qu'à la sollicitation des Hollandois, dont il avoit tiré des sommes considerables; & sa seule crainte étant que les François ne fussent plus disposés à lui payer celle dont ils étoient convenus, il se hâta d'écrire au Gouverneur de Pondichery, pour lui reprocher d'avoir employé le secours des Maures, ses ennemis, à se rendre

(61) L'Acte de prise de possession est du 14 Février 1739.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

maître d'une Place qu'il lui avoit donnée, & que son intention avoit toujours été de lui remettre après la guerre. En même-temps, il lui envoyoit la ratification du traité de Chalambron, avec un ordre aux Habitans de Karical & de ses dépendances, de reconnoître à l'avenir les François pour leurs Souverains (62).

Mais à peine eut-il expedié ce nouvel acte, que ses deux oncles, qui l'avoient rétabli sur le Thrône, mécontens de sa reconnoissance ou de son administration, l'arrêterent dans son Palais, & mirent la couronne sur la tête de *Pradapsingue*, un de ses cousins, qui, peu de jours après, fit étouffer ce Prince infortuné dans un bain de lait tiede.

Le nouveau Roi s'étant reconcilié avec les Maures, envoya presqu'aussitôt au Gouverneur de Pondichery la ratification du Traité conclu avec son Prédecesseur. Il accorda même aux François un terrain plus étendu, pour quelques presens, qu'ils joignirent à la somme qu'ils avoient promise (63). Ils sont demeurés paisibles possesseurs de Karical, où ils n'ont pas négligé de se

(62) Du 20 Avril 1739.
(63) *Ubi supra*, page 271.

fortifier. Pradapſingue leur rendit viſite dans cette Place, avec toute ſa Cour, au commencement de l'année 1741, & prit cette occaſion pour confirmer tous leurs privileges. ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

L'établiſſement de Karical eſt ſitué ſur la Côte de Coromandel, à quatre lieues au Nord de Negapatan, à deux lieues au Sud de Tranquebar, établiſſement Danois, & vingt cinq lieues au Sud de Pondichery. Il renferme la Ville de Karical, qui eſt fort ancienne, & qui paroît avoir été très conſiderable. Il y reſte encore ſix cens trente huit maiſons de pierre ou de brique, ſans parler d'un grand nombre qui ne ſont que de terre glaiſe, & couvertes de paille. On y compte cinq Moſquées, cinq grandes Pagodes, neuf petites, & plus de cinq mille habitans. Cette Ville eſt ſituée ſur un des bras du Colram, qui reçoit des Champanes de deux à trois cens tonneaux. Les Chaloupes des Vaiſſeaux de cinquante canons n'y entrent pas moins facilement. Deſcription de l'établiſſement François de Karical. Ville de Karical.

La Forteresſe de Karcangery paroît auſſi fort ancienne. Elle eſt flanquée de huit groſſes tours, dans le goût du pays, à la portée du canon de Karical, & ſituée à un demi-quart de lieue du rivage de la mer. Les François en ont fait ſau- Fort de Karcangery.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ter une partie, pour s'établir à l'entrée & sur le bord du bras de la riviere qui passe par la Ville.

Titoumale-Rayen-Patnam est un Bourg très considerable, de la dépendance & au Sud de Karical, qui en est éloigné d'une lieue, à douze cens toises du bord de la mer. Il est composé de cinq cens maisons de brique, quatre Mosquées, quatre grandes Pagodes, vingt huit petites, & vingt cinq Chaudriers, pour le logement des Voyageurs. On y comptoit deux mille cinq cens hommes, à la prise de possession.

Domaine de Karical.

Le reste du Domaine de Karical consiste en neuf Bourgs ou Villages, dans une circonference de cinq ou six lieues. Le terrain en est excellent, fertile en riz, en cotton, en indigo & d'autres grains. On y fabrique quantité de toiles de cotton & de toiles peintes. Le revenu des terres de Karical, avec les Fermes du tabac & du betel, & les droits d'entrée, montent annuellement à dix mille Pagodes d'or, qui font environ cent mille livres de notre monnoie (64).

D'autres évenemens ont contribué, avec le secours de la prudence & de la

(64) *Ibid.* Pages 274 & précedentes.

fortune, à l'accroiſſement de la Colonie Françoiſe. Celui qui a ſignalé le Gouvernement du Chevalier Dumas merite ici d'autant plus de conſideration, qu'il peut ſervir à jetter beaucoup de jour ſur la Geographie intérieure de cette Contrée : mais il m'oblige de remonter à l'année 1736, c'eſt-à-dire, à la fin des cruelles guerres que Thamas Kouli-Kam, ou Nader-Scha, Roi de Perſe, porta dans l'Indouſtan.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Après l'infortune du Mogol, qui avoit été fait priſonnier dans ſa Capitale & dont les immenſes threſors étoient paſſés entre les mains du Vainqueur, quelques Nababs, ou Vicerois de la preſqu'iſle de l'Inde, jugerent l'occaſion d'autant plus favorable pour s'ériger eux-mêmes en Souverains, qu'il n'y avoit aucune apparence que le Roi de Perſe, deja trop éloigné de ſes propres Etats, & ſi dien recompenſé de ſon entrepriſe, penſât à les venir attaquer dans une region, qu'il connoiſſoit auſſi peu que les environs du Cap de Comorin. Daouſt-Aly-Kam, Nabab d'Arcatte, le même qui avoit accordé aux François la permiſſion de battre monnoie, ſe flatta de pouvoir former deux Royaumes ; l'un pour Sabder-Aly-Kam, ſon fils aîné, l'au-

Origine d'une guerre dans la preſqu'iſle de l'Inde.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

tre, pour Sander-Saheb, son gendre; jeunes gens qui n'avoient que de l'ambition, sans aucun talent, pour soutenir un si grand projet. Arcatte est une grande Ville, à trente lieues de Pondichery (65), au Sud-Oueſt; la plus malpropre qu'il y ait au monde.

Le Nabab d'Arcatte veut former deux Royaumes pour ses enfans.

Les Mogols, qui avoient étendu leurs conquêtes dans cette partie de l'Inde, sous le regne du fameux Aureng-Zeb, avoient laissé subsister les Royaumes de Trichenapaly, de Tanjaour, de Maduré, de Maissour & de Marava. Ces Etats étoient gouvernés par des Princes Gentils, tributaires à la verité de l'Empereur Mogol, mais fiers & lents dans leur dépendance, qui se dispensoient quelquefois de payer le tribut, ou qui attendoient que l'Empereur fît marcher ses armées pour les y contraindre. La plûpart devoient à la Cour de Dely de très grosses sommes, qu'on avoit laissé accumuler par la mollesse de Mahomet-Scha, plus occupé des plaisirs de son Sérail que de l'administration, dont il se reposoit sur des Ministres aussi voluptueux que lui. Daoust-Aly-Kam saisit cette occasion pour attaquer les Princes voisins de son

(65) L'Auteur met, dans une autre page, qu'à quinze lieues de Pondichery, p. 277.

Gouvernement.

Gouvernement. Il assembla une armée de vingt cinq à trente mille chevaux, avec un nombre proportionné d'infanterie, dont il donna le commandement à Sabder & à Sander-Saheb. Leur premier exploit fut la prise de Trichenapaly, grande Ville fort peuplée, à trente cinq lieues au Sud-Ouest de Pondichery. Cette Capitale, investie par l'armée des Maures, le 6 Mars 1736, fut emportée d'assaut le 26 du mois suivant. Sabder en abandonna le Gouvernement à Sander-Saheb, son beau-frere, qui prit aussitôt la qualité de Nabab.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY. Armée qu'il leve dans cette vue.

Après avoir soumis le reste de cette contrée, ils tournerent leurs armes vers le Royaume de Tanjaour, dont ils assiegerent la Capitale. Le Roi Sahagy s'y étoit renfermé, avec toutes les troupes qu'il avoit pû rassembler. Cette Place est si bien fortifiée, qu'après avoir inutilement poussé leurs attaques pendant près de six mois, ils furent obligés de changer le siege en blocus. Tandis que Sander-Saheb demeura pour y commander, Bara-Saheb, un de ses freres, s'avançant au Sud, avec un détachement de quinze mille chevaux, se rendit maître de tout le pays de Maravа, du Madure & des environs du Cap de Comorin. Ensuite, remon-

Ses premiers Complices.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

tant le long de la Côte de Malabar, il pouſſa ſes conquêtes juſqu'à la Province de Travancor. Ce fut dans ces circonſtances que Sander-Saheb mit les François en poſſeſſion de la terre de Karical (65).

Les Princes Gentils appellent les Marattes à leurs ſecours.

Tous les Princes Gentils, allarmés d'une invaſion ſi rapide, implorerent le ſecours du Roi des Marattes. Ils lui repreſenterent que leur religion n'étoit pas moins menacée que leurs Etats; & les principaux Miniſtres de ce Prince, dont la plûpart ſont Bramines, lui firent un devoir indiſpenſable de s'armer pour une cauſe ſi preſſante. Il ſe nomme Maha-Raja. Ses Etats ſont d'une grande étendue. On l'a vû ſouvent mettre en campagne cent cinquante mille chevaux & le même nombre de gens de pied, à la tête deſquels il ravageoit les Etats du Mogol, dont il tiroit d'immenſes contributions. Les Marattes, ſes Sujets, ſont peu connus de nos Geographes. La guerre fait leur principale occupation. Ils habitent au Sud-Eſt des Montagnes qui ſont derriere Goa, vers la Côte de Malabar. La Capitale de leur pays eſt une Ville très-conſiderable, qui ſe nomme Satera (66).

(65) *Ibid.* Page 179.
(66) *Ibid.* page 280.

Les sollicitations du Roi de Tanjaour & des Princes du même culte, jointes à l'esperance de piller un pays où depuis long-temps toutes les nations du monde venoient échanger leur or & leur argent pour des marchandises, déterminerent enfin le Roi des Marattes à faire partir une armée de soixante mille chevaux, & de cent cinquante mille hommes d'infanterie, dont il donna le commandement à son fils aîné, *Ragogi-Boussola-Sena Saheb-Soula*. Elle se mit en marche au mois d'Octobre 1739. Daoust-Aly-Kam, informé de son approche, rappella son fils & son gendre, qui tenoient encore le Roi de Tanjaour bloqué dans sa Capitale. Il étoit question de mettre leurs propres Etats à couvert. Cependant ces deux Généraux ne se déterminerent pas tout d'un coup à s'éloigner de leurs conquêtes, & laisserent avancer l'ennemi, qui repandoit le ravage & la terreur sur son passage. Daoust se hâta de rassembler tout ce qui lui restoit de troupes, avec lesquelles il alla se saisir des gorges de la montagne de Canamay, vingt cinq lieues à l'Ouest d'Arcatte; défilés très difficiles, & qu'un petit nombre de troupes peut défendre contre une nombreuse armée.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Armée du Roi des Marattes.

Les Marattes y arriverent au mois

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

de Mai, 1740. Après avoir reconnu qu'il leur étoit impossible de forcer le Nabab d'Arcate dans son poste, ils camperent à l'entrée des gorges, d'où ils firent tenter secrettement la fidelité d'un Prince Gentil, qui gardoit un autre passage avec cinq ou six mille hommes, & que Daoust avoit crû digne de sa confiance. Ce Prince fut bien-tôt corrompu par les promesses & par l'argent des Marattes. Les Bramines leverent ses difficultés, en lui representant que le succès de cette guerre pouvoit ruiner le Mahometisme, & rétablir la Religion de leurs peres. Il consentit à livrer le passage. Les Marattes, continuant d'amuser le Nabab par de legeres attaques, y firent marcher leurs troupes, & s'en saisirent le 19 de Mai. De-là, ils trouverent si peu d'obstacles au dessein de le surprendre par derriere, qu'ils s'approcherent à deux portées de canon, avant qu'il se défiât de son malheur. Lorsqu'on vint l'informer qu'il paroissoit du côté d'Arcatte un corps de Cavalerie, qui s'avançoit vers le camp, il s'imagina que c'étoient les troupes de son gendre qui venoient le joindre. Mais il entendit aussi-tôt de furieuses décharges de mousqueterie, & la presence du danger lui fit ouvrir les yeux sur la trahison.

Comment elle passe les gorges de Canamay.

Le Nabab d'Arcatte est surpris.

Aly-Kam, son second fils, & tous ses Officiers Généraux, montant aussitôt sur leurs élephans, se défendirent avec autant d'habileté que de valeur. Mais ils furent accablés d'un si grand feu, & d'une si terrible décharge de frondes, que tout ce qu'il y avoit de gens au-tour d'eux perit à leurs pieds ou prit la fuite. Le Nabab & son fils, blessés de plusieurs coups, tomberent morts de leurs élephans, & leur chute repandit tant de frayeur dans l'armée, que la deroute devint générale. La plûpart des Officiers furent tués, ou foulés aux pieds par les élephans, qui enfonçoient dans la boue jusqu'à la moitié des jambes. Il étoit tombé, la nuit précedente, une grande pluie, qui avoit détrempé la terre. Plusieurs guerriers, qui étoient de ce combat, assurerent que jamais champ de bataille n'avoit présenté un plus affreux spectacle de chevaux, de chameaux & d'élephans, blessés & furieux, mêlés, renversés avec les Officiers & les soldats, jettant d'horribles cris, faisant de vains efforts pour se dégager des bourbiers sanglans où ils étoient enfoncés, achevant d'étouffer ou d'écraser les soldats qui n'avoient pas la force de se retirer (67).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Il est tué dans une sanglante bataille.

(67) Pages 285 & précedentes.

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Mort de son Général.

Cityzor-Kam, General de l'armée Mogole, qui avoit rendu d'importans services à la Compagnie, fut blessé de cinq coups de fusil, & d'un coup de fronde, qui lui creva un œil & le renversa de dessus son élephant. On doit faire observer qu'une décharge de frondes, par le bras des Marattes, est aussi redoutable que la plus violente mousqueterie. Les Domestiques de Cityzor, l'ayant vû tomber, l'emporterent avant la fin du combat dans un bois voisin, & ne penserent qu'à s'éloigner de l'Ennemi. Après dix ou douze jours de marche, ils arriverent à Alamparvé, qui se nomme aussi Jorobandel, à sept ou huit lieues de Pondichery. Les principales blessures de leur Maître étoient un coup de fusil, qui lui avoit coupé la moitié de la langue & fracassé la machoire ; un autre, qui penetroit dans la poitrine, & trois coups dans le dos, avec un œil crevé. On lui envoia le Chirurgien Major de la Compagnie, qui passa près de lui vingt cinq jours, sans le pouvoir sauver. La datte de cette affreuse bataille est le 20 de Mai 1740. Les Marattes y firent un grand nombre de prisonniers, dont les principaux furent Taqua-Saheb, Grand-Divan, un des gendres de Daoust, &

Pillage du camp.

le Nabab Eras-Kam-Mirzoutoir, Commandant général de la cavalerie. Dans le pillage du Camp, ils enleverent la caisse militaire, l'étendart de Mahomet, & celui de l'Empereur. Ils emmenerent quarante élephans, avec un grand nombre de chevaux. Le corps de Daoust-Aly-Kam fut trouvé parmi les morts : mais on ne put reconnoître celui de son fils, qui avoit été sans doute écrasé, comme un grand nombre d'autres, sous les pieds des élephans (68).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Le bruit de ce grand évenement jetta dans toute le presqu'isle de l'Inde une épouvante qui ne peut être représentée. On ne put se le persuader, dans Pondichery, qu'à la vûe d'une si prodigieuse multitude de fugitifs, Maures & Gentils, qui vinrent demander un asyle avec des cris & des larmes, comme dans le lieu de toute la côte où ils se flattoient de trouver plus de secours & d'humanité. Bien-tôt le nombre en devint si grand, que la prudence obligea de fermer les portes de la Ville. Le Gouverneur y étoit jour & nuit, pour y donner ses ordres. Les maisons & les rues se trouverent remplies de grains & de bagages. Tous les Mar-

Asyle que les Peuples cherchent à Pondichery.

(68) *Ibid.* page 186.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

chands Indiens de la ville & des lieux voisins, qui avoient des effets considerables à Arcatte & dans les terres, s'empressoient de les mettre à couvert sous la protection des François. Le 25 de Mai, qui étoit le cinquieme après la bataille, la veuve du Nabab Daoust-Aly-Kam, toutes les femmes de sa famille & leurs enfans, se présenterent à la porte de Valdaour, avec des instances pour être reçues dans la ville, où elles apportoient tout ce qu'elles avoient ramassées d'or, d'argent, de pierreries, & d'autres richesses(69).

Situation des François.

Cette position étoit delicate pour les François. Ils avoient à craindre que les Marattes, informés du lieu où toute la famille du Nabab s'étoit retirée avec tous ses threfors, ne vinssent attaquer Pondichery. D'un autre côté, ils se seroient perdus d'honneur dans les Indes, s'ils avoient fermé leurs portes à cette famille fugitive, qui commandoit depuis long-temps dans la Province, & qui n'avoit jamais cessé de les favoriser. Ajoutons que la moindre revolution pouvant changer la face des affaires, & faire reprendre aux Marattes le chemin de leur pays, Sabder-Aly-Kam & toute sa race seroient devenus ennemis irreconciliables de ceux

(69) *Ibid.* page 288.

PRINCESSE MERE DU
NABAB D'ARCATTE

T. LXV. N°. VII.

qui leur auroient tourné le dos avec la fortune, & n'auroient penſé qu'à la vengeance. Le Gouverneur aſſembla ſon Conſeil. Il n'y déguiſa pas les raiſons qui rendoient la generoſité dangereuſe; mais il fit voir, avec la même force, que l'humanité, l'honneur, la reconnoiſſance, & tous les ſentimens qui diſtinguent la Nation Françoiſe, ne permettoient pas de rejetter une famille ſi reſpectable, & tant de malheureux qui venoient ſe jetter entre ſes bras. L'avis qu'il propoſa, comme le ſien, fut de les recevoir, & de leur accorder la protection de la France. Ce parti fut généralement approuvé du Conſeil, & confirmé par les applaudiſſemens de tout ce qu'il y avoit de François à Pondichery (70).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Ils reçoivent la veuve & la famille du Nabab d'Areate.

On ſe hâta d'aller, avec beaucoup pompe, au-devant de la veuve du Nabab. Toute la garniſon fut miſe ſous les armes & borda les remparts. Le Gouverneur, accompagné de ſes gardes à pied & à cheval, & porté ſur un ſuperbe palanquin, ſe rendit à la porte de Valdaour, où la Princeſſe attendoit la déclaration de ſon ſort. Elle étoit, avec ſes filles & ſes neveux, ſur vingt deux palanquins, ſuivis d'un détachement

Accueil qu'ils lui font, & remarque ſur cet événement.

(70) *Ibid.* page 289.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

de quinze cens cavaliers, de quatre-vingt élephans, de trois cens chameaux, & plus de deux cens voitures, traînées par des bœufs, dans lesquelles étoient les gens de leur suite; enfin de deux mille bêtes de charge. Après lui avoir fait connoître combien la Nation s'estimoit heureuse de pouvoir la servir, on la salua par une décharge du canon de la Citadelle. Elle fut menée, avec les mêmes honneurs, aux logemens qu'on avoit deja préparés pour elle & pour toute sa suite. Il ne manqua rien à la civilité des François, & tous les Officiers Mogols en témoignerent (71) une extrême satisfaction. Jamais, suivant l'observation de l'Auteur, la Nation Françoise ne s'étoit acquis plus de gloire aux Indes. Les apparences sembloient promettre bien plus de sûreté, à la veuve du Nabab, dans les établissemens Anglois, Hollandois, Danois, tels que Porto Novo, Tranquebar, ou Negapatan, qui étoient plus proches & plus puissans que le nôtre. Mais, venir d'elle-même & sans aucune convention se jetter sous la protection des François, c'étoit déclarer hautement qu'elle avoit pour eux plus d'estime &

(71) Page 190.

de confiance que pour toutes les autres Nations de l'Europe.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Cependant Sabder - Aly - Kam, fils aîné du malheureux Daouſt, arriva près d'Arcatte, deux jours après la bataille, avec un corps de ſept ou huit cens chevaux. Mais, à la premiere nouvelle de ce deſordre, il ſe vit abandonné de ſes troupes, & reduit à ſe ſauver, avec quatre de ſes gens, dans la Forteresſe de Velours. Sander-Saheb, ſon beaufrere, qui étoit ſorti de Trichenapali avec quatre cens chevaux, apprit auſſi cette funeſte nouvelle en chemin, & trouva tout le pays ſoulevé contre les Maures. Pluſieurs petits Princes, qui portent le titre de Paliagaras, ſe declarerent pour les Marattes, juſqu'à tenter de l'enlever pour le livrer entre leurs mains. Il n'eut pas d'autre reſſource que de retourner à Trichenapali & de s'y renfermer dans la Forteresſe. Le General des Marattes prit ſa marche vers Arcatte, dont il ſe rendit maître ſans oppoſition. La ville fut abandonnée au pillage & conſumée en partie par le feu. Divers détachemens, qui furent envoyés pour mettre tout le pays à contribution, firent éprouver de toutes parts l'avarice & la cruauté du vainqueur. C'eſt un ancien uſage, parmi

Arcatte eſt pillée & brûlée.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ces Barbares, que la moitié du butin appartienne à leurs Chefs. Ils exercerent toutes sortes de violences, non seulement contre les Mahometans, mais contre les Gentils mêmes, qui avoient imploré leur secours, & qui les regardoient comme les protecteurs de leur Religion. Ils portent avec eux des chaises de fer, sur lesquelles ils attachent nuds, avec des chaînes, ceux dont ils veulent découvrir les threfors; & mettant le feu dessous, ils les brûlent jusqu'à ce qu'ils ayent donné tout leur bien. On ne s'imagineroit point combien ils firent perir d'Habitans par ce cruel supplice, ou par le poignard, qui les vengeoit de ceux qui n'avoient rien à leur offrir. Tous les lieux qui essuyerent leur fureur ont été presqu'entierement détruits; ce qui a fait un tort extrême aux Manufactures de toile, dans un pays où la plûpart des Gentils exercent le metier de Tisserands, dans lequel ils excellent.

Humiliant traité de Sabder-Kam.

Tandis qu'ils repandoient la désolation dans la province d'Arcatte & dans les lieux voisins, Sabder-Aly-Kam, renfermé dans sa Forteresse de Velours, leur fit faire des propositions d'accommodement. Après quelques negociations, le Traité fut conclu à des con-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ditions fort humiliantes. Sabder devoit succeder à son pere dans la dignité de Nabab d'Arcatte (72); mais il s'obligeoit à payer, aux vainqueurs, cent laques, ou cinq millions de roupies; à restituer toutes les terres de Trichenapali & de Tanjaour; à joindre ses troupes aux Marattes, pour en chasser Sander-Saheb, qui étoit encore en possession de la Ville, de la Forteresse & de tout l'Etat de Trichenapali; enfin à servir lui-même d'instrument, pour retablir tous les Princes de la côte de Coromandel dans les Domaines qu'ils possedoient avant la guerre. Quoique le Géneral Maratte n'eût rien de plus favorable à desirer, une autre raison l'avoit fait consentir à ce Traité. Le Roi de Golkonde commençoit à s'allarmer des ravages qui s'étoient commis dans le Carnate. Il avoit resolu d'en arrêter les progrès. Nazerzingue, Souba de Golkonde & fils de Nisam-El-Mouk, premier Ministre du Mogol, s'étoit mis en marche avec une armée de soixante mille chevaux & de cent cinquante mille hommes d'infanterie. En arrivant sur les bords du *Quichena*, qui n'est qu'à douze journées d'Arcatte, il

Diversion du Roi de Golkonde.

(72) Le Traité fut signé à Arcatte, sur la fin d'Août 1749.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

avoit été arrêté par le débordement de ce fleuve : mais le Géneral Maratte, informé de son approche, & du dessein qu'il avoit de continuer sa marche après la retraite des eaux, craignit de perdre tous ses avantages à l'arrivée d'un ennemi si redoutable ; & cette reflexion le disposa plus facilement à conclure avec Sabder (73).

Preparatifs de défense à Pondichery.

La resistance des François acheva de le déterminer. Avant cette incursion, un Maure, distingué par son rang, en avoit donné avis au Gouverneur de Pondichery, son ami particulier. On ignore comment il s'étoit procuré ces lumieres, dans un si grand éloignement. Mais, à la nouvelle du premier mouvement des Marattes, le Gouverneur François avoit pris toutes les mesures de la prudence pour se mettre à couvert. L'enceinte de la ville n'étant point encore achevée du côté de la mer, il avoit fait élever une forte muraille, pour fermer l'intervalle de quarante à cinquante toises qui sont entre les maisons & le rivage. Il avoit retabli les anciennes fortifications ; il en avoit construit de nouvelles. La place avoit été fournie de vivres & de munitions de guerre. Enfin, lorsque les Marattes

(73) *Ibid.* page 295.

étoient entrés dans la Province, il avoit fait prendre les armes, non seulement à la garnison, mais encore à tous les Habitans de la ville qui étoient en état de les porter. Les postes & les fonctions avoient été distribués : & ces préparatifs n'avoient pas peu contribué à lui attirer tous les Habitans des lieux voisins, qui l'avoient regardé comme leur défenseur après la bataille de Canamay.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

L'évenement justifia ses précautions. Après avoir pris possession d'Arcatte, le vainqueur menaça d'attaquer Pondichery avec toutes ses forces, si les François ne se hâtoient de l'appaiser par des sommes considerables. Il leur declara ses intentions par une lettre du 20 Janvier 1741, où l'adresse & la fierté étoient également employées. N'ayant reçu, disoit-il, aucune reponse à plusieurs lettres qu'il avoit écrites au Gouverneur, il étoit porté à le croire ingrat & du nombre de ses ennemis ; ce qui le determinoit à faire marcher son armée contre la ville. Les François devoient se souvenir qu'il les avoit anciennement placés dans le lieu où ils étoient, & qu'il leur avoit donné la ville de Pondichery. Aussi se flattoit-il encore que le Gouverneur ouvrant les

Demandes que les Maratres font aux François.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

yeux à la justice, lui enverroit des Députés, pour convenir du payement d'une somme ; & dans cette esperance il vouloit bien suspendre les hostilités pendant quelques jours. Suivant l'usage des Marattes & de la plûpart des Gentils, qui n'écrivent jamais qu'en termes obscurs, pour ne pas donner occasion de les prendre par leurs paroles(74), il ajoutoit que le porteur de sa lettre avoit ordre de s'expliquer plus nettement. En effet, cet Envoyé, qui étoit un homme du pays, dont le Gouverneur connoissoit la perfidie, par des lettres interceptées qu'il avoit écrites à son pere, demanda au nom des Marattes une somme de cinq cens mille roupies ; & de plus, le payement d'un tribut annuel, dont le Général prétendoit, sans aucune apparence de verité, que les François étoient redevables à sa Nation depuis cinquante ans.

Le Gouverneur crut devoir une reponse civile à cette lettre. Mais il ne parla point des droits chimeriques que les Marattes s'attribuoient sur Pondichery, ni du tribut & de l'interêt, ni des cinq cens mille roupies, qu'ils demandoient avant toutes sortes de traités, & qui seroient montées à plus de

(74) *Ibid.* page 299.

quinze millions de notre monnoie (75). Le silence, sur des prétentions si ridi-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

(75) On croit devoir la placer ici, pour faire honneur aux principes de la Compagnie & à la noble fermeté des Officiers.

Le Gouverneur Géneral de Pondichery à Ragogy Boussola, Géneral de l'Armée des Marattes; Salut:

» J'ai reçu la Lettre que » vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je » m'en suis fait expliquer » le contenu. Vous me dites que vous m'avez écrit » plusieurs fois, & que je » ne vous ai fait aucune » reponse Je sçais trop ce » que je dois à un Seigneur » tel que vous, pour avoir » commis cette faute. Avant la Lettre à laquelle » je reponds aujourd'hui, » je n'en ai reçu aucune » autre de votre Seigneurie; & si elle m'a écrit, il » faut que ceux à qui elle » a remis ses Lettres ayent » jugé à propos de les garder, pour l'indisposer » contre ma Nation, en » m'ôtant le pouvoir de » lui faire réponse.

» Votre Seigneurie me » déclare qu'elle étoit dans » l'intention de faire marcher son armée contre » nous. Quel sujet avez-» vous de vous plaindre des » François? En quelle occa-» sion vous ont-ils offensé? » Au contraire, ils ont conservé jusqu'à present une » reconnoissance parfaite » des faveurs qu'ils ont reçues des Princes vos ancêtres; & quoique vous » fussiez très éloigné de » nous, nous n'avons pas » discontinué un instant » d'exécuter ce que nous » vous avions promis, en » protegeant les gens de » votre Nation qui ont ici » des Temples, & leur Religion, qu'ils exercent » avec liberté & tranquillité. Votre Seigneurie » doit aussi sçavoir que » nous rendons à tout le » monde la plus exacte justice; qu'on vit dans » Pondichery à l'abri de » toute oppression, que le » Roi de France, notre » Maitre, dont la justice & » la puissance sont connues de toute la terre, » nous puniroit, si nous » étions capables de faire » la moindre chose contre » sa gloire & ses intentions.

» Ainsi quelle raison » votre Seigneurie pourroit-elle avoir de nous » faire la guerre, & que » peut-elle attendre de » nous? La France, notre » Patrie, ne produit ni or » ni argent. Celui que » nous apportons dans ce » pays, pour y acheter » des marchandises, nous

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Nouvelles demandes des Marattes.

cules, lui parut plus conforme aux maximes des Indiens. Peu de jours après, le Géneral insista sur ses demandes par une nouvelle lettre, qui paroît meriter, comme la seconde reponse du Gouverneur François, d'obtenir place dans le recit de cette narration.

Au Gouverneur de Pondichery, votre ami Ragogi-Boussola Senasaheb-Souba : Ram Ram (76).

Je suis en bonne santé. Il faut me mander l'état de la vôtre.

Jusqu'à present je n'avois pas reçu de vos nouvelles ; mais Gapal-Cassi & Atmarampantoulou viennent d'arriver ici, qui m'en ont dit, & j'en ai appris d'eux.

Il y a presentement quarante ans que

» vient des pays étrangers. » On ne tire du nôtre que » du fer & des soldats, » que nous employons » contre ceux qui nous attaquent injustement.

» Nous souhaitons de » tout notre cœur de vivre » en bonne amitié avec » vous ; & si nous pouvons vous servir en quelque chose, nous le ferons avec plaisir. Vous devez donc regarder notre Ville comme la vôtre. Si votre Seigneurie veut m'adresser un Passeport, j'enverrai une personne de confiance, pour vous saluer de ma part. Mais je vous prie de me dispenser de me servir de l'entremise d'Apagi-Vittel, fils de Vittel-Naganadou, qui ne cherche qu'à nous tromper & à tromper votre Seigneurie.

» Je prie le Dieu Tout-puissant de vous combler de ses faveurs, & de vous donner la victoire sur tous vos ennemis.

(76) Nom du Dieu Rama, deux fois repeté. Ces trois lettres sont tirées des archives de la Compagnie.

notre grand Roi vous a accordé la permission de vous établir à Pondichery : cependant, quoique notre armée se soit approchée de vous, nous n'avons pas reçu une seule lettre de votre part. ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Notre grand Roi, persuadé que vous meritiez son amitié, que les François étoient des gens de parole, & qui jamais n'auroient manqué envers lui, a remis en votre pouvoir une place considerable. Vous êtes convenus de lui payer annuellement un tribut que vous n'avez jamais acquitté. Enfin, après un si long-temps, l'armée des Marattes est venue dans ces cantons. Les Maures étoient enflés d'orgueil ; nous les avons châtiés. Nous avons tiré de l'argent d'eux. Vous n'êtes pas à sçavoir cette nouvelle.

Nous avons ordre de Maja-Raha, notre Roi, de nous emparer des Forteresses de Trichenapaly & de Gingy, & d'y mettre garnison. Nous avons ordre aussi de prendre les tributs, qui nous sont dûs depuis quarante ans par les villes Européennes du bord de la mer. Je suis obligé d'obeir à ces ordres. Quand nous considerons votre conduite & la maniere dont le Roi vous a fait la faveur de vous donner un établissement dans ses Terres, je ne puis m'em-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

pêcher de dire que vous vous êtes fait tort en ne lui payant pas ce tribut. Nous avions des égards pour vous, & vous agi contre nous. Vous avez donné retraite aux Mogols dans votre Ville. Avez-vous bien fait ? De plus, Sander-Kam a laissé sous votre protection les Casenas de Trichenapaly & de Tanjaour, des pierreries, des elephans, des chevaux, & d'autres choses dont il s'est emparé dans ces Royaumes, ainsi que sa famille : cela est-il bien aussi ? Si vous voulez que nous soyons amis, il faut que vous nous remettiez ces Casenas, ces pierreries, ces élephans, ces chevaux, la femme & le fils de Sander-Kam. Je verrai de mes cavaliers; & vous leur remettrez tout. Si vous differez de le faire, nous serons obligés d'aller nous-mêmes, pour vous y forcer; de même qu'au tribut que vous nous devez depuis quarante ans.

Vous sçavez aussi ce qui est arrivé dans ce pays, à la ville de Bassin. Mon armée est fort nombreuse. Il faut de l'argent pour ses depenses. Si vous ne vous conformez point à ce que je vous demande, je sçaurai tirer, de vous, de quoi payer la solde de toute l'armée. Nos Vaisseaux arriveront aussi dans peu de jours. Il faut donc que no-

tre affaire soit terminée au plûtôt.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Je compte que pour vous conformer à ma lettre, vous m'enverrez la femme & le fils de Sander-Kam, avec ses elephans, ses chevaux, ses pierreries & ses casenas.

Le 15 du mois de Ranjam. Je n'ai point autre chose à vous mander.

Loin d'être effrayé de ces menaces, le Gouverneur François y repondit en ces termes.

A Ragogi Boussola, &c.

Seconde reponse du Gouverneur de Pondichery au Général Maratte.

Depuis la derniere lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'en ai reçu une autre de vous. Vos Alcaras m'ont dit qu'ils avoient employé vingt deux jours en chemin, & qu'avant que de venir ici, ils avoient été à Tanralour. Pendant que vous étiez près d'Arcatte, j'ai envoyé deux François pour vous saluer de ma part. Mais ils ont été arrêtés & depouillés en chemin; ce qui ne leur a pas permis de continuer leur route. Ensuite la nouvelle s'est repandue que vous étiez retourné dans votre pays.

Vous me dites que nous devons un tribut à votre Roi depuis quarante ans. Jamais la Nation Françoise n'a été assujetie à aucun tribut. Il m'en couteroit la tête, si le Roi de France, mon

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Maître, étoit informé que j'y eusse consenti. Quand les Princes du pays ont donné aux François un terrain sur les sables du bord de la mer, pour y bâtir une Forteresse & une Ville, ils n'ont point exigé d'autres conditions que de laisser subsister les pagodes & la Religion des Gentils. Quoique vos armées n'ayent point paru de ce côté-ci, nous avons toujours observé de bonne foi ces conditions.

Votre Seigneurie est sans doute informée de ce que nous venons faire dans ces contrées si éloignées de notre Patrie. Nos Vaisseaux, après huit à neuf mois de navigation, y apportent tous les ans de l'argent, pour acheter des toiles de cotton, dont nous avons besoin dans notre pays. Ils y restent quelques mois, & s'en retournent lorsqu'ils sont chargés. Tout l'or & l'argent, repandus dans ces Royaumes, viennent des François. Il n'en croît point dans l'Inde. Sans eux, vous n'auriez pas tiré un sou de toute la contrée, que vous avez trouvée, au contraire, enrichie par notre commerce. Sur quel fondement votre Seigneurie peut-elle donc nous demander de l'argent; & où le prendrions-nous? Nos Vaisseaux n'en apportent que ce qu'il en faut pour les

charger. Nous ſommes même obligés ſouvent, après leur depart, d'en emprunter pour nos depenſes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Votre Seigneurie me dit que votre Roi nous a donné une place conſiderable. Mais elle devoit ſçavoir que quand nous nous ſommes établis à Pondichery, ce n'étoit qu'un emplacement de ſable qui ne rendoit aucun revenu. Si d'un village qu'il étoit alors, nous en avons fait une ville, c'eſt par nos peines & nos travaux; c'eſt avec les ſommes immenſes que nous avons depenſées, pour la bâtir & la fortifier, dans la ſeule vûe de nous défendre contre ceux qui viendroient injuſtement nous attaquer.

Vous dites que vous avez ordre de vous emparer des Forteresſes de Trichenapaly & de Gingy. A la bonne heure, ſi cette proximité n'eſt pas pour vous une occaſion de devenir notre ennemi. Tant que les Mogols ont été maîtres de ces contrées, ils ont toujours traité les François avec autant d'amitié que de diſtinction, & nous n'avons reçu d'eux que des faveurs. C'eſt en vertu de cette union que nous avons recueilli la veuve du Nabab Aly-Daouſt-Kam, avec toute ſa famille, que la frayeur a conduite ici, après la bataille où la

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

fortune a secondé votre valeur. Devions-nous lui fermer nos portes, & les laisser exposés aux injures de l'air ? Des gens d'honneur ne sont pas capables de cette lâcheté. La femme de Sander-Saheb, fille d'Aly-Daoust-Kam, & sœur de Sabder-Aly-Kam, y est aussi venue avec sa mere & son frere ; & les autres ont repris le chemin d'Arcatte. Elle vouloit passer à Trichenapaly : mais ayant appris que vous en faisiez le siege avec votre armée, elle est demeurée ici.

Votre Seigneurie m'écrit de remettre aux Cavaliers que vous enverrez, cette Dame, son fils, & les richesses qu'ils ont apportées dans cette ville. Vous qui êtes rempli de bravoure & de generosité, que penseriez-vous de moi, si j'étois capable de cette bassesse ? La femme de Sander-Saheb, est, dans Pondichery, sous la protection du Roi mon Maître ; & tout ce qu'il y a de François aux Indes perdront la vie avant que de vous la livrer. Vous me dites qu'elle a ici les threfors de Tanjaour & de Trichenapaly : je ne le crois pas, & je n'y vois aucune apparence, puisque j'ai même été obligé de lui fournir de l'argent pour vivre & pour payer ses domestiques.

Enfin ;

Enfin, vous me menacez, si je ne me conforme pas à vos demandes, d'envoyer votre armée contre nous & d'y venir vous-même. Je me prepare de mon mieux à vous recevoir, & à meriter votre estime, en vous faisant connoître que j'ai l'honneur de commander à la plus brave des Nations de la terre, & qui se défend avec le plus d'intrepidité contre une injuste attaque.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Je mets au reste ma confiance dans le Dieu Tout-puissant, devant lequel les plus formidables armées sont comme de la paille legere, que le vent emporte & dissipe de tout côté. J'espere qu'il favorisera la justice de notre cause. J'avois deja entendu parler de ce qui est arrivé à Bassin; mais cette Place n'étoit pas défendue par des François.

S'il y a quelque chose en quoi je puisse vous servir, je le ferai avec plaisir.

Les précautions que cette lettre annonçoit au General des Marattes, n'étoient pas une fausse menace. La Ville étoit bien fournie de munitions de guerre & de bouche, & l'on n'y comptoit pas moins de quatre à cinq cens pieces d'artillerie. Le Gouverneur avoit fait descendre tous les équipages des Vaisseaux, qui se trouvoient dans la Rade.

Pondichery s'attend à être assiegée.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

il avoit armé les Employés de la Compagnie & tous les Habitans François, dont il avoit formé un corps d'infanterie, qu'on exerçoit tous les jours au service du canon & de la mousqueterie. Enfin il avoit choisi, parmi les Indiens, ceux qui étoient en état de porter les armes; ce qui lui fit environ 1200 Européens, & quatre à cinq mille Pions(77), Malabars ou Mahometans. Quoique dans l'occasion il y ait peu de fond à faire sur ces troupes Indiennes, la garde qu'on leur faisoit monter sur les bastions & sur les courtines, soulageoit beaucoup la garnison.

Trichenapaly est emporté par les Marattes.

On demeura ainsi sous les armes jusqu'au mois d'Avril 1741. Le General des Marattes employa ce temps à ravager ou à subjuguer tous les pays voisins; plus occupé neanmoins à faire du butin, qu'à prendre des Places pour les conserver. Trichenapaly fut celle qui lui opposa le plus de resistance. C'est une ville forte pour les Indes. Elle est environnée d'un bon mur, qui est flanqué d'un grand nombre de tours, avec une fausse braie, ou double enceinte, & un large fossé plein d'eau. Les Marattes, après l'avoir entierement investie, ouvrirent la tranchée le 15

(77) Nom qu'on donne à l'Infanterie Indienne.

de Decembre, & formerent quatre attaques, qu'ils pouſſoient vigoureuſement, en ſappant les murailles ſous des galeries fort bien conſtruites. Sander-Saheb commençoit à s'y trouver extrêmement preſſé. Bara-Saheb ſon frere, qui défendoit le Maduré avec quelques troupes, partit à la tête de ſept ou huit mille chevaux, pour ſe jetter dans la ville; & ce ſecours auroit pû forcer les Barbares de lever le ſiege. Mais ayant appris ſa marche, ils envoyerent au devant de lui un corps de vingt mille Cavaliers & de dix mille Pions, qui taillerent en piece ſa petite armée. Il perit lui-même, après s'être glorieuſement défendu. Son corps fut apporté au General des Marattes, qui parut touché de la perte d'un homme extrêmement bien fait, & qui s'étoit ſignalé par une rare valeur. Il l'envoia couvert de riches étoffes, à Sander-Saheb ſon frere, pour lui rendre les honneurs de la ſepulture. Ce triſte évenement decouragea les aſſiegés. Ils manquoient depuis long-temps d'argent, de vivres & de munitions. Sander-Saheb reduit à l'extremité, prit le parti de ſe rendre; & le vainqueur, content de ſa ſoumiſſion, lui laiſſa la vie & la liberté: mais ayant pris poſ-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ſeſſion de la Place, le dernier jour d'Avril 1741, il en abandonna le pillage à ſon armée (78).

Ils ravagent les Colonies Européennes.

Pendant le ſiege, il avoit fait marcher, du côté de la mer, un detachement de quinze ou ſeize mille hommes, qui attaquerent Porto-Novo, à ſept lieues au Sud de Pondichery; & qui ſe rendirent facilement maîtres d'une Ville qui n'étoit pas fermée. Ils y enleverent tout ce qui ſe trouvoit de marchandiſes dans les magaſins Hollandois, Anglois & François. Cependant, par le ſoin qu'on avoit eu de faire tranſporter à Pondichery la plus grande partie des effets de la Compagnie de France, elle ne perdit que trois ou quatre mille pagodes, en toiles bleues, qui étoient encore entre les mains des Tiſſerands & des Teinturiers. De Porto-Novo, les Marattes paſſerent à Goudelour, établiſſement Anglois à quatre lieues au Sud de Pondichery, qu'ils pillerent malgré le canon du Fort Saint-David. Ils vinrent camper enſuite près d'Archiouac, à une lieue & demie de Pondichery; mais n'ayant oſé s'approcher de la ville, ils allerent ſe jetter ſur Congymer & Sadras, deux

(78) *Ubi ſuprà*, pages 318 & précedentes.

établiſſemens des Hollandois, dont ils pillerent les magaſins (79).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Enfin les Chefs du détachement écrivirent au Gouverneur François. Ils lui envoyerent même un Officier de diſtinction, pour lui renouveller les demandes de leur General, & lui declarer que ſur ſon refus, ils avoient ordre d'arrêter tous les vivres qu'on tranſporteroit à Pondichery, juſqu'au moment où le reſte de leur armée, apres la priſe de Trichenapaly, qui ne pouvoit tenir plus de quinze jours, viendroit attaquer regulierement la place. Le Gouverneur reçut fort civilement cet Envoyé. Il lui fit voir l'état de la ville & de l'artillerie, la force de la Citadelle qu'on pouvoit faire ſauter d'un moment à l'autre, par les mines qu'on y avoit diſpoſées, & la quantité de vivres dont la Place étoit munie. Il l'aſſura qu'il étoit dans la reſolution de ſe défendre juſqu'à la derniere extremité, & qu'il ne conſentiroit jamais à des demandes qu'il n'avoit pas le pouvoir d'accorder. Il ajouta qu'il avoit fait embarquer ſur les Vaiſſeaux qu'il avoit dans la Rade, les marchandiſes & les meilleurs effets de ſa Nation; & que ſi par une ſuite d'évenemens fâ-

Sommations qu'ils font aux François.

Conduite du Gouverneur.

(79) *Ibid.* page 320.

...LISSE ...RAN- ...E PON- ...ERY.

cheux, il voyoit ſes reſſources épuiſées, il lui ſeroit facile de monter lui-même à bord, avec tout ce qui lui reſtoit de François, & de retourner dans ſa patrie: d'où les Marattes devoient conclure qu'il y avoit peu à gagner pour eux, & beaucoup à perdre. L'Officier qui n'avoit jamais vû de ville ſi bien munie, ne pût deguiſer ſon admiration, & ſe retira fort ſatisfait des politeſſes qu'il avoit reçues (80).

Evenement ſingulier, qui ſauve Pondichery.

Mais une circonſtance fort legere contribue plus que toutes les fortifications de Pondichery à terminer cette guerre. Comme c'eſt l'uſage aux Indes de faire quelque preſent aux Etrangers de conſideration, le Gouverneur offrit à l'Envoyé des Marattes, dix bouteilles de differentes liqueurs de Nancy. Cet Officier en fit gouter au General, qui les trouva excellentes. Le General en fit boire à ſa maîtreſſe, qui les trouvant encore meilleures, le preſſa de lui en procurer à toutes ſortes de prix. Ragogy-Bouſſola, fort embarraſſé par les inſtances continuelles d'une femme qu'il aimoit uniquement, ne s'adreſſa point directement au Gouverneur, dans la crainte de ſe commettre, ou de lui avoir obligation. Il le fit tenter par des

(80) *Ibidem*, page 322.

voies détournées, & les offres de ſes Agens monterent juſqu'à cent roupies pour chaque bouteille. Le Gouverneur, heureuſement informé de la cauſe de cet empreſſement, feignit d'ignorer d'où venoient des propoſitions ſi ſingulieres, & temoigna froidement qu'il ne penſoit point à vendre des liqueurs qui n'étoient que pour ſon uſage. Enfin Ragogy-Bouſſola, ne pouvant ſoutenir la mauvaiſe humeur de ſa maîtreſſe, les fit demander en ſon nom, avec promeſſe de reconnoître avantageuſement un ſi grand ſervice. On parut regretter, à Pondichery, d'avoir ignoré juſqu'alors les deſirs du Prince des Marattes; & le Gouverneur ſe hâtant de lui envoyer trente bouteilles de ſes plus fines liqueurs, lui fit dire qu'il étoit charmé d'avoir quelque choſe qui pût lui plaire. Ce preſent fut accepté avec une vive joie. Le Gouverneur en reçut auſſi-tôt des remercimens, accompagnés d'un paſſeport, par lequel on le prioit d'envoyer deux de ſes Officiers, pour traiter d'accommodement. Cette paſſion, que le Géneral avoit de ſatisfaire ſa maîtreſſe, l'avoit deja porté à défendre toutes ſortes d'inſultes contre la Ville & les François.

ETABLISSEMENT DES FRANÇOIS A PONDICHERY.

Deux Bramines, gens d'eſprit & ſo-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

lidement attachés à la Nation Françoise, furent députés sur le champ au Camp des Marattes, avec des instructions & le pouvoir de negocier la paix. Ils y apportent tant d'adresse & d'habileté, que Ragogy-Boussola promit de se retirer au commencement du mois de Mai; & loin de rien exiger des François, il envoya au Gouverneur avant son départ un serpau (81), qui

Retraite des Marattes.

(81) Le Serpau ne consiste que dans un habit fort ample, d'étoffe de soie & or, plus ou moins riche, suivant la condition des personnes ausquelles il est adressé.

On lit dans le même Auteur, une lettre du Conseil de Pondichery à la Compagnie en France, qui contient l'éloge de la conduite de Mr Dumas, & quelques circonstances curieuses du départ des Marattes. » Les » Anglois, nos voisins, ont » été aussi dans de vives » allarmes pour Madras » & Goudelour. Ils ont fait » abbattre un grand nom» bre de belles Maisons » trop proches de Madras, » dans la vue d'en dégager » les défenses. Ils ont en» voyé des presens d'envi» ron trois mille cinq cens » Pagodes aux Géneraux » Marattes, aussi-tôt qu'ils » ont vu Trichenapali pris, » & ils ont été quelques » jours à leur camp sans » être acceptés. La conduite » de Mr Dumas a été plus » prudente. Nous avons » fait abbattre quelques » arbres & cases Malaba» res, trop proches de nos » murs: mais nous n'a» vons donné aux Marat» tes que quelques presens » d'oranges & autres fruits » venus de l'Isle de Bour» bon, le tout par politesse. Cependant quand » nous eumes reçu le Ser» pau, nous ne pumes » nous dispenser, par bien» séance & par honneur » pour la Compagnie, de » reconnoître ce present. » flateur & honorable par » un autre, puisqu'ils nous » avoient prévenus & di» stingués de toutes les au» tres Nations. Nous déli» berames donc, le 2 de » Mai, d'envoyer remercier » les principaux Officiers » Marattes, & de leur » faire un present d'envi-

est dans les Cours Indiennes, le témoignage le plus authentique d'une sincere amitié.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Bien-tôt, une conduite si sage & si généreuse attira au Gouverneur de Pondichery des remercimens & des distinctions fort honorables, de la Cour même du Grand-Mogol. Il reçut une lettre du premier Ministre de ce grand Empire, avec un serpau, & des assurances d'une constante faveur pour la Nation. Sa reponse ne dément point l'opinion qu'il avoit donnée de son caractere.

Honneurs rendus au Gouverneur François par la Cour du Mogol.

Le Gouverneur de Pondichery, à Assef Ja Nizam El Mouk Bahader Nabab, premier Ministre de l'Empereur Mahomet-Scha, très magnifique Seigneur: Salut.

J'ai reçu la lettre & le serpau, que votre Seigneurie m'a fait la grace de

» ron deux mille quatre » cens Pagodes. Nos Dé» putés & les deux Brames, » que nous chargeames de » les porter, trouverent » que toute l'armée avoit » repassé la riviere de Qui» chena, dont ils appre» hendoient un prochain » debordement, & qu'elle » étoit partie en toute di» ligence pour retourner » dans son pays. Les Dé» putés revinrent avec les » presens, qui sont ren» trés dans vos Magasins » & il ne vous en coute » que les frais du voyage... » Nizam-El-Mouk, pre» mier Ministre du Grand» Mogol, ayant été infor» mé de l'asyle que nous » avons donné à la famille » du Nabab Daoust Aly» Kam, après la mort de » ce Prince, a écrit à M. » Dumas une lettre de re» mercimens accompagné » d'un Serpau.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

m'envoyer. Ce jour a été un jour de Fête & de rejouissance dans Pondichery.

L'Empereur Mouhamet-Scha ayant toujours, sur l'exemple de ses Ancêtres, honoré la Nation Françoise d'une estime & d'un protection particuliere; & le Nabab d'Arcatte nous ayant donné aussi des marques continuelles d'amitié & de bienveillance, j'ai cru devoir en témoigner ma reconnoissance à la premiere occasion qui s'est presentée, pour faire connoître à toute la terre que nous meritons une si glorieuse faveur. La prodigieuse multitude de Barbares & de Marattes, qui sont descendus des montagnes, ne nous a point effrayés, ni empêchés de recevoir dans notre Ville toute la famille du Nabab Daoust Aly-Kam, & les autres Seigneurs ou Officiers de l'Empereur qui s'y sont refugiés après la perte de la bataille. Les menaces des Généraux Marattes, qui nous ont sommés de les leur livrer, ne nous ont point intimidés, & nous étions resolus d'employer pour les défendre jusqu'à la derniere goutte de notre sang. Il est heureux pour nous d'avoir pû dans cette occasion, vous prouver notre zele & notre attachement. Soyez persuadé, très magnifique Seigneur, que vous nous trouverez toujours dans

la même disposition (82).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY

Terres & presens qu'il reçoit de Sabder-Saheb.

Sabder Aly-Kam, instruit par la renommée, autant que par les Lettres de sa mere, des caresses & des honneurs que toute sa famille ne cessoit pas de recevoir à Pondichery, se crut obligé de signaler sa reconnoissance. Non seulement il se hâta d'écrire au Gouverneur, pour lui marquer ce sentiment par des expressions fort nobles & fort touchantes; mais il joignit à ses lettres un Paravana, c'est-à-dire, un Acte formel, par lequel il lui cedoit personnellement, & non à la Compagnie, les Aldées ou les terres d'Archiouac, de Tedouvanatam, de Villanour, avec trois autres villages qui bordent au Sud le territoire des François, & qui produisent un revenu annuel de vingt cinq mille livres (83). Il se rendit ensuite à

(82) *Ibidem*, pages 334 & précedentes.

(83) On croit devoir joindre ici le Paravana, pour donner une idée du stile & de la procedure des Princes du pays.

PARAVANA DE DONATION. Tous les Dechoumoucous & Dechapoudias, *ce sont les Secretaires du Prince*, les Moucadamas, *ce sont les chefs des Habitans*, les Habitans, & ceux qui travaillent aux *Varges*, *Champs de riz*, dans les terres d'Aydradabat, de la dépendance de Valdaour, doivent sçavoir que depuis long-temps le très valeureux Seigneur, Mr Dumas, Gouverneur de Pondichery, entretient avec moi une forte amitié, & continue avec un cœur très sincere d'en agir avec moi de toutes les façons qu'il convient; que ces façons sont toutes gravées dans mon cœur; &

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Pondichery, avec Sander Saheb, son beau-frere.

qu'en reconnoissance de son affection je lui ai donné l'Aldée d'Archipacou, qui est une des Aldées dépendantes de Valdaour, ainsi qu'il est spécifié ci-dessous, à commencer de l'année 1150, *dè l'Egire*, pour qu'elle soit à lui à perpetuité, & qu'il en perçoive tous les revenus. C'est pourquoi, il faut que vous remettiez cette Aldée audit très valeureux Seigneur. Donné le 9 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mouhamet-Scha. Signé *par le Nabab*.

DECLARATION DU PARAVANA. J'ai donné en present, à commencer de l'an 1150, l'Aldée Archipacou, qui est située dans les terres d'Avdradabat, de la dépendance de Valdaour, au très valeureux Seigneur Mr Dumas, Gouverneur de Pondichery, pour être à lui à perpétuité, conformement à l'ordre que j'en ai donné sous ma signature, ainsi qu'on le voit au bas de ce Paravana.

DECLARATION DE L'ORDRE. Ecrivez ce Paravana, en le dattant de l'an 1150.

ACTE DU SECRETAIRE. Voici la déclaration de l'ordre que nous avons reçu: » En consideration de » la bonne amitié avec la- » quelle le très valeureux » Seigneur Mr Dumas, » Gouverneur de Pondi- » chery, a toujours vécu » avec moi, ainsi qu'il » convenoit, j'ai donné » ordre qu'il soit fait un » Paravana, par lequel » l'Aldée d'Archipacou lui » soit donnée à present.

Sur cela, quel ordre vous reste-t il à nous donner?

ORDRE DU NABAB pour l'expedition & l'enregistrement. Dressez ce Paravana, & le dattez de l'an 1150; en y specifiant, comme il l'est ci-dessus, une Aldée, & cinq autres Aldées de la dépendance de la premiere. Ici est la chappe, ou le sceau, du Nabab.

ENREGISTREMENT DU PARAVANA. Le 9 du mois Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet-Scha, j'ai enregistré ce Paravana. *Signé* Calcinaville.

Le 9 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet-Scha, j'ai enregistré ce Paravana. *Signé* Mounoussil.

Le 24 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet Scha, j'ai pris une copie de ce Paravana, & l'ai enregistré

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Visite que le Nabab Sabéer rend au Gouverneur de Pondichery.

Sur l'avis qu'on y reçut le deux de Septembre, que ces deux Princes y devoient arriver le soir, le Gouverneur fit dresser une tente à la porte de Valdaour. Il envoya au-devant d'eux trois de ses principaux Officiers, à la tête d'une Compagnie des Pions de sa garde, avec des Danseuses & des Tamtams, qui font toujours l'ornement de ces fêtes. Le Nabab étant arrivé à la tente, y fut reçu par le Gouverneur même, qui s'y étoit rendu avec toute la pompe de sa dignité. Il entra dans la ville, pour se rendre d'abord au jardin de la Compagnie, où sa mere & sa sœur étoient logées. Les deux premiers jours furent donnés, suivant l'usage des Maures, aux pleurs & aux gemissemens. Dans la visite que le Prince fit ensuite au Gouverneur, il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang, c'est-à-dire, au bruit du canon, entre deux haies de la garnison, qui étoit en ba-

dans le Protocole. *Signé* Sodestadar-Nazarel-Gadal.

Le 10 du mois de Jamadalassany, l'an 23 du regne de Mahmet-Scha, j'ai enregistré ce Paravana. *Signé* Dastervora. J'ai pris une copie de ce Paravana, & l'ai porté dans mon livre, *Signé* Canougoy.

Cette donation fut confirmée par un Firman, c'est-à-dire, par des lettres Patentes du Grand-Mogol. Mr Dumas, après son retour en France, a cedé à la Compagnie des Indes son droit sur toutes ces terres, moyennant de justes compensations.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

taille sur la place. Après avoir passé quelques momens dans la salle d'assemblée, il souhaita d'entretenir en particulier le Gouverneur, qui le fit entrer dans une autre chambre avec quelques Seigneurs de sa suite, & Francisco Pereyro, ce même Espagnol (84), qu'on a deja nommé & qui lui servoit d'interprete. Sabder employa les termes les plus vifs & les plus affectueux pour exprimer sa reconnoissance, en protestant qu'il n'oublieroit jamais l'important service qu'il avoit reçu du Gouverneur & des François. Lorsqu'il fut rentré dans la salle commune, on lui offrit le betel; & suivant l'usage, à l'égard de ceux qu'on veut honorer singulierement, on lui versa un peu d'eau rose sur la tête, & sur ses habits. Mais

(84) Italien, suivant le celebre Memoire de Mr De-la-Bourdonnais. On y lit aussi qu'il avoit été Chirurgien du Nabab d'Arcatte, dont il étoit infiniment aimé, & pour qui de son côté Pereyro avoit toujours marqué un attachement inviolable, jusqu'à sacrifier ses biens, qui étoient considerables, pour lui procurer des secours dans la guerre dont on vient de faire le recit. Se trouvant ruiné, il se refugia dans Pondichery, où il fut consideré de tout le monde, & regardé comme un illustre malheureux, qui ne devoit son infortune qu'à la nobesse de ses sentimens. Ensuite il se retira dans une petite maison de campagne, située aux portes de Madras, qui fut pillée pendant le siege de 1746; & Pereyro mourut très vieux & très pauvre, peu de temps après la prise de cette Ville. Memoire pour Mr De-la-Bourdonnais, pages 257 & 258.

de tous les presens qui lui furent offerts, il ne voulut accepter que deux petits vases, en filigrane de vermeil; &, partant fort satisfait des honneurs & des politesses qu'il avoit reçus, il envoya dès le même jour au Gouverneur, un Serpau, avec le plus beau de ses elephans (85).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

L'année suivante, lorsque le Chevalier Dumas (86) quitta les Indes pour retourner en France, toute la reconnoissance, du Nabab parut se rallumer, avec le chagrin de perdre son bienfaicteur & son ami. Il lui envoya, pour monument d'une immortelle amitié, l'habillement & l'armure de son pere Daoust-Aly-Kam; present également riche & honorable, dont nous avons eu le plaisir d'admirer toutes les pieces à Paris (87).

Derniers témoignages de la reconnoissance de Sabder-Aly-Kam.

(85) *Ubi suprà*, p. 342.

(86) Mr Dumas avoit eu du Roi la croix de l'Ordre de Saint-Michel, avec des lettres de noblesse, qui furent confirmées en 1742, après son retour à Paris, dans les termes les plus glorieux pour sa personne & pour ses services.

(87) Mr l'Abbé Guyon les a décrites: & les curieux peuvent encore s'en procurer la vue:

1. Un fort beau Turban de Macachy, à fleurs d'or. 2. Une aigrette, formée d'une piece d'orfevrerie d'or, d'environ cinq à six pouces de long, sur deux ou trois de large, ornée de filigranes, & de deux rangs de diamans, de rubis & d'émeraudes. Derriere est le bout d'une plume blanche d'autruche, & le haut est une veritable aigrette. 3. Un serpeche ou diademe. C'est une

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Enfin, cette faveur fut couronnée par une autre; ce fut la dignité de

piece d'orfevrerie d'or, en quarré long de deux pouces, dont le tour eſt orné de perles: au milieu, c'eſt un fort gros diamant jaune, & au-deſſus pend une perle fine, en poire, auſſi groſſe qu'on en puiſſe voir. Ce diademe ſe porte ſur le front & s'attache derriere la tête. 4. Cinq pieces de toile de Mahomedy, & une robbe à la Mauresque des plus magnifiques. C'eſt ce qui tenoit lieu du Serpau, qui donne, ſuivant les idées du pays, tout le merite au preſent, quoique ſouvent il n'en faſſe que la moindre partie. 5. Une ceinture, dont le ſeul travail eſt ſans prix. Elle eſt tiſſue, ou comme tricottée, d'un fil d'or maſſif, à cinq ou ſix rangs de chaînons au moins, mais ſi bien liés les uns dans les autres, qu'on ne peut en appercevoir la tiſſure, & que l'eau ne paſſeroit point au travers. Cependant elle ſe plie très aiſément, & les chaînons ne ſe nouent jamais. Sa largeur eſt d'un pouce, ſur deux lignes d'épaiſſeur; mais elle eſt polie dans ſes quatre faces, & auſſi douce que l'émail le plus fin. Elle peſe environ quatre marcs. Au bout eſt une agrafe d'or, garnie de diamans & de rubis. 6. Un premier Catary, ou poignard, dont la lame a huit pouces de long, ſur deux de large. Elle a la figure d'une lauzerte, & n'eſt pas moins polie. La poignée eſt d'or, enrichie de diamans & d'émeraudes. 7. Un ſecond Catary, dont la lame eſt ſemblable au premier. Mais on peut dire que la poignée eſt d'un prix inestimable. C'eſt un morceau d'agathe recourbé, l'un des plus gros & des plus parfaits qu'il y ait peut-être au monde. Elle eſt damaſquinée en or & en émail, legerement & avec tout l'art poſſible. 8. Deux grands cimeterres fort recourbés & d'une trempe admirable, dont l'un eſt à poignée d'or, garnie de diamans & d'émeraudes, & l'autre à poignée d'acier, damaſquinée d'or, & ornée de mêmes pierres précieuſes. 9. Un ceinturon de cuir, brodé en or. 10. Un bouclier, garni de ſix fleurs en or. 11. Un arc, avec deux paquets de fleches dans un carquois. 12. Une lance, dont le fer eſt garni d'or, avec quelques lettres d'or. Ce beau preſent étoit accompagné de trois élephans & de pluſieurs

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Nabab & de Manſoupdar, qui donnoit au Chevalier Dumas le commandement de quatre Azaris & demi, c'eſt-à-dire, de quatre mille cinq cens cavaliers Mogols, dont il étoit libre de conſerver deux mille pour ſa garde, ſans être chargé de leur entretien. Elle lui vint de la Cour du Mogol, mais ſans doute à la recommandation du Nabab d'Arcatte. Jamais aucun Européen n'avoit obtenu cet honneur dans les Indes. Outre l'éclat d'une diſtinction ſans exemple, il en revenoit un extrême avantage à la Compagnie Françoiſe, qui alloit ſe trouver défendue par les troupes de l'Indouſtan, & par les Generaux Mogols, Collegues du Gouverneur de Pondichery. Mais le Chevalier Dumas, qui ſollicitoit depuis deux ans ſon retour en France, étoit preſqu'à la veille de ſon départ. Son zele pour les interêts de la Compagnie lui fit ſentir de quelle importance il étoit de faire paſſer ſon titre & ſes fonctions aux Gouverneurs qui devoient lui ſucceder. Il tourna tous ſes ſoins à cette entrepriſe;

Le Chevalier Dumas eſt fait Nabab & Manſoupdar.

Il obtient que cette dignité ſoit tranſmiſe à ſes ſucceſſeurs.

chevaux de main. La lettre de Sabder ne fait pas moins d'honneur à ſon caractere reconnoiſſant. Il conjure Mr Dumas, de » lui conſerver eternelle- » ment ſon amitié. Pour » la ſatisfaction de mon » cœur, dit il, ne ceſſez » jamais de me donner de » vos nouvelles. *Hiſt. ſup.* pages 351 & précedentes.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

& les mêmes raisons, qui lui avoient fait obtenir la premiere grace, disposerent les Mogols à lui accorder la seconde. Il en reçut le Firman, qui fut expedié au nom du Grand Visir, Generalissime des troupes de l'Empire (88). En resignant le Gouvernement de Pondichery, à son successeur, dans le cours du mois d'Octobre 1741, il le mit en possession du titre de Nabab, & le fit reconnoître, en qualité de Mansoupdar, par les quatre mille cinq cens cavaliers, dont le commandement est attaché à cette dignité (89).

(88) *Ubi suprà*, p. 355 & suivantes. L'Auteur cite les archives de la Compagnie des Indes, cotte D. Ces lettres Patentes sont dattées l'an 23 du regne de Mouhamet Scha, & de l'Egire 1153, le 8 du mois de Faravardy, Comme la qualité de Nabab & de Mansoupdar donne entr'autres droits celui d'avoir differens pavillons, & de faire jouer de la tymbale plusieurs fois le jour, sur un lieu éminent; on a choisi pour cela la porte de Valdaour, qui est celle de Pondichery où il passe le plus de monde. *Voyez* le Plan de cette Ville.

(89) Histoire des Indes anciennes & modernes, Tome III. p. 361 & preced. On apprend par les dernieres nouvelles, que Mr Dupleix, Gouverneur de Pondichery depuis Mr Dumas, vient d'augmenter encore la gloire & le Domaine de la Compagnie. Mouzaferzingue, qu'il a rétabli dans ses Etats, par la mort de Nazerzingue, tué dans une bataille le 16 Décembre 1750, a prié le Gouverneur François, par reconnoissance pour ses services, auxquels il doit cette victoire, d'accepter le commandement général de la partie de ses terres, qui est entre la riviere de Quichena & Pondichery, & lui a donné la Forteresse de Valdaour & ses dépendances, avec un Jaguir de cent mille roupies & les plus grandes marque de distinction.

On peut remarquer, avec l'Auteur dont on emprunte ce recit, que la Compagnie a d'autant plus d'obligation au Chevalier Dumas, qu'il eſt évident que la reputation, le credit, & la puiſſance des François, aux Indes, influent eſſentiellement ſur leur commerce. C'eſt en partie le défaut de ces ſecours, qui fit tomber l'ancienne Compagnie des Indes Orientales. Elle ne poſſedoit que le petit fond de Pondichery, dont la ville, ou plûtôt le village, ne comprenoit que ce qui eſt entre le petit ruiſſeau & la mer. Elle avoit peu de relation avec les Princes du pays. Elle étoit continuellement traverſée, dans ſes ventes & dans ſes achats, par les Hollandois & les Anglois, qui trafiquoient à perte, dans la ſeule vûe de la ruiner. Comment ſe ſeroit-elle ſoutenue ? Elle ſe vit forcée de ceder ſon commerce à divers particuliers ; & dans ſes derniers temps, aux Negocians de Saint-Malo, en ſe reſervant certains droits, qu'ils lui payerent en vertu de ſon privilege.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Obſervations ſur le commerce des François aux Indes.

Elle étoit reduite à cette extremité, lorſque Mr le Regent entreprit de relever le commerce des Indes, en reuniſſant toutes les Compagnies, c'eſt-à-dire, celles de la Chine, des Indes

ÉTABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Orientales, du Senegal, & de l'Amerique ou de l'Occident. Cette reunion fut declarée par l'Edit du mois de Mars 1719. Mais comme elle ne donnoit pas les fonds neceſſaires pour le commerce, on créa, le 20 de Juin ſuivant, pour vingt cinq millions de nouvelles actions, de quinze cens livres chacune, à dix pour cent d'interêt; de même nature que celles qu'on avoit deja créées pour cent millions au mois d'Août 1717, & qui compoſoient le fond de la Compagnie d'Occident, celle qui étoit alors la plus puiſſante. Malgré cette augmentation de fond, le Commerce de la Compagnie des Indes ne ceſſa point de languir pendant pluſieurs années, ſoit à cauſe des dettes immenſes dont celle d'Orient s'étoit trouvée chargée dans le Royaume & aux Indes, où elle avoit emprunté à des interêts énormes, auſſi long-temps que ſon credit avoit duré; ſoit parce qu'elle n'avoit plus de vaiſſeaux en état de faire voile; ſoit enfin parce qu'elle ne tiroit aucun avantage de ſes établiſſemens de l'iſle de Bourbon & de celle de France; ce qui obligea même de ſupprimer le Conſeil ſouverain de Surate.

Dans ces circonſtances, il ſe preſenta une reſſource dont l'éclat fit tout eſpe-

rer ; mais qui semblable à un éclair, n'en eut que le brillant & la rapidité. On parle du fatal système de 1720, où toute la France s'empressa de courir à sa ruine par une route chimerique. Alors, la nouvelle Compagnie, enrichie, pour quelques momens, d'une partie des dépouilles du Royaume, envoya aux Indes trois vaisseaux richement chargés, non seulement de marchandises du Royaume, mais encore d'especes d'or & d'argent. Les Directeurs de Pondichery, ignorant ce qui se passoit en France, furent extrêmement surpris après un si grand affoiblissement du commerce, de recevoir tout d'un coup des sommes immenses en écus & en louis ; ce qui étoit sans exemple & qui n'est point arrivé depuis. Mais ces belles esperances de rétablissement s'évanouirent presqu'aussi-tôt qu'elles s'étoient annoncées. La plus grande partie de l'argent qu'on reçut aux Indes, fut emploiée à payer les dettes pressantes que l'ancienne Compagnie avoit contractées à Surate, à Camboye, au Bengale & dans d'autres lieux. Les nouveaux Directeurs reçurent une fort mauvaise cargaison, pour les prodigieuses sommes qu'ils avoient envoiées.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

La ressource du système ayant dispa-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

ru, & les billets que la Compagnie avoit en abondance ayant été totalement supprimés avant la fin de 1720, elle se trouva sans fond pour continuer ses envois aux Indes. Ainsi, en 1721, & 1722, elle ne fit partir aucun vaisseau; ce qui nous attira les railleries & les insultes de toutes les Nations, & jetta les Officiers de la Compagnie dans une situation d'autant plus triste, qu'ils se voyoient sans effets, sans argent, & sans credit. La Compagnie fit des efforts; & le Roi lui procura des facilités qui la releverent insensiblement, mais avec lenteur. En 1723, elle équipa deux vaisseaux, qui servirent plus à faire subsister ses Officiers & à payer leurs dettes, anciennes & nouvelles, qu'à l'enrichir par le retour. Mais depuis 1724 jusqu'en 1727, elle en fit partir trois ou quatre chaque année, qui commencerent à la retablir. Pendant les années suivantes, ses progrès ne firent qu'augmenter, sur-tout depuis 1737, sous l'administration de Mr Orry, pendant une partie de laquelle personne n'ignore que le commerce s'est accru du triple; & le même Auteur rend cet accroissement sensible, par un état des vaisseaux qui sont partis de Pondichery, & par le prix de leur

cargaiſon, depuis 1727 juſqu'en 1741, Il faut obſerver qu'il part, tous les ans, autant de vaiſſeaux de Bengale que de Pondichery; & par conſequent, qu'il faut doubler le nombre de ceux qui ſont dans cette liſte.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

En 1727, *Octobre*, & 1728, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 248265 pagodes de marchandiſes (90).

En 1728, *Septembre*, & 1729, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 210032 pagodes.

En 1729, *Septembre*, & 1730, *Janvier*, ſur trois vaiſſeaux, pour 248083 pagodes.

En 1730, *Octobre*, & 1731, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 600711 pagodes

En 1731, *Octobre*, & 1732, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 302006 pagodes.

En 1732, *Septembre*, & 1733, *Janvier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 260649 pagodes.

En 1733, *Septembre*, & 1734, *Fevrier*, ſur quatre vaiſſeaux, pour 392987 pagodes.

En 1734, *Septembre*, & 1735, *Jan-*

(90) Les Pagodes, miſes en ſomme, font le prix que les cargaiſons ont coûté. Une Pagode vaut environ neuf livres de notre monnoie.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

vier, sur quatre vaisseaux, pour 375341 pagodes.

En 1735, *Septembre*, & 1736, *Janvier*, sur trois vaisseaux, pour 223484 pagodes.

En 1736, *Octobre*, & 1737, *Janvier*, sur cinq vaisseaux, pour 351691 pagodes.

En 1737, *Octobre*, & 1738, *Janvier*, sur cinq vaisseaux, pour 522315 pagodes.

En 1738, *Octobre*, & 1739, *Janvier*, sur cinq vaisseaux, pour 586156 pagodes.

En 1739, *Octobre*, & 1740, *Janvier*, sur quatre vaisseaux, pour 485732 pagodes.

En 1740, *Octobre*, & 1741, *Janvier*, sur quatre vaisseaux, pour 555643 pagodes.

En 1741, *Octobre*, & 1742, *Janvier*, sur sept vaisseaux, pour 954376 pagodes.

La vente qui se fit au port de l'Orient, dans le cours de cette derniere année, montoit à vingt quatre millions de marchandises qu'on laissa exprès dans les magasins, pour n'en pas jetter dans le commerce une trop grande quantité, qui les auroit avilies. Les deux premiers vaisseaux, qui arriverent en

1743,

1743, étoient chargés chacun de la valeur de huit cens mille roupies, c'est-à-dire, d'environ deux millions d'achat de marchandises. On ne pousse pas plus loin cette énumeration, pour ne pas toucher à des temps plus fâcheux, qui ne sont pas encore assez éloignés pour être rappellés avec la liberté qui convient à l'Histoire ; quoiqu'il n'en reste heureusement que le souvenir.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

Les affaires de la Compagnie ayant repris le cours que la derniere guerre avoit interrompu, il est aisé de conclure quelle est actuellement l'étendue de son commerce & la solidité de ses actions. L'Auteur en apporte les preuves, qui regardoient à la verité le temps auquel il écrivoit ; mais une sage administration nous remettant dans le même point de vûe, il paroît qu'elles ont aujourd'hui la même force, & qu'elles peuvent faire la conclusion de cet article.

De 56000 actions auſquelles le Roi fixa la Compagnie en 1723, qui formoient un fond de cent douze millions, & huit millions quatre cens mille livres de dividendes, elle en a retiré 5000, qui ont été annullées & brûlées publiquement par arrêt en 1725. Les dividendes des 51000 actions

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

restantes sont payées par huit millions que les Fermiers Generaux rendent tous les ans à la Compagnie pour la Ferme du tabac, dont le privilege exclusif, perpetuel & irrevocable, lui a été accordé specialement pour cette destination, en 1723 & 1725, & pour le castor du Canada. Ainsi loin d'être embarrassée de l'acquit de ses dividendes, elle en trouve le fond fixe & certain dans celui même des Fermes Generales, auquel personne ne peut refuser sa confiance. Le commerce des Indes devient donc un surcroît de sûreté, dont le profit demeure en masse, & forme un accroissement de fonds qui s'emploient à l'augmentation annuelle des cargaisons, pour assurer celui des actionnaires; à peu près comme un Negociant met successivement ses profits dans le commerce.

Quoique le premier fond de l'action, qui n'étoit que de quinze cens livres, doive être payé sur le pied de dix pour cent d'interêt, ce qui n'a point d'autre exemple licite dans le commerce & dans l'Etat, les actionnaires ont encore l'esperance & le droit de participer à l'excedent que la Compagnie tirera de son commerce (91).

(91) C'est ce que porte la Déclaration de 1685.

Si, jusqu'à present, il ne leur en est rien revenu, on leur apprend que son commerce a langui long-temps ; qu'elle a reparé le naufrage de quelques gros bâtimens, acquitté ses anciennes dettes, payé les rentes viageres dont elle est chargée & qui ne s'éteignent que lentement, relevé ses établissemens, qui étoient en fort mauvais état, achevé de construire & d'équiper ses vaisseaux, racheté des Loges & des Comptoirs, bâti des magasins, emploié plus de quinze millions à la Louisiane, formé le superbe Port de l'Orient avec toutes ses dépendances, en un mot, qu'elle a fait des frais immenses pour son commerce, sa marine, ses troupes & fortifications. Mais l'Auteur est autorisé, dit-il (92), à declarer, qu'aussi-tôt que ces depenses seront finies, & que les fonds seront parvenus au point qu'elle se propose, elle augmentera le revenu des dividendes, en y ajoutant chaque année l'excedent de son benefice, dont le fond appartient réellement aux Actionnaires : d'où il croit pouvoir conclure qu'il est indiffe-

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

(92) Mr l'Abbé Guyon avoit apparemment cette communication de la Compagnie, qui lui avoit accordé la communication de ses archives, & tous les memoires sur lesquels son recit & ses reflexions sont fondés.

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

rent, pour les Actionnaires, que les actions montent ou baissent, puisque ce caprice du Public ne change rien à la solidité du fond, ni au payement des dividendes.

Il y auroit donc de l'injustice à s'imaginer que le Roi fasse le commerce sous le nom de la Compagnie; qu'il donne une partie du profit aux Actionnaires, & que le reste passe dans ses coffres ou dans ceux des Directeurs. La Compagnie des Indes n'est que la societé de ceux qui ont contribué plus ou moins à l'établissement de son commerce, sous la protection du Roi & l'administration d'un nombre connu d'Officiers. De quel côté ses actions seroient-elles donc exposées à quelque danger? Ce n'est pas de celui des dividendes, dont le payement est fondé sur le produit de la Ferme du Tabac. Ce n'est pas du côté du Roi, qui n'ira pas *envahir le patrimoine* des Actionnaires, comme il s'exprime dans l'Edit de 1725; qui a prevenu lui-même cette odieuse crainte, par ses Déclarations; qui est d'ailleurs interessé à soutenir le plus grand Commerce de son Royaume, sans lequel il faudroit porter tous les ans, plus de douze millions à l'Etranger; & plus encore à ne pas affoiblir un fond

de cent millions, qui circule continuellement dans l'Etat, & qui équivaut à une même somme d'argent. Enfin la chûte des Actions ne peut venir du côté des étrangers, ou de la position des François aux Indes, plus avantageuse qu'on ne l'auroit jamais espérée, puisqu'ils y jouissent d'une consideration particuliere, dans l'alliance & l'amitié du Mogol & des Princes Indiens (93).

ETABLISSEMENT FRANÇOIS DE PONDICHERY.

(93) *Ubi suprà*, pages 378 & précedentes. L'Auteur finit par un Memoire curieux sur l'origine, la culture & le commerce du caffé.

SUPPLEMENT
A LA
DESCRIPTION
DES ISLES DE BOURBON ET DE FRANCE.

INTRODUCT. C'EST le propre de cet Ouvrage, de pouvoir être continuellement enrichi par de nouvelles additions. Une succeſſion de quelques années change ſouvent la face des lieux, comme celle des évenemens. Mais la ſatisfaction du Lecteur doit augmenter, lorſqu'on lui offre l'occaſion de comparer l'état preſent d'un pays avec les premieres idées qu'on lui en a fait prendre, c'eſt-à-dire, ce qu'il lit avec ce qu'il a deja lû; & de-là vient la methode à laquelle on s'eſt conſtamment aſſujetti, de marquer les temps au ſommet des pages. Ici, l'on eſt invité naturellement, par le ſujet qu'on vient de traiter, à publier quelques nouveaux éclairciſſemens ſur les Iſles de France & de Bour-

bon (94). On sera dispensé d'en donner sur la personne de l'Auteur, qui est aussi connu par l'éclat de son merite & de ses grandes actions, que par les persécutions de ses ennemis & par le glorieux dénouement qui l'en a fait triompher : homme cher à l'Etat, & dont il est impossible que les rares qualités demeurent long-temps ensevelies. On se contente d'observer qu'il fut nommé aux Gouvernement des deux Isles, en 1734, après son retour de Portugal (95). INTRODUCT.

Le nouveau Gouverneur des Isles de France & de Bourbon s'étant embarqué au commencement de l'année 1735, arriva au mois de Juin dans son Gouvernement. L'objet de la Cour, en lui confiant cette Place importante, étoit le rétablissement géneral de l'ordre, dans un pays où regnoient la licence, la confusion & l'anarchie.

Etat des Isles de France & de Bourbon, avant 1735.

Pour donner une idée de l'état où Mr De-la-Bourdonnais trouva ces Isles, il faut se rappeller que l'Isle de Bourbon fut d'abord habitée (96) par quelques François, sauvés du massacre

(94) Voyez le Tome 32 de ce Recueil.

(95) Memoire pour Mr De-la-Bourdonnais, imprimé chez Delaguette, 1750, *in*-4°. p. 9 & suiv.

(96) Voyez les Journaux de Mondevergue & de De-la-Haie, & la description, au Tome 32.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

de Madagascar (97), & par quelques Ouvriers de differens Vaisseaux, qui s'y établirent successivement. L'Isle de France n'a commencé à recevoir des Habitans qu'en 1720. Elle en avoit même si peu, que jusqu'en 1730, la Compagnie des Indes a toujours été incertaine si elle devoit la garder ou l'abandonner. Enfin ces deux Isles ont été destinées, la premiere à la culture du caffé, & la seconde à servir de relâche aux Vaisseaux de la Nation, dans les voyages des Indes & de la Chine. Le terrein de l'Isle de Bourbon s'étant trouvé propre aux plantations du caffé, leur succès n'a pas manqué d'y attirer un grand nombre d'Habitans. L'Isle de France n'ayant pas le même avantage, il a fallu trouver des expédiens pour en former une Colonie, & pour la mettre en état de fournir, aux Vaisseaux, des vivres & des rafraîchissemens.

Objet de la Compagnie des Indes dans ces établissemens.

On n'imagina rien de plus efficace, que d'avancer des vivres, des ustenciles & des Noirs aux Habitans. La Compagnie fit ces avances, mais elle est fort éloignée d'en avoir tiré le fruit qu'elle s'étoit proposé. Ses Officiers apporterent si peu de discernement au

(97) Voyez la Description de Madagascar, au Tome 32.

choix de ceux qu'ils employerent, que la plûpart manquoient d'industrie & de talens. Aussi, loin de trouver dans le travail de ces insulaires les secours qu'on en esperoit pour le rafraichissement des Vaisseaux, la Compagnie s'est presque toujours vue dans la necessité de les nourrir eux-mêmes, en leur envoyant à grands frais des vivres de France; & jusqu'à l'arrivée du nouveau Gouverneur, cette Isle n'avoit été qu'onereuse à ses Maîtres. L'ordre y manquoit dans toutes les parties œconomiques. L'administration de la justice, la police, les affaires du commerce, & la partie de la guerre & de la marine, avoient également besoin de reformation.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

Changemens avantageux qui s'y sont faits en peu d'années.

La Justice étoit administrée par deux Conseils, dont l'un dépendoit de l'autre. Le Conseil superieur étoit dans l'Isle de Bourbon. Après l'arrivée du nouveau Gouverneur, des lettres Patentes de Sa Mujesté attribuerent la même indépendance au Conseil de l'Isle de France, du moins dans tout ce qui concernoit la justice. A l'égard de l'administration, le Conseil où residoit le Gouverneur ne cessa point d'être supérieur à l'autre. Ce changement devint d'autant plus avantageux, qu'il arrêta

Justice.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB. Police.

tous les differens qui avoient souvent divisé les Conseils des deux Isles (98).

La Police n'étoit pas un objet moins interessant. Il y avoit, dans l'Isle de France, des Negres marons, qui s'y faisoient continuellement redouter par leurs ravages. Le Gouverneur trouva le secret de les détruire, en armant Negres contre Negres, & formant une Marechaussée de ceux de Madagascar, qui purgerent enfin l'Isle de la plûpart de ces Brigands. Il apporta les mêmes soins au Commerce, dont personne ne s'occupoit à son arrivée. C'est lui qui a formé le premier des plantations de sucre, & qui a établi la fabrique du cotton & de l'indigo dans cette Isle. L'un a son débouché du côté de Surate, de Mocka & de la Perse; l'autre du côté de l'Europe. Ce double commerce est sans doute le plus sur moyen de conserver & d'enrichir nos Colonies, si l'on a soin de soutenir les établissemens que Mr De-la-Bourdonnais a commencés. La sucrerie de l'Isle de France produit deja, sans aucun frais ni débourses, plus de soixante mille livres de rente à la Compagnie (99).

(98) Pendant onze ans que Mr De la Bourdonnais a gouverné, on n'a vu qu'un seul Procès dans l'Isle de France, parce qu'il terminoit les affaires à l'amiable.

(99) *Ibid.* page 11.

L'agriculture étoit également négligée dans les deux Isles, & la paresse endormoit les Habitans sur les proprietés du terrein. Mr De-la-Bourdonnais les a fait sortir de cette indolence & leur a fait cultiver tous les grains nécessaires pour leur subsistance ; service d'autant plus essentiel, qu'ils étoient exposés à de frequentes disettes, & qu'il n'y avoit presque pas d'année où ils ne fussent reduits à se disperser dans les bois, pour y chercher à vivre de chasse & de mauvaises racines. Ils sont aujourd'hui dans l'abondance ; sur-tout depuis qu'il les a formés à la culture du Manioc, qu'il leur avoit apporté du Bresil. Mais ce ne fut pas sans peine qu'il leur fit recevoir cet usage. Il eut besoin d'employer l'autorité, pour les assujettir à planter cinq cens pieds de Manioc par tête d'Esclave. La plûpart, ridiculement attachés à leurs anciennes methodes, s'efforcerent de décrediter cette plante. Quelques uns mêmes eurent l'audace de détruire les nouvelles plantations, en les arrosant avec de l'eau bouillante. Mais, l'experience ayant détruit le préjugé, ils reconnoissent aujourd'hui l'utilité d'une production, qui met pour toujours les deux Isles à couvert de la famine. Quand les outa-

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

gans, qui s'y font souvent sentir, ont anéanti leurs moissons, ou quand elles ont été ravagées par les sauterelles, ce qui n'est pas moins frequent, ils trouvent dans le Manioc un remede à leurs pertes. Outre cette racine, les Isles, qui étoient presque sans bled, en produisent actuellement cinq à six cens muids (1).

Edifices.

Ce n'étoit point assez de pourvoir à la subsistance des Habitans par la culture des terres; il falloit veiller à la sûreté des Isles, qui n'avoient ni Magasins, ni Fortifications, ni Hôpitaux, ni Ouvriers, ni Troupes, ni Marine. On avoit assuré Mr De-la-Bourdonnais, à son depart de France, qu'il y trouveroit quatre ou cinq Ingenieurs François. Il n'y en trouva aucun. On y en avoit envoié; mais il s'étoit élevé, entr'eux & le Conseil, des disputes & des querelles qui les avoient divisés. Les uns étoient retournés en France, pour y porter leurs plaintes, & les autres s'étoient retirés dans les habitations particulieres. Tout le corps du genie étoit reduit à un Metif Indien, qui dirigeoit la construction d'un petit moulin à vent, porté alors à l'élevation de huit pieds. Un magasin, commencé

(1) *Ibid.* page 122.

depuis quatre ans, n'étoit encore élevé qu'à hauteur d'appui. On avoit conſtruit, à la verité, une petite maiſon pour l'ingenieur en chef: mais c'eſt à quoi ſe reduiſoient toutes les conſtructions de l'Iſle de France. Elles pouvoient monter à trois cens toiſes courantes de maçonnerie, & l'on en compte à peu près autant dans l'iſle de Bourbon: au-lieu qu'en peu d'années, Mr De-la-Bourdonnais en a fait faire plus d'onze mille toiſes (2).

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

Sans ingenieur & ſans architecte, il fut obligé d'exercer lui-même cette double fonction. Comme il ſçavoit heureuſement les Mathematiques & les Fortifications, il dreſſa des plans qui furent approuvés de la Compagnie. Mais, pour les exécuter, il fallut former des ouvriers de toute eſpece, en raſſemblant tout ce qu'il put trouver de Negres, en les mettant en apprentiſſage ſous les Maîtres-Ouvriers qu'il avoit en fort petit nombre. On doit s'imaginer combien il lui couta de peines, pour obliger les uns à donner leurs inſtructions, & les autres à les recevoir. L'aſſemblage des materiaux ne fut pas une operation moins difficile. Il falloit couper du bois, tirer des pierres & les

L'induſtrie ſupplée au défaut des Artiſtes & fait trouver des matériaux.

(2) *Ibid.* page 13.

SUPPLÉMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

transporter ; mais il n'y avoit ni chemins, ni chevaux, ni voitures. Il fut donc obligé de faire ouvrir des chemins, dompter des taureaux, & construire des voitures, par des gens d'autant plus rebutés de ces entrepriſes, qu'ils joignoient, à leur pareſſe naturelle, une extrême inſenſibilité pour le bien public. C'eſt ainſi qu'il eſt parvenu à faire des ouvrages conſiderables & d'une utilité reconnue. La Compagnie n'a pas profité ſeule du fruit de ſes travaux. Toute la Colonie a tiré les plus grands avantages de l'établiſſement des chemins, & de l'uſage des voitures ; mais, ſur-tout, de l'émulation que le ſuccès a fait naître parmi les Habitans. On a bien-tôt vû le prix de la plûpart des materiaux, tels que le bois, la chaux, &c. reduit au cinquieme de ce qu'ils avoient couté juſqu'alors (3).

Hôpitaux.

L'iſle de France n'avoit pas d'autre Hôpital qu'une cabane, conſtruite de pieux, en forme de paliſſade, qui contenoit à peine trente à trente cinq lits. Le nouveau Gouverneur en fit conſtruire un, qui peut contenir environ quatre ou cinq cens lits. L'adminiſtration de ces lieux le jetta dans d'autres peines. Comme on n'avoit pas une quantité de

(3) *Ibidem.*

bœufs suffisante pour entretenir une boucherie continuelle, il étoit souvent dans la necessité de faire nourrir les malades de tortues & de gibier. Ils se plaignoient de cette œconomie forcée, comme s'il avoit dependu de lui de les traiter mieux. D'ailleurs les inconveniens de la friponnerie, de la negligence & de l'incapacité, l'obligerent de changer souvent la regie des Hôpitaux. Il se vit même assujetti, pendant une année entiere, à les visiter journellement dès huit heures du matin (4).

Diverses constructions.

On parle avec admiration de tout ce qu'il a fait construire, en magasins, en arsenaux, batteries, fortifications, logemens pour les Officiers, bureaux, moulins, aqueducs. Le seul canal de l'Isle de France, qui conduit les eaux douces au Port & aux Hôpitaux, contient trois mille six cens toises de longueur. Avec la commodité de cet aqueduc, non seulement les habitans & les malades ont actuellement à leur porte l'eau douce, qu'on étoit abligé d'aller prendre à plus d'une lieue; mais encore les équipages des vaisseaux la trouvent au bord de leurs chaloupes (5).

Bel Aqueduc.

On n'admire pas moins les change-

(4) *Ibid.* page 14.
(5) *Ibidem.*

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB. Marine.

mens qui regardent la Marine. Avant l'arrivée de Mr De-la-Bourdonnais, on ne sçavoit pas dans l'isle de France, ce que c'étoit que de radouber ou de carenner un vaisseau. Les Habitans qui avoient des bateaux pour la pêche, n'étant pas capables d'y faire les moindres reparations, étoient obligés d'attendre le secours des vaisseaux qui relâchoient dans leur Port : étrange ignorance, dans une isle que sa situation rend propre à devenir une autre Batavia, c'est-à-dire, l'entrepôt le plus commode & le plus sûr pour les vaisseaux de la Compagnie.

L'habile & zelé Gouverneur encouragea les Habitans à le seconder. Il fit chercher, couper, transporter & façonner tous les bois convenables à la Marine. Dix huit mois ou deux ans de travail lui firent voir tous ses materiaux preparés. Il commença par fabriquer des pontons pour carenner, d'autres pour la decharge des vaisseaux, des gabarres & des chalans pour la fourniture de l'eau & pour le transport des materiaux, des canots & des chaloupes pour le service journalier. Il fit radouber ensuite les vaisseaux de Côte, & ceux de l'Europe. En 1737, il entreprit un brigantin, qui se trouva fort

bien fait. En 1738, il fit construire deux bâtimens, & il mit sur les chantiers un Navire de cinq cens tonneaux. En un mot il conduisit son entreprise avec tant de succès, qu'aujourd'hui l'on construit & l'on radoube aussi bien les vaisseaux au Port de l'isle de France, qu'au Port de l'Orient. Tous les Marins conviennent même que certains ouvrages s'exécutent encore plus commodement à l'isle de France, avec le secours d'une machine inventée par Mr De-la-Bourdonnais, qui servant à élever & à suspendre les gabarres & les pontons, les met en état d'être fort promptement reparés. Il fit, à la vûe de l'Isle entiere l'experience d'un ponton de cent tonneaux, qui venant à faire eau, dans un moment où l'on étoit pressé de s'en servir, fut conduit à la machine & suspendu, la voie d'eau reprise, & le ponton remis à la mer, en moins d'une heure (6). Dès l'âge de vingt cinq ans, servant aux Indes en qualité de second Capitaine, dans l'Escadre de Mr De Pardaillan, il avoit imaginé une nouvelle construction de rats ou de radeaux, pour faciliter les descentes; & cette invention donna, aux troupes Françoises, la facilité de

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

Machines & manœuvres inventées par Mr De-la-Bourdonnais.

(6) *Ibidem*, page 15.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

descendre à pied en ordre de bataille (7). Il parle, dans un autre lieu, d'une manœuvre qu'il avoit conçue, à la veille de rencontrer des ennemis superieurs en force, pour sauver le meilleur de ses vaisseaux, & generalement tous les équipages. Mais n'ayant point eu l'occasion de l'employer, il s'en est reservé la connoissance, dans la seule vûe qu'elle ne puisse tourner à l'avantage de nos ennemis (8).

Après ce curieux detail, qui ne peut être tiré d'une meilleure source, on regrettera de ne pas trouver ici quelque éclaircissement sur le progrès de la culture du caffé dans l'isle de Bourbon. C'est un secret qui paroît renfermé entre les principaux Officiers de la Compagnie. Cependant on peut juger par les soins qu'on apporte à perfectionner les plants, & par la quantité de caffé qui nous vient de cette Isle, que le succès repond au travail des habitans.

Observations sur le Caffé de l'Isle de Bourbon.

Ils ont fait observer, dans un Memoire adressé au Comptoir François de Mocka, que l'arbre de caffé, dans leurs terres, jettoit d'abord beaucoup de branches par le haut; qu'après cinq à

(7) *Ibid*, page 8.
(8) *Ibid*. page 151.

six ans, il deperissoit par son milieu; qu'ensuite les branches du bas s'étendoient beaucoup, & qu'étant fort menues & fort chargées de fruit, les unes rampoient, & celles de dessus cassoient au bas de la tige par le poids de son fruit. Ils demandoient, à ce sujet, s'il convenoit d'élaguer l'arbre par le pied, pour l'arrêter par le haut; s'il falloit faire quelque taille aux branches, &c. Le sieur Miran, qui resïdoit alors à Mocka, repondit » qu'ayant observé que l'arbre » de Caffé en Arabie, vivoit plus long- » temps sain & dans un état plus natu- » rel, & que les Arabes ignoroient la » methode de faire des tailles aux bran- » ches d'aucun arbre, il croyoit que » cela venoit de ce que le sol de l'Isle » de Bourbon n'étoit pas si favorable à » cet arbre. Mais, l'année suivante, » ayant decouvert la veritable maniere » dont les Arabes font leurs *semis*, il » crut dès-lors que le défaut des arbres » de l'isle de Bourbon pouvoit provenir » de ce qu'on y faisoit les semis des » gousses entieres, qui contenant deux » grains, & par consequent deux ger- » mes, l'un des deux pouvoit avoir » plus de force que l'autre, & qu'appa- » remment cela causoit le desordre qui » arrivoit à l'arbre de caffé dans l'isle de » Bourbon.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

C'eſt de-là ſans doute que le même Negociant prit occaſion de compoſer un Memoire ſur l'origine, la culture & le commerce du caffé, pour l'inſtruction de la Compagnie des Indes (9). Sa longueur ne permet pas de le rapporter; mais on en detachera quelques Obſervations qui conviennent à cet article.

Remarques ſur le Commerce du Caffé en France.

Lorſque le caffé fut connu en France (10), tout ce que les Negocians en apporterent y fut reçu avec l'empreſſement que la Nation a toujours pour la nouveauté. Les Particuliers, qui commerçoient par mer avec la permiſſion de la Compagnie, en firent venir du Golfe Arabique par l'Ocean; & par la Mediterranée, du Caire, & des autres Echelles du Levant. Leur profit fut conſiderable, parce qu'il ne payoit d'entrée, comme les autres marchandiſes, que cent ſols pour le cent peſant, ſuivant le tarif de 1664. Mais la liberté de ce Commerce fut ſupprimée en 1692. Les Fermiers des Aides ayant repreſenté à la Cour que le caffé étoit devenu ſi commun dans le Royaume, que les droits qu'ils en percevoient leur

(9) Il eſt dans toute ſon étendue, à la fin du Tome III de l'Hiſtoire des Indes anciennes & modernes.

(10) En 1669, ſuivant l'Auteur.

paroiſſoient trop modiques, un Particulier nommé François *Damame*, offrit de leur payer annuellement une ſomme très conſiderable, ſi le Roi vouloit lui accorder le privilege excluſif du caffé, du thé, du ſorbet & du chocolat. Il obtint des Lettres Patentes, en forme d'Arrêt, par leſquelles il lui fut permis de vendre quatre francs la livre de caffé; celle du meilleur thé cent francs, cinquante francs le médiocre, & trente le commun; le ſorbet ſix francs, & le chocolat de même; le cacao quinze francs; & la vanille dix-huit francs le paquet, compoſé de cinquante brins. On lui accorda auſſi de ſe faire payer trente livres de droit annuel par tous les Limonadiers de Paris, & dix livres par ceux de la Province. Le même Arrêt fixa la priſe de caffé à trois ſous & demi, celle du thé au même prix, celle du chocolat à huit ſous, & celle du ſorbet de même. Ce qu'on nommoit alors Sorbet étoit une liqueur fraîche, faite de ſucre, de citron, d'ambre &c., & plus compoſée que notre limonade.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB. François, Damame, premier privilégié pour le vendre.

L'avidité de ceux, qui avoient obtenu le privilege excluſif, fut preſqu'auſſi-tôt punie par elle-même. Le caffé, qui ne s'étoit vendu juſqu'alors que

Cette entrepriſe le ruine.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

vingt sept à vingt huit sous la livre, le thé & le chocolat à proportion, se trouvant porté tout d'un coup au double ou au triple, par ce nouveau monopole, la plûpart des Particuliers en abandonnerent l'usage. Il s'en vendit peu chez les Limonadiers, qui le faisoient même très foible; & par consequent la consommation en devint fort modique. Damame lui-même demanda que le prix du caffé fût diminué. On le mit à cinquante sous la livre. Ce prix paroissant encore excessif au Public, Damame se vit ruiné dans son entreprise, & le privilege fut revoqué. L'année suivante 1693, on le convertit en un droit d'entrée de dix sous par livres pesant, au profit des Fermes du Roi; après quoi il fut permis à tous les Marchands & Negocians d'en faire librement le commerce.

Privilege accordé à la Compagnie des Indes.

Cet ordre avoit duré trente ans, lorsqu'en 1723, Sa Majesté accorda le privilege exclusif du caffé, à la Compagnie des Indes, pour assurer de plus en plus, aux Actionnaires de la Compagnie, un revenu fixe, qui pût leur fournir tous les ans un dividende certain de cent cinquante pour chaque Action. Il falloit que le prix du caffé eût été porté bien haut les années pré-

cedentes, puiſque ſuivant le même Arrêt, la conceſſion de ce privilege, qui n'en augmentoit pas le prix, déclaroit qu'il ne pourroit être porté à plus de cent ſous, la livre de ſeize onces. Mais la Compagnie, ſentant qu'à ſi haut prix, la conſommation, & par conſequent le profit, en ſeroient fort modiques, s'eſt volontairement reduite à la moitié du prix accordé.

Le tranſport du caffé, dans les Villes du Royaume, fit naître une nouvelle difficulté pour les droits de paſſage. Les Commis des Fermes avoient commencé à ſe les faire payer dans quelques Villes : mais ils furent condamnés à rendre l'argent qu'ils avoient exigé. Comme il étoit trop embarraſſant de peſer toute une cargaiſon de caffé pour prendre dix ſols par livres, la Compagnie propoſa aux Fermiers Géneraux un abonnement géneral pour cette partie. Un Arrêt du Conſeil regla qu'elle payeroit, chaque année, vingt cinq mille livres aux Fermes, pendant toute la durée de ſon privilege ; & moyennant cette ſomme, le caffé fut deſormais affranchi de toutes ſortes de droits. Enſuite, les Fermiers Géneraux ayant reconnu de la diſproportion entre cette ſomme & le

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

bénefice de la Compagnie des Indes, obtinrent la revocation de cet Arrêt d'abonnement, & le rétabliſſement des dix ſous pour chaque livre. Mais, en dédommagement, la Compagnie obtint du Roi cinquante mille livres annuelles ſur le threſor royal (11).

Les Negocians de Marſeille firent long-temps valoir la franchiſe de leur Port, pour être exempts du privilege excluſif de la Compagnie, & pour obtenir du-moins une diminution des dix ſous par livre. Mais la faveur qu'on leur accorda ſe reduiſit à la permiſſion de faire venir du caffé d'Alexandrie, du Caire, & des autres Echelles du Levant, à condition de le vendre à la Compagnie ſur le pied qu'il ſeroit en Hollande au jour qu'ils en feroient la vente, à la déduction des frais & des droits de la Ferme Generale, ou de le tranſporter à l'Etranger. Ce qu'on appelle caffé de Marſeille, & que l'on achette des Turcs, ſur les ports de la Mediterranée, n'eſt donc pas different de celui de Mocka, que la Compagnie vend à l'Orient. L'un & l'autre viennent également de l'Arabie heureuſe, par les ports de Mocka, d'Hodeida, &

(11) Cet Arrêt eſt du cinq Juin 1736.

Lahaya;

Lahaya. Perſonne n'ignore que celui de Bourbon n'a pas la même qualité, quoique l'experience apprenne qu'il ſe perfectionne de jour en jour.

SUPPLEMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

On en diſtingue une troiſieme eſpece, inferieure encore à la ſeconde. C'eſt le caffé qu'on a commencé à tirer de l'Amerique en 1732. Les Habitans de la Martinique, de Saint-Domingue, & de quelques autres Iſles occupées par les François, repreſenterent au Conſeil qu'ayant perdu depuis quelques années tous leurs cacaotiers, ils avoient fait, pour ſe dedommager de cette perte, des plantations de caffeyers, qui avoient eu tant de ſuccès qu'elles produiſoient beaucoup plus de caffé qu'ils n'en pouvoient conſommer. Un Arrêt du 27 de Septembre 1732, leur permit d'envoyer leur caffé en France, dans les Ports du Royaume, à l'exception de l'Orient; à condition neanmoins qu'il y ſeroit en entrepôt, & qu'il n'en pourroit ſortir que ſur la permiſſion de la Compagnie, pour être porté à l'Etranger. Cette premiere grace ne ſuffiſoit pas, pour mettre les Inſulaires François en état de tirer de leurs plantations tous les avantages qu'ils en pouvoient eſperer. Ils ſupplierent le Conſeil d'y joindre la liberté du Commerce & de la conſom-

SUPPLÉMENT A LA DESCRIPT. DES ISLES DE FRANCE ET DE BOURB.

mation dans le Royaume : faveur importante, qui leur fut accordée par un Arrêt du 29 de Mai 1736, à la charge de payer pour droit d'entrée, dans les Bureaux des Fermes, dix livres par cent de poids, sans excepter le caffé qui provient de la traite des Negres (12).

(12) Hiſtoire des Indes anciennes & modernes, Tome III, pages 431 & précedentes.

Fin du ***XXXVI***^{e} *Volume.*

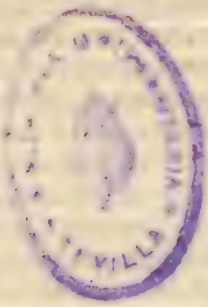

TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXIIIe Volume.

LIVRE II.

Voyages de Carré & de Leſtra aux Indes Orientales.

INTRODUCTION, 1
PARAGRAPHE I. *Voyage de Carré*,
§. II. *Voyage de Leſtra*, 35
VOYAGES *de Jean Ovington, à Surate & en d'autres lieux de l'Aſie & de l'Afrique*, 80
DESCRIPTION *du Pays de Surate*, 104
VOYAGES *de Pierre Will-Floris, au Golfe de Bengale*, 152
DESCRIPTION *du Royaume d'Arrakan*, 171
§. I. *Deſcription géographique*, 172
§. II. *Mœurs & Uſages d'Arrakan*, 182
VOYAGE *d'Alexandre de Rhodes, aux Indes Orientales*, 192
DESCRIPTION *du Tonquin*, 249
§. I. *Situation & étendue du Tonquin*, 254
§. II. *Forces du Royaume*, 262

§. III. *Caractere & Mœurs des Habitans*, 265
§. IV. *Sciences & Savans du Tonquin*, 284
§. V. *Gouvernement, Loix & Politique du Tonquin*, 291
§. VI. *Funérailles du Tonquin*, 315
§. VII. *Religion, Temples, Idoles & Superstitions*, 321
§. VIII. *Productions du Tonquin*, 328
§. IX. *Commerce & Monnoie*, 335
VOYAGE *de Guy Tachard, à Siam*, 340
VOY. *du Chevalier Chaumont, à Siam*, 449

Fin de la Table du XXXIIIe Volume.

TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXIVe Volume.

SUITE DU LIVRE II.

SECOND VOYAGE *de Tachard, aux Indes Orientales*, 1
VOYAGE *du Pere de Fontenay, de Siam à la Chine*, 30
Suite du IIe Voyage de Tachard, 53
VOYAGE *d'Occum Chamnam, de Siam en Portugal*, 112
DESCRIPTION *du Royaume de Siam*, 168
§. I. *Conditions, Gouvernement, & Milice*

Table des Titres & Paragr. 421
des Siamois, 210
§. II. *Education, Langue, Sciences & Exercices des Siamois*, 240
§. III. *Femmes, Mariages, Succeſſions & Mœurs des Siamois*, 264
§. IV. *Voitures, Equipages, Spectacles & Divertiſſemens des Siamois*, 275
§. V. *Palais, Gardes, Officiers, Femmes & Finances du Roi de Siam. Uſages de la Cour*, 292
§. VI. *Talapoins & leurs Couvens. Religion & Funérailles des Siamois*, 312
§. VII. *Hiſtoire naturelle de Siam*, 356
§. VIII. *Langue vulgaire & Langue ſavante de Siam*, 386
VOYAGE *d'Auguſtin Beaulieu, aux Indes Orientales*, 396
DESCRIPTION *de l'Iſle de Sumatra*, 456

Fin de la Table du XXXIVe Volume.

TABLE

DES TITRES ET DES PARAGRAPHES

Contenus dans le XXXVe Volume.

SUITE DU LIVRE II.

VOY. *de Fernand Mendez Pinto*, 1
§. I. *Premiere fortune de Pinto, & ſon départ pour les Indes*, 6

§. II. *Courſes & avantures de Pinto, avec Antonio Faria,* 37
§. III. *Expédition ſinguliere de l'Iſle de Calempluy,* 107
§. IV. *Diſgraces de Pinto à la Chine & dans la Tartarie,* 144
§. V. *Retour de l'Auteur aux Indes, après ſon eſclavage,* 202
§. VI. *Suite des Avantures de Pinto, & ſon retour à Lisbonne,* 356

Fin de la Table du XXXVe Volume.

TABLE
DES TITRES ET DES PARAGRAPHES
Contenus dans le XXXVIe Volume.

SUITE DU LIVRE II.

VOYAGE *de Dellon, aux Etabliſſemens François de la Côte de Malabar,* 1
VOYAGES *aux Mines de Diamans, de Golconde, de Viſapour & de Bengale,* 52
§. I. VOYAGES *de Guillaume de Methold,* 53
§. II. VOYAGES *de Tavernier, aux Mines de Diamans,* 62
§. III. *Royaumes de Boutan, de Tipra, & d'Aſem,* 122

Table des Titres & des Paragr. 423
Royaume de Tipra, 135
Royaume d'Asem, 139
DESCRIPT. *du Royaume de Golconde*, 149
ORIGINE *du Royaume de Golconde, & sa derniere Révolution*, 175
DESCRIPT. *du Royaume de Pegu*, 194
VOY. *de Nicolas Graaf, sur le Gange*, 207
§. I. *Etat des Portugais aux Indes Orientales, en 1670*, 243
§. II. *Histoire de Dom Pedre de Castro*, 248
VOY. *de Luillier, au Golfe de Bengale, & aux Etablissemens François sur le Gange*, 295
§. I. *Etablissement des François à Pondichery*, 312
SUPPLEMENT *à la Description des Isles de Bourbon & de France*, 398

Fin de la Table du XXXVIe Volume.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Neuvieme Tome de l'*Histoire des Voyages*, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris, ce 7 Septembre 1751. GEINOZ.

N°.	TOME XXXIII.	*Pages*
1.	PLan de Bombay & de ſes environs,	83
8.	Carte des Royaumes de Siam, de Tonquin, de Pegu, d'Ava, &c.	171
2.	Cours de la Riviere de Tonquin,	259
3.	Plan de la Ville de Louvo,	411
	TOME XXXIV.	
5.	Carte du cours du Menan,	171
4.	Plan de la Ville de Siam,	178
6.	Carte de l'Iſle de Sumatra,	456
	TOME XXXVI.	
7.	Plan de Pondichery,	324

N°.	TOME XXXIII.	
	Pour placer les Figures.	
VI.	VUe de Surate du côté de la Riviere,	11
XVI.	Vûe de Maſulipatan,	166
XVIII.	Grands du Royaume de Tonquin,	307
VII.	Cabinet de feuillage, où les Chinois font les Feſtins des morts,	369
	TOME XXXIV.	
IV.	Mandarin Siamois,	186
I.	Trois Alphabeths Siamois,	242
V.	Cori, Coquillage ſervant de monnoie, &c.	254
XV.	Vûe de Siam, & divers Balons,	279
VIII.	Couvent de Talapoins,	312
II. III.	Trois Alphabeths Balis,	386
X.	Le Roi d'Achem,	433
	TOME XXV.	
IX.	Le Roi de Brama,	297
	TOME XXXVI.	
XIV.	Ville de Cananor,	13
XIII.	Fort Hollandois de Paliacate nommé le Fort de Gueldre,	72
XII.	Animal qui produit le Muſc,	134
XI.	Palais & Jardins de CHA SOUSA,	220
XI.*	Plan de la Ville de Mongher,	283
XVII.	Princeſſe, mere du Nabab d'Arcatte,	353

colorchecker CLASSIC
calibrite
mm